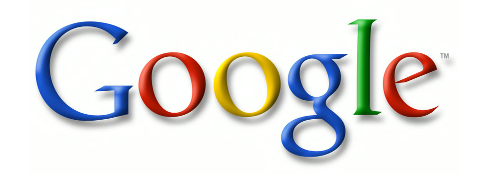
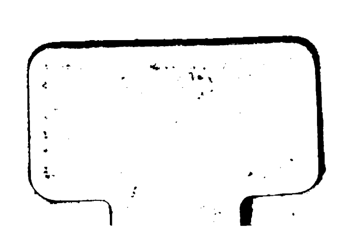








HISTOIRE DE SAINT-POL.

IMP. DE J. DEGEORGE.

Histoire

DE

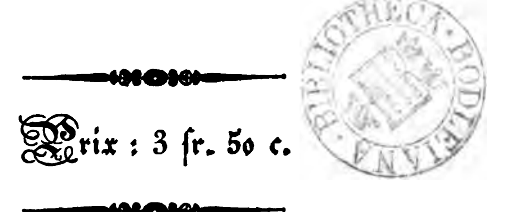
SAINT-POL

PAR

G.-E. SAUVAGE,

SAINT-POLOIS,

EX-RÉGENT AU COLLÉGE DE S^t.-OMER, MEMBRE CORRESPONDANT
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.



Prix : 3 fr. 50 c.

ARRAS,
CHEZ JEAN DEGEORGE, IMPRIMEUR,
RUE DU BLOC, N° 88.

JUIN 1834.

123.

PRÉFACE.

Ce n'est vraiment pas chose facile à faire que l'Histoire d'une petite ville...

Après avoir recueilli des notes pendant plusieurs mois, je croyais n'avoir plus qu'à les mettre en ordre et à rédiger; grande fut ma surprise; le découragement vint, et il revint plusieurs fois, quand je vis que le plus ardu me restait à gravir. Il fallait démêler la vérité parmi les contradictions des chroniqueurs, ou bien établir simplement des conjectures sur des données extrêmement vagues. Sans doute j'ai erré souvent; tous mes efforts ont tendu cependant à me montrer aussi vrai et aussi exact qu'il était possible de l'être.

Polois mes frères! j'ai cru que vous liriez avec plaisir votre Histoire, vous ne l'aviez qu'en fort

mauvais latin; la voici en français. — Soyez indulgens!

Quelques-uns diront peut-être, à cause du laisser-aller du style, que je ne me suis pas donné beaucoup de peines à faire des recherches, puisque la diction même est souvent négligée. Ils se tromperaient dans le motif de leur jugement et dans leur jugement aussi. Partout les autorités sont cités; et cette négligence de plume a été travaillée avec une véritable attention. Il ne convenait pas à mon esprit, à moi, jeune homme léger, malgré mon air quelque peu empesé dans un brillant salon et ma brusque franchise de peuple, il ne me convenait pas de suivre l'allure monotone et lourde d'un grand nombre d'ouvrages historiques. Pour éviter l'ennui inhérent à un détail continu de faits quelquefois peu importans, — et je n'ai considéré que des faits et non les progrès de la civilisation, — il fallait bien donner à l'Histoire de St.-Pol une tournure de légéreté, de roman, si l'on veut; — de roman, soit! Il fallait essayer de livrer l'Histoire en déshabillé, de la livrer, ma pauvre enfant! avec quelques fleurs toutes légères dans sa chevelure désordonnée. — J'ai tenté.

Plusieurs endroits ont été arrangés afin qu'ils fussent, pour ainsi dire, des parties détachées, que l'esprit pût embrasser aisément, de manière que cette lecture le reposât d'une attention plus sérieuse exigée par ce qui précédait. Et puis, pour cela ont

été choisis des faits et des coutumes qu'il était nécessaire de faire ressortir bien en dehors de la masse.

S'il n'a pas réussi, ne le traînez pas dans la boue, le pauvre jeune homme; faites lui voir où il a mal fait, et parlez-lui doucement, oh ! bien doucement, s'il vous plait; et il fera peut-être mieux. S'il en est capable, il se taira. C'est un service que tous ceux qui ont la rage de plume ne savent pas rendre à la société. Indulgence donc !

Maintenant qu'elle est finie, *l'indispensable préface !* — va, pauvre petit livre.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE St.-POL-SUR-TERNOISE.

PREMIÈRE PARTIE.

MOUVANCE DU COMTÉ. — DESCRIPTION DE LA VILLE.

CHAPITRE Ier.

De l'origine et de la Mouvance du comté de St.-Pol.

« Je prétends Que si ! » — « Je soutiens que non ! » —

Qui des deux a raison ? peut-être ni l'un ni l'autre; et peut-être celui qui a l'audace de s'ériger en juge, aura moins raison encore que les deux champions qui se disputent par avocats royaux, par édits, par le fer et par la flamme, la mouvance du Comté de St.-Pol. — « Elle est au roi de France, dit François Ier, par Boulogne qui relève directement de la couronne de France. » — « Elle est à moi, dit Charles-Quint, par les Comtes de Flandre dont je suis héritier et par Boulogne même que je réclame aussi, comme faisant partie de Flandre. » — C'est précisément là qu'est la question; mais allez, allez, les rois ! allez toujours ! elle sera, cette mouvance, à celui qui dira en dernier lieu : — Elle est à

moi par le *droit canon*. N'est-ce pas d'ailleurs votre droit reconnu de tous, que celui de la force?

Or nous autres, voyons; et en cherchant à les accorder ainsi que tous les chroniqueurs français et flamands, nous prendrons occasion de passer en revue les noms de quelques comtes de Boulogne jusqu'aux nôtres. Et quand nous aurons exposé notre opinion, et employé nos moyens à démontrer, — autant que cela se peut, vu l'obscurité des premiers siècles: — que le comté de St.-Pol ne fit pas primitivement partie de la Flandre, ni ensuite de l'Artois pendant long-tems encore après qu'il y eut un comté de ce nom; quand nous aurons fait voir aussi comment nos comtes descendent de ceux de Boulogne, et que nous aurons bien planté leur arbre généalogique; alors nous montrerons le corps du vieux St.-Pol, avant de dérouler sa vie. —

Ferry de Locre, dans son histoire des comtes, pays et ville de St.-Paul en Ternois, donne pour premier comte de St.-Pol, Adolphe, fils aîné de Bauduin-le-Chauve, deuxième comte de Flandre; et, après avoir passé par Arnould-le-Jeune, son petit fils, qu'il fait 4ᵉ comte de St.-Pol et 5ᵉ comte de Flandre, il arrive à Roger 5ᵉ comte de St.-Pol et non de Flandre, duquel parlant, il avoue ingénûment qu'il ne sait comment il arriva à ce comté, ni quels furent ses parens.

Nous essaierons d'arriver aussi à ce Roger.

D'un autre côté, les disputes de la France et de l'Espagne, au 16ᵉ siècle, au sujet de la mouvance de ce comté, ont leur source peut-être, dans la possession passagère de St.-Pol par les comtes de Flandre. Voyons comme ils parvinrent à cette possession.

L'an 870, Bauduin, surnommé Bras-de-Fer, Grand-Forestier *, ayant appris que Judith, fille de Charles-le-Chauve, roi de France, était allée en Angleterre pour en épouser le roi Andelbade, et que, celui-ci étant mort avant l'accomplissement du mariage, la princesse retournait en France, s'en alla tout

* Piers-Devienne.

droit enlever Judith pour en faire sa femme. De quoi fut irrité Charles-le-Chauve. Puis il fit comme tous les pères, il consentit à ce qui était déjà fait, et donna à son gendre toute la Flandre *, qui comprenait alors Boulogne et St.-Pol, selon les histoires Flamandes.

Bauduin-le-Chauve, disent-elles, fils de Judith et de Bras-de-Fer, détacha de la Flandre les comtés de Boulogne et de St.-Pol pour en faire l'apanage de son deuxième fils Adolphe. Celui-ci étant mort sans enfans, ces comtés retournèrent à Arnould-l'Ancien, son frère aîné, qui déjà avait herité de son père, le comté de Flandre. Arnould se voyant fort âgé, résigna les deux comtés susdits à son fils Bauduin-le Jeune qui mourut avant lui et le força ainsi de reprendre le tout comme tuteur d'Arnould-le-Jeune, son petit fils, encore enfant. Puis le vieux tuteur mourut. C'est alors que Lothaire, roi de France, profitant du bas âge de l'héritier de Flandre, se mit en possession des comtés de Boulogne et de St.-Pol, et qu'il donna le comté de Boulogne à Ermès, fils de Guy, *comte de Boulogne*, (elles lui donnent ce titre), et celui de St.-Pol à Hugues, fils puîné du même Guy. Ce qui arriva vers l'an 965.

Maintenant est-il vrai que la Flandre comprit le Boulonnais et le Ternois? Non. D'abord nous venons de voir ce que disent les chroniqueurs flamands : que le roi Charles donna au Grand-Forestier toute la Flandre. Mais qu'était-ce que celui qu'on appelait le Grand-Forestier? c'était celui qui gouvernait la Flandre; et l'on ne donne pas à quelqu'un ce qu'il a déjà. Et qu'on ne dise pas que Bras-de-Fer fut fait Grand-Forestier après qu'il eut enlevé Judith; non, d'abord parce que le premier qui portait ce titre s'appelait Lyderic et non Bauduin-Bras-de-Fer; ensuite parce qu'il fallait bien que celui-ci fut déjà puissant pour oser enlever la fille du roi de France. Qu'on nous fasse connaître quelle autre possession aurait pu être sienne, si ce n'eut été la Flandre. On doit donc entendre, par ce que disent les

* Malbrancq-Turpin.

chroniqueurs, ou que le Grand-Forestier reçut alors le titre de comte de Flandre; ou que, comme ce titre entrainait sans doute quelqu'idée d'une grandeur au-dessus de celle de Forestier, il voulut en même tems une augmentation de territoire, et que le Boulonnais et le Ternois furent ajoutés à ses possessions comme dot de Judith. Alors il fut possible à leur fils de détacher ces deux comtés pour en faire l'apanage d'un membre de sa famille; et si le roi Lothaire s'en est ensuite emparé, ce fut une usurpation.. Mais nous espérons voir de quel côté il y eut usurpation. Tels sont les faits sur lesquels les Flamands se fondent pour soutenir que ces deux comtés firent de tout tems partie de la Flandre; et ils ajoutent que Lothaire n'en fit donation à deux nouveaux comtes qu'à condition que ceux-ci les relèveraient de Flandre. Continuons :

On voit encore dans un autre endroit que les comtes de St.-Pol ne purent réellement porter ce titre que quand ceux de Flandre leur eurent fait donation du territoire qui s'étend de la Somme à l'Escaut, et dont le légitime héritier était Régémar ou Regnier, fils d'Hennequin, (frère de Bauduin Bras-de-Fer,) et de Berthe, fille de Helgot, *comte de Boulogne*. Cette Berthe était la sœur de notre première comtesse Florence.

— Mais ce n'est pas d'abord de cela qu'il s'agit. — Si Hennequin était marié à la fille d'un comte de Boulogne, il y avait comte de Boulogne, sans contredit, et nous ferons voir que nous en sommes descendans. C'est toujours un point de gagné. Malbrancq et Lambert, d'Ardres, viennent à l'appui de ceci, en disant que le Boulonnais et le Tervanois ou Ternois passèrent de Régémar, qui en fut dépouillé à Bauduin-le-Chauve, à qui Charlemagne les donna, toujours en suivant la ligne collatérale des *comtes de Boulogne*, jusqu'à ce que ce titre revint, le cercle étant fini, à Guy, fils de Régémar ou de Regnier. Donc encore, Boulogne ne faisait point partie de Flandre. Quant à l'hommage des comtes de Boulogne à ceux de Flandre, ceux-ci prétendirent réellement qu'il leur était dû; quoi qu'aucun acte ne prouve qu'il leur ait jamais été rendu. Voyez: le 20 jan.

vier 1834, le comté de Flandre mourut. Il en est qui disent que, celui-ci ayant exigé du duc de Berry, comte de Boulogne, l'hommage de ce comté, cela excita entre eux une discussion dans laquelle le duc de Berry perça d'un coup de poignard le comte de Flandre* ; argument que ne put rétorquer le flamand. Nous ne voulons pas prendre le *droit de poignard* pour une légitimité; mais la discussion même qui amena le coup prouve que les prétentions des comtes de Flandre n'étaient pas reconnues justes. Les Flamands et les partisans de la maison d'Autriche disent que, quand Lothaire s'empara de ces pays, il les donna à deux comtes qui devaient les relever de Flandre. Y a-t-il la moindre probabilité que le conquérant, en prenant ces comtés, leur aura dit : « Je ne vous ai pris que pour me mettre sous une certaine dépendance de la Flandre, puisque, si vous me devez hommage maintenant, non seulement comme faisant partie de la Flandre qui est partie de France, mais encore comme étant ma conquête particulière, moi-même, je devrai hommage à cause de vous, au suzerain auquel je vous soumets volontairement en attachant cet hommage à la Flandre; je ne vous ai donc pris que pour être, moi, roi de France, le vassal d'un vassal de la couronne de France? »

Encore un mot sur ces hommages; car nous n'oublions pas qu'on pourra nous jeter des actes de vassalité de Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, et de plusieurs membres de sa famille à l'égard de Philippe-le-Bon et de Philippe-le-Hardi, ducs de Bourgogne et comtes de Flandre. Qu'on fasse attention que ces princes de Luxembourg étaient bien vassaux de Flandre, oui — mais pour leurs possessions de Hainault et de Flandre.

Maintenant nous allons voir que St.-Pol relevait immédiatement de Boulogne; et comme nous avons reconnu déjà l'injustice des prétentions de la Flandre sur ce dernier comté, nous espérons les montrer tous les deux attachés à la couronne de

* Barante.

France primitivement. — D'abord d'où vient l'érection du pays de Boulogne en comté? Nous la verrons bien antérieure au tems même du grand forestier Lydéric; il nous suffira de suivre la chronologie des comtes de Boulogne; et, par occasion, nous arriverons au Roger de Ferry. Une fois là, on ne nous en demandera pas davantage sans doute; et qu'on se rappelle bien ce que nous avons dit plus haut : Boulogne n'a pas fait partie de la Flandre.

Leger ou Leodgard, fils de Lingomir prince de Galles, reçut de son oncle Arthur, roi de Bretagne, vainqueur des Saxons, les quatre pays de Boulogne, Amiens, Tournehem et Tervane, avec le titre de comte de Boulogne, Amiens, etc. Le premier comte de Boulogne fut donc en 511 :

1er Leger ou Leodgard *.
Puis vinrent :
2e Aimeric, fils de Leger.
3e Roulphe ou Rodolphe, fils d'Aimeric.

— Roulphe, afin que sa fille aînée épousât Leodegond, comte de Meaux, prit le parti de distraire de son comté de Tervane une portion qu'il appela comté du pays de Ternois, à cause de sa situation sur la rivière de Terna; il la lui donna en se réservant un droit de suzeraineté *(jus feudale)*, sur la métropole Tervana *(St.-Pol)*. La succession des comtes de St.-Pol s'éteignit, et leur héritage revint à la branche aînée de Boulogne.

Ce Roulphe, outre sa fille mariée à Leodegond, avait un fils nommé Robert ou Robrès, qui s'empara de la Flandre, du pays des Normands, et donna, — soit dit en passant, — à sa fille, épouse d'un comte de Vermandois, ce qu'il appela le comté d'Hesdin. — Le quatrième comte de Boulogne fut donc :

4e Robert ou Robrès, fils de Roulphe.
5e Desrès ou désiré, fils de Robert.
6e Fumers ou Fumeris, fils de Desrès. — *Puis* :
7e Wilbert, fils de Fumers.
8e Wulmar, fils de Wibert.

* Chronologie des comtes de Boulogne.

9° Walmar, frère de Wulmar.
10° Othuel, fils de Walmar.
11° Fromond, fils d'Othuel.
12° Fromondin, fils de Fromond.
13° Othon ou Atthon, fils de Fromondin.
14° Othès, fils d'Othon.
15° Helgot ou Hilgaud, frère d'Othès.

Le 15e comte de Boulogne, Amiens, Tournehem et Tervane, suivant la chronologie des comtes de Boulogne, donna en dot à Florence, sa fille, l'an 858, ce qu'un de ces ayeux, Roulphe ou Rodalphe avait déjà distrait de ses domaines, et qu'il avait appelé comté de Ternois. Nous suivrons maintenant jusqu'à Roger. En ne comptant pas Léodegond et les siens, la première comtesse de St.-Pol fut :

1° Florence. — *Puis vinrent* :
2° Hugues de Ponthieu, marié à une fille de Florence.
3° Hilgaud, fils de Hugues.
4° Herluin, fils d'Hilgaud
5° Roger ou Rotgard, fils d'Herluin.
6° Guillaume, fils de Rotgar.
7° Hermès ou Hugues, fils de Guillaume.
8° Arnolphe ou Anselme, fils d'Hermès.
9° Roger, fils d'Arnulphe, mort le 13 juin 1067 *.

Nous voici au Roger-de-Ferry-de-Locre ; et nous n'avons rien vu qui fasse seulement douter de ce que nous avons avancé : que Boulogne et St.-Pol ne firent point partie de la Flandre; cela d'ailleurs a été prouvé pour Boulogne. Maintenant, si le comté de St.-Pol est une partie distraite des comtés de Boulogne, etc., les Flamands sont déboutés de leurs prétentions. Et remarquons que nos deux pays furent comtés bien avant la Flandre, avant même le premier Grand-Forestier. Il n'y aurait plus matière à discussion peut-être. Mais pourquoi les Flamands ont-ils prétendu à notre hommage ?

Tandis que Florence était comtesse de St.-Pol, les Normands vinrent ravager le pays; ils furent battus au mont de Fauquemberg par Rodolphe, roi de Bourgogne et les Flamands. Ceux-

* Archiues de Blangy.

ci, nous présente qu'ils avaient repoussé les ennemis et délivré les comtés de Boulogne et St.-Pol, se les approprièrent, afin de les défendre encore au besoin *. Cette domination passagère commença en 918 et dura jusque vers 970. C'est pendant ce tems qu'existèrent les héritiers de Florence : Hilgaud, Herluin, Rotgar, Guillaume appelé aussi Guy, que les Flamands confondent avec le père d'Ernulde de Boulogne, dont il a été parlé.

Nous avons détruit ce que les chroniqueurs flamands allèguent : que le roi de France profita du bas-âge d'Arnould-le-Jeune pour lui prendre les comtés de Boulogne et St.-Pol. Les autres disent que Guillaume, fils de Roger de Ponthieu, fit tant par ses armes et celles d'Athelstane, roi des Anglais, et la faveur de Lothaire, roi de France, et les prières de Mathilde, mère d'Arnould, comte de Flandre, que celui-ci rendit le comté de St.-Pol à Guillaume et celui de Boulogne à Ernnès, fils de Guy. Si cela s'est passé ainsi, c'est que les deux comtés n'avaient point fait partie de la Flandre.

S'ils en avaient primitivement fait partie, et si les Flamands les ont laissé enlever par Arthur, roi des Anglais, s'ils ont ensuite été enlevés à l'anglais par un roi de France, il y a là la prescription qui vient toujours à l'appui de toutes les usurpations. Ainsi vient le droit **. Alors les prétentions de Charles-Quint sur notre comté comme relevant de Flandre se détruisent d'elles-mêmes. Et pour cette mouvance encore, les partisans de la maison d'Autriche disent que, le roi Lothaire s'étant emparé des deux comtés, ils demeurèrent fiefs de Flandre, nous avons démontré par l'absurde, la fausseté de ces allégations.

Enfin, que Lothaire ait fait rendre les deux comtés à leurs propriétaires naturels, — auquel cas il y aurait eu usurpation avouée de la part des Flamands, — ou qu'il ait repris à ceux-ci ce que leur avait prêté Charles-le-Chauve, par honneur pour Bras-de-Fer son gendre ; dans les deux cas, non, nous ne

* Malbrancq-Turpin.

** Barante.

sommes pas flamands; et, Boulogne étant immédiatemen mouvant de la couronne de France, par conquête sur l'anglais, Tervane ou St.-Pol, — fief de Boulogne, relevait immédiatement de ladite couronne. Elles étaient injustes les prétentions d'un roi d'Espagne, fils de la maison d'Autriche, empereur d'au-delà du Rhin.

On a voulu encore que nous fussions mouvans d'Arras, comme chef-lieu d'Artois. Oui. Mais il ne faut pas faire remonter trop haut cette mouvance. Le comté d'Artois ne fut formé qu'en 1191 par Philippe-Auguste en faveur de Louis, son fils. Nous sommes ses aînés de plusieurs siècles. En 1196, Renaud, comte de Boulogne, rendit hommage du comté de St. Pol au roi de France; et depuis, Philippe, comte de Boulogne, le rendit de même à Louis XI. Et puis, lisons: — En 1860, la prison du roi Jean; exigeant de grandes dépenses, les états d'Artois offrirent une somme de 14,000 livres. Le Dauphin, pour en témoigner sa reconnaissance, donna une charte par laquelle il exemptait des impositions qui se prélevaient sur les vins et autres denrées et marchandises, l'Artois, le comté de St.-Pol et le Boulonnais, dont les trois ordres assemblés avaient offert les 14,000 livres. * — La distinction est bien clairement exprimée: l'Artois, le comté de St.-Pol et le Boulonnais. Plus tard, usant du droit de ia guerre, Charles-Quint attacha St.-Pol, après sa ruine de 1537, à la dépendance et gouvernance d'Arras. Ensuite nous continuâmes de faire partie de la province, puis du département.

— Enfin nous voici arrivés. Nous n'avons pas cru inutile de fixer, si cela nous était possible, l'opinion sur la mouvance du comté de St.-Pol, avant d'en faire le portrait et l'histoire. Toutefois, si l'on doute de la conséquence de nos raisonnemens: — Que la Flandre n'avait pas de droits sur nous, et par suite, le roi d'Epagne Charles-Quint et la maison d'Autriche non plus, — nous concluons, pour excuser notre impuissanee, en rappe-

* Devienne.

lant l'article 18 du traité de Cateau entre Henri II, roi de France et Philippe II, roi d'Espagne, en 1559; les deux princes convinrent de faire décider par arbitres la question de la mouvance du comté de St.-Pol. Dans le traité de Vervins en 1598, entre Herri IV, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne, il est dit encore la même chose. Que désirerait-on de plus de nous, si eux-mêmes n'en savaient pas davantage?

Plus tard, en 1707, Louis XIV coupa le nœud gordien et mit d'accord Arras et Boulogne qui se disputaient cette mouvance, en attachant la *relevance immédiate* du comté de St.-Pol, à sa grosse Tour du Louvre *.

* Voir sur tout ce qui a été dit: — Le traité des contredits touchant le comté de St.-Pol; par le sieur De La Guesle, procureur du roi, Henri IV, page 84. — Mémoires pour la paix. — Chronologie des comtes de Boulogne — Chronologie de France. — Chronologie générale de A. S. — Evaluation de 1537. — Turpin. — Notes de l'abbé Ricouart. — Mondelot, histoire d'Hesdin. — Chroniqueurs Flamands. — Barante, histoire des ducs de Bourgogne. — Ferry de Locre. — Devienne. — Malbrancq. — Archives de Blangy. — Notes du Doyen Debret de St.-Pol, etc., etc. — Ce sont les mêmes autorités dont on s'appuie dans le reste de l'histoire de St.-Pol, et les sources où l'on a puisé.

CHAPITRE II.

L'Ancienneté et le nom de la ville de St.-Pol.

C'est une sage invention que celle des registres matricules. Or, comme elle n'a pas été faite de toute éternité, il est impossible de savoir précisément l'âge et les parens de notre petite ville. D'aucuns pensent qu'elle fut mise au monde par les Gaulois, à cause d'une galerie qui régnait le long du château du côté de la ville, et que cette architecture en galeries est de style gaulois, outre cela, que le P. Savot * nous dit que le mot galerie vient du nom latin des Gaulois — Galli; — par les Romains, parce que pendant les guerres en Morinie, ou pendant les 500 ans ou à peu près qu'ils restèrent dans la Gaule soumise à leur domination, ils ont pu fonder la forteresse pour eux-mêmes, ce qu'on serait porté à croire, à cause des chemins qui y aboutissent, savoir: le chemin de Thérouanne et celui des Sept Voies en Boulonnais, qui pouvaient arriver en face de

* De architecturà.

[illegible] et celui d'Arras, qui pouvait. lui, entrer par la porte du vieux château, à l'est.

Quoi qu'il en soit, sans chercher notre acte de naissance au Capitole, nous sommes libres de croire que les Morins et les Atrébates, comme le reste des peuples de la Gaule, ayant besoin de se préparer un refuge en cas d'alerte, plaçaient des forts sur les hauteurs et dans le voisinage des rivières. Le château surgit donc au-dessus de la petite rivière de Lhena ou Terna, plus tard Thernois, Ternois et enfin Ternoise. Les maisons ne durent pas tarder à arriver, lui une fois arrivé là. propre et né pour protéger.

Inutile donc de requérir une plus antique naissance. Peut-être existions-nous — sous un autre nom, soit! — Quand César vint attaquer les Morins, qu'il eut bien de la peine à soumettre *. Nous étions donc des braves alors, que nous ayons eu un beau château ou de pauvres cabanes. Sans doute on ne nous disputera pas l'honneur de descendre des peuples qui habitaient alors ce pays, puisqu'on ne les voit dans aucun auteur s'émigrer, les braves qui aimaient tant leur pays, et qui défendirent en hommes leur indépendance.

Les Romains envoyaient la cavalerie de leurs armées des Gaules se refaire dans ce pays; et des écrivains trouvèrent de là l'étymologie de Tervane ou Terrane, nom qu'il porta longtems ainsi que la ville. Ce nom, disent-ils, fut formé de celui que les Romains donnèrent à tous ce pays. *Terra avenæ, terre d'avoine.* Il suffit d'une petite syncope pour en faire celui de Tervana. Nous verrons d'ailleurs un comte de Tervane — St.-Pol — ajouter à son nom de Hugues celui de Campdavaine ou champ d'avoine, et prendre pour armoiries une gerbe d'or en champ d'azur. Comme on disait le pays Tervanois, il n'est pas étonnant que bientôt, par la vitesse de la prononciation, on ait dit Ternois en parlant du pays et de la rivière; ce nom resta long-tems; on disait: le comté de Ternois.

* Commentaires de César.

Des auteurs ont confondu, à cause de la ressemblance des noms, notre ville de Tervana, — St.-Pol, — avec Tervanna, — Thérouanne, — capitale des Morins. C'est à cause de l'U, qui remplaça long-tems le V : Tervana, qu'on écrivit d'abord Terüana et non Tarüanna, — Thérouanne, — avec deux N. * Marianus Scottus, qui écrivait vers le milieu du onzième siècle, dit que Clodion vainquit les Romains vers l'an 438, et s'empara des Tervaniens et des Morins. Il distingue bien ainsi les deux peuples.

Ce nom de Tervana fut changé en celui de St-Pol, et voici comme : — Les Danois étant venus faire une incursion chez nos circonvoisins, mirent tout à feu et à sang; nulle forteresse, nulle chaumière ne fut épargnée. Après l'orage, quand le flot dévastateur se fut retiré, refoulé par les comtes de Boulogne et de Flandre, et surtout par le roi Rodolphe de Bourgogne, on vit au milieu de cette contrée ruinée, notre chère petite ville sourire paisible et toute rayonnante de tranquillité. Cela se passa en 881, au tems de Louis et Carloman, un an après l'incendie d'Arras par les Normands. Un nuage miraculeux ** sans doute l'avait enveloppée, charmante vierge, et l'ennemi l'avait coudoyée sans la voir. Nos bons ayeux ne se contentèrent pas de reconnaître par des neuvaines la protection du saint apôtre, sous le patronage duquel ils avaient déjà placé leur ville; ils voulurent la nommer du nom de leur saint. Plus tard, l'orthographe se corrompit; et l'on a fait St.-Pol. Les habitans ont encore le même saint pour patron.

On peut arriver à cette manière d'écrire, en se rappelant que les Espagnols ayant tenu la ville quelque tems, l'appelèrent en leur langue, *San-Paolo,* d'où St.-Pol, par le retranchement de l'A; l'O de la terminaison disparut dans la prononciation française.

La conservation d'une ville seule, restée debout au milieu

* Malbrancq. Hist. de la Morinie.

** Lambert d'Ardres. — Turpin. — F. de Locres.

du sac de toutes les autres et de la dévastation de toute la contrée qui l'entoure, a été remarquée par les chroniqueurs. — « Il y a, dit Lambert d'Ardres, un bourg et son château appelé » *Tervana*, situé près de la rivière Tena ou Terna, comman- » dant à tout le territoire qui s'étendait même au-delà de la » Canche..... Ce bourg avait le nom de Tervana, avant 900 de » J.-C...Ce nom fut changé en celui de St.-Paul, parce que, lors » d'une incursion des Danois en 881, ce bourg et son château » éprouvèrent la protection de St.-Paul. *Pauli Fanum* (le » temple de St.-Paul) seul, n'est pas compté parmi les endroits » qui furent réédifiés; c'est qu'il n'avait pas été détruit. Le nom » de Tervaniens fut changé en celui de St.-Polois. »

Après tout, libre à nous de croire que les habitans, attaqués comme les autres, joignirent le courage aux prières, et que dévôtement persuadés que leurs prières seules les avaient sauvés, ils en témoignèrent, comme ils le pouvaient, leur reconnaissance au saint. Heureux les siècles qui croient encore à quelque chose !

Tervane ou St.-Pol et le pays de Tervane, pays Tervanien, et enfin pays de Ternois, furent érigés en comté vers 543. Un comte de Boulogne nommé Rodolphe donna alors en dot cette contrée à sa fille, comme on l'a vu, chapitre Ier, et comme on le reverra.

Eh bien ! qu'est-ce que cette ville ? ses habits d'abord ? sa puissance ? ses droits ? qu'a-t-elle vu et senti ?... —

CHAPITRE III.

Description du Château et de l'Extérieur de la Ville.

§. I.

LE CHATEAU.

C'est lui qui fut notre père; c'est autour de lui que nous vînmes nous groupper, lui demandant protection, et lui promettant en revanche nos sueurs et notre sang pour cimenter et son armure et son piédestal. Il est juste que nous cherchions à le connaître avant tout. —

Le château fut plusieurs fois pris et ruiné. Ce n'était d'abord que quelques bâtimens placés pour refuge sur une colline, et entourés d'une muraille de cailloux, qui pouvait défendre contre un coup de main la demeure des comtes, quand il y en eût, mais insuffisantes pour résister à une troupe un peu considérable. Deux forts avaient été construits au-dessus de la rivière de Ternois, sur les deux collines qu'on voit encore au nord-est de la ville, et qu'on avait formées de terres apportées, ou bien plutôt en coupant la pointe de la montagne où ils s'assirent, et rejetant sur les côtés, pour la relever encore, la terre

qu'on tirait des fossés. C'est ce qu'on appela le château. Les comtes de Flandre et de Champagne l'ayant détruit, dit-on, en 1229, il fut fortifié par Hugues VII, de Châtillons, qui mourut en 1248.

Dans ses annales, Turpin dit bien que ce fut Hugues de Châtillon qui le fortifia en 1229; mais dans son manuscrit il dit que ce fut Hugues de Campdavaine, en 1219 et 1230. Il oublie que lui même, plaçant ce dernier en 1174, lui fait succéder en 1205 Elisabeth, sa fille. Si l'époque des travaux dont il parle était celle de 1219, ils auraient été faits par Gauthier de Châtillon, mari d'Elisabeth. Si c'est celle de 1229, l'auteur en doit être Guy, fils d'Elisabeth. Ainsi, Turpin ne distingue pas une première entreprise de fortification faite entre 1174 et 1205 de celle-ci, faite sans doute par Hugues VII de Châtillon, après le sac des comtes de Champagne et de Flandre.

Or, comme une collégiale qui était dans le château fut, pour faire place au rempart, démolie et transportée en 1251 dans la rue Vascogne, au plus bas de la ville *, il est probable que Hugues VII fit remparer lentement, que l'église ne fut démolie qu'à la fin; ou bien, que cette date de 1251 est celle de la fin de la reconstruction de cette église, ou celle de sa consécration et des lettres de l'évêque de Thérouanne, autorisant les chanoines à habiter et à célébrer leur culte en ce nouveau lieu. Donc, Hugues VI Campadevaine fit un commencement de travaux, et Hugues VII Châtillon fortifia et le château et la ville; ouvrage qu'il n'a pas dû faire en une seule année, et qui, quant à la ville et au vieux château, ne fut jamais qu'imparfait.

Le château consistait en ces deux collines que nous voyons encore. On appelait l'une le Vieux Château, et l'autre le Château-Neuf, non pas sans doute qu'il fussent différens d'âge; mais, parce que celui contre lequel s'appuie la ville fut seul rétabli entièrement entre 1230 et 1251, on le caressa comme une vieille femme, et on le dit Château-Neuf. Il fut, en 1787, vendu par

* Turpin. — F. de Locre.

Charles de Rohan, maréchal et prince de Soubise, dernier comte de St.-Pol, à Jacques-Jean-Baptiste-Eloi Decorbeheur, lieutenant-général de la sénéchaussée. Depuis, il a été transformé en un jardin *qui réunit à la régularité des formes françaises, l'agréable désordre du système anglais* *.

Le vieux, au delà duquel sont les promenades du mont, domine le neuf. Ce n'est plus qu'une butte aride, autour de laquelle, sur ses flancs et dans ses fossés, quelques pommes de terre ont peine à insinuer des racines parmi des débris enterrés de pierres blanches. On l'appelait vulgairement le Château à Croix. Il servait de deuxième basse-cour (place d'armes.) La cavalerie l'occupait. Il communiquait par un pont levis dans la partie Est, avec le Château-Neuf, dont un fossé le séparait. Sa force ne consistait qu'en quelques petites tours et des murailles faites en terrasses, épaisses de 20 ou 24 pieds, en grès ou en pierres de taille. En 1794, on y a démoli un superbe moulin en grès et en briques, appartenant aux héritiers du prince de Soubise. Il a été puni, lui moulin, du monopole qu'ont exercé, sur la mouture du blé les comtes, qui avaient obligé les bourgeois à porter leur blé ou à celui-ci ou à celui de Millebourg, situé où il est encore, à l'entrée de la rivière, dans la ville.

Les deux châteaux et la ville étaient entourés de fossés profonds de 60 à 80 pieds, et larges de 100, dont on voit les traces entre les deux châteaux, autour du vieux et puis, au nord de la ville, au pied de deux tours en ruine, dont l'une est surmontée depuis environ douze ans d'un petit belvédère en bois, le long de ce qu'on appelle encore le Rempart des Canonniers.

Il se trouvait dans le château-neuf, plusieurs édifices bien bâtis en pierres de taille **. Le possesseur actuel de ce terrain, M. Decorbehem, juge-de-paix, fils du lieutenant-général, nous a indiqué, avec une complaisance infatigable, tous les endroits où il a trouvé des vestiges de fondation. Sa perspicacité et ses

* Decorbehem : Dix années de ma vie, p. 281 et 282.

** Turpin.

souvenirs ont bien aidé toutes nos conjectures. Aussi, nous lui en offrons ici notre reconnaissance. Et cette reconnaissance, nous en offrons en même tems une part à M. Bornay, maire, qui nous a fait connaître la place du grand bastion, et qui nous a encouragé de tous ses moyens.

— Sus donc! souvenirs, bons et fidèles vasseaux! Sus, mes fils! qu'il ne soit pas dit que vous aurez reculé en face d'une belle entreprise. Les matériaux sont là, les pierres taillées..... allez!!! —

Le palais des comtes s'élève vers le milieu du Château-Neuf, et court dans la direction de l'Est-Nord Est au Sud-Sud-Ouest, de manière qu'une ligne de prolongement partant de son pignon qui regarde la ville, passerait au coin de la rue du collége, près de la rivière, et se poserait à environ deux mètres à gauche du clocher, sur le toit de l'église des Carmes. Toute l'aîle de ce palais qui suit cette direction est bâtie en double. Sa façade Nord-Ouest est régulière et toute d'une ligne d'environ 30 pas; l'autre est tournée sur un jardin ou une cour qui rejoint le rempart à l'endroit même où elle est fermée et protégée par une tour, au pied de laquelle, tout en bas, se colle un petit bout de mur, parti de la porte d'Arras. Au milieu de cette aîle, s'élèvent le donjon féodal et, tout contre, la petite chapelle avec ses huit faces et ses deux fenêtres en ogive qui prennent jour sur le jardin pour éclairer le chœur; puis, au-delà, la cuisine avec sa grande cheminée et ses larges dalles. Le pignon de cette cuisine forme l'extrémité Nord-Nord-Ouest de cette aîle ou, si vous voulez, du corps principal du palais. Puis, de-là jusqu'au rempart, le long du petit jardin, règne une autre aîle de 35 à 40 pas plus longue que la première, mais de moitié moins large; elle est tournée au Sud-Sud-Ouest, et clot le jardin en joignant une muraille qui va de son pignon à la tour que nous avons vue tout à l'heure. Le quatrième côté de ce jardin est formé par une galerie toute gentille, aux colonnes sveltes, bien déchiquetées, bien frisées, avec d'élégantes tourelles, à taille droite et fière, avec double étage et cheminée. Cette galerie règne tout le long

du château devers la ville. Ce doit être, ma foi ! un fort joli coup-d'œil pour ceux qui arrivent de la rue des Carmes sur la place du Sénat, surtout les jours de fête, quand de fraîches roses passent, légères et comme de jolis rêves, d'arcade en arcade. Oui, elle est charmante cette galerie, car elle a des roses au front, des roses à la ceinture, et du sang et des chaînes aux pieds ; — à ses pieds sont des prisons.

Le voilà donc, tout le palais des comtes de St.-Pol ! Devant la façade Nord Ouest s'étend la place d'armes, longue de 60 à 70 pas et large de 60. A l'extrémité, une caserne répond en longueur au palais. Un chemin descend à gauche, entre la galerie et la caserne, et arrive dans la ville sur la Place de la Sénéchaussée par une pente assez douce pour les chevaux. De l'autre côté de la caserne, à droite, une autre rue un peu plus large conduit à un pont levis jeté sur le fossé, à l'extrémité des deux forts, et rejoint ainsi, au-delà de la porte de Béthune, le chemin d'Aire et la rue du Grand Bastion. C'est par là qu'entrent les voitures. Entendez-vous ces ribauds de soudars qui s'ébaudissent en mille façons incongrues tout exprès pour se faire maugréer et damner par les chanoines de la collégiale de St.-Sauveur, qui sont logés un peu plus bas qu'eux, précisément au-dessus de la rue de Béthune. Mais Guy de Châtillon ne les laisse pas là, en construisant son rempart à la place de leurs maisons. C'est assez d'ailleurs qu'ils y soient restés depuis le comte Roger mort en 1067, jusqu'à l'an 1250 à peu près. Ils ont bien mérité de dévaller vivre plus tranquilles, rue Vascogne.

En traversant de nouveau toute la place, nous trouverons au bout du palais, près du pignon de la cuisine, l'égout de toutes les immondices du Château. Ensuite, en continuant le long de la deuxième aîle du palais et puis, de la muraille du jardin par une rue assez étroite, nous pouvons passer dans le Vieux-Château et delà dans la campagne par un pont-levis que défendent deux tourelles et qui correspond avec un autre tout semblable du Vieux-Château au côté extérieur du deuxième fossé. Ou bien, si nous suivons à gauche la route qui monte

de ce pont le long du rempart d'où l'on voit les cavaliers du Vieux Château, nous verrons belle et grande et solide et bien arrondie dans son armure inébranlable de grés, avec ses prisons aussi qui lui servent de base, *la Tour plombée*. Sa base est ferme, au moins, et bien soutenue par trois angles de grés qui s'avancent sur le fossé qui sépare les deux forts. Voyez-vous comme elle est là, vis à-vis l'extrémité Nord-Nord-Ouest du Vieux-Château, précisément au-dessus de la porte de Béthune, pour defendre le palais des comtes contre la hauteur de Rosemont et Troisvaux, à l'endroit même où la petite citadelle n'aurait pas été couverte contre cette position extérieure ni par le Château-à Croix trop, à droite, ni par le Grand Bastion qui est devant le Rempart des Canonniers trop à gauche. Au sommet, le tocsin et un guetteur de St.-Pol ou des villages voisins; car les habitans des villages que nous voyons ici près sont obligés d'y venir faire le guet. Chacun y monte à son tour, et se plante là, sur la terrasse de plomb, dominant tout le pays. Et, le corps à moitié passé dans ces creneaux mignonnement et fièrement découpés, il a le tems, le pauve diable! de charmer l'ennui du guet en disant la ballade que sa bisaïeule traînait en le berçant. Chante, pauvre manant, chante, va! La dame de ton noble maître a tant plaisir à écouter, sans te voir, la ballade qui lui descend des gris nuages, et qui célèbre ses ayeux....

Pauvre petit château! c'est bien lui que nous rêvions et que nous avions tant d'ardeur à rebâtir. Et nous voilà désenchantés, n'ayant plus que des ruines au lieu de notre restauration, de notre création. Revenons donc à notre siècle tout nu, sans poésie; ne voyons que le positif, que ce que nos seules facultés physiques nous permettent de voir.... —

— A l'endroit où nous avons indiqué le palais, le propriétaire actuel a trouvé des fondations bien conservées, sur la droite desquelles, des dalles comme celles d'une église; à l'extrémité, un pavé de cuisine et une vaste cheminée. Au-delà, un trou étroit par le haut et s'élargissant par le bas, en forme d'entonnoir renversé. Il en existe encore un semblable au-dessous de

l'endroit où se trouvait la caserne. Des fondations courant à droite des premières, vont rejoindre le rempart encore bien visible, à-peu-près au-dessus d'une maçonnerie qui avance dans le fossé et indique qu'il y avait là un pont-levis; les mêmes vestiges se retrouvent en face, dans le vieux-château. A l'extrémité de ces secondes fondations, une route conduit le long du rempart à une éminence de forme à peu près ronde; on y voit trois cornes qui servirent à soutenir et à défendre le terrain sur lequel reposait le pied de la tour au-dessus du fossé. Le père du propriétaire actuel a aussi trouvé un petit escalier en grés au pied d'une de ces cornes, un cadavre, des pièces d'or et des ossemens tout près de là. Une maçonnerie qui avance un peu plus bas dans le fossé, fait conjecturer de ce côté comme de l'autre un pont-levis. Les fondations de la caserne, de la galerie, d'une tour au-dessus de la porte d'Arras existent encore. Près du pignon conjecturé de la caserne, sur le bord de la rue qui allait du Château à la place de la Sénéchaussée, on a vu quatre murs, une poutre brûlée, quelques ferrures; il a pu y avoir là un corps-de-garde, ou l'habitation d'un concierge, ou une défense quelconque, tourelle, ou porte, ou même base de pont-levis. Il n'y a pas bien long-tems, à l'entrée de la rue d'Arras, près de la Grande Place, dans la cour de la troisième maison à gauche, se voyait un escalier étroit en grés, qui fut peut-être une communication du palais des comtes à la ville, sous la galerie.

La tour plombée, à laquelle nous nous sommes arrêtés, a fixé l'attention de plusieurs écrivains qui pensèrent lui trouver une origine toute particulière. Ferry de Locre prétend qu'elle fut bâtie avec le produit d'une *Cuœillotte* ou taille en guise de souscription levée à St. Pol pour la rançon du comte Wallerand de Luxembourg. Wallerand fut fait prisonnier à la journée de Juliers. Il fut remis en liberté gratuitement par le crédit de Charles IV, empereur d'Allemagne. Voilà ce que dit Ferry de Locre; puis il ajoute en citant Ponthus-Heutère, dans ses généalogies : « Gisbert, seigneur de Viane, fit bien des difficultés pour laisser aller Wallererand; il éleva la tour de St.-Paul des

deniers qu'il avait soustraits dudit Wallerand, pendant qu'il était détenu captif par les Geldrois. » —

D'autre part, on voit dans la chronique belge, et dans Jean de Leyde, que — « Walravius ou Wallerannus, comte de St. Pol, prisonnier de Gilbert, seigneur de Viane, eut la liberté de taxer lui même sa rançon, et que ledit Gilbert fit avec cet argent construire dans son château de Viane une tour qu'il appela *Santpol* ou *Simpol*. » — Elle avait encore ce nom du tems de Jean de Leyde; c'est un motif pour ajouter foi à ses paroles.

Et pourquoi, en effet, Gilbert serait il venu faire élever une tour propre à fortifier le château d'un homme son ennemi? Même bâtie dans son château de Viane, il pouvait l'appeler Tour de Santpol ou Simpol par gloriole ou pour mortifier le comte en perpétuant ainsi la mémoire de sa captivité. Il est vrai que ce raisonnement nous prive de l'appât qui nous était présenté par Ferry et autres sur l'origine de la tour plombée; mais à quoi bon reporter sa construction à une autre époque que celle où le château fut fortifié, c'est-à-dire à Hugues VII de Châtillon entre les années 1230 et 1250?

Au siége de 1537, il y avait sur sa plate-forme une coulevrine, qui lançait des boulets et des pierres dans les travaux des ennemis et gênait ainsi beaucoup leurs approches. Aussi dirigèrent-ils souvent leurs coups contre elle; et prise par eux en flagrant délit, elle fut condamnée à la peine capitale. On commença par la raser, et dès-lors la sentence était exécutée. Deux ou trois fois les pioches y passèrent, tant elle avait paru redoutable avec son long serpent qui se démenait autour de son front et de ses tempes qu'il couronnait si rapidement de fumée, d'éclairs et de mugissemens.

§. II.

L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE.

Eh bien! donc, notre jolie petite citadelle, nous l'avons maintenant là devant nos yeux, toute neuve quoique comptant,

quand elle fut enterrée, en 1537, au moins 297 ans, depuis que Hugues VII lui mit, en 1240, ou à peu-près, ses fiers habillemens de remparts et de tours; et avant cela même, encore 697 ans, depuis le jour où elle reçut, en 543, dans son giron la fille d'un comte de Boulogne; et puis encore, en remontant vers Jules-César, qui sait combien d'autres années?

Maintenant, dites moi : courage! et, quittant le donjon, nous irons chercher la petite ville.

— En descendant du château par sa pointe occidentale, à l'endroit où était le grand pont-levis, vous voyez une espèce de muraille qui veut fermer le fossé de séparation entre les deux châteaux. Elle allait, en passant à côté de ce qui est maintenant la rue de Béthune, l'espace d'environ vingt pas, rejoindre un étranglement de cette rue. Là était la porte de Potterie ou de Béthune. Il n'y a pas plus de huit ans, en creusant pour faire une remise en cet endroit, on a démoli une maçonnerie énorme; c'était autrefois le môle de la porte. En face il n'y avait pas de fossé, et par conséquent point de pont-levis; mais on y voyait bloc, tapecul et fausses-braies avec un petit fort en bois vis-à-vis. En effet, le grand fossé qui entoure le Château-à-Croix, s'efface en arrivant à l'endroit où pouvait être ce fort en bois, en face du chemin de Troisvaux; puis, peu-à-peu, le long des murailles, qui là étaient à son niveau, il s'enfonce dans les terres qui s'élèvent pour lui èpargner, jusqu'au pont d'Aire, la peine de descendre. Suivons le; nous achèverons ensuite le tour de la ville.

Au milieu de ce fossé, se trouvait une porte souterraine de communication entre le bastion qu'on voit encore bien dessiné ici au-dessus de nous, dans un jardin qu'on a appelé le Pré à Fosses *. Amis, c'est par ici que les Lansknets entrèrent !.....

* « En 1828, il y avait dans la rue Coupegueule, aujourd'hui rue Royale, » sur la gauche en se dirigeant vers la rue da la Sous-Préfecture, une grande » et vieille maison avec un corps-de-logis dans le fond d'une cour assez » grande, une aile de bâtiment encore entière, à droite du corps-de-logis,

levons la tête..... — Eh bien! ces deux tours délabrées ne disent elles rien à votre imagination? ne voyez-vous pas, penchée sur les crénaux, la sentinelle avec son arquebuse sur l'épaule, qui regarde le rempart des canonniers et le grand bastion qui l'empêche de voir le camp ennemi à Troiveaux? Et puis il fait des signes à son camarade qui veille aussi sur l'autre tour. — Ah! braves gens de pères, va! — vous tous, dans ce fossé, au pied de ces débris, chapeaux bas! ils sont morts pour leur indépendance et le nom de Français! Et puis, on les a jetés là au fond; la ceinture déchirée de leur mère qui périssait dans les flammes fut le drap mortuaire étendu sur leurs cadavres. La porte souterraine qui avait conduit les ennemis entre ces deux tours ou dans le pied de l'une d'elles, disparut aussi, la traîtresse!

» des ruines probablement d'une autre aile à gauche.... Cette maison a été, de-» puis, ajoutée à une grande et belle habitation particulière, et l'emplacement » en a été en partie transformée en un jardin. — Sous le perron situé au mi-« lieu de la façade du principal corps de bâtiment, tournée vers l'E. S. E. se » trouvait l'entrée d'une espèce de salle souterraine, à voûte soutenue de pi-» lastres. En avançant quelques pas dans cette salle, on voyait à gauche l'ou-» verture d'un souterrain qui s'enfonçait au Sud et dont l'escalier, entièrement » démoli, a pu avoir de 30 à 40 marches. Vers le milieu de cet escalier, on » remarquait une cellule de 6 à 10 pieds de longueur sur environ 6 de lar-» geur; elle aurait pu au besoin servir d'embuscade à quelques gens de cœur, » si le souterrain conduisait, comme il est probable, hors de la ville et faisait » partie des travaux de fortification. A une époque postérieure, cette cellule » aura servi de caveau. — Au bas du grand escalier, presqu'en face, et pour-» tant un peu sur la gauche, un autre plus petit, en grés, étroit et tortueux, » semblait avoir été un passage dérobé conduisant des appartemens supérieurs » au souterrain. A sa vingtième marche ou à-peu-prés, se trouvait une petite » porte murée. — A une distance de 50 ou 60 pas, le passage souterrain était » intercepté par un mur de construction évidemment récente, et qui paraît » n'avoir été pratiqué que pour obvier aux accidens qu'aurait pu causer la chûte » des pierres et les dégradations dans le prolongement du souterrain. — Ce » souterrain s'avançait dans la direction de l'O. N. O., c'est-à-dire vers les » restes des deux tours du rempart des canonniers.

» Cette maison est, dit-on, l'ancien hôtel des comtes de Sormes. » H. A.

En quittant le fossé, nous arrivons à la porte d'Aire, appelée autrefois porte de Verloing ou de Thérouenne ou bien encore Portail de l'Horloge; car au-dessus il y avait une petite tour couverte en plomb où était une horloge et la cloche d'alarme avec le beffroy. Un pont-levis franchissait le fossé, et il était défendu par un tapecul, une herse, des fausses-braies et deux tourelles d'où l'on faisait le guet.

Dans les travaux qu'on fit autour de la ville en 1537, on avait entrepris, et l'on voulait conduire, depuis cet endroit jusqu'à la porte d'Hesdin, une courtine le long de laquelle était un petit fossé qui continuait celui que nous venons de suivre; (ces deux fossés étaient en terre sèche); on en était arrivé à l'hôpital situé là où il est encore, et on avait commencé à le démolir pour terrasser et remparer. Cet ouvrage, partant de la porte de Verloing, devait rejoindre la rivière à l'endroit où elle forme un coude, et puis continuer sur la rive jusqu'à la porte d'Hesdin. Mais l'arrivée des ennemis interrompit le travail, qui fut arrêté vers ce coude de l'eau. C'est dans cet espace que les ennemis firent une brêche de 3 à 400 pieds de longueur et qu'ils donnèrent l'assaut en même tems qu'ils attaquaient le boulevard en face duquel nous avons vu les deux tours.

Maintenant allons au passage de la Calandre ou de l'Abreuvoir, et prenons y garde de glisser sur ces pierres si pittoresquement jetées à l'eau pour former comme un pont; ces pierres sont peut-être des tronçons de colonnes. Autrefois il y avait à cette place une planche, *à preuve* que le bout de rue que nous prendrons ensuite s'est appelé rue de la Planche *. La rue que vous voyez à gauche conduit au pont d'Hesdin : là était la porte d'Hesdin ou de Couture, avec pont-levis sur la rivière, tapecul, herse, fausses-braies et tourelles pour le guet.

Lors du siège, on avait commencé devant cette porte une redoute appelée alors par les habitans le Petit Bastion. Cette redoute qui ne devait guère être autre chose que ce que nous appe-

* Un plan de 1655.

lons l'avancée, il n'est pas étonnant qu'on n'en trouve pas de vestiges, puisqu'il n'y eut sans doute qu'un amas de terre et le fondement de la muraille. Le tout aura disparu, quand on bâtit le faubourg actuel d'Hesdin. Ladite redoute regardait les chemins d'Hesdin et de Doullens *, et, comme de nos jours on voit les routes traverser l'avancée, ces deux chemins passaient aussi au milieu de l'ouvrage et se séparaient ensuite. Celui d'Hesdin allait à droite en courant le long de ce qu'on appelle la rue de l'Abreuvoir ou de la Calandre, autrefois rue du Brule et faubourg de Basse-Couture, * passait sur le pont du *Brule* et suivait un peu la route de Fruges, puis montait par ce qui est maintenant un ravin sur le bord duquel serpente le chemin de Croix et de Pierremont. Le chemin de Doullens tournait à gauche vers le milieu du faubourg d'aujourd'hui, et, prenant la rue des Monts, ou plus probablement encore, la rue de la France, il s'en allait en France par les prairies et jardins, rejoignait ensuite l'endroit où est une pelouse sur le bord de la route de Paris, et s'enfonçant à gauche, il longeait, à une petite demi-lieue au Sud-Sud-Est, le tertre qu'on appelle la *Justice*, dans la plaine d'Herlin, à une faible distance de ce village; puis il filait derrière les haies d'Herlin. Cette route est appelée *encore* la route de Doullens; entendez les gens du pays.

Le petit bastion de la porte d'Hesdin avait à sa gauche une courtine d'environ 400 pas, c'est-à-dire une muraille de quatre bons pieds d'épaisseur, qui s'en allait s'éloignant toujours de quelques pas de la rivière. Il était dominé par deux collines qui avaient vue dedans, et d'où les assiégeans le prirent à revers en 1537. Ces deux collines sont sans doute 1° celle que traverse le chemin de Croix et de Pierremont, et 2° la hauteur des environs de la Justice, près de l'ancienne route de Doullens. A mi-chemin, entre la porte d'Hesdin et la porte d'Arras, au de là de la rivière, tout près des prairies où passait la route de Doullens,

i'

* Martin du Bellay.

** Plan de 1655.

dans cette place où sont des plantations de tabac, il y avait un autre bastion, comme celui qui défendait la route d'Hesdin; on l'appelait Bastion-d'En-Bas.

En face de cet ouvrage, en de çà de la rivière par rapport à la ville, et seulement à une dixaine de pas de la rive, on reconnait bien le pied d'une belle tour qui dut être solide : voyez cette maçonnerie de grès. Quinze pas plus loin, il y en avait une autre tout aussi forte, qui fut démolie, il y a quatre ou cinq ans, par le propriétaire de la maison des Carmes, aujourd'hui Hôtel d'Angleterre. Sous ces bâtimens il y a une cave qui fut, avant les Carmes, souterrain de communication entre ces deux tours, le long du rempart qu'elles défendaient. Si nous y entrions, nous pourrions y remarquer encore une arche, parmi d'autres en pierres blanches formant les parois; cette arche nous conduirait, si on ne l'avait bouchée, par une porte secrète et un petit chemin creux, à l'aide seulement d'un pont de bois, dans ce Bastion-d'En-Bas.

Le rempart quittant ces tours continuait toujours en s'éloignant de l'eau. Vous le reconnaissez bien, n'est-ce pas? à son pourpoint tout rapiécé. Et puis ce petit cabinet avec son bonnet de tuiles grises, et son tronc à six faces devers nous qui sommes là sur le bord de la Ternoise, et sa jalouse persienne toute jeune encore de quatre ans, qui vole un jour sur les jardins gisans au-dessous, et son pied qui s'allonge en cône renversé comme son bonnet : c'était peut-être une lanterne; mais il serait bien gros pour cela, et d'ailleurs, sur son front, au-dessus de sa meurtrière bouchée à présent par une brique entre trois grés comme à chacune de ses faces, on voit fort bien la date de 1622; ce qui peut faire conjecturer qu'il y eut là une tourelle autrefois, d'autant plus que la muraille depuis les restes des deux tours serait trop longue sans défense jusqu'à la rivière. La cause de sa renaissance n'est pas venue du projet de restaurer les fortifications sans doute; la ville est restée ouverte depuis sa ruine par les Impériaux. Peut-être était-ce une mâsure qui aura dû son rétablissement et sa conservation à sa métamor-

phose en propriété particulière. La maison que d'ici nous voyons à gauche de ce cabinet, fut habitée long-tems par des chanoines; il est possible que l'un d'eux, lorsqu'il transforma le rempart même en un jardin, trouvant agréable d'y avoir son donjon, *rhabilla* la pauvre petite ruine, ou bien que, si elle avait été déjà un peu relevée, il lui mit le bonnet qu'elle a aujourd'hui, pour en faire son lieu de retraite ou tout ce qu'on voudra.

Enfin le rempart rejoint la rivière, et en cet endroit encore, nous avons des vestiges qui appuient ce que font conjecturer les écrits de nos anciens. La Ternoise, arrivant du château de St.-Martin, où elle prend sa source, tournait à gauche, non pas à angle droit, comme nous la voyons faire; mais le grand mur qui soutient cette pointe de terre, n'étant pas là, elle suivait bien tranquillement sa route sans chûte, quoiqu'un peu rapide peut-être; son lit était sans doute un peu plus enfoncé, à peu près au niveau de celui qu'elle a en bas de l'écluse. Il ne serait pas absurde de croire que, les eaux se trouvant arrêtées, dans la suite son lit se soit relevé petit à petit avec le limon et avec les débris d'un ouvrage qui se trouvait à l'endroit où elles se partagent, et que là en bas il se soit creusé à cause de la chûte. Cet ouvrage était un moineau fait de grés et de briques, qui retenait la plus grande partie des eaux pour les forcer d'aller droit, et laissait le reste se décharger par-dessus l'écluse, et retrouver l'ancien lit coupé par un de ses côtés. Et puis, on avait préparé un canal sous une voûte, et dame rivière, sans s'étonner du tout, entra par là en ville. Cette voûte, vous la voyez encore contre le moulin; et ce moulin, c'est celui qu'on appelait Millebourg, qui était bien assis auprès de la fontaine des Lavoirs *, au milieu de la ville, et qu'un beau matin, nos bons aïeux prirent dans leurs bras, comme une mère qui couche son enfant sans l'éveiller, et qu'ils vinrent planter là **. Il est possible aussi qu'un filet de la rivière traversait déjà

* Turpin. — ** F. de Locre,

la ville. Après cela. les eaux du canal se joignirent à celles de la rue d'Arras et des Lavoirs, et passant sous plusieurs voûtes, elles retrouvèrent la Ternoise derrière l'hôpital, près de la Calandre et du passage de pierres.

Au-delà de notre Moineau, entre la rivière des Fonds et le courant qui entoure la ville, un bon boulevard défendait encore le Moineau, le rempart et la porte d'Arras, appuyant le bastion du chemin de Doulens, et s'appuyant lui-même au Château et aux tourelles de la porte d'Arras. La position n'était pas si vilaine.

Le fossé qui entourait les deux châteaux s'avançait pour rejoindre le moineau, et rencontrait un mur qui, se détachant de cet ouvrage, allait au-devant de lui vers la porte d'Arras. Comme celles d'Hesdin et de Verloing, cette porte avait pont-levis, herse, etc., et petites tours dont celle de gauche était appuyée sur un bout de rempart qui ne devait pas courir plus de dix pas pour se coller au pied du Château-Neuf, et dont on voit le reste dans les jardins du faubourg.

Eh bien! la voilà, notre ville. En êtes-vous contens? Il ne tient qu'à vous de l'arpenter; elle couvrait un terrain de 14 mesures, à 100 verges la mesure, et la verge de 22 pieds *, ce qui fait environ 6 hectares 32 centiares. Il ne tient qu'à vous de la revoir avec ses fossés profonds de 60 à 80 pieds, larges de 100 en différens endroits; et ses murailles épaisses de 7 à 8 pieds, quelquefois de 4 à 5, soutenues de tours à fond de cuve; et ses quatre portes ouvrantes et fermantes, et ses deux portes secrètes. Puis, vous pouvez avec tout cela vous figurer: une cour de Comtes, une garnison, des moines, des cloches, des tours, des jeunes filles promenant leurs rêves sur le rempart, des sentinelles aux créneaux; — puis ensuite, le Beffroy et la Tour-Plombée sonnant l'alarme, et le canon des assiégeans, et la coulevrine du Château, et les nobles faits d'armes; et puis après, des cris, des flammes, du sang; et les pierres roulant les

* Turpin.

unes sur les autres, la couronne des forts s'enterrant dans leur base, et le silence qui s'est couché là dessus trois siècles, à dire quatre ans!.... — Il ne tient qu'à vous de voir tout cela! Dites merci! et je serai bien heureux, et nous passerons une bonne nuit. — Rentrons en ville.

CHAPITRE IV.

L'Intérieur de la ville.

---

§. I.

LES RUES ET PLACES.

Notre ville avait quatre portes ; quatre grandes rues y conduisaient : la rue d'Hesdin, la rue d'Aire ou de Verloing (rue des Procureurs), la rue de Béthune ou de Thérouanne, la rue d'Arras. Il y avait au bout de celle-ci, à gauche, un édifice qu'on appelait les Tourelles, et une chapelle, tout près de la porte.

Les autres étaient : 1° la rue des Carmes ou Grande-Rue, qui allait de la place du Palais à la rue d'Hesdin ; — 2° laquelle sautait à droite vers la porte de ce nom ; — 3° la rue des Fevées, (des Ferronniers), à gauche de la porte d'Hesdin, jusqu'à la Petite-Place ; — 4° la rue des Cordevvagniers ou Cordewagnies (du Pont-Plein), faisant suite à celle des Fevées, au-delà de la Petite-Place ; — 5° la rue des Couppegueules (rue Royale), partant à gauche de la porte de Verloing pour aller à la Sénéchaussée ; — 6° la rue de la Sénéchaussée (de la Sous-Préfecture),

le long de la Sénéchaussée; 7° la rue Bethphaget, appelée ensuit rue des Chanoines, (depuis quelques mois, rue Bacler d'Albe, de la rue des Carmes aux Chanoines; — 8° la rue Vascongu (des Sœurs noires, puis du Collège), des Chanoines au cana (la rivière); 9° la rue des Boucheries (des Bouchers), le lon des boucheries, de la rue Vascongne à la place du Palais; — 10° la rue des Cordonniers (des Marchands), de la rue des Carmes à la Petite Place.

Il y avait en outre, et il y a encore une petite rue brisée qui conduisait de la rue d'Arras à la rue Vascongne en passant près de la Fontaine, et se brisant à droite le long du Canal; et une autre, du milieu de la rue des Carmes au milieu de la rue Vascongne; elle fut fermée par l'hôtel du Petit-Hesdin, depuis peu hôtel du Nord; puis une ruelle, de la Petite Place à la rue de Carmes; plus, des rues qui n'ont pas de noms anciens: celles du Moulin et de la Prison.

Il y avait trois places; sur lesquelles se faisaient les marchés: 1° le Grand Marché, ou place du Sénat, ou place du Palais, sur lequel se tenait le marché aux grains. Elle formait à peu près un quarré; son niveau était beaucoup plus bas qu'il n'est aujourd'hui; elle a été, à plusieurs reprises, relevée de quelques pieds. Il se trouvait, vis-à-vis la rue des Carmes, sur la rive droite du canal, un gouffre infecte dans lequel venaient les immondices d'une grande partie de la ville. Le ruisseau étant au niveau de la rivière, ou la pente n'étant pas assez rapide, l'entrée étant mal entretetenue sans doute, et outre cela, le courant se trouvant trop faible pour emporter ce qui y affluait, l'écoulement ne pouvait se faire; il y avait engorgement et par fois même dégorgement et toujours stagnation; ce qui rendait ce quartier malsain et dégoûtant. M.... maire y fit remédier vers l'an 179.... Peu à peu disparurent les ruisseaux conducteurs de ces immondices, qui traversaient la place en venant de la rue des Procureurs, de celle de Béthune et de celle d'Arras, jusqu'à ce gouffre qui a été remplacé par deux égouts tournés du côté de la rue des Carmes. —

— 2°. La place de la Sénéchaussée, nommée depuis bien long-tems le Pilori, où l'on dressa l'échaffaud pour la satisfaction d'une société encore barbare qui venge le sang par le sang, et pour la récréation des St.-Polois et des campagnards d'aleutour; elle se trouvait devant l'hôtel de la Sénéchaussée; on y faisait marché de fil, laines, satins, etc. —

— 3°. Le Petit Marché ou la Petite Place, près de l'Église Paroissiale, dans la partie la plus voisine de la rue des Cordonniers. C'était autrefois un cimetière; les revenans, les exhalaisons malsaines et autres inconvéniens firent qu'on transporta ce cimetière hors de la ville, au haut du faubourg d'Arras, au pied du Château à Croix, dans une prairie donnée à cet effet, par trois pieuses filles de St.-Pol. L'emplacement devint marché aux légumes, volailles, gibier, etc.

Le marché au poisson se tenait dans la rue Vascogne ou des Sœurs-Noires, sur le bord du canal, où il reparut en 1832.

§. II.

LA SÉNÉCHAUSSÉE.

Nous avions : Hôtel de la Sénéchaussée, Hôtel-de-Ville ou Palais du Sénat, hôpital, boucheries, fontaines, moulin; et puis, pour la partie religieuse : Église paroissiale, collégiale de St.-Sauveur, couvent des Carmes, couvent des Sœurs grises, couvent des Sœurs noires, et chapelles partout. — D'abord la Sénéchaussée.

Commençons par nous mettre bien dans l'esprit que nul des édifices actuellement existans ne peut avoir précédé la ruine de 1537, puisqu'alors trois maisons seulement restèrent à peu près de bout. La Sénéchaussée que nous connaissons sous le nom de Palais de Justice, sise encore à la place de l'ancienne, ne peut donc être âgée de plus de 300 ans. Cet édifice fut rebâti tel qu'il est en 1766. Pendant la révolution de 93, la ville s'en empara

sous prétexte que, lors de sa reconstruction, on avait empiété sur la voie publique, ce qui le rendait de fait, propriété communale. La Mairie y fut transportée. Plus tard cet hôtel, avec la prison qui est l'extrémité droite, fut reclamé comme bien patrimonial par les héritiers du maréchal prince de Soubise, et leur fut restitué *. Depuis, cet hôtel et ladite prison ont été vendus par eux à un particulier. A l'extrémité gauche est une maison particulière que le gouvernement a le projet d'acheter et d'ajouter à la prison pour la rendre plus commode et plus salubre pour ses misérables habitans. Au-dessus de la porte presque en ogive de cette vieille maison enfoncée derrière l'hôtel de la Sénéchaussée, on voit encore trois oiseaux couronnés : c'était sans doute les armes de la maison de Bryas, trois cormorans couronnés. Le dernier comte, mort député d'Hesdin, il y a quatre ou cinq ans, avait voulu plusieurs fois l'acheter au nouveau propriétaire. C'est donc là qu'habitaient les seigneurs de Bryas, pairs du Comté de St.-Pol, ancètres des comtes actuels de Bryas. C'est, de nos anciennes familles, la seule peut-être que nous ayons conservée.

L'hôtel de la Sénéchaussée est à présent occupé par un tribunal de première instance.

§. III.

LE PALAIS DU SÉNAT.

Que le Palais du Sénat ou Hôtel de ville ait été ou non plus grand qu'il n'est aujourd'hui, c'est ce qu'on ne peut assurer et qui n'est pourtant pas probable. Quant à sa situation, on ne peut douter qu'elle fut la même, si l'on en croit Turpin qui dit que les Boucheries étaient derrière l'hôtel de ville, et formaient une voûte sur la rivière; Turpin a vu cela. La cave qui

* Voir l'histoire des Comtes.

est au-dessous doit être ancienne et remonte sans doute à la construction de la voûte entièrement en grés, qui court le long du canal à travers la place, et qu'on peut supposer antérieure aux travaux de fortification de 1537.

C'est dans cet hôtel que se réunissaient les électeurs municipaux et le Sénat, autrement nommé le Magistrat, autrement encore la Justice pour le roi; c'est là que tenait ses séances le Prévôt d'arrêts dont les fonctions avaient bien des rapports avec cellesdu Juge de paix, qui aussi y tient maintenant ses séances.

C'est dans les salles de l'Hôtel de Ville que sont les bureaux de la mairie, et que se tiennent les assemblées du conseil municipal; c'est là que se font les opérations du tirage au sort pour la conscription; de révision; d'élection d'un député; d'élections de la garde nationale, etc., etc.; enfin de réception de princes et princesses.

Cette année 1833, le conseil municipal a vôté une somme pour l'achat d'une horloge nouvelle, dont les poids ne descendront plus du clocher jusque presque au niveau de la place. Il y avait de nos jours encore un carillon dont les clochettes sont là pendantes et donnant à notre beffroy l'air d'un pavillon chinois, qui s'anima tellement au 28 juillet dernier, que tous ses petits membres étaient fous et ivres comme s'affranchissant d'un long silence absolu. Ce pauvre petit carillon que nous entendîmes jeter dans l'espace, au-dessus de nos têtes, avec des accords si roulans, les airs : *Veillons au salut de l'empire*, — et *Français, quel est ce chevalier ?* — et le *Chant du départ*, — et le *Réveil du peuple*, — hélas ! maintenant il semble un charivari permanent de toutes les fêtes. Ses clochettes ne pourraient-elles donc pas se fondre un jour pour se changer en une *cloche d'alarme*, et soulager celle qui sonne les heures, l'épouvante et la joie ?

Au rez-de-chaussée, à droite de la porte, une fenêtre regarde la place, c'est celle du corps de-garde de la Garde Nationale; une autre à gauche, éclaira le corps-de-garde Anglais, en 1816, etc.; c'est à présent le poids de la ville; et à côté, justement

[illegible] de la [illegible], est [illegible]. [illegible] et [illegible].

A l'époque de la Révolution française [illegible] l'Hôtel de Ville a [illegible] pour que le [illegible] dans un [illegible] l'Hôtel de Ville fut [illegible] comme [illegible] après le temps de la Terreur.

Une société qui a eu quatre ou cinq mois d'existence [illegible], et qui est comme endormie en [illegible], se réunissant dans une des salles de cet hôtel. Le [illegible] des personnes, qui songèrent de la fonder, était bien de former [illegible] chose, d'avoir une société qui prît n'importe quel nom dont les membres, se vouant à un travail utile, se seraient occupés de recherches historiques et scientifiques sur la ville et l'arrondissement ; se seraient réunis à lire dans leurs séances leurs productions en divers genres ; et se seraient procuré les ouvrages nouveaux les plus remarquables, afin de se tenir au courant de la littérature. La jeunesse et toute la ville peut-être auraient retiré quelques fruits de ces travaux. L'idée de ces personnes n'a pas été comprise par les uns, n'a pas été suivie par les autres, dont le temps était absorbé par les affaires : on n'a eu qu'un cabinet de lecture.

Cet édifice est à la ville.

Il n'en est pas de même de l'Hôtel de la Sous-Préfecture, qui est une propriété particulière, ainsi que l'Hôtel de la Sénéchaussée.

§. IV.

L'HOPITAL.

En 1303, Guy de Châtillon, comte de St.-Pol, fonda dans cette ville un hôpital, où il mit soixante lits, trois lampes au moins brûlant toute la nuit dans les salles, trois religieuses grises, trois religieux qui devaient y célébrer les offices et adminis-

trer les sacremens aux malades, deux laïcs pour aider les religieuses dans les soins qu'elles devaient donner aux malades, et pour conduire les affaires de la maison et des pauvres. L'un d'eux, auquel tous devaient obéir, était plus particulièrement à la nomination du comte ; il en était de même de la supérieure des femmes. — « Si quelqu'un ou quelqu'une du nombre susdit décédait, et que le comte, en étant averti, manquât à y pourvoir, la nomination serait à l'évêque diocésain, pour cette fois seulement, » — dit l'ordonnance. Cette ordonnance détermine l'heure et le nombre de repas, la qualité des mets, les vêtemens pour chaque année, la manière de se coucher, savoir : — « Les frères avec leurs chemises et braies, et les sœurs avec leur chemise. » L'administration des revenus se faisait « pour et au nom des comtes. » — « De tous les revenus sera rendu compte par les maître et maîtresse à nous ou à nos héritiers, trois fois l'an, à la fête de Noël, à la fête de Pâques, et à la fête de St.-Jean-Baptiste. »

Devaient être reçus dans cette maison : les pélérins, les femmes enceintes trop pauvres pour se faire soigner chez elles dans leurs couches, les infirmes, les enfans orphelins ou abandonnés, les étrangers pauvres tombés malades dans la ville ou au voisinage. Les enfans y étaient élevés ; on leur faisait apprendre des métiers.

Guy donna à cet hospice des revenus considérables pour le tems. L'abbé Ricouart, de St.-Pol, mort en 181, dit dans des notes qu'il a laissées, que les guerres, les siéges et la négligence des administrateurs (l'administration des biens de l'hospice fut confiée par la suite aux mayeur et échevins), ont enlevé à cette fondation les trois quarts et demi des fonds y attachés, et qu'il fut un tems où il fallut unir St.-Ladre avec l'hospice, pour le faire subsister.

St.-Ladre est un édifice bâti en 1221, sur la gauche de l'ancienne route d'Hesdin, à cinquante pas à droite de la nouvelle, à un quart de lieue à l'ouest de St.-Pol, par un nommé Gaultier de Halluin. Il y avait des salles, une chapelle, et alentour une

belle et grande métairie avec prairies et terres labourables. Cet édifice appelé la Ladredrie, a conservé le nom de St.-Ladre. On y soignait les lépreux et tous ceux qui étaient atteints de maladies honteuses. C'est maintenant une ferme qui a encore tous les revenus anciens, et qui appartient à l'hospice.

Lors du siége de 1537, les travaux de fortification avaient été conduits jusqu'à notre hôpital, et, comme on avait été obligé de démolir pour faire et relever le rempart, on avait commencé à le détruire; les vainqueurs n'eûrent qu'à achever. Les bâtimens d'aujourd'hui sont neufs; un quartier fut fait pour les malades anglais, lors de l'occupation étrangère; il est à droite de la porte d'entrée, le long d'une cour bien saine, gisant en face du corps principal de logis, derrière lequel est un jardin assez spacieux et abondant en légumes et plantes médicinales.

Long-tems après sa fondation, l'hôpital se trouva vide de malades; alors les sœurs grises qui le desservaient se trouvant augmentées en nombre et en revenus, se retirèrent dans leur quartier : d'où l'origine du couvent des sœurs grises. Les chevaliers de Malte s'approprièrent l'hospice; mais dans la suite, la ville leur reprit ses droits, d'ailleurs revendiqués par Marie d'Orléans et par Jules de Bourbon. On y mit des servantes, et puis enfin arrivèrent les filles de St.-Vincent ou dames de la charité. Il y en eut trois d'abord; elles sont cinq aujourd'hui.

La première fut madame Marguerite Massin, née à Poinçon-lès-Failly (Côte-d'Or), le 2 décembre 1744. Elle fut nommée directrice de l'hôpital de St.-Pol, en 1771. Dans les tems les plus difficiles de la révolution française, elle n'abandonna pas son poste. Elle eut besoin de mendier pour nourrir les pauvres et entretenir les bâtimens. Elle y mourut infirme le 2 décembre 1826. Bénie soit-elle!

Une deuxième sœur, nous arriva le 19 avril 1804, comme supérieure et directrice de cette maison, dame Anne Deboutin, née à Savigny (Allier), le 19 décembre 1751.

Le 12 juin de la même année, une troisième sœur fut en-

voyée, dame Agathe Pothier, née à Alençon (Orne), le 5 août 1765, morte le 5 juillet 1823.

Toutes trois ont contribué de leur propre avoir à augmenter les ressources de cet établissement. Sœur Deboutin a orné et meublé la petite chapelle, dans laquelle aujourd'hui * 19 juillet, se célèbre l'office solennel de St.-Vincent, à la grande édification et au réel soulagement, du moins momentané, des malades qui se voient enveloppés d'une atmosphère de fête.

En 1792, on ne vivait à l'hôpital que de réquisitions. Vers 1795 et les années suivantes, on n'y avait de ressources que le fermage de St.-Ladre, loué 1400 à 1500 fr. et payé en assignats, et le produit du jardin, anciennement dit But des Archers, qui venait d'être incorporé à cet établissement. C'est alors que la dame Marguerite Massin, quêtait et mendiait, l'ange des pauvres! de quoi acheter les médicamens.

Dans le même tems aussi, se trouvait à l'hospice un St.-Polois qui le soutint avec la dame Marguerite, c'était M. Danvin, né à St.-Pol, le 6 octobre 1755, maître en chirurgie, et chirurgien de l'hôpital civil de cette ville. Il a montré un entier dévoûment à l'humanité; son désintéressement n'a pas été moindre. A l'époque de la campagne de Flandre, les blessés affluaient à l'hospice, et depuis lors jusqu'au mois de juin 1795, M. Danvin pensa et saigna 9,772 *défenseurs de la patrie*. Par suite des fatigues qu'il avait éprouvées, passant deux nuits sur trois, sans dormir, ne prenant sa nourriture qu'au lit des blessés et en présence de leurs plaies, il fit deux maladies extrêmement graves. Il avait fait 29,478 pansemens; le gouvernement lui avait promis une somme de 9,000 fr., à titre d'indemnité; il devait toucher un traitement de l'hôpital: rien n'est venu. Il ne réclama point; citoyen zélé il en fit le sacrifice à la répu-

* Qu'on ne soit pas étonné de la date (19 juillet) de ce chapitre. Tous n'ont pas été écrits dans l'ordre suivant lequel ils sont rangés; mais selon que les renseignemens arrivaient, et que le caprice nous emportait sur ses ailes de papillon.

blique. — Il est mort à St.-Pol en 1831, âgé de 76 ans, après quarante-deux ans d'exercice à l'hôpital de cette ville, et nombre d'années dans les armées.

Il est doux de rappeler des actes d'humanité et de vertu M. Joanne, St.-Polois, médecin de notre ville, alors et plusieurs années ensuite, donnait des soins aux malades pauvres de la ville et des environs; il fournit souvent de sa bourse, remèdes, vin et bouillon aux indigens. — Qu'ils soient loués ceux qui se donnent au soulagement de nos misères.

Maintenant les revenus de l'hospice sont de 9,990 francs. Les enfans de père et mère condamnés y sont recuelllis comme les enfans abandonnés; ceux-ci sont donnés à des nourrices des villages voisins. La dame Joublin, née à Paris, supérieure actuelle, vient de rétablir une chose qui exista jadis, ignorant qu'elle n'innovait pas réellement : quinze petites filles sont élevés dans l'hospice; elles y sont instruites et apprennent à faire des ouvrages à l'aiguille. C'est cette dame qui a achevé et arrangé la chapelle, où l'on dit la messe que les malades peuvent entendre de leur lit, dans les salles d'en haut et d'en bas. Il y a maintenant 70 lits, et la salle des femmes est dans un autre quartier que celle des hommes, depuis que le corps principal de bâtimens a été relevé aux frais d'une demoiselle de la ville, Isabelle Lemaître.

Il y avait bien autrefois une petite pharmacie, mais mal tenue, pauvre en tout, et peu propre. La dame Joublin l'a considérablement augmentée à ses propres frais même, et lui a donné un air d'élégance. En 1772, les sœurs grises qui tenaient la pharmacie, préparaient des médicamens pour les pauvres malades. elles en vendaient, et une partie du profit était donné à l'hospice. Cet établissement est réellement le plus remarquable, et, aux yeux d'un grand nombre sans doute, le plus important que nous ayons aujourd'hui. Nous avons cru devoir en parler longuement.

Tout ce qui vient d'être dit est tiré des archives de l'hospice; d'une copie de l'acte original de donation, par Julien Lebret,

conseiller d'état, et intendant de la maison de Longueville, le 10 juillet 1659; de notes du doyen Debret; des écrits de Ferry de Locre et de Turpin, et des pièces adressées aux administrateurs du Pas-de-Calais, par MM. Danvin et Joanne.

§. V.

LES FONTAINES. — LE MOULIN.

La rue d'Arras longe la rive droite du canal. Vers le milieu à environ cent pas au-dessous de la porte, on descendait, par une pente facile ornée maintenant d'un très vilain escalier, à une fontaine qui coule des flancs de la colline où posait le château. Elle se joignait au filet d'eau qui traversa peut-être de tout tems la ville; puis passant par le milieu de la place du Palais, elle se mêlait à une autre qui sourd au-delà entre cette place et la rue Cordervagnies (Pont-Plein), et entre le petit marché et la rue des Procureurs: la fontaine des Lavoirs. On voyait aux Lavoirs, en 1613, une tonne en grès, haute de six pieds, taillée en exagone; l'eau en jaillissait par sept tuyaux dans un bassin environnant *, rendez-vous de toutes les commères de la ville, de tous tems grandes nouvellistes.

Tout près se trouvait un moulin que faisaient tourner les eaux réunies des deux fontaines; on l'appelait le moulin du Maisnil *, ou bien encore moulin de Millebourg **. Il fut transporté, en 1537 **, à l'entrée même du canal dans la ville, où il est encore. — Ce canal n'aura donc été creusé par la main des hommes que jusqu'à la fontaine de la rue d'Arras, dont le lit ensuite aura été élargi. Peut-être est-ce à la même époque qu'il faut rapporter la construction de la voûte qui court sous la place du Palais. — Revenons au moulin.

Les bourgeois étaient obligés d'y faire moudre leur blé; d'où le comte, propriétaire, retirait encore un petit profit; il en fut

* Ferry de Locre. — ** Turpin.

de même pour celui qui, dans la suite, fut bâti sur le Château à Croix. De là de petits semblans d'émeutes réprimés bientôt, et puis des procès qui duraient des siècles, dans ce tems comme toujours; et les bourgeois perdaient leur blé et leurs procès; et les comtes conservaient le droit de bâtir et de posséder seuls des moulins*. Alors qu'arriva la Révolution Française, bien des choses changèrent : on détruisit le moulin du Château à Croix, ainsi qu'il a été dit, et celui de Millebourg appartint à un roturier.

Le lit du canal était beaucoup plus profond; il se comble tous les jours par les immondices de toute espèce qui y sont jetées. Un maire, M. Daverdoing, pendant les nombreuses années qu'il a rempli ces fonctions, le fit nétoyer souvent; à présent les eaux sont en plusieurs endroits presqu'au niveau des voûtes sous lesquelles elles doivent passer.

Nota. — EAUX-MINÉRALES.

Plusieurs sources jaillissent dans des caves, et filtrent à travers les murs et de petites ouvertures, pour se joindre au courant; une entre autres dans la cave d'un boulanger de la rue d'Arras, une autre dans la cave qui est sous le palais du Sénat ou Hôtel-de-Ville. Toutes ces eaux sont plus ou moins ferrugineuses.

En 1813, M. G. Locquet, de St.-Pol, pharmacien, excellent chimiste, étudia les eaux d'une fontaine qui se trouvait dans la cave de la maison qui fait le coin de la place et de la rue des Carmes, sur la rive gauche du canal. Elles furent analysées par lui et M. Capron, de St.-Pol, autre pharmacien, en présence de M. Donat F.-J. Fontaine, médecin de l'hospice civil de St.-Pol, et des épidémies de l'arrondissement. Elle fut nommée fontaine Henri-Lemaître, nom du propriétaire de la cave. Elle est à dix mètres Est-Nord-Est d'une autre appelée la fontaine Midelbourg, qui avait été analysée en 1780, par MM. Piot, médecin du roi,

* Coutumes du comté de St.-Pol.

Boudin et Decroix, chimistes chargés des analyses. Les propriétés de ces deux fontaines ont été trouvées les mêmes. L'une, celle de Midelbourg, est comblée maintenant; et l'on ne parle plus guère de la fontaine Henri-Lemaître. Pourquoi sont-elles ainsi négligées? C'est une chose inconcevable, et pourtant, Polois, leur efficacité a été souvent reconnue, et la petite ville s'animerait fort joliment si de charmantes malades et leurs agréables dandys venaient y prendre les eaux. — Deux mots sur leurs propriétés.

»Les eaux-minérales de St.-Pol, par le sous-carbonate de fer dont elles sont chargées, les sels de soude et de magnésie qu'elles tiennent en dissolution, fournissent aux médecins de précieuses ressources thérapeutiques, et à certains malades un remède efficace et toujours salutaire. Semblables par leur nature et leurs compositions aux eaux de Forges, Aumale, Rouen, Pyrmont, dans la principauté de Waldeck (Allemagne), elles sont limpides et nullement désagréables au goût. Elles ont été administrées avec succès et le sont journellement dans plusieurs maladies de long cours, telles que la chlorose, la tribut mensuel tardif ou excessif, les gastrites et entérites chroniques et les hydropisies qui suivent les longues diarrhées qui ne dépendent pas d'une altération organique de l'intestin, les gastralgies, certaines douleurs utérines, quelques affections nerveuses sposmodiques. Elles sont encore recommandées dans quelques maladies chroniques du cœur et de l'appareil circulatoire, dans l'anémie, l'épuisement et l'atonie, qu'entraînent les excès de tout genre, les fatigues prolongées ou une alimentation insuffisante; dans les écoulemens muqueux atoniques et rebelles, les longues fièvres intermittentes; dans toutes les maladies enfin qui réclament l'emploi de modificateurs dont l'action soit douce et ménagée, et portant à la fois sur le sang et les solides de l'économie *. » — La ville de St.-Pol assise au pied d'une colline couronnée de bois, à l'origine d'une vallée agréable et

* Danvin, de St.-Pol, médecin.

riante, pure d'exhalaisons marécageuses, présente des conditions de salubrité et une grande variété de sites et de promenades, qui combinées avec l'influence médicamenteuse de la source minérale, concourent efficacement au rétablissement prompt et durable des malades qui en font usage, et au maintien de la santé des personnes délicates. Espérons que la renommée de nos eaux renaîtra et qu'elle s'étendra ; notre ville en retirera mille avantages peut-être : Espérance !...

§. VI.

L'ÉGLISE PAROISSIALE.

L'église paroissiale, dédiée à l'apôtre St.-Paul, était grande et vaste. Elle avait trois nefs, des chapelles rangées de chaque côté qui formaient deux autres petites nefs, des ouvrages de peintures et de sculpture ; une tour qui se trouvait au milieu ; trois cloches qui furent refondues en 1625, et dont la plus grosse fut nommée Françoise, du nom de François d'Orléans, alors comte de St.-Pol, alors que le mayeur était Mathieu de la Vacquerie, et les curés Jean Raux et le P. Florent Warii. Elle fut bâtie en deux fois ou agrandie ; la première partie depuis l'autel jusqu'à la tour était solide, bien travaillée, élégante, la deuxième était presque sans art *.

Cette église était située dans la partie Sud de ce qui forme à présent la Petite Place, de manière que le portail était contre la rue Févées, le chœur tout près de la rue des Pères-Carmes, à l'entrée d'une petite ruelle qui conduit à cette rue. On peut voir encore un reste d'arcade ou d'arc-boutant à la maison qui fait sur la Petite Place le coin de la Ruelle.

Elle fut brûlée en 1553 par les Français qui vinrent saccager la ville demeurée à Charles-Quint depuis 1537, et rebâtie en 1614 par les habitans.

* L'abbé Ricouart, de St.-Pol.

En 1635, une partie de la ville fut brûlée par l'imprudence d'un boulanger; les flammes dévorèrent la paroisse, les Carmes et le Presbytère.

Au commencement de 1789, l'argenterie de cette église, excepté les vases sacrés, fut volée en plein midi; parmi les objets volés se trouvait une statue portative de St.-Paul. *.

La paroisse possédait entre autres ornemens une chappe en velours tissu d'or, qu'on appelait le Manteau de Charles-Quint, parce qu'elle avait été donnée par cet empereur. D'aucuns pensent que ce présent venait de Louis XI repentant du meurtre de Louis de Luxembourg *. Louis XI eût été bien généreux ce jour là; c'est sans doute qu'Olivier-le-Daim lui faisait la barbe dans le moment qu'on lui conseillait ce don; l'heure des grâces était celle où le barbier *tenait la clef dans sa main*. On dit aussi que la moitié de ce Manteau fut à l'abbaye de Cercamp.

Lors de la révolution de 1793, les cloches descendirent et se métamorphosèrent en sous et en canons sans doute. Pieux et pioches, marteaux et mines ébranlèrent ce monument. — » La tour était là encore, — disait hier un contemporain des Carmes et des couvents, bon et simple homme, prévôt de la confrérie du St.-Sacrement, etc. — On n'avait pas été assez fort pour la mettre par terre. Un jour, c'était à .... sept heures du matin; je rebattais des matelas dans un grenier de la rue d'Hesdin ;... c'est pour vous dire que j'ai fait tous les métiers dans ce tems là;... j'entendis un drôle de bruit, et je courus à la fenêtre du grenier. Eh bien! alors je vis la tour qui balançait comme un homme saoûl; et puis, elle fit un demi-tour; .... là — (et il se levait pour exécuter sa pantomime plus à son aise,) — là, comme cà! un demi-tour à droite, et elle se coucha sur le toit. Car si elle était tombée sur le côté, elle aurait écrasé le presbytère qui existe encore. C'était en 95 ou 96. » —

Le reste de l'église fut démoli peu à peu et ses décombres disparurent.

* Ricouart. — ** Ricouart.

L'époque de sa fondation est inconnue. Elle est probablement antérieure à l'église des Chanoines *, puisque Roger donna à celle-ci deux parts des dîmes de toute la paroisse.

Anciennement il y avait, comme il a été dit, à côté de l'église un cimetière qui fut transporté au haut du faubourg d'Arras. Cet emplacement augmenté de tout celui de l'église paroissiale est maintenant ce qu'on appelle la Petite Place, plus régulière que l'autre.

§. VII.

LES CHANOINES.

Roger, comte de St.-Pol, qui mourut en 1067, bâtit dans le château une église appelée la collégiale de St.-Sauveur, où il mit douze chanoines à chacun desquels il donna une habitation convenable, et, entre autres revenus, deux parts des dîmes de toute la paroisse. Elle occupait la partie du château voisine de la Porte de Béthune **.

Lors des travaux de fortifications faits entre 1230 et 1250, elle fut détruite; et en 1251 elle arriva toute rajeunie dans la partie Sud-Est de la ville, au bout de la rue Vascongne, à présent rue du Collège, s'appuyant contre le rempart dont elle n'était séparée que par un petit cimetière.

Les chanoines, de douze qu'ils étaient, furent, en 1709, réduits à sept dont on connait encore les habitations, toutes avec un jardin, dans les environs de leur église; et cela, à cause de la modicité de leurs revenus. Car une partie en avait sans doute été distraite pour doter d'autres établissemens; et ils avaient plusieurs fois encouru la censure de l'évêque de Thérouenne.

Les anciens disent que la Collégiale avait un orgue et trois cloches.

La place du cimetière et de l'église a été achetée, en avril 1808, de M. G. Lemoine, aubergiste à St.-Pol, par M. Danvin,

* Remontrance de l'évêque de Thérouanne aux chanoines de St.-Pol.

** Ferry de Locre. — Turpin.

chirurgien de l'hospice civil. Elle a long-tems servi de marché aux porcs, et enfin depuis trois ans elle est réunie avec un jardin étroit qui courait sur l'ancien rempart de la ci-devant maison d'un des sept chanoines à un cabinet de la forme des lanternes ou guérites de rempart que nous voyons encore. Les deux jardins sont fermés maintenant par un mur et une habitation particulière ajoutée à cette maison de chanoine. Ce qui reste de place est le marché aux porcs, qui s'établit tous les premiers lundis de chaque mois, là et dans la rue du Collége; et c'est mal, car dans cette rue, qu'on appellera peut-être plus tard la rue des Ecoles, se trouvent : l'institution communale, une école mutuelle pour les garçons, une école de filles, tenue par cinq Sœurs de la Providence et puis un entrepôt du magasin au tabac.

§. VIII.

COUVENT DES CARMES.

Il y avait, avant la ruine de 1537, au bout de la Grande Rue, (dans la suite, rue des P. P. Carmes,) une chapelle appelée chapelle d'Ocoche, fondée par les Seigneurs de La-Viéville et du Freslon, ancêtres des Seigneurs de Bailleul; elle était appuyée contre le palais desdits seigneurs, Cour de Bailleur. *. Tout cela fut effacé en 1537.

Les chevaliers Maximilien de Bailleul et dame Christine Lalain, sa femme, donnèrent, en 1615, aux pères Carmes, les bâtimens qui s'y étaient relevés, ou bien seulement leur emplacement.

Les Carmes furent admis à St.-Pol, le 9 août de l'an 1615, par le magistrat et les principaux de la ville, à la condition proposée par les Pères de prêcher et d'instruire la jeunesse jusqu'à la philosophie. **. Ils y demeurèrent jusqu'en 1792. Ils relevaient des Carmes Belges de Valenciennes, comme il se voit

* Ferry de Locre. — ** F. de Locre.

par la permission d'exercice délivrée au P. Florent Warii, chef de ceux de St.-Pol, par le P. Wailly, chef des Carmes Belges.

Les Carmes, dès leur arrivée, commencèrent des constructions à la place même de la Cour de Bailleul. L'église élevée dans la partie Nord-Est du couvent, fut achevée en 1690, elle sert d'église paroissiale. On y a entendu bien des discours, d'abord des Carmes, puis des clubs en 1793, époque vers laquelle on la fit Temple de la Raison; puis elle fut rendue au culte catholique, le 10 novembre 1802, par Napoléon, alors Bonaparte consul à vie; enfin en 1816, les Prussiens y célébrèrent une fois les cérémonies de leur culte.

Le monastère des Carmes était bâti en quarré; l'hôtel d'Angleterre que nous voyons avec sa vaste cour et ses bâtimens adossés au rempart et à une vieille tour, est une partie de la maison des Pères. Ajoutez-y les trois ou quatre maisons qui vont rejoindre l'église paroissiale d'aujourd'hui et qui étaient les classes, avec un petit mur surmonté d'une grille, en avant des maisons, laissant une cour de 20 ou 30 pieds de large pour les élèves; et figurez-vous des chambres et des cloîtres, et vous aurez tout.

§ IX.

LES SOEURS GRISES. — LES SOEURS NOIRES.

Des Religieuses Grises, ainsi nommées à cause de la couleur de leurs vêtemens, avaient d'abord desservi l'hôpital. Dans la suite elles se retirèrent dans leur quartier, qui était la partie Nord des bâtimens de l'hospice, et elles y vécurent selon la règle de leur ordre de St.-François, donnant leurs soins et leurs veilles aux malades de la ville; préparant dans leur maison des médicamens pour l'hospice et la ville, et même pour le dehors, et instruisant des jeunes-filles. Elles avaient une école et un pensionnat.

En 1765, une des pensionnaires ayant caché un réchaud ou bien plutôt un chauffe-pieds sous l'escalier de l'école, le feu prit à cet escalier, le couvent et l'église furent consumés. Chose horrible! treize pensionnaires et une novice périrent dans les flammes; l'une d'elles avait passé la tête à travers les barreaux d'une fenêtre pour fuir l'incendie ou appeler du secours; elle y resta prise et fut ainsi dévorée par les flammes.

Ce couvent rétabli dans les années suivantes, a entièrement disparu. Il était au bout de la Petite-Place, près de la rue du Pont-Plein.

Dans les terribles années de la Révolution Française, c'était le siége de ce qu'on appelait le district, c'est-à-dire à peu près le conseil d'arrondissement. Une quantité énorme de papiers importans a été détruite par un incendie qui consuma le district en 1793. Le président de ce corps administratif était Petit de Monchy; le vice-président, Ricmainil; les membres étaient Petit, Leroy, Lanne, Loyal et Duez, secrétaire *.

Cet ancien couvent a été depuis transformé en auberge.

Un autre couvent, celui des Sœurs-Noires, était dans la rue Vascogne ou des Sœurs-Noirs, à peu de distance des Chanoines. Elles étaient de l'ordre de St.-François, originaires des Sœurs-Noires de St.-Omer, appelées plus tard les Conceptionnistes. Leur établissement à St.-Pol date de 1430 environ. En 1556, douze d'entre elles allèrent habiter le couvent des Chariotes à Arras, où il y avait auparavant douze veuves qui travaillaient à des ouvrages de laine.

Il y avait dans ce couvent une petite basse-cour, et un jardin qui allait de la chapelle à la rivière. Cette chapelle, disent les anciens, était bâtie de l'occident à l'orient entre le jardin et la cour; elle fut en 1767, transportée le long de la rue même des Sœurs-Noires.

Quand vint l'époque de la Terreur, les religieuses s'étaient enfui. Leur église fut un club des Jacobins; plus tard elle fut le

* Actes de 1793.

logement des gardes-du-corps, quand ces messieurs, allant à Gand, passèrent par notre ville avec le duc de Berry et le comte d'Artois, et y précédèrent de quelques jours Louis XVIII ; puis l'année suivante, elle devint magasin au fourrage pour les Prussiens et les Anglais, puis magasin au pain pour les mêmes, puis enfin magasin au tabac.

Le reste du couvent fut transformé en un collége communal, véritable théâtre d'ombres chinoises, où l'on a vu les principaux, les régens et les portiers mêmes se succéder avec une telle rapidité et une telle multiplicité, que *c'était une bénédiction*. Et comment non ? ils ne pouvaient nulle part trouver pire que chez nous. Le traitement le plus élevé des fonctionnaires ne passa jamais mille francs ; les autres étaient de 500 ou 600 fr., et enfin, dans les dernières années de 700 et 800 fr.; il y en avait un de 300 fr. En 1832, l'économie, et plus, une véritable sagesse du conseil municipal l'a transformé en institution communale. Elle prospérera, Polois, si vous savez faire des sacrifices pour établir, et encore pour maintenir, et avoir la patience d'attendre, et le bon esprit de ne point tracasser vos commettans; tenez vos engagemens; il faudra bien qu'ils tiennent les leurs. —

§. X.

LES FAUBOURGS.

Quatre faubourgs s'allongeaient au-delà des quatre portes, autour de la ville : 1° Celui d'Arras, au haut duquel fut transporté le cimetière, ayant au centre une chapelle de Saint-Sépulcre, elle fut détruite jadis; depuis peu d'années elle a été remplacée par une autre qu'y fit élever Mme veuve Prévost, de St.-Pol.

2° Celui de Béthune, vers le milieu duquel était une chapelle de la Madeleine, fondée par dame Elisabeth de Monchy, dite Senarpont, femme de Henri Cappendu, vicomte de Boursonne. A l'extrémité droite dudit faubourg, était la ferme de Cailli-

mont, au-delà de laquelle le comte de St.-Pol allait recevoir l'hommage du prince d'Epinoy.

3° Celui d'Aire ou de Verloing, avec une chapelle de Notre-Dame, fondée en 1326, par Jean de Châtillon, comte de St.-Pol, à mi-chemin de St.-Pol à Verloing, comme porte l'ordonnance dudit Jean; vers la place de laquelle est un calvaire.

4° Celui d'Hesdin ou de Cousture, partagé en deux rues principales; celle qui partait à droite de la porte, s'appelait faubourg de Basse-Cousture ou du Brule (rue de l'Abreuvoir). Au haut de l'autre rue se trouvait une chapelle du St.-Esprit. Turpin a vu au-dessus de la porte les armes de La-Viéville.

Tous les ans, le lundi de la Pentecôte, une foule immense afflue encore en pélérinage à cette chapelle. La foule était grande en 1730; des personnes s'amusant dans le faubourg, près d'un toit de paille à lancer une bombarde contre un chien ou des oiseaux, dit Turpin, à tirer un coup de fusil, dit l'abbé Ricouart, le feu prit à ce toit et le faubourg fut brûlé. Une femme périt sous les décombres de sa maison; un enfant fut asphyxié. On voit encore sur la façade de la première maison, à gauche, près du pont, des restes d'une inscription que la tradition explique : POST InCenDIVM hVIVs sVb VrbII ereCta; dont toutes les lettres numérales forment la date MDCCVVVVVIIIII, c'est-à-dire MDCCXXX ou 1730.

Derrière la chapelle du St.-Esprit, à hauteur d'homme, on voit encore cette autre inscription : LE 3 DE IVLIET 170ʒ — VILLE DE ST. POʒ FVT INNONDÉ D'AVX. En effet, la tradition rapporte que, sans qu'il eût fait d'orage, une masse d'eau arriva tout-à-coup par la rivière, en descendant des environs d'Epenchair et Roillecourt, et qu'elle remplit toute la ville. L'abbé Ricouart dit que ce fut en 1703.

Cette chapelle fut conservée en 1789, à cause de l'usage qu'on fit de son portail, ajouté au corps du bâtiment en 1610, date qu'on y voit encore. Ce portail servit alors de bureau d'octroi.

SECONDE PARTIE.

Histoire

DE LA VILLE ET DU COMTÉ,

FAITS ET COUTUMES.

Un moment d'attention s'il vous plaît.

Maintenant que nous connaissons, autant que possible, l'ancienneté de notre ville, et son vieux nom, et son nouveau baptême ; que nous avons essayé de décrire sa citadelle et toute sa physionomie, à elle-même; que nous les avons ressuscités autant que nous permettait de le faire le vague des chroniques et des traditions, il est tems de les regarder passer par les divers événemens qu'elles ont vus et éprouvés jusqu'à nous. Il fallait bien savoir où se trouvait tel ou tel endroit témoin de telle chose, et il eût était désagréable d'être à chaque instant arrêté dans la lecture d'un récit par cette monotone réflexion : cela se trouvait ici ou là. C'est aussi pour ne pas revenir aux monu-

mens, que leur histoire a été de suite menée jusqu'à nos jours. Quelques détails auront paru peut-être ennuyeux et inutiles même ; ainsi est la détermination des chapelles. Nous avons recherché partout avec la plus grande attention tout ce qui a composé notre St.-Pol, et nous nous sommes appliqué à en faire une description exacte, afin que si quelqu'un désirait un jour faire le plan du vieux St.-Pol, nous puissions du moins lui être utile.

CHAPITRE Iᵉʳ. — 1ʳᵉ PÉRIODE.

Notre Histoire, jusqu'à 1169.

§. I.

L'IMPORTANCE DE LA VILLE ET DU COMTÉ.

Pauvre petite ville! qui croirait en te voyant toute délabrée, toute muette, et ne donnant signe que d'une vie sans soleil comme sans orages, que les clefs de la France furent appendues à tes noirs créneaux? Qui croirait que sur le bord de tes larges fossés on entendît jamais un chevalier défier à haute voix le plus vaillant de tes fils, et que ce fils passât jamais la herse de ton pont pour soutenir, par une noble joûte, que son prince était le plus valeureux et le plus magnifique prince qui fût oncques; ou que sa dame, ta fille, était la plus sage et la plus belle, et que France était ton nom? qui le croirait? nul peut-être. Et pourtant, comme sur le front plissé d'une vieille femme nous devinons ses charmes passés, de même dans tes débris on voit bien les témoignages de ton antique puissance.

En effet, nous avons été quelque chose de grand. Ce château de St.-Pol en Ternois, comme on disait jadis, était le souverain

de plus de 365 villes, bourgs, châteaux, villages, hameaux et censes. * De sa grosse tour plombée dépendaient Pernes, Pas, Frévent, Fruges, sept châtelleines, trois seigneuries, etc. Tous les ans, les Pairs du comté se réunisaient autour de son pied et formaient une belle cour au comte; et de là, ils réglaient les intérêts du territoire qui s'étend entre les villages de Petit-Offin, Royon, Canlers, Audincthun, Croisillier, Heuchin, Livossart, Febvin-Palfart, Auchel, Camblain, Marest, Monchy-le-Breton, Penin, Sar-le-Bois, Humbercourt, Petit-Canteleux, Ivregny, Rollepot, Ecoivres, Blangermont, Humières, Incourt, St.-Martin, et y compris le terroir de ces villages.

Les anciens chroniqueurs nous vont racontant que la domination de St.-Paul en Ternois s'étendait dans une longueur de 18 milles, 9 milles d'un côté, 9 milles de l'autre, disent-*ils*; d'aucuns disent 15. Elle renfermait le bailliage d'Hesdin, qui au 17e siècle s'appelait encore Bailliage Tervanien, d'où la ville d'Austreberthe, à présent partie d'un faubourg du Nouvel Hesdin, était appelée Ville Tervanienne. ** Le baillage d'Hesdin en fut séparé il y a bien long-tems; vers 561, cette ville d'Hesdin eut des comtes mouvans de Boulogne.

François Ier, roi de France, regardait l'occupation de St. Pol par ses troupes comme très importante pour la défense de son royaume. Cette ville située à 7 lieues de Thérouanne, 9 d'Aire, 8 d'Arras, 4 de l'ancien Hesdin, était le boulevard de la France *** contre l'insatiable envahisseur Charles-Quint. François Ier, voulant attacher à son propre chef et la ville et le comté de St.-Pol, en proposa l'échange au comte François d'Orléans contre le comté de Montfort Lamaury. Le traité passé entre eux n'eut pas d'exécution, comme nous le verrons à propos. Ce qui importe ici, c'est que, dans l'évaluation faite alors des deux comtés, l'énumération des endroits soumis à la juridiction de celui de St.-Pol, désigne des lieux dont l'éloignement du centre

* Ferry de Locre. — ** De la Guesle, liv. 4 des Morins. — Malbrancq. — *** Du Bellay.

prouve l'étendue de sa domination : Ste.-Austreberthe, Richebourg, Thièvres, St.-André, Argoules, Berck-en-mer, Royon-sur-mer, etc., etc., tous au-delà de la Canche. Nous reverrons cela à l'article de sa juridiction. A diverses époques, des lieux bien autrement importans parurent dans une certaine dépendance de St.-Pol, ainsi la principauté d'Epinoy, Ham, St.-Quentin même; mais les hommages n'étaient dûs qu'à la personne des comtes, ces lieux étant propriétés de leurs familles, ils avaient été ou acquis de leurs deniers privés, comme Fauquemberg acheté par une de nos comtesses; ou bien occupés pour eux par d'autres armes que les armes St.-Poloises, comme St.-Quentin; voyez l'histoire du connétable Louis de Luxembourg.

François Ier, roi, tenait donc autant que son ennemi, empereur, à la possession de St.-Pol; et ce n'était pas les princes seuls qui tenaient à ce que nous fussions France. Lors de sa ruine par les Impériaux en 1537, on cacha aussi long-tems que possible cette nouvelle au peuple, de peur de le décourager.

D'un autre côté, si c'est une gloire pour une ville que d'avoir été gouvernée par des familles illustres, nous trouvons chez nous de ces noms : nous fûmes gouvernés par les familles de Boulogne, Ponthieu, Campdavaine, Luxembourg, Orléans, Bourbon, Mélun, Soubise. Ces familles ont donné à la France des rois, à l'Allemagne des empereurs, à l'église des évêques, des archevêques, des papes et des saints. Philippe VI de Valois, roi de France, était fils de la fille d'un comte de St.-Pol; Henri IV de Bourbon, roi de France et de Navarre, était arrière petit-fils d'un de nos comtes. Et parmi les personnages mêmes qui nous gouvernèrent, nous retrouvons des connétables de France, des gendres et frères de rois de France et de rois d'Angleterre, un maréchal de France, et l'un d'entre eux allait devenir roi de Pologne quand la mort le surprit *.

Dirai-je encore que le grand roi, ou si l'on veut, le glorieux despote Louis XIV, tint à St.-Pol une assemblée des états; que

* Voir histoire des Comtes.

Louis XI, le cruel restaurateur de la monarchie, y vint se régaler avec l'ami de la table, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; qu'un roi d'Angleterre y vint mendier son trône qu'il s'était laissé prendre; que Charles V, roi de France, assembla le 24 d'apvril, par un jour de mercredy, en l'an 1361, les estats de son royaulme en la ville de St.-Paul *; que les comtes de St.-Pol étaient nommés parmi les premiers princes de France, ainsi qu'on le voit par le traité de Madrid **, et qu'une grande partie d'entre eux furent princes du sang royal de France? Et puis doit-on rappeler qu'elle vit aussi dans ses murs Louis XIV, Louis XI, Charles V, et Turenne, et François Ier, et Louis XVIII, et le comte d'Artois (Charles X), allant à Gand avec le duc de Berry, et le dauphin, duc d'Angoulême, revenant de St.-Omer, et la duchesse de Berry, et des Prussiens, et des Anglais, pendant quatre ans? Dirai-je tout cela pour faire comcomprendre l'importance de St.-Pol? Mieux vaut lire toute son histoire. —

§. II.

QUELQUES MOTS ENCORE SUR NOS COMMENCEMENS.

Descendans des grandes peuplades du Nord, qui se poussaient à flot sans relâche vers le midi, nous adorions les dieux des Celtes, des Goths et des Sarmates ***. Nous adorions Teutatès (Mercure); Dis, dont nos ancêtres étaient issus; Hésus (Mars) et Taranis (Jupiter tonnant) et d'autres ****. Si le guy avait crû sur un chêne de notre forêt, toute la tribu était convoquée; on immolait deux genisses blanches sous ses rameaux, et le chef

* Ferry de Locre. — ** « Pour garantie du présent traité, le roi s'engage à remettre en ôtage ses deux fils ainés, ou à leur défaut, douze des plus grands seigneurs du royaume, qui sont : Les ducs de Vendôme et d'Albanie, les comtes de St.-Pol, de Guise, etc. — Il aima mieux livrer ses deux fils que priver son royaume de douze défenseurs. » — Léon Gozlan, traité de Madrid.

*** Lingard. — Villemain. — Guizot. — **** Lingard.

des Druides coupait la plante sa...
A midi, lorsque le druide s'était ret...
Tervanien était admis à prier et à ent...
quand notre corps souffrait, le Druide ét...
science; et alors le guy, la verveine, la sab...
Druide nous guérissaient. C'est quelque chose...
profondément touchant que, dans toute croyance...
confiance entière des peuples en leurs prêtres, qui leu...
du bien au corps, et qu'ils regardaient comme des in...
diaires entre eux et les divinités; oui, c'est quelque cho...
beau en tant que cette divinité est représentée par la bienfai...
sance. Malheureux ceux qui ne sentent pas ce qu'il y a là de
grand ! — Paisibles, nous offrions, dans la haute citadelle, aux champs et dans la forêt, des fruits à notre dieu. — César vint; nous offrîmes des dépouilles ennemies, un trophée des armes et des ossemens de ses soldats. — Dans de grandes calamités, là, sous ces ombrages où va la rêverie tranquille et douce aujourd'hui, nous avons immolé des hommes.

Nous étions vieux sous l'empire des Druides, quand nous apparut le signe d'une régénération universelle parti du Mont-Calvaire, qui nous étonna et que nous suivîmes, apporté qu'il nous était par St.-Fuscien et St.-Victorin, envoyés dans la Morinie par le pape Etienne, en 158 **.

Deux siècles et demi plus tard, nous étions soumis à la domination d'un homme qui nous jetait sa volonté et ses chaînes d'une ville assez éloignée de nous. Cette ville s'appelait Boulogne, et cet homme avait à titre : comte de Boulogne, Amiens, Tournehem. Après quelques années, un de ses descendans, ayant à nom Roulphes ou Rodolphe, se trouvant père d'une fille, forma de son domaine un joli petit présent qu'il appela comté de Ternois à cause de sa situation sur la rivière de Terna, et qu'il donna à sa fille, en la mariant, en 543, à Léodegond, comte de Meaux. Notre ville restait pourtant soumise à la sou-

* Pline XVI. 44. — ** Ferry de Locre. Chronique belge.

verainceté de ce comte de Boulogne. Ensuite nous repassâmes aux mains des autres descendans du même Roulphes, nos comtes et comtesses s'étant cloîtrés.

En 558, un autre comte de Boulogne, Amiens, Tournehem et Tervane, ayant distrait de ses domaines la partie qui regarde le Boulonnais et le Ternois, la donna en dot à Florence sa fille. quand elle épousa Pepin-Florent, petit fils de Charlemagne et comte de Vermandois et de Champagne. Ainsi le Ternois et le Tervanois furent réunis sous un même chef, et Florence apporta à son mari le château de Montreuil, le Ponthieu et le Ternois ou Tervanois. C'est dans ce tems que Tervane ayant échappé par la protection de son patron à la dévastation des Danois, reçut le nom de St.-Paul, corrompu ensuite en celui de St.-Pol.

§. III.

UN CARLOVINGIEN — LA MAISON DE PONTHIEU.

En 881, Pepin-Florent, de la race de Charlemagne, était comte de Ternois. Alors vinrent les Danois qui saccagèrent Hesdin, battirent Florent et son ami Hestride d'Hesdin, ravagèrent la vallée de la Canche, le château d'Hesdin, ouvrage d'Hélène, * femme répudiée du César Constance Chlore et mère de Constantin, et puis Ste.-Austreberthe, Auchy. Tous ces endroits furent rétablis; la ville de Tervane seule n'est pas comptée parmi les lieux restaurés, c'est qu'elle n'avait pas été détruite, dit judicieusement Lambert d'Ardres.

En 882, Louis le Débonnaire battit les Normands, et deux ans après ils vinrent saccager Blangy.

Plus tard, vers 918, le comte de Flandre, Bauduin-le-Chauve prétendant que lui seul avait repoussé du pays les Normands qui étaient partis de Rouen, cette grande ville qui n'était qu'une rue, ** avec une flotte, et avaient fait une descente sur nos

* Malbrancq. — Mondelot. — ** Masselin.

côtes, s'appropria les comtés de Boulogne et de St.-Pol, et trois ou quatre des siens nous possédèrent. Enfin, grâce à la valeur de Guillaume, et à la faveur du roi Lothaire, nous reconquîmes nos comtes naturels dans la personne de Hermès, fils de ce Guillaume qui était fils de Roger, qui était fils d'Herluin, qui était fils d'Helgot, qui était fils de la comtesse Florence. Et comment les Flamands furent-ils rejetés ?

Vers 964, Guillaume de Ponthieu, fils de Roger de Ponthieu, fâché de voir les Flamands s'agrandir à ses dépens, puisqu'ils lui avaient pris son Ternois et qu'ils lui prenaient encore son Ponthieu, fit tant par ses armes et la faveur du roi Lothaire, et les prières de Mathilde, mère d'Arnolphe, comte de Flandre, que celui-ci, qui prenait le titre de roi, lui rendit le comté de St.-Pol. Ce ne fut réellement qu'Hermès, son fils, qui redevint le vrai comte de St.-Pol. Au tems d'Arnolphe, fils d'Hermès, et de Roger successeur d'Arnolphe, on restaura l'abbaye de Blangy, déjà ancienne et ruinée par les Normands; on vit s'élever le prieuré de Pas-en-Artois et celui de Ligny-sur-Canche. * Alors aussi, Bauduin de Mons bâtit à Hesdin un superbe palais qui fut détruit en 1553 avec la ville; il établit aussi tout près de cette ville, vers le Nord, sur la hauteur, un beau parc pour sa chasse **, origine du village du Parcq, aujourd'hui chef-lieu de canton.

§. IV.

CE QUI SE PASSA SOUS LES CAMPDAVAINE.

Après Roger, dont nous venons de parler, arriva un nommé Hugues qui se sobriqua Campdavaine. Ce sobriquet resta dans toute sa famille qui fut remplacée par la maison de Châtillon, celle-ci le fut par celle de Luxembourg; puis vinrent celles de Bourbon, d'Orléans, de Melun, de Rohan-Soubise. —Que firent pour nous les Campdavaine d'abord ?

* Ferry de Locre. — ** Turpin.

Ce qu'ils firent ? — nous vîmes des fondations religieuses qui ne leur coutèrent aucun genre de peines : Le prieuré de Framecourt en 1084 ; celui de Bailleulet, à deux milles de St.-Pol, bâti par Godefroy de Roillecourt en 1124 ; l'abbaye de Ruisseauville en 1099. Pour ce qui est d'eux, voici :

Hugues IV Campdavaine, de retour de la Palestine, ne pouvant souffrir ni le repos ni la domination des Flamands sur le comté de St.-Pol, prit sa brette et se mit en campagne, ravageant les frontières de Flandre et courant jusqu'à St.-Omer, Lilless, Aire, même Arras. Ce que voyant, Bauduin assembla les Morins de la Flandre et reprit Enchres, ville située sur la rivière de Somme, dont s'était emparé Hugues, puis il se retira. Hugues le suivit de près ou même l'avait précédé dans l'intérieur de la Flandre et de la Morinie, et il ravageait tout cela comme nous effeuillons une rose. Alors Bauduin vint mettre le siège devant St.-Pol, c'était en l'an 1117. Heureusement le comte de Boulogne interposa sa médiation et la paix fut faite. *

Ondegherst dit que Hugues prit les armes pour assister Gaultier, comte d'Hesdin, dans sa révolte contre Bauduin.

En 1119, Bauduin à la Hâche, mourut, et Hugues de Campdavaine, recommança ; *fourrageant sans cesse ès terres et domaines dudict prince. Mais ce fut vifvement à sa folle enchère.*

Charles, comte de Flandre, entendant toutes ces practiques, leva un grand ost, le fit marcher de vers St.-Paul, blocqua la ville et chasteau. On lasche les furies de bataille ; on frappe, on tue, on renverse : le chasteau est gaigné, aussi est la ville ; on y voit un montgibel de flamme et un déluge de sang ; les murailles sont culbultées du hault en bas ; les fossés sont raclés et mis à l'esgal des aultres terres ; bref, ce qui estait de chasteau et de ville, le tout est effacé **.

Charles-le-Bon fit prisonnier Gaultier d'Hesdin, le déshérita perpétuellement de son comté qu'il appliqua au domaine et à

* Malbrancq. — F. de Locre. — Meyer, Ondegherst, Ferry, Iperius, Wallerus Archid, Morin. — ** F.de Locre.

son propre pays de Flandre. Dans la suite il fit entrer Hugues dans sa cour de justice, le mettant au nombre des *primores curiæ suæ in judicaudo*.

Le voilà donc ruiné une première fois notre St.-Pol, et ce fut vers 1119 ou 1120. Hugues de Campdavaine le fit rebâtir ; c'est pour cela sans doute qu'on l'a cru auteur des fortifications de la ville et du château.

On raconte plusieurs miracles opérés dans ce tems chez nos voisins et chez nous. En 1105, une fièvre maligne décimait la population de la Flandre et de la France. La vierge Marie apparut dans l'église cathédrale d'Arras à deux jongleurs, dont l'un nommé Ithier, était de St.-Pol. Elle leur donna un cierge qui devait faire disparaître le fléau du pays où il brûlerait. Le cierge brûla dans l'église où il avait été apporté ; mais Ithier en recueillant ce qui en découlait fit un autre petit cierge qu'il apporta à St.-Pol, où fut dès-lors instituée une confrérie de Notre-Dame du Joyer. La peste fut éteinte ; mais le cierge ne s'éteignait point et ne se consumait point non plus ; et pourtant une infinité de chandelles avaient été faites de la cire fondue qu'il laissait aller. Le village de Moncheaux-en-Ternois se prétendit aussi possesseur d'un cierge de Notre-Dame des Ardens ou des joyaux, ou Joyel. — Enfans ! c'est la chandelle d'Arras *. — Mais le tout *ja pieça est esvanouy par les guerres*..

Hugues de Campdavaine avait une fille nommée Béatrix, mariée à un nommé Robert de Boves, qui s'avisa un jour d'être jaloux. Il fait prendre sa femme et ses servantes qu'il accuse de complicité, les fait lier et jeter hors de la ville dans une chaumière à laquelle il met le feu. Un beau mari, ma foi ! — Vous ne savez pas ce qui arriva ; c'est tout simple. La maison brûla ; les liens des victimes aussi, et les femmes reparurent quand le feu fut tombé, plus fraîches qu'auparavant. Robert en fut pour ses frais de paille et d'allumettes. —

* On sait que les nourrices de notre pays ont coutume de faire danser leurs nourrissons en répétant ces mots : Chandelle d'Arras.

CHAPITRE II. — 2me PÉRIODE.

Depuis 1119 jusqu'à 1537.

§. 1.

SUITE DE LA MAISON DE CAMPDAVAINE.

La première période de notre histoire connue se termine en 1119, alors que pour la première fois notre ville fut ruînée. Les vaincus sortirent, après le départ des Flamands, des cachettes où ils s'étaient enfui chercher la vie. Peu nombreux et sans défense, ils n'avaient pu résister. Et alors, les misérables, ils avaient tout perdu, et ils étaient là presque tous blessés, tous vêtus de lambeaux, sans nourriture, sans toit, privés de leurs parens tués ou emmenés prisonniers. Ils erraient dans les plaines qui nous avoisinent, découragés parce qu'ils n'avaient aucun moyen de réparer leurs pertes, parce qu'ils étaient ignorans et sans force d'ame, par suite de leur éducation. Alors un homme approcha de quelques groupes assis auprès de leurs feux de paille et de feuilles; et sonnant de sa trompe, et appelant ceux qu'il voyait au loin, il se plaça au milieu de tous, et cria : — « Ohé, là! oh la hé! ohé! les autres!.... De par notre

» révéré maître, haut et puissant seigneur Hugues de Campdavaine, comte des pays, ville et château de St.-Pol-en-Ternois, » ordonnons : Bourgeois, manans et vilains, tous qui avez le » bonheur de vivre sous la paternelle suzeraineté de mondit » seigneur Hugues de Campdavaine, prenez pelles et pioches, » et tous genres d'outils, si en avez; et si n'en avez pas, trouvez-en; venez rebâtir le palais de votre noble et illustre » maître, et ce, sous peine de la hart pour qui sera trouvé » fainéant ou rebelle à ces injonctions et ordre. Qu'il soit ainsi » demain au soleil levant. »

Le palais fut rebâti; et la ville peu à peu se releva aussi. Puis tout reprit sa marche comme auparavant : le maître ordonna, les serfs obéirent.

Quelques années après, Hugues mourut, et son fils qui lui succéda, ayant commis plusieurs grands crimes, fut excommunié et condamné ensuite par le pape en 1137, à embellir notre voisinage d'une belle abbaye, celle de Cercamp. Deux autres passèrent et vint Hugues VI, qui demanda à ses pairs qu'ils déterminassent eux-même le stage qu'ils devaient faire en son château. (Voir le §. III, sur les droits des comtes, chap. 5e.) C'est du tems de Hugues VI, que Philippe-Auguste ayant épousé Elisabeth, nièce de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, reçut comme dot de sa femme, Arras, St.-Omer, Aire, Hesdin, Bapaume et Lens, avec hommage de Boulogne-sur-Mer, St.-Pol, Guines, Lillers, Ardres, Richebourg et autres. Delà, l'origine du comté d'Artois séparé de la Flandre. Mais remarquons en passant : ce n'était que par leur usurpation des comtés de Boulogne et de St.-Pol, que les Flamands s'étaient attiré l'hommage de ces comtés, hommage qui, d'ailleurs, ne leur était point rendu, (comme il a été prouvé chap. Ier, sur la mouvance), comme il ne le fut pas non plus dans la suite aux comtes d'Artois quand il y en eut.

Enfin, Hugues VI et après lui Elisabeth sa fille accordèrent à St.-Pol une banlieue, c'est-à-dire qu'ils déterminèrent un circuit dans lequel rien ne pouvait entrer sans payer un droit

à la ville. (Voir §. III. chapitre 5e.) Et nos maîtres, ne s'appelèrent plus Campdavaine. —

§ II.

CE QUI SE PASSA SOUS LES CHATILLON.

Elisabeth de Campdavaine avait donné à ses bourgeois un droit d'octroi, Hugues VII de Chatillon leur en donna un autre.

L'an 1231, au mois de nouembre, le comte de Chastillon donna aux bourgeois de St.-Paul un très beau et ample privilége, par lequel il congédie et permet à un chascun desdicts bourgeois tirer annuellement de sa forest voisine à la ville prouision suffisante de bois, si que chasque fagot consterait de sept pieds de long et de neuf paumes en tour; n'estant iceux bourgeois obligés (sauf quelques estrelins de recognoissance au comte), qu'à la façon et chariage; seraient neantmoins exclus et fourclos de ce privilége les hostelains, taverniers, cuisiniers, pâtissiers, fourniers, brasseurs et aultres de semblable profession *.

Charles, comte de Flandre, n'avait pas dû trouver bien difficile de prendre notre ville, si elle n'était pas fortifiée. Seulement il eut à culbuter avec une nombreuse armée les murs de grès et de cailloux noirs du château; et nos maisons qui n'étaient pas d'une vie si dure ne lui avaient guère coûté qu'un coup de pied. Après qu'il s'en était allé, nous étions revenus, nous avions étendu un peu de paille sur les décombres et nous y avions dormi, insoucians des querelles des comtes, et pourtant, plastrons que nous étions de ces breteurs. Nous dormions, car c'était l'avantage de notre condition de manans. Un jour la trompe sonna de nouveau, et le crieur cria que chacun se rendît à la corvée, pour creuser fossés et élever remparts autour du château et de la ville, car tel était le bon plaisir de Monseigneur Hugues VII de Châtillon, comte de St.-Pol. On creusa et l'on rempara. C'est alors, vers 1230, que l'on commença à for-

* Ferry de Locre.

tifier notre ville, travaux qui ne furent jamais qu'imparfaits, comme on le vit en 1537, lorsque l'ennemi nous surprit achevant des fossés et des remparts.

Turpin dit qu'en 1229, St.-Pol fut saccagé encore, et cette fois par les comtes de Champagne et de Flandre. Mais Turpin ne dit pas toujours où il puise. Ferry de Locre ne dit pas un mot de cet événement.

Il n'y avait pas alors que nos mains et nos pieds qui fussent en activité. Ceux qui prétendent qu'il n'est jamais rien sorti des têtes St.-Poloises, n'ont qu'à remonter à cette époque, s'ils ne veulent pas s'arrêter même à nos contemporains. Ils verront que Hugues VIII aimant les lettres en encouragea la culture, et des *romans* parurent; qu'ils lisent les premières lignes de l'un de ces ouvrages conservés par l'historien de Thou, ils jugeront de la littérature d'alors, et peut-être ils regretteront que le reste soit perdu : « — *Ichi incommenche li histoire de Kanor et de* » *ses frères, liqueil furent fils à noble Cassidorus, empereur de* » *Constantinople et de Rome, liqueil furent engenré en l'empe-* » *reis Fastige ki fille fut à l'empereor Physeus.... Ha diex, si* » *souffisamment ai esté requis de noble prince de Chastil-* » *lon, comte de St.-Paul, contre lequel je ne me pourroye mie* » *tenir que etc., etc.* *. »

Sans doute le comte, si l'idée lui vint de ce genre de récompense, fit frapper des médailles pour les auteurs. Il pouvait le faire, car vers ce tems là, il y eut droit de battre monnaie au château de St.-Pol.

Nous avons vu Elisabeth Campdavaine donner une banlieue à la ville; Gaultier de Châtillon, son mari, le droit de couper du bois dans sa forêt; Hugues VIII encourager les lettres; remarquons encore un usage établi en faveur des pauvres; un édit du comte Guy IV nous le fait connaître : Au tems de Guy, Hugues d'Ocoche fortifia le château de St.-Martin-lez-St.-Pol et l'habita. Le comte lui accorda le droit de chasse dans ses forêts, droit

* De Ron. — Duchesne.

conservé par les seigneurs de Bailleul. On rapporte à ce Hugues la distribution des étoffes de laine qui se faisait chaque année aux pauvres dans le temple de St.-Paul.

En 1370, Jeanne de Fienne, épouse de Guy V de Châtillon comte de St.-Pol, laquelle avait en dot le titre de dame de Pernes, acheta, pour un poids d'or de 5570 livres de France, à Jean de Beaumont, dit *Sanxe*, comte de Fauquemberg et châtelain de St.-Omer, le comté de Fauquemberg avec le droit de battre monnaie d'argent et de cuivre (alba et atra), d'établir un bailli, un préposé, de créer un *accensus*, onze autres officiers pairs de son conseil, et quatre-vingts vassaux tenant fiefs du château. Ce comté, après la mort de Jeanne, passa aux descendans de Philippine de Limbourg, sa sœur et son héritière.

Et puis, Mehault de Châtillon, devenue comtesse de St.-Pol, étant mariée à Guy de Luxembourg, laissa le comté à ses descendans du nom de son mari.

§. III.

LES LUXEMBOURGS.

Wallerand, le premier de cette famille, épousa la fille du prince de Galles, se donna aux Anglais et attira de nouveau sur nous les désastres de la guerre. Le roi de France enleva son comté, et les Anglais, sous prétexte de le lui rendre, fondirent dessus et le ravagèrent. Lui, après cela, rentra en grâce auprès de Charles VI le Simple. Mais les Anglais avaient appris la route; ils vinrent, en 1389, incendier Pernes.

Six ans après, en 1395, Philippe le hardi, duc de Bourgogne, construisit la citadelle d'Hesdin pour ses haltes de chasse, comme Bauduin de Mons y avait élevé un palais, comme Philippe d'Alsace, comte de Flandre, avait fait celle d'Auxi-sur-l'Authie (Auxi-le-Château.)

En 1427, Philippe de Bourgogne, fils de la fille de Wallerand et comte de St.-Pol, accorda à Guy-Quieret, dans son bourg

d'Heuchin, dépendant de St.-Pol, marchés pour toutes marchandises y être apportées et vendues.

Polois, vous aimez le carnaval. Sachez que votre fête, ainsi que l'éclat et l'ardeur avec lesquels vous la célébrez, est déjà bien ancienne. Un de vos comtes remporta, en 1428, à Bruxelles, le prix des jeux et divertissemens des Bacchanales par sa magnificence, son adresse, l'esprit, et la variété de ses déguisemens, courses et joûtes, etc. Il s'appelait Philippe de Bourgogne, et était petit fils de Wallerand *.

Mais quelques années auparavant, en 1415, nous avions vu revenir dans notre ville, dans notre château, dans notre hôpital, les blessés et les mourans d'Azincourt; et nous avions pleuré sur cette sanglante moisson de nos frères. Azincourt n'était qu'à quatre lieues de nous. Nous en fûmes presque les témoins.

— Bauduin de Hernicourt, abbé de Ruisseauville, et le bailli d'Aire, sur l'invitation de Jean de Bourgogne, oncle et tuteur de Philippe, comte de St.-Pol, firent mesurer en quarré vingt-cinq verges ou cannes de circuit de terre, lequel espace ils firent diligemment clore de fortes haies d'épines, et au-dedans d'un grand et profond fossé, afin que les loups et autres bêtes charognières n'y pussent entrer. Ce terrain fut fait cimetière et béni par l'évêque d'Esguines, suffragant de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne; puis on fit trois fossés de la largeur de deux hommes, et on y ensevelit, de compte fait, cinq mille huit cents hommes. — Les amis et serviteurs des princes et seigneurs avaient déjà emporté les corps de leurs seigneurs et maîtres. Un grand nombre ayant été navrés à mort dans cette bataille, allèrent mourir dans les bois voisins; les autres dans les hôpitaux des villes prochaines et dans les villages, etc. **. —

Tout cela fut ensuite oublié et mille choses différentes se passèrent. En 1469, une compagnies d'archers St.-Polois, qui élisaient tous les ans un roi des archers, voulurent des privilèges

* Monstrelet. — ** Guillaume de Paradin annales de Bourgogne.

pour eux et leur roi. Ils les obtinrent du comte Louis de Luxembourg, qui accorda à eux une canne (cruche) de bon vin tous les dimanches, une somme pour l'entretien de leur chapelle de St.-Sébastien, et, à leur roi, l'exemption de toute charge et impôt. C'est ce même Louis de Luxembourg, connétable de France, qui fut décapité en 1475. Il avait donné dans son château, en 1464, un grand spectacle: trois hommes capables de se défier et de se combattre; ces trois hommes logeant sous le même toit, à St.-Pol, et ruminant si près l'un de l'autre les moyens de se détruire ou de faire deux d'entre eux se ruiner pour profiter de leurs dépouilles: —

Louis XI, le cruel et parjure restaurateur de la monarchie, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le plus puissant des seigneurs de France, le plus redoutable pour Louis XI, le père de Charles-le-Téméraire; et lui Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, l'un des premiers hommes de la noblesse, grand capitaine, en faveur duquel un article du traité de Vincennes, après la singulière farce qu'on appelle Bataille de Mont-Théry, stipulait qu'il serait connétable de France; qui deux ans après fut le beau frère de Louis XI, et qui fut tué par lui, parceque ce prince en avait peur. —

Ce spectacle dont jouit notre ville dut pourtant la flatter moins que celui d'un roi déchu, errant et proscrit, mendiant au pied de notre Tour Plombée sa couronne qu'on lui avait arrachée du front. L'Angleterre dégoûtée de l'impatriotique maison de Lancastre, n'avait plus voulu d'Henri VI, et malgré son épouse, la belle Marguerite d'Anjou, elle s'était jetée à l'ancienne maison d'Yorck, et Richard d'Yorck avait mis à la Tour de Londres Henri de Lancastre. Puis il avait été tué à Wakefield, et le comte de Warwick, le *faiseur de rois*, avait fait roi Edouard IV, fils de Richard. Le jeune homme mécontenta, comme d'ordinaire, celui de qui il avait reçu le sceptre, et Warwick défit ce qu'il avait fait *. C'est alors qu'Edouard IV se

* Michelet. — Lingard.

sauva et aborda presque seul dans les états du duc de Bourgogne et qu'il vint à St.-Pol en 1470. —

§. IV.

LES BOURBONS.

Après la mort de Louis de Luxembourg, ses biens furent confisqués au profit de ses ennemis, de manière toutefois qu'aucun d'eux n'eût assez pour former contre Louis XI une nouvelle tête à l'hydre féodale à la place de celle qui venait de tomber. La jouissance du comté fut à un appelé Guy Pot ; et les descendans du comte connétable n'eurent qu'un vain titre de comtes de St.-Pol, jusqu'en 1488 que la cour de Paris rétablit dans ses droits et possessions, Marie de Luxembourg, mariée depuis un an à François de Bourbon, dont les enfans héritèrent après leur mère. Toutefois, depuis cette confiscation, le comté de St.-Pol fut toujours fluctuant entre des possesseurs, ou illégitimes, c'est-à-dire par ordonnance de Louis XI, ou légitimés par la guerre. On ne voit plus rien qui fassent croire que les comtes résidaient dans leur château ; même après l'acte de cassation de la cour de Paris, les propriétaires naturels ne paraissent pas bien rétablis dans leur comté ; en effet, dans les articles de la paix des Dames, conclue à Cambrai en 1529, au palais qu'y avaient les comtes de St.-Pol, Charles-Quint déclarait rendre à la comtesse Marie, ses états de Flandre et d'Artois, etc.

Et un bien petit tems s'écoula après lequel, les comtes ont voulu visiter ceux à qui ils octroyaient franchises et privilèges, et sur qui ils levaient malottes, impôts et corvées, ils durent demander le logis à leurs manans et vilains. La catastrophe est grande et terrible ; et la chûte du donjon de St.-Pol retentit au cœur de François Ier, roi de France, et dans les cerveaux étonnés et contristés de tous les Français jeunes et vieux.

La guerre durait entre François Ier et Charles-Quint. En 1521, François Ier de Bourbon, comte de St.-Pol, soumit, par ordre

roles d'un homme d'entreprise et de prompte résolution ne déplurent pas au chevaleresque François, outre cela, qu'il était fort désireux d'avoir cette forteresse, et qu'il en regardait l'occupation comme de bon augure pour la campagne, et la conservation comme le gage le plus sûr des succès de toute la guerre du Nord et peut-être du midi, parce qu'avec St.-Pol il pourrait faire une puissante diversion à la guerre du Piémont, et tenir de notre côté Charles-Quint en échec. La séance fut levée, et sur le champ le seigneur d'Annebauld fut envoyé à St.-Pol, pour mettre en son obéissance la ville et le château, lesquels avec tout le pays qui en dépendaient étaient restés en la sauvegarde du roi de France, avant et même pendant les dernières guerres, quoique le pays fut gouverné par les officiers et commis de l'empereur d'Allemagne. Annebauld vint donc ; lesdits officiers n'eurent pas le tems de fuir, et restèrent prisonniers. C'est ce qu'on appelle une surprise de guerre. Alors arriva Chastel avec ses pionniers et toutes sortes de manœuvres.

Cependant le roi avait quitté Hesdin ; il avait transporté son camp à Monchy-Cayeux, et son quartier-général au château de ce village, situé à deux lieues ouest de St.-Pol ; le lendemain il alla camper à Pernes. De là le Grand-Maître et le duc de Guise furent par lui envoyés s'emparer de Lillers. Ils marchèrent d'abord avec la précaution de gens qui veulent surprendre leur monde. Etonnés de ne voir personne paraître sur la muraille, ils commencèrent, comme les Gaulois à Rome, à craindre quelque piège et ils hésitèrent; puis les échelles furent plantées, on monta, et le cri — ville gagnée ! demeura sans réponse. Ils décendirent toutefois dans la ville et ouvrirentles portes, et tandis que les uns faisaient le guet dans la rue, d'autres, la dague au poing, se hasardèrent de pénétrer dans les maisons. Personne ! On arriva ainsi à un couvent de religieuses, qui leur dirent qu'elles étaient presque les seules habitantes de la ville; que ceux qui la gardaient et la population s'étaient retirés par les marais à St.-Venant, à Merville et à Béthune, dès qu'ils avaient appris l'arrivée du camp à Pernes.

Le 3 mai,— dit le capitaine Martin du Bellay, dont nous suivrons ici les mémoires, parce qu'il était un des officiers commis à la défense de St.-Pol, — le roi recevant nouvelle du Piémont, qu'une levée de lansknets allait y grossir le camp ennemi, voulut y envoyer un renfort et se contenta pour cette campagne de l'occupation d'Hesdin et de St.-Pol. Il décampa et s'en alla loger à la Comté, d'où il ordonna aux chefs de l'expidition de Lillers de le suivre après avoir mis le feu à la ville, leur recommandant de conserver le monastère des Nonnains et les églises, et de faire aux murailles des remparts le plus de brèches possibles, pour que les ennemis ne pussent s'y loger et de là inquiéter St.-Pol et Thérouanne. Il se reposa du voyage et surtout des soucis de la royauté quatre ou cinq jours à la Comté; puis il vint au château de St.-Martin, pour visiter les travaux commencés à St.-Pol. Sans doute il vit par les yeux des courtisans, et il s'en alla plus confiant dans les promesses de Chastel. Apprenant ensuite que l'empereur n'avait pas d'armée sur pied dans le nord, et que selon toute apparence il lui serait impossible d'en ramasser une avant trois mois, François congédia une partie de son monde, en envoya une autre en Piémont, laissa 8 à 10,000 hommes auprès de Doullens, pour protéger les travaux de St.-Pol; il mit quelques troupes dans cette ville, et partit.

Ceux qu'il laissa étaient : Messire Jean de Toutteville, seigneur de Villebon, prévôt de Paris; il avait le titre de gouverneur de St.-Pol * et 50 hommes d'armes sous ses ordres : l'homme d'armes se composait de trois archers, un coutelier et un page **; — le capitaine Martin du Bellay, avec 200 chevau-légers; — les capitaines Normands, Lasalle et St.-Aubin, avec 500 hommes de pieds; — les capitaines Picards, Blérencourt et Iville, aussi avec chacun 500 hommes. — Dans le château il mit le capitaine Réné de la Pailletière, avec 1,000 hommes; — il y avait encore un capitaine nommé Mayencourt, qui commandait 50 hommes d'armes. Ainsi, notre garnison devait être

* Ferry de Locre. — ** Barante.

de 3,450 hommes ; mais sur ce nombre plus de 1500 n'étaient que dans les cadres ; au lieu de 100 hommes d'armes, il n'y en avait pas 80 ; au lieu de 200 chevau-légers, c'est au plus si on en avait 140.

La jactance de l'italien Chastel, combien qu'elle fût grande, n'inspirait pas néanmoins à nos gens la même confiance qu'à François Ier. Le gouverneur Villebon assembla ses officiers en conseil, et il fut décidé, vu la mauvaise assiette de la ville et sa nudité dans la presque totalité de son enceinte, qu'il était impossible qu'elle fût mise en état de défense, même dans l'espace de trois mois. Alors les capitaines se partagèrent les quartiers à garder en cas d'attaque, afin qu'à l'heure même ils missent la main à l'œuvre et fissent travailler leurs soldats avec les pionniers. Villebon avec sa compagnie et les 1,000 hommes de pied de Lasalle et St.-Aubin eut à garder le Grand-Boulevard ou grand-bastion à droite du chemin de Monchy, c'est-à-dire l'ouvrage qu'il y eût dans ce qu'on appelle le Pré-à-Fosses, au-dessus du rempart des Canonniers, vis-à-vis nos deux restes de tours. Mayencourt et Réné de la Pailletière avec leurs gens eurent le château et le boulevard qui le couvrait, c'est-à-dire le Vieux-Château. Les deux bastions qui répondaient aux chemins d'Hesdin et de Doullens échurent à Martin du Bellay et aux capitaines Picards, Blérencourt et Iville.

On travailla avec ardeur, mais l'ouvrage ne paraissait point avancer, parce qu'il était immense ; il fallait creuser des fossés, élever des terrasses, des murs, le plus souvent abattre des maisons pour suivre la ligne tracée aux travailleurs, et pour avoir de la place et des matériaux. Avant la fin du mois de mai, on apprit qu'une armée flamande et bourguignonne se rassemblait à Lens et autres villes de notre voisinage. On commença à se compter, et on se trouva en petit nombre. On envoya au roi ; des secours furent promis. Bientôt accoururent épouvantés, chassant dans la ville femmes, enfans et bestiaux, des campagnards qui dirent que l'ennemi arrivait. — « Ah ! ah ! » dirent nos soldats, — et tous voulaient courir sus aux Impériaux. Un

détachement fut envoyé du côté où l'on disait les avoir vus. Ils avaient pillé le village de St.-Martin, et pris quelques hommes en garnison au château. Ce ne fut qu'un cri : Ouh ! ouh ! les pillards ! et piquant des deux, nos chevau-légers les rejoignirent bientôt, firent avec eux le coup de lance soigné, et revinrent après avoir repris leur butin, leurs prisonniers, et avoir enlevé encore cinq cavaliers et quelques fantassins. Les ennemis n'avaient fait qu'une de ces courses sans but et sans ordre, assez ordinaires dans les ouvertures de campagne de cette époque. Les nôtres se remirent à l'ouvrage aussi tranquillement que si de *rien n'eût été*. Les bourgeois préparèrent leurs armes, prirent des pioches et ne quittèrent plus dès-lors les pionniers et les soldats, ni aux fossés, ni au combat.

Le 8 juin, le comte de Rœux qui commandait l'avant-garde de l'armée impériale vint avec 1,000 ou 1,200 chevaux reconnaître les positions et choisir un endroit pour asseoir un camp. Afin de bien découvrir le pays, il alla se promener sur le Mont de la Justice, là bas dans la plaine d'Herlin, au Sud. Mais les nôtres ne le laissèrent pas faire aussi tranquillement qu'il l'aurait voulu. Ils sortirent au galop et fondirent sur les 1,200 visiteurs trop curieux; et leur firent courtoisement la conduite en leur taillant des croupières, et puis ils leur dirent : — « Quand il » vous plaira. » — Ils s'en revinrent chez eux comme gens qui seraient venus de la nôce. Après boire, ou pendant, on s'amusa à questionner un homme qu'on avait enlevé aux coureurs; il dit que l'armée était rassemblée et que le camp était à Aubigny. Il parut bon de s'en assurer. La nuit suivante, le capitaine du Bellay prit des chevau-légers et partit. En effet il y avait un camp. Il choisit alors dix cavaliers, passa entre le guet et les sentinelles à qui il coupait ainsi la retraite, et, se rabattant vers son chemin, il les emporta toutes et rejoignit le reste de ses gens avant que le camp fut à cheval. On sut par les prisonniers que St.-Pol devait être assiégé.

Le comte de Bures qui commandait l'armée bourguignonne n'avait cependant pas d'abord l'intention de nous attaquer sitôt.

Il pensait à aller donner sur le camp de Doullens, à le surprendre, et à l'enlever, persuadé qu'après ce coup la prise de St.-Pol et celles d'Hesdin, de Montreuil et de Thérouanne lui coûteraient moins de temps, de peines et de monde, puisque les Français n'auraient plus dans ces parages même l'ombre d'une armée qui tînt la campagne et qui pût l'inquiéter. Un de ses officiers étant allé par ses ordres reconnaître ce camp, rencontra et prit un messager sorti de St.-Pol. Il y a parmi nos anciens une croyance que St.-Pol a été livré par trahison, et c'est peut-être cette circonstance qui autorisa à le croire. On se rappelle que celui qui s'était avec tant de présomption chargé de fortifier la ville était un Italien. Il y avait alors dans nos armées beaucoup de ces étrangers qui devaient être peu attachés à la France, puisque ce n'était pas leur patrie. Un autre Italien, nommé messire Francisque, chargé de la conduite des pionniers, écrivait à un homme de distinction de la suite du roi une lettre dans laquelle il disait que la place était très faible surtout de tel et tel côté; mais qu'elle pourrait dans une vingtaine de jours tenir tête à l'ennemi, s'il ne venait pas empêcher les travaux. Le messager porteur de cette lettre se laissa prendre, et le plan du comte de Bures changea. Il laissa tranquille dans son camp de Doullens le général comte Guillaume de Fustemberg.

Le dimanche 9 Juin 1537, au soleil levant, l'avant-garde ennemie parut devant le bastion d'en bas, en deçà de la Justice. Elle était conduite par Adrien de Croy, comte de Rœux, qui, en passant, avait pris le château de St. Martin où il se trouva cinq hommes qu'on avait laissés pour en fermer les portes, le plus grand nombre ayant été retiré à tems. Des arquebusiers avaient été postés dans les ravins; ils laissèrent approcher l'avant-garde, et tout-à-coup ils firent une décharge et mirent quelque désordre parmi les ennemis. D'autres s'avancèrent de la ville pour faire connaissance, disaient-ils, et on se tua du monde pour se tâter seulement. Enfin le comte de Bures arriva et le quartier-général s'établit au château de St-Martin. Le soir, ils placèrent une garde de 1,200 chevaux et 2,000 fantassins un peu au-dessus de

l'endroit où est la chapelle du St-Esprit, entre le chemin d'Hesdin et celui de Doullens; car ils craignaient que la garnison d'Hesdin ne se joignît au camp de Doullens, et que tous ensemble ils les forçassent à lever le siège, ou que du moins ils jetâssent des secours dans la ville. A l'assiette de ce guet, quelques chevau-légers et quelques-uns des Picards de Blérencourt et Iville vinrent les saluer et passer avec eux une bonne partie de la soirée, jouant au sabre, à la lance et à l'arquebuse.

Le lendemain, toute l'armée passa la rivière et alla, par la plaine qui est entre la forêt et le château (d'où la coulevrine de la tour-plombée leur envoya quelques décharges de mitraille et de pierres), se loger au-dessus du grand bastion au boulevard de Pré-à-Fosses, dans le village de Trois-Vaux et dans les prairies qui s'étendent le long du chemin de Monchy, parmi les haies et villages d'alentour. Ainsi pour venir changer le matin et le soir leur guet ou garde des chemins de Doullens et d'Hesdin, il leur fallait passer devant le bastion d'Hesdin et les fantassins Picards qui faisaient leurs sorties par une canonnière. C'est ce qui faisait que chaque jour on escarmouchait de ce côté, le matin jusqu'à midi, et le soir jusqu'à la nuit close. La place d'ailleurs était belle; il y avait entre le chemin de Monchy et celui d'Hesdin une plaine où ne manquaient pas de venir, comme à un rendez-vous d'honneur, les braves des deux partis.

Cependant les ennemis avaient commencé les travaux de siège; ils poussaient leurs approches avec ardeur, mais avec précaution; car ils sentaient qu'ils avaient affaire à des gens qui ne dormaient pas sur leur tâche. Leurs batteries furent disposées en face du grand bastion et du château, sur les flancs du plateau où se passaient les plus fréquentes escarmouches, et sur les hauteurs de la Justice. Tous les coups des batteries de Trois-Vaux étaient dirigés coutre la grosse tour du Château, à cause de la coulevrine qui les gênait beaucoup.

Le mardi 12 juin, trois jours après leur arrivée, on découvrit leurs tranchées; et on s'apperçut qu'ils voulaient battre la ville depuis la porte d'Aire ou de Verloing jusqu'au petit-bastion

qui avait été fait en avant de la porte d'Hesdin. C'était le côté le plus faible de la place ; il n'y avait ni fossé, ni rempart, ni défense quelconque que la rivière sans profondeur et le bastion trop peu élevé encore et dominé d'ailleurs par deux collines qui avaient vue dedans, et sur lesquelles se trouvaient des batteries de sept ou huit pièces chacune. Martin du Bellay et Blérencourt furent chargés de la défense de ce bastion, et Iville de celle du bastion qui regardait la route de Doullens.

Les travaux de fortifications furent poussés avec une ardeur qu'augmentaient le péril, la nécessité et l'exemple des *chefs*. La courtine gardée par du Bellay et Blérencourt, depuis la porte d'Aire jusqu'à celle d'Hesdin, avait plus de 400 pas de longueur sans commencement de fossé ni de rempart ; la muraille peu élevée n'avait pas plus de trois pieds d'épaisseur. Les capitaines travaillèrent, animant les autres, faisant apporter sur le lieu même à boire et à manger pour les compagnons, ayant l'épée, la fronde et l'arquebuse près d'eux à côté de la pioche et de la truelle ; ceux qui travaillaient à la courtine avec du Bellay et Blérencourt avaient en trois jours remparé cent pas depuis la porte de Verloing jusqu'à l'Hôtel-Dieu contigu à la muraille, où il fallut interrompre l'entreprise pour abattre cet édifice, ce qui n'était pas facile.

Cependant l'ennemi faisait ses approches de ce côté et n'était pas oisif de l'autre. Au-dessus du grand-bastion d'en haut il y avait un chemin creux que les habitans n'avaient pas eu le tems d'applanir ; il servit de chemin couvert à l'ennemi qui, le mardi à midi, avait gagné le pied de la pointe du bastion. Dès qu'il s'y fut établi, il se mit à l'ouvrage et ne cessa de saper jour et nuit jusqu'au jeudi 14 juin ; c'est par là qu'ils donnèrent l'assaut à ce boulevart.

Telle était la situation de nos affaires quand, le vendredi 15 juin, on entendit vis-à-vis le petit bastion de la porte d'Hesdin, le son de la trompette ; les sentinelles avaient crié leur signal et on était accouru sur le bord de la rivière, sur la porte, dans le bastion. On vit alors un hérault d'armes et un capitaine qui dit,

— « Au nom de Sa Majesté l'empereur, et de par monseigneur le » général comte de Bures, je viens sommer le seigneur Villebon, » gouverneur de St.-Pol, et tous ses capitaines et soldats et » bourgeois, de rendre la place pour et au nom de Sa Majesté » l'empereur, ès-mains de mondit seigneur le comte de Bures, » gouverneur et lieutenant-général de Sa Majesté l'empereur, » en tous ses Pays-Bas; de la rendre dedans vingt-quatre » heures, ou sinon tous seront passés au fil de l'épée. » — La harangue parut assez singulière; la réponse ne se fit pas attendre et ne fut pas longue : — « Nous avons charge du roi notre » maître de garder St.-Pol pour et en son nom, ce que nous » exécuterons plainement jusqu'à la mort. » — Le capitaine voulut ajouter quelques mots pour démontrer aux assistans l'impossibilité où ils étaient de résister plus long-tems, d'espérer du secours, et d'envoyer même en demander, mais sa voix fut couverte par celle des soldats qui criaient tous ensemble : — « Attendez donc à sommer St.-Pol que vous ayez Péron» ne, et quand vous aurez Péronne-la-Pucelle, si vous revenez » sommer St.-Pol, alors nous penserons à ce que nous devons » vous répondre. » — Le trompette tourna bride, le capitaine se retira; et on se mit à l'ouvrage en riant, et en saluant le soleil qui se levait bien beau.

Mais à peine le parlementaire fut-il de retour au camp des assiégeans que le canon toussa plus fort; les coups furent mieux dirigés, plus fréquens, et leur effet doubla. On battit la ville depuis le portail de l'horloge jusqu'au bastion d'en bas. Le feu dura de quatre heures du matin à cinq heures du soir; seize à dix-huit cents coups de canon avaient été tirés; l'ouverture de la brèche était de 400 pas, et tout était tellement renversé que les chevaux même pouvaient passer en plusieurs endroits.

Du côté du chemin de Doullens et de la Justice, sur une éminence qui regardait dans ce qu'on appelait le bastion de Doullens, il y avait sept à huit pièces de canon qui contraignirent ceux qui le défendaient à l'abandonner. C'était pourtant leur principal ou plutôt leur seule défense de ce côté. Mais il fallait qu'ils se

tinssent couchés sur le ventre pour se garantir de ces pièces qui tiraient dans l'ouvrage le long de la brêche; de ceux qui abbataient les maisons et qui remparaient sur ce point, et de ceux qui devaient défendre la brèche, plus du tiers était tué ou mis hors de combat.

Les assiégeans, quand leur feu eut cessé, envoyèrent 500 ou 600 hommes reconnaître la brèche. Ensuite ils envoyèrent 7 ou 8 autres enseignes se poster au fossé qui séparait le grand-bastion d'avec la ville et qui était profond en terre sèche; car ils savaient bien que pour entrer de la ville dans ce bastion, il fallait passer par le fond du fossé, et qu'il y avait deux portes souterraines en face l'une de l'autre, dont une sous le rempart de la ville : leur intention était de s'en emparer. Comme on n'avait pas eu le loisir de faire deux murs pour joindre ce bastion à la ville, on avait seulement fait deux courtines avec des tonneaux à vins plein de terre, espèces de gabions, pour défendre le chemin de communication au fond dudit fossé.

En même tems, les Impériaux étaient à l'œuvre de tous côtés. Ils mirent le feu aux étançons qui soutenaient la pointe du bastion où ils étaient arrivés le mardi à midi, et où ils n'avaient point cessé de saper pendant deux jours. Cette pointe s'écroula, et avec elle tombèrent dans les tranchées des ennemis ceux qui la défendaient. Alors l'assaut commença par cet endroit. Les assaillans furent parfaitement reçus par Lasalle et St-Aubin, qui leur firent bien sentir que toutes tentatives de ce côté seraient inutiles, tant qu'ils n'auraient à combattre qu'en face. Mais, tandis que l'assaut était soutenu avec tant de vigueur par ces braves gens, ceux qui étaient descendus à l'entrée du fossé tournèrent jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à la courtine de Poinsons, celle faite dans le fossé avec des tonneaux. Elle était défendue par moins de 30 arquebusiers, qu'ils forcèrent sans peine et mirent en fuite; ils étaient 7 à 800, et d'ailleurs dès qu'ils avaient gagné le fond du fossé, ils étaient à couvert de toutes parts. Aucuns des fuyans se retirèrent dans le bastion, quelques-uns se précipitèrent dans la ville par la porte souterraine;

les uns et les autres furent suivis des ennemis qui entrèrent pêle-mêle avec eux. Ceux qui défendaient le bastion furent chargés par derrière par quatre enseignes; malgré leur bravoure, le nombre l'emporta. Ils furent tous tués ou peu s'en fallut : St Aubin, son lieutenant et son enseigne y restèrent; Lasalle fut pris, et mourut quelques momens après de ses blessures; son lieutenant et son enseigne y furent tués ainsi que St.-Martin, enseigne de Villebon.

Cependant l'assaut continuait à la brèche entre la porte d'Hesdin et le portail de l'horloge. Les assiégés avaient déjà soutenu le premier choc de l'ennemi, sans savoir ce qui s'était passé de l'autre côté. Mais les trois ou quatre enseignes qui étaient entrés dans la ville par la porte de communication à la poursuite de ceux des trente arquebusiers commis à la garde de la courtine de Poinsoins qui s'étaient précipités par cette porte sans avoir le tems de la fermer sur eux, ces trois ou quatre enseignes ayant gagné la grande-place, tirèrent alors droit à la brèche par la Petite-Place, et le long de la rue Couppe-Gueule, vers la porte d'Aire. Ils prirent ainsi en queue les assiégés en poussant l'épouvantable cri : — « Ville gagnée ! » — On leur répondit par le cri : — « Mort aux Impériaux ! » — Dans cet instant, Mayencourt qui était descendu du Château au secours de du Bellay, et qui gardait la partie de la brèche la plus voisine de la grande-place, tourna la tête et fut tué en répétant le cri : — « Mort aux Impériaux. » — Son frère Yve et tous ceux qui était accourus avec lui à la rencontre des 400 hommes assaillant furent tués sur la Petite-Place et dans les rues des Procureurs et des Couppe-Gueules. Les ennemis suivant leur pointe attaquèrent du Bellay par derrière. Il perdit 140 hommes; son lieutenant, son enseigne et un autre enseigne de Villebon, nommé Laubies, périrent aussi avec les leurs. Du Bellay et Blérencourt furent pris étendus parmi les morts. Villebon, qui gardait une partie du grand-bastion, ou peut-être une partie du rempart qui est en face, fut pris dans une tour où il fallait monter avec une échelle. Le capitaine Iville fut aussi fait pri-

sonnier dans le bastion de Doullens. — Un tour de bois défendait la porte de Béthune et l'approche du château par le dehors. Quelques hommes y étaient encore qui périrent en la défendant, ou qui se sauvèrent quand le grand-bastion fut pris. On raconte qu'un des assiégans se trouvant au pied de cette tour eût la fantaisie d'y monter pour trouver à combattre, s'il y avait lieu, ou pour y planter un étendard. Sans s'inquiéter s'il est suivi, il s'y précipite audacieusement; arrivé sur la plate-forme, il somme un homme qui y était encore de se rendre à lui. Quelques coups de sabre sont échangés et on les entend tout-à-coup se disputer à grands cris, parce que les clameurs : — « *Ville gagnée*! à la flamme ! » — parviennent jusqu'à eux. — Tu descendras le premier. — Non, par ma Dame ! — Si fait ! — Non fait ! — Tu me tuerais ! — Tu me tuerais ! — Et ni l'un ni l'autre ne voulait passer le premier, non par politesse, je vous jure, mais dans la crainte que le second, profitant de son avantage, ne précipitât d'un coup d'estoc au bas des dégrés le plus pressé. Le feu des vainqueurs avait sur ces entrefaites miné la base, et soudain nos deux hommes entendirent un fracas et en même tems descendirent et s'abimèrent dans la fournaise, peut-être se donnant la main....., car c'était deux braves.

La flamme s'élevait du pied de cette tour pour la dévorer en même tems que les quatre enseignes dont nous avons parlé, arrivaient derrière du Bellay et Mayencourt. Dans ce moment, les ennemis roulaient à flots épouvantables de tous côtés dans notre ville. De ceux qui s'étaient rendus maîtres du grand-bastion, les uns avaient couru à la tour en bois de la porte de Béthune, et de là grimpaient sur les flancs du château; les autres, franchissant le fossé et la porte souterraine de communication, arrivèrent sur la place de la Sénéchaussée, et montèrent de ce côté au château par la rue qui se montrait devant eux; tandis qu'une autre partie de l'armée de Trois-Vaux se déployant sur le mont donna contre le boulevard ou Vieux-Château qui défendait le Château-Neuf. Ce boulevard lui-même n'était pas encore tout-à-fait en état de défense; aussi la résistance fut-elle

presque nulle, et en un instant le Château tomba au pouvoir des ennemis, avant que ceux qui y étaient eussent connaissance certaine * de la prise de la ville. Le capitaine Réné de la Pailletière, qui y commandait, fut fait prisonnier, mais sur un débat qui s'éleva entre les vainqueurs au sujet de savoir à qui il avait donné sa foi, il fut tué. Du Bellay courait le même risque d'un autre côté, à la même heure; il faillit deux fois être tué, après qu'il se fut rendu; et il dut la vie au seigneur Distain qui le conduisit à la tente de son père, le comte de Bure.

Le soir, Bure fit publier que ceux qui avaient des prisonniers les amenassent; Villebon, rançonné à 10,000 écus, fut d'abord envoyé à Graveline; Du Bellay paya 3,000 écus de rançon.

La nuit suivante, l'incendie battit de sa vaste chevelure le ciel qui couvrait une heure auparavant notre St.-Pol, et une noire fumée mêlée de rouge flamme ensevelit nos pères. Ils dorment là, 4,500 hommes, femmes, enfans et religieux, avec leur nom de Français.

L'ennemi demeura trois jours devant St.-Pol; car les pioches succédèrent à l'incendie. Deux maisons échappèrent seules à la destruction, peut-être par ce que Bures et de Rœux voulurent se donner la satisfaction de dormir un bon et agréable sommeil au sein de leur conquête. Cependant le Château avait été rasé, jeté dans ses fossés, et la grosse tour avoit mugi son adieu aux murs, ses frères exterminés; car la ville, disait le comte de Bures, ne peut recevoir une garnison suffisante pour résister à une armée un peu considérable. Enfin il passa une revue de ses troupes, et il trouva encore 22 ou 24 lansknets; 5 ou 6,000 wallons, 8,000 clévois et hauts-allemands. Il partit; Montreuil et Thérouanne le virent aussi sur leurs débris. — Le 24 octobre 1539, mourut Florent d'Egmond, comte de Bures *, destructeur de Saint-Pol.

Cependant le roi de France assemblait son monde à la hâte. On venait, lorsqu'un trompette du roi, échappé de St.-Pol, an-

* Ferry de Locre. — ** Ferry de Locre.

nonça que tout était fini. On cacha cette nouvelle au peuple pour ne point l'épouvanter, et on continua de marcher..... pour observer l'ennemi qui ne s'en mit guère en peine.

Une trêve de trois mois fut ensuite, pendant le siége de Thérouanne, conclue entre les Pays-Bas du roi et les Pays-Bas de l'empereur, à Bomy, village du comté de Saint-Pol, à deux lieues de Thérouanne.

CHAPITRE IV. — 3me PÉRIODE.

Depuis 1537 jusqu'à 1833.

§. I.

LES BOURBONS ENCORE.

La ville fut donc prise, pillée, rasée. Le comte de Bures, en cela exécuteur des hautes-œuvres pour et au nom de Sa Majesté l'empereur Charles-Quint, demeura exprès pour ce faire devant la place, après que les lansknets eurent donné vie et activité au feu et aux pioches; et feu et pioches se souvinrent de qui ils étaient fils et ne forlignèrent pas. Deux maisons échappèrent * parce que les pioches étaient usées et le feu las : — l'une, près de la cour de Bailleul, est maintenant la première à gauche en entrant de la rue des Carmes dans la rue d'Hesdin; elle porte la date de 1444, qu'en la restaurant on eut soin de rafraîchir et de peindre en noir pour conserver le souvenir que c'est une échappée; — l'autre fait le coin de la rue Bethphage, aujourd'hui rue du Collége; on lit au-dessus de la fenêtre qui repose sur la boucherie, la date de 1423.

* Note sur le sac, tirée d'un acte notarié en 1549.

A peine quelques habitations avaient été relevées, quand, en 1638, une ordonnance du roi vint dire aux débris de la ville qui n'avaient guère eu encore le tems de songer qu'à refaire des maisons et des habitans, vint leur dire que les appels des juridictions de St.-Pol et Hesdin dépendraient de Montreuil. Je vous demande un peu ce que signifie cette prétention de dicter encore des lois à un pays qu'ôn s'est laissé prendre !

Et voyez : un édit de 1542 dit :— « De par le duc de Vendôme, » chevalier, pair de France, lieutenant-général pour le roi de » France, en ses pays de Picardie et d'Artois.... il est prohibé » et défendu à tous les capitaines, chefs et conducteurs de guerre, » tant de cheval que de pied, etc., ne fourrager, ne molester, » ne travailler en aucune sorte les manans et habitans de la » comté de St.-Pol, ains les garder et les défendre comme » sujets du roi.

» Lesdits manans et habitans seront quittes de tous subsides.

» Afin que la justice soit administrée, le roi a établi sénéchal, » receveur, procureur, lieutenant, sergens et autres officiers » pour l'exercice de ladite justice, lesquels tiendront les plaids » aux lieux accoutumés.

« Amiens, le 8 juillet 1542. »

Il y a là bravade, puisque nous étions au pouvoir des Impériaux, et que les *lieux accoutumés* n'étaient pas relevés ; — politique, parce qu'en nous traitant doucement on espérait nous empêcher de nous attacher à notre vainqueur ; — acte de possession du comté par François I[er] en sa personne, puis qu'il y avait nommé sénéchal, etc., et que la nomination du sénéchal appartenait au comte avant qu'il fut question de l'échange

Le comte de Rœux trancha net en réplique à cet édit sans valeur : — « Les manans et habitans doivent obéir à l'empe» reur. Les contrevenans seront amenés à Arras, chef-lieu dudit » comté de St.-Pol. — 11[e] de juillet 1542. — Adrien DE CROY, » comte de Rœux. »

Ainsi nous étions bien la proie du vainqueur, qui nous jetait ainsi incorporés à l'Artois.

Charles-Quint avait usé de son droit de conquête en nommant sénéchal de St.-Pol, Jean de Longueval, seigneur de Vaux, et en ajoutant à ses armoiries un aigle, insigne de la comtesse Adrienne d'Estoutteville, épouse de François de Bourbon ; insigne aussi du seigneur de Longueval, et de la ville même de St.-Pol à cette époque *. Il avait rétabli échevins, procureurs, etc. (Acte du 22 mai 1546.) En l'an 1548, il exempta d'impôts les habitans et leur fit remise des arrérages, considérant qu'il avait, lors du sac, « pris et levé à son profit tous les biens et revenus appartenant à ladite ville, ladite ville n'étant ni peuplée, ni habitée comme elle était paravant ladite ruîne.»

En 1550, le roi Henri III déclara que, nonobstant la ruîne de St.-Pol, le comté revenait à ses comtes naturels, et reprit le comté de Montfort-Lamaury, l'échange n'ayant pas d'ailleurs été approuvé par la comtesse mère, Marie de Luxembourg. Par cette déclaration, Adrienne d'Estoutteville, épouse du comte François de Bourbon, et mère de Marie de Bourbon, et qui vivait encore, devait reprendre le comté de St.-Pol. Toutefois, malgré tous ces articles de traités et ces déclarations, elle n'était pas réellement maîtresse de son comté, la guerre recommençant toujours avec les rois, et tous ces articles étant sans cesse comme non avenus. Ce ne fut qu'à la paix de Cambrai qu'il fut remis à l'éternelle Adrienne d'Estoutteville qui ne mourut qu'en 1560. Il lui fut remis en mains par Maximilien de Mélun, vicomte de Gand. Et alors même on détruisit de nouveau le Château et les restes de remparts de la ville, pour qu'il n'y eût aucun vestige de fortifications. Les rois ont eu beau faire : nous avons encore, vieux et déchirés que nous sommes, des restes suffisamment parlant de notre beauté.

Cependant notre pays et tout celui qui est entre nous et la mer est le théâtre de guerres continuelles depuis 1552 jusqu'en 1559. — Le comte de Rœux prend et pille Hesdin la veille de la fête de St.-Jean-Baptiste, pendant que les habitans forment

* Turpin.

des rondes autour des feux de joie. — Les Français prennent Contes. — Le 30 octobre, de Rœux prend encore une fois Hesdin, bombarde le château, se retire en quartiers d'hiver; — et le 20 décembre, le duc de Vendôme arrive, tire 4,000 boulets contre la ville et en chasse la garnison. — En 1553, Thérouanne et Hesdin sont pris et rasés par ordre de Charles-Quint.

Henri II vient assiéger Renty que défend vigoureusement Jacques de Bryas, seigneur de Bryas, St.-Polois; (ses descendans sont appelés comtes de Bryas;) Philibert, duc de Savoie, brûle Auxi-le-Château, Dompières, Douriez, Machy, Maintenay, St.-Riquier; puis il vient dans le comté de St.-Pol, à Montreuil, à Doulens. Au mois de septembre 1553, il fortifie Haut-Maisnil au-delà de la Canche.

En 1556, Henri II fit compter au comte de St.-Pol, (c'est-à-dire à François de Clèves, quoique la comtesse Adrienne d'Estoutteville, sa belle-mère, vécut encore,) 1° une somme de 53,630 livres en dédommagement des pertes qu'avait éprouvées le comte par la ruine de St.-Pol et les guerres dans le comté; 2° une autre somme, pour la même cause, = plus 5,422 livres, 3 sous, 6 deniers. *.

1569. Une trève de deux mois est conclue à Cercamp entre Charles-Quint et Henri II.

Toujours des guerres. En 1581, ce fléau avait reparu sur toute l'étendue de l'Artois. On vit François, duc d'Alençon, saccager Cambrai, courir à l'extrémité de l'Artois, ruiner l'abbaye de Dommartin, située à trois lieues au-delà d'Hesdin, en enlever le toit de plomb et brûler à notre barbe Ruisseauville.

En 1582, les Français brûlèrent St.-Pol à l'exception de l'église paroissiale, de la collégiale et des deux églises des religieuses françisquines, sœurs noires et sœurs grises. — A leur tour, en 1593, les Espagnols, irrités de ce que les Polois voulaient être Français malgré tout, vinrent à St.-Pol, et pendant 13 mois, ils firent souffrir aux habitans toutes sortes d'indigni-

* Ferry de Locre.

tés, pillant, détruisant, brûlant ; ils exilaient à Pernes les mé: mécontens.

Puis vint en 1598 la paix de Vervins. Des arbitres furent nommés pour la détermination des limites du comté de St.-Pol. Dix-neuf articles sur trente-sept concernaient notre pays. *.

Marie de Bourbon mourut en 1600. — Avec elle finirent pour nous les Bourbons.

§. II.

LES ORLÉANS.

Bourbon fut remplacé par Orléans, à St.-Pol.

Les comtes s'effacèrent peu-à-peu; ils disparurent, avec toute leur puissance qu'engouffrait la monarchie issue de Louis XI, de St.-Pol comme de partout et on ne les revit plus que dans la cour des rois de France, courtisant et baisant la main.

Et nous, nous étions là sommeillant, dans nos demeures ouvertes à tous venans, un sommeil lourd et par fois tourmenté par les soubresauts que donnaient à notre hamac délabré les flots des guerres et incendies qui se ruaient contre par intervalle.

Bien des troubles avaient agité la pauvre petite ville pendant des guerres diverses qui la firent tant de fois passer d'un maître à un autre, qui la dépouillèrent de ses rudes habits et la mirent toute nue, la prostituant, malheureuse! à qui en voulait, tellement qu'elle était là non pas courant après le passant, mais délabrée, pantelante et se sentant saisir aux cheveux, aux entrailles, sans avoir le pouvoir de résister. Ruine, misère, ignorance, injustices de tous les genres, elle endura tout, et ne sentait plus rien , engourdie qu'on l'avait faite dans son froid tombeau.

Henri d'Orléans fit semblant de la ranimer en lui rendant ses échevins; mais il prenait pour lui le privilège de les nommer. Et soudain on la vit se réveiller, alors qu'un homme prétendait,

* Harrens. — Annales.

parce qu'il s'intitulait comte, lui soustraire le droit de se choisir librement ses gouvernans. Pourtant Henri profita des circonstances et réserva à lui et à ses descendans les nominations aux charges de questeur et de receveur des deniers publics et de la forêt, de l'église paroissiale, de la table des pauvres', de l'hospice et de la ladrerie, et il désigna dans son édit le mayeur qu'il désirait « d'après certaines considérations, » qu'on élût pour cette année 1658 et les deux suivantes.

Un procès eut lieu entre les citoyens et le comte au sujet de la liberté d'élection. Il fut porté au conseil d'Artois. Ce procès ne fut terminé qu'en 1766 : les citoyens furent condamnés au conseil privé après avoir gagné au conseil d'Artois et au parlement de Paris, dans la prétention qu'ils avaient alors surtout de jouir du droit qu'ils avaient eu d'ancienne date, et que leur donnait d'ailleurs un édit du roi, qui deux ans auparavant avait accordé à toutes les villes le pouvoir de se nommer leurs municipaux, sans égard aux droits que prétendaient y avoir certains seigneurs et autres *.

St.-Pol souffrit bien encore sous Henri d'Orléans. En 1649, le 10 octobre, des Germains (Harlaques), fondirent sur la ville et firent un grand massacre. Il périt alors des hommes notables de la ville, dont le nom existe encore : Adrien Lemoine, Ch. Merchier, P. Cuveiller, J.-F. Dupont, Ch. Dupont, Ph. Dufour, J. Duval, J. Thellier, Ant. Richebé, Gédéon Debinse. Wallez, P. Dobi, Paul Dufour, et un autre si près duquel une bombe éclata qu'il fut brulé dans ses habits **,

En 1649, le maréchal de Turenne, pour couper les ennemis maîtres alors de St.-Omer, vint s'emparer de St.-Pol. En 1658, Fargue, gouverneur d'Hesdin, qui s'était approprié cette ville confiée d'abord à sa garde par Louis XIII, vint à St.-Pol et en détruisit les portes à l'exception de celle d'Arras ***.

Dans tout ce tems de malheurs et de souffrances, qui soulageait les habitans ? Certes, ce n'était pas la bourse de leurs

* Ricouart. — ** Turpin. — *** Mondelot.

comtés. — Il y avait alors à la tête de l'église paroissiale de St.-Pol un digne pasteur, nommé Paul Blery, St.-Polois; ferme contre tous les revers, il soutint et protégea ses concitoyens de tout son pouvoir, et, quand le trésor fut épuisé, il ouvrit sa bourse, pour que des troupes fussent soudayées, qui défendissent le pays du pillage. On ne l'a pas appelé Saint-Paul Bléry, comme on a dit : Saint-Pierre de Luxembourg, fils de Guy de Luxembourg et de Méhault de Châtillon.

Enfin, par la paix de l'île des Faisans, conclue en 1659, St.-Pol et l'Artois à l'exception de St.-Omer, Aire et Renty, furent remis à la France; et Louis XIV, épousa Marie-Thérèse d'Autriche.

Un bel éclair vint briller encore sur St.-Pol et lui rappeler quelque chose de sa grandeur passée. Une cour de roi et de princes la ranima, et elle inscrivit son nom dans les décrets de l'assemblée primaire des états. Car Louis XIV, pour la consoler de l'anéantissement dans lequel il la voyait tombée, voulut que l'assemblée primaire des états s'y tint au mois de mars 1661, et sa volonté s'appelait la volonté de Louis XIV. Il y vint lui-même, et ouvrit cette assemblée dans l'église paroissiale *.

Le 9 mars de l'année suivante, Charles d'Orléans, rendit à Louis XIV, au nom de son père Henri d'Orléans, foi et hommage du comté de St.-Pol, et confessa que ledit comté dépendait de Boulogne. On se rappelle l'origine du comté de Saint-Paul-en-Ternois.

Les d'Orléans passèrent sans qu'il fùt presque question d'eux dans toutes les affaires de St.-Pol. Seulement une discussion s'était élevée entre nous et le comte Henri, au sujet de nos élections. Au moment de s'éteindre ici, le nom d'Orléans se mit au bas d'un acte, par lequel la comtesse Marie d'Orléans nous donna, en 1677, la moitié de la forêt. C'est ce qu'on appelle maintenant le bois de la ville, contenant 500 mesures. Nous

* Ricouart, — Turpin.

fûmes pour cela redevables d'une coupe d'or estimée au moins quatre-vingts écus, que nous devions offrir à chaque nouveau comte. Et, comme pour nous faire payer plus vite cette redevance, elle vendit en 1705 le comté de St.-Pol à Louis de Melun, prince d'Épinoy, qui le paya 375,000 livres, et en prit possession au mois d'octobre, par Hébert de Boves son délégué. Puis elle alla mourir à Paris en 1707. Deux ans après, les pauvres la bénirent, car ils eurent du bois, et l'hiver de 1709 fut bien rude *. —

§. III.

MELUN ET ROHAN-SOUBISE.

Louis de Melun, fils de l'acheteur, était comte de St.-Pol, lorsqu'une dispute s'éleva entre Arras et Boulogne, qui prétendaient toutes deux à la suzeraineté sur St.-Pol. Arras prétendait que St.-Pol était Artois, et Boulogne soutenait que le comté de St.-Pol était né de celui de Boulogne. Louis XIV les mit d'accord, à la prière de Louis de Mélun ou plutôt de sa mère tutrice, il attacha ce comté à la dépendance de sa personne et de sa grosse-tour du Louvre. Néanmoins St.-Pol, comme faisant partie de l'Artois, fut du ressort de la juridiction de la gouvernance d'Arras, en cas d'appel au conseil provincial d'Artois **.

St.-Pol vit encore une fois des ennemis. En 1710. Eugène de Savoie, lieutenant-général de l'empereur, s'étant emparé de Douai, laissa des troupes se répandre en Artois. Son armée et l'armée française s'arrêtèrent dans le voisinage de St.-Pol. Les habitans employèrent ces quatre moyens de défense contre le pillage : 1° ils cachèrent leur or et leur argent; 2° ils fortifièrent les entrées, mirent partout des sentinelles, 3° ils implorèrent la miséricorde des chefs; 4° ils donnèrent *la goutte* aux fourrageurs des deux armées.

* Ricouart. — ** Turpin.

En 1723, une maladie épidémique, la suette, ravagea le pays. — (Nous l'avons vue encore en 1832, en même temps que le choléra-morbus.) —

En 1729, les états d'Artois ordonnèrent qu'on fit des ponts sur les rivières et les ruisseaux le long de la route de St. Pol à Arras. Ils décidèrent en 1730 que la route serait pavée, élargie, rehaussée, débarrassée des ronces, buissons et autres obstacles *.

Là, 1730, commence la tradition toute simple sans qu'aucun historien reste pour nous conduire.

Le comte de St.-Pol était Charles de Rohan, maréchal de Soubise, neveu et héritier de Louis de Melun, mort sans enfans. Ce prince fut notre dernier comte; il mourut au commencement de la Révolution Française, sans avoir rien fait pour nous. Seulement il soutint et gagna contre les bourgeois en 1765, les procès entamés depuis long-tems au sujet de l'élection du mayeur et au sujet d'un droit de banalité du moulin anciennement nommé moulin de Millebourg et de celui qui était sur le Château-à-Croix. Charles gagna ces procès, et à son avénement au comté il reçut la coupe d'or estimée au moins quatre-vingts écus dont nous étions redevables à chaque nouveau comte pour le don qui nous avait été octroyé d'une partie de la forêt. — Qu'il dorme en paix!

§. IV.

DEPUIS LA RÉVOLUTION.

Ces procès, que nous avons rappelés, nés de l'avidité de pouvoir et d'argent et en même tems de l'aversion naturelle des hommes pour la dépendance, partagèrent les habitans en deux factions qui s'appelaient les Blancs et les Noirs **, c'est-à-dire : les partisans du comte et les partisans du droit des bourgeois. Cette division ne put que prendre plus d'animosité par la du-

* Turpin. — ** Ricouart. — Decorbehem.

rée; et quand vint la révolution de 1793 avec ses passions d'autant plus terribles qu'elles avaient été plus comprimées et que le frein se brisait plus brusquement, les factions s'appelèrent aristocrates et démocrates. — La guillotine et Lebon arrivèrent.

Des excès furent commis à St.-Pol comme dans la plupart des villes de France, alors que le peuple étonné de se voir tout à coup souverain crut que l'usage de son pouvoir devait être celui de la force brutale, et que la preuve de sa force était l'exercice violent de la vengeance contre tout ce qu'il regardait comme ennemi de ses droits ou qui lui rappelait sa dépendance récente; il se rua contre, en ignorant qu'il était alors; et le fer, le feu et le pillage décimèrent les populations, les monumens et les fortunes.

Ce mouvement de fureur passa; le calme vint et ne fut plus interrompu que par des acclamations de joie et de triomphe, qui accompagnaient les proclamations de victoires et de conquêtes. Puis 1814 nous amena, le 19 février à 11 heures du soir par un samedi des cosaques avec leurs dents et leurs estomacs plus dangereux que leurs sabres. La ville fut livrée au pillage jusqu'au lendemain dimanche à midi. Ce fut un singulier carnaval. Deux ans après commença un autre pillage qui dura jusqu'en 1819, et fut fait dans le calme, — car nous étions en paix! — par les Prussiens et les Anglais, suçant à leur aise notre patrie tant épuisée de sang.

§. V.

LES INSTITUTIONS QUI SE SUCCÉDÈRENT DEPUIS 1793 JUSQU'EN 1833.

Quand arriva la Révolution Française, le dernier comte de St.-Pol, Charles duc de Rohan, prince de Soubise, venait de mourir. Le Sénéchal était messire Louis-César-François-Désiré De Raulin-de-Belval, Belvalet, Orlencourt, etc., lieutenant des maréchaux de France, lequel avait succédé au sieur Barbaut; son lieutenant général était Decorbehem, successeur de Thellier.

Le procureur général était Bernard-François-Guillaume Thellier, sieur De Poncheville.

Il n'y avait plus d'élection de mayeur; ce magistrat était nommé par le lieutenant général et le procureur général, qui devaient soumettre leur nomination à l'approbation du comte. Les fonctions de mayeur étaient devenues inamovibles. Delehelle-Matringhem les avaient exercées 40 ans; il avait été remplacé par le sieur Herman. Le procureur de ville ou procureur syndic, dont les fonctions tenaient de celles des anciens prévôts d'arrêts et des juges de paix de nos jours, était le sieur Lane; cette charge était à vie et même héréditaire.

Ensuite tous les pouvoirs furent abattus, et à mesure que de nouveaux furent créés, la manière de les exercer et leurs limites n'étant pas encore bien déterminées, ils se confondirent souvent: Sources de desordres prolongés.

Une municipalité et un district s'établirent, et lorsque les rouages du nouveau gouvernement furent bien engrainés, et que des améliorations purent se faire, les fonctions de chacun des pouvoirs se débrouillèrent d'elles-mêmes. Alors les exécutions sanglantes étaient arrêtées; la tête de Lebon avait aussi roulé sur l'échaffaud. *.

Un sous-préfet arriva : ce fut M. Garnier; un collège fut ouvert le 8 décembre 1803 et remplaça pour l'enseignement la maison des Carmes qui avait été fermée en 1791. ** Les cérémonies du culte catholique recommencèrent; la municipalité exerça ses droits, la justice fut administrée par un tribunal de première instance ressortissant à la cour de Douai. Tout se mit à peu près à sa place.

Les hommes qui furent appelés à la tête de l'administration firent par leur zèle et par leur dévoûment jouir la ville d'une certaine prospérité, de la tranquillité, de l'éducation.

La rivière, les égoûts, les fontaines, les rues furent nettoyées et embellies; les édifices publics un peu restaurés; l'industrie

* Thiers, — Les contemporains. — ** Decerbehem;

favorisée. En 1816, l'église des Sœurs Noires servit de magasin au fourrage; en 1819 et 1820, après le départ des étrangers, elle fut transformée en magasin au tabac. Le premier mars 1819, M. Gengoult, sous-préfet, et M. d'Humereuil, maire, ouvrirent une école mutuelle de garçons dans une partie des anciens bâtimens des Carmes; on la laissa tomber après eux; elle fut rétablie en mai 1831, par M. Bornay, maire, et le conseil municipal. Des Dames de la Providence, secondées et encouragées par l'administration et les mères de famille, s'augmentèrent en nombre et donnèrent une instruction soignée et plus étendue aux jeunes filles de la ville et tinrent pensionnat. En 1832, le conseil municipal, vu la modicité des revenus de St.-Pol, et par conséquent celle des traitemens qu'il était possible de faire aux fonctionnaires du collége qui sollicitaient leur changement aussitôt qu'ils y étaient arrivés, trouvèrent une économie en offrant une somme moindre que le total des traitemens à celui qui se chargerait de la direction d'une institution communale établie au lieu du collège, qui payerait lui-même ses employés et qui percevrait un droit sur chaque élève. M. Seiter, chef de cet établissement depuis un an, a fait concevoir des espérances de prospérité pour la jeune institution.

§. VI.

INDUSTRIE. — COMMERCE. — AGRICULTURE.

St.-Pol n'a d'autre commerce que celui de ses productions agricoles et de ses bois. * Avant la révolution, la classe ouvrière filait de la laine au rouet; cette laine était ensuite travaillée à la Calandre où il y avait une fabrique de calmande. La filature de coton importée par M. Delau remplaça celle de de la laine; en 1814, il y avait une fabrique de couvertures.

Il y a peu d'années, la Calandre fut vendue par les premiers acquéreurs. Des manufacturiers de Lille vinrent visiter les bâ-

* Almanach d'Artois, — 1814,

timens et leur situation; ils proposèrent au maire l'achat d'une langue de terre qui s'avance au confluent des deux branches de la rivière afin qu'ils y pussent construire une écluse; et pour que l'administration consentît à leur demande ils offrirent de bâtir un pont de briques à l'endroit du passage de pierres. Cette offre fut rejetée pour des considérations sans doute importantes et fondées peut-être sur le cours de la rivière et le voisinage du moulin de St.-Pol. Des réflexions graves et mûres auront été faites alors; car ce refus privait la ville de nouveaux avantages bien grands.

Il y a maintenant, bien en petit, commerce de lin et de toile.

Le sol qui peut se diviser en trois espèces: terres assez bonnes, terres froides et argileuses, terres mauvaises d'une nature pierreuse et sèche, produit froment, seigle, avoine, scourgeon, hivernage, fèves, lin, tabac, colzat, œillettes, etc.

Les bestiaux n'y sont pas grands ni robustes; les moutons sont nombreux et d'une chère excellente. Un emplacement a été acheté derrière la chapelle du St.-Esprit, sous le mayeurat de M. Decorbehem, fils du lieutenant général de la sénéchaussée, pour servir de marché aux moutons, et depuis, ce marché a été croissant. Mais l'emplacement est embarrassé de mille matériaux et décombres. — La vente des porcs est aussi considérable aux francs-marchés du premier lundi de chaque mois. —

De toutes les cultures la plus répandue dans la banlieue de St.-Pol et la mieux soignée est celle du tabac. Cette plante est cultivée dans tous les jardins des faubourgs, elle est presqu'entrée en ville. Le tabac de St.-Pol est assez estimé. Le premier magasin n'étant pas trouvé suffisant, un autre fut construit, en 1824 et 1825, hors de la ville, à l'extrémité du faubourg de Béthune. Une partie de la classe ouvrière y trouve du travail.

Depuis trois ou quatre ans une pannerie a été construite et mise en activité par M. Charles Duchemin. C'est une nouvelle branche d'industrie et de l'ouvrage encore pour la classe des travailleurs.

Il y a une saline et une fabrique de savon assez considérable.

M. Massias qui, en 1793, dirigeait l'imprimerie de Duflos, fut après le 9 thermidor pris par la réquisition. L'imprimerie tomba et nous en fûmes privés jusqu'en 1827, que le même Massias revint en établir une chez nous.

Nous avons maintenant deux librairies, et une feuille d'annonces qui plus tard se transformera peut-être en un recueil d'écrits littéraires et scientifiques, de recherches sur l'histoire, la chronologie, la géologie, l'agriculture, etc., sur tout ce qui enfin pourrait avoir des rapports utiles à notre St.-Pol et à son arrondissement tout entier. Il ne faudrait pour cela que quelques zélés souscripteurs, et les travailleurs surgiraient en assez grand nombre pour alimenter cette feuille.

La population est d'environ 2,600 ames.

§. VII.

LA POLICE.

Ainsi que nous avions autrefois un prévôt d'arrêts qui saisissait, les jours de marchés ordinaires, les créanciers étrangers des bourgeois et les jugeait sur le champ au palais du Sénat, avec l'assistance toutefois du mayeur et des échevins, et dont la fonction de saisir ainsi vaquait les jours de francs-marchés, de même nous avons aujourd'hui un juge-de-paix dont les fonctions, outre celles d'apposer le scellé dans les maisons en faillite et dans les maisons mortuaires, sont de juger les différens, d'accomoder les parties, et de leur épargner de cette façon les frais de la gloutonne procédure. Il tient ses séances surtout les jours de marché.

En outre, le maire et le conseil municipal veillent à tout ce qui peut concourir à la sûreté et à la tranquillité des habitans de la ville. A leur disposition sont : une brigade de gendarmerie qui reçoit ses ordres directs d'un lieutenant à la résidence de St.-Pol; plus un sergent ou officier de police et deux agens qui

sont aussi crieurs publics. Les sergens à verge d'autre fois sont remplacés par eux; et ce qu'on appelait les sergens à cheval, c'est maintenant la maréchaussée ou si l'on veut les gendarmes.

Une innovation qu'on ne doit point passer sous silence, est l'éclairage par réverbères. On le doit à M.*** maire en 181 . Auparavant des bouts de rues seulement étaient éclairés ou par une triste lanterne à demi allumée devant la porte des hôtels, ou sous les niches de madones veillant au coin des rues comme, il n'y a pas long-tems, au coin de la rue des Carmes et de celle des Ferronniers, de la rue de Béthune et de celle d'Aire.

On peut rapporter encore au soin de la sûreté des habitans et des voyageurs, le changement opéré dans la rue d'Arras, sous le mayeurat de M. Decorbehem. La descente de la route d'Arras devenait à l'entrée de la ville d'une rapidité telle qu'il était souvent impossible aux arrivans de la descendre sans malheur, et aux sortans de la monter sans que leurs chevaux s'abatissent plusieurs fois, et que d'autres chevaux vinssent à leur aide, outre les bras des ouvriers voisins qui sortaient des ateliers de cordonniers ou d'une boulangerie pour venir se coller tout enduits de poix et de pâte à l'argile des roues. M. Decorbehem, maire, a remédié à cet inconvénient en faisant couper ce saut de la rue et en relevant le bas ainsi que toute la Grande-Place. Ce maire, et avant lui, M. Daverdoing, ont de beaucoup amélioré le pavé, la propreté et la facilité des rues.

Puisque nous avons parlé déjà dans ce paragraphe de ce genre de travaux, il n'est pas hors de propos d'exprimer le desir qu'ont tous les habitans et une grande partie des conseillers municipaux de voir changer et élargir ce qu'on appelle le pont d'Hesdin. — Rien n'est plus dangereux pour les voyageurs en voiture que ce passage, véritable casse-cou. La pente de la route de Paris est assez rapide en cet endroit; et dans les nuits d'hiver le postillon des diligences, pour peu qu'il ait fait son dimanche, doit avoir peine à enfiler l'entrée du pont, à reprendre tout d'un coup sa guide de gauche, puis celle de droite, pour en-

suite faire claquer son fouet tout comme un autre dans la rue d'Hesdin.

Encore un moyen de sûreté pour les habitans, mais un moyen grand et noble parce que l'emploi et l'exercice en sont confiés à tous, c'est le rétablissement tout nouveau de la garde nationale composée de 4 à 500 hommes. Elle a pris résurrection au sein de la Révolution de Juillet 1830, et déjà dans deux ou trois petites émeutes irraisonnées des faubourgs, elle a montré du zèle et de la détermination. Quoique murmurant un peu du service insignifiant des revues et de semblans de garde aussi qu'elle n'a jamais montés que de sept ou huit heures du soir à minuit ou une heure, elle a paru bien comprendre cette partie de sa devise : — « Ordre public. » — Peut-être, s'il le fallait, comprendrait-elle et ferait-elle aussi bien respecter cette autre partie : — « Liberté, » — dont au reste elle use un peu largement en ne se rendant guère aux réunions provoquées par ses chefs. — Qu'une critique soit permise à celui qui n'y met point de fiel et qui ne désire que le *mieux possible*. Pardon à vous tous, mes camarades du corps-de-garde, et louange au zèle que vous avez montré quand le besoin exista, quand, par exemple, vous prîtes les armes au premier appel du tambour, pour forcer les vendeurs de grains à mettre leur blé sur la place pour que le peuple pût en acheter, et non, comme ils voulaient le faire, dans la cour des auberges dans le dessein d'en faire hausser le prix et peut être même de causer quelques désordres ! C'était peu de mois après votre reconnaissance, et dans votre conduite d'alors, mes braves amis, il y a espérance d'avenir. — Dieu vous donne longue vie et bonne, comme disaient nos pères ; et pour adieu, car je vous quitte, — moi votre frère par la France et son sang, je vous souhaite : — Bonne vie et libre ! Adieu, frères ! que les Normands m'acceptent comme vous ! Adieu, frères *.

* Il a été dit que toutes ces pages ne furent pas écrites à la suite l'une de l'autre.

CHAPITRE V.

Pouvoirs. — Droits et Coutumes.

§. I.

DROITS DU ROI. — DROITS DU COMTE.

Les droits du roi étaient ceux dù suzerain sur le vassal. De même que les possesseurs de fiefs dépendant du comté étaient tenus à hommage envers le comte, à faire stage en son chef-lieu pour l'assister de leurs conseils, à lui prêter service de leurs biens et de leur personne pour la défense du comté, ce qui est toujours le bon plaisir de guerroyer du maître; de même que les comtes retiraient, pour certains délits, les fiefs à leurs vassaux pour les passer à d'autres; de même aussi les comtes étant vasseaux de la couronne de France étaient tenus à l'hommage, au service militaire et civile. Comme ils confisquaient, ils furent aussi quelquefois privés de leurs biens pour crime de félonie; et comme ils étaient forts et bien capables, en certains siècles, de résister aux volontés de la couronne, la confiscation d'un grand comté se faisait avec plus d'appareil que celle d'nn petit fief, pour laquelle il suffisait d'un mot du Sénéchal ou de l'apparition d'un Sergent à verge ou à cheval.

Il fallait des impôts; des officiers du roi les recueillaient; des officiers du roi les administraient.

Les droits du roi soutenaient ceux des bourgeois, et réciproquement; ou plutôt ils se confondaient. Louis XI sut profiter de cette réciprocité; non pas qu'il voulût soutenir et élever le peuple pour le rendre plus heureux en le délivrant de ses petits tyrans; mais lui, voulait s'appuyer de ce même peuple et se délivrer de toutes ces têtes presqu'au niveau de la sienne et que son pied fort seulement de la force toute nue d'un roi ne pouvait écraser.

Il pouvait arriver collision entre le vouloir du roi et le vouloir du comte. Que devaient faire les bourgeois? appeler à un conseil supérieur à ceux établis dans la ville même, supérieur dans toutes les provinces au conseil des comtes, juridiction royale. Ce fut pour nous le conseil d'Artois siégeant à Arras.

Il y avait donc un conseil de magistrats qui administraient les biens de la ville, ceux de l'hospice; qui veillaient à la conservation des droits et franchises de la ville et de sa banlieue. C'était le sénat composé du mayeur et des échevins qui rendaient la justice pour et au nom du roi.

Les citoyens élisaient eux-mêmes leurs magistrats. Les comtes auraient bien voulu avoir au moins leur voix dans ces élections, et ils pouvaient s'y prendre comme le fit un jour Henri d'Orléans, qui, en rétablissant les citoyens dans cet exercice de leurs droits suspendus ou du moins très empêché par des guerres et ruines continuelles, désigna comme mayeur, pour trois années de suite, un nommé Mathieu de Locre. On se récria sur cette manière d'imposer un candidat, de rendre toute élection inutile, et d'écraser la loi elle-même, puisque le mayeur et tous les autres officiers ne devaient être nommés que pour un an.

— Le comte nommait aux charges de la sénéchaussée. Il était véritable souverain dans ses états; il levait des troupes et faisait la guerre à ses ennemis particuliers; punissait et pardonnait les crimes. Il avait les droits de :

— Justice sur chacun de ses sujets, excepté les gentilshommes et gens d'église.

— Louvage et création de louvetier pour faire la chasse au loup dans tout le comté.

—Octroi pour lever maltottes et impositions sur les vins, cervoises et marchandises dans toutes les places de sa juridiction ;

— Accorder et privativement à toute autorité, même supérieure, les franchises, libertés, exemptions;

— Lever tailles, aides, subsides; — forger et battre monnaie.

— Aides sur tous les vassaux tenant fiefs de lui, lorsqu'ils faisaient leurs fils chevaliers, ou quand ils mariaient leur fille aînée; (ce droit fut levé, quand madame de Vendôme, alors veuve de M. de Romont, maria sa fille à M. de Nassau, et quand M. de Vendôme fut fait chevalier.)

—Amortir les héritages de lui tenans tant en fiefs qu'en roture.

— Convoquer et obliger les pairs du comté à venir faire stage, pendant quarante jours chaque année, dans son château, lorsqu'il y faisait sa résidence;

— Créer de nouvelles pairies, ou en diminuer le nombre. — Il a été dit que le comté avait seul le droit d'accorder franchise, etc. Les princes supérieurs ne pouvaient n'y en accorder, ni lever des subsides dans le comté sans son congé. S'il consentait, il recevait le tiers de tout ce qui était perçu. En effet les ducs de Bourgogne ordonnèrent à leurs trésoriers et receveurs généraux de remettre au comte de St.-Pol le tiers des subsides qu'il avait consenti qu'ils levassent à leur profit. — Voir les ordonnances des années 1392, — 94, — 95; 1406, — 8, 13, — 27 — et 28.

On voyait encore il y a peu d'années, dans les titres de la ville, la copie des lettres du roi Jean, par lesquelles il révoqua l'imposition de quatre deniers sur les marchandises, accordée pour six années aux bourgeois et habitans de St.-Pol, sans le consentement du comte. — Il touchait le tiers des droits et octrois accordés ou consentis par lui *.

* Ricouart. —

Vers l'an 1415, époque à laquelle le comté de St.-Pol était, ainsi que l'Artois, abandonné en proie à la maison d'Autriche, le tribunal du sénéchal de St.-Pol, décida que l'archiduc ni tous autres ne pouvaient lever des tributs sur le comté qu'avec le consentement du comte.

Depuis, les comtes ont toujours touché le tiers des impositions extraordinaires levées par les états d'Artois dans les villes et faubourgs, comme il appert d'un acte de 1661.

Une imposition d'un autre genre, mais à citer parce qu'elle se rapporte au service de notre milice ancienne, c'est que les habitans de plusieurs villages voisins étaient obligés de venir faire le guet au château, sous peine, s'ils y manquaient, d'une amende de quatre deniers. Le comte avait aussi le tiers du produit de ces amendes.

On ne peut nier que les comtes de St.-Pol aient joui du droit d'amortissement; plusieurs titres en font foi. C'est à savoir : une lettre d'amortissement donné en 1257, par Guy de Châtillon, à l'abbaye de St.-André-au-Bois; et d'autres encore que l'abbé Ricouart a vues dans des registres de 1246, 1263 et 1359.

Quant au droit de battre monnaie, ils l'avaient même avant Philippe-le-Hardi, roi de France. Peu d'années après que ce droit eût été acquis, le comte Guy de Châtillon donna cette lettre.

« Nous, Guy de Châtillon, comte de St.-Paul et boutillier de » France, faisons à sçavoir à tous que nous avons baillé à » Jehannin Tadin de Lucques, nostre monnoye de St.-Paul à » fère et ouvrer par toute nostre conté de St.-Paul, là où il ly » plaira. Et y promettons bailler et y délivrer maisons conve- » nables pour fère laditte monnoye. Et doit fère nostre ditte » monnoye, c'est assavoir les deniers à trois deniers et dix-huit » grains de loy argent le roy, et de dix-sept sols de poids au » marc le roy. Et doit en oster le denier que point avant. » Et les deniers seront taillés à douze forts, et à douze fœbles; » c'est assavoir les fors à quatorze sols six deniers et les fœbles » à dix-neuf sols six deniers. Et doit fère les mailles de dous » deniers, maille de loy argent le roy et de seize soubs trois

» deniers de pois au marc le roy. C'est à scavoir deux mailles » pour un denier et doit faire moitié deniers et moitié mailles. C'est à scavoir cent livres de deniers et deux cens livres de » mailles. Et doit son terme durer du jour duy jusques à la » nastivité St.-Jean-Baptiste prochainement ad venir, etc.

» En tesmoin de laquel chose nous avons mis nostre scel à » cette présente lettre, qui fust faicte l'an de grace mil trois » cens et sis, le vendredy devant la tête de St.-Vincent *. »

La monnaie de St.-Pol portait sur l'une de ses faces une croix avec une fleur de lys à chaque angle, et cette inscription à l'entour en caractères gothiques ✠ GVIDO OC O OO OE S. *guido comes*; sur l'autre, une gerbe d'avoine, avec ces mots : — ✠ OO O NIOETH S. PHVLI. *Monœta S. Pauli.* Dans le procès-verbal d'évaluation de 1537, il est dit qu'on a vu encore au château la forge et les coins à battre monnaie.

Tels étaient les droits des comtes de St.-Pol. Ceux de Boulogne en avaient un sur leur comté : le droit de fief que les comtes de St.-Pol leur payaient comme il appert de cet extrait d'une lettre adressée à Guy III de Châtillon par le comte de Boulogne : — « Comme vous, Monsieur Guy de Châtillon, » cuens de St.-Paul, soyez tenu à payer à nous Robert, cuens » de Boulogne et d'Auvergne le quint deniers de la valüe de la » conté de St.-Paul et des appartenances aussi comme si elle » fust vendu à l'héritage, etc., **.

§. II.

JUSTICE POUR LE ROI. — JUSTICE POUR LE COMTE.

Comme le comté était France et fief de Boulogne et que le comte de Boulogne était vassal du roi de France, celui-ci devait avoir, comme suzerain, à St.-Pol des hommes commis à exercer pour lui l'autorité selon les droits à lui appartenans. Et

*In hist. Castill. p. 162.—**D. Dupuy. *De regum jurium tractatu*, p. 201.

de fait nous avions justice pour le roi et justice pour le comte: la première, exercée par le magistrat, c'est-à-dire, par le mayeur et les échevins, siégeait au Palais du Sénat ou Palais Civil ou Hôtel-de-Ville: la deuxième, exercée par la sénéchaussée, siégeait au Palais de la Sénéchaussée. Le roi nommait les officiers de sa justice: ceux de la Sénéchaussée étaient à la nomination du comte.

La justice pour le roi connaissait de tout ce qui touche à la police de la communauté avec appel par-devant le Sénéchal en matière civile, et par devant le conseil supérieur d'Artois en matière criminelle; elle connaissait aussi de ce qui touche à l'administration confiée à ses soins comme chambre échevinale des biens dominiaux, des octrois, impositions et franchises de la ville. Ce tribunal se composait de: un mayeur ou maire, huit échevins ou conseillers municipaux; il avait procureur (procureur du roi), greffier avec sceau-foncier pour les saisines et dessaisines des héritages roturiers qui se vendaient dans la ville, loi, échevinage, au profit desdits mayeurs et échevins; sceaux aux causes et contrats, qui étaient entre les mains du mayeur et à son profit.

Outre les officiers susnommés, il y avait encore: trois sergens à verges pour les exploits qui se faisaient dans l'étendue de la ville et banlieue.

Un prévôt, juge des arrêts avec le mayeur et les échevins, etc. (sans gages).

Un lieutenant dudit prévôt ou sergent, pour faire les arrêts à la loi, privilégié de la ville et banlieue, qui appréhendait au corps et conduisait à l'hôtel de ville, les jours de marché, les débiteurs étrangers pour qu'ils fussent jugés par les mayeur, échevins et prévôt.

Vers l'an 1710, le roi créa deux charges de conseillers assesseurs, qui furent vénales.

— Il y avait aussi huit notaires royaux; un greffier du gros, dépositaires des minutes.

Les seigneurs n'avaient pas le droit en Artois d'établir des

notaires dans leurs terres, comme ils l'avaient dans beaucoup d'autres provinces *.

— La justice du comte. —

On sait que primitivement les comtes administraient eux-mêmes la justice à leurs vassaux, sujets ou serfs. C'était bien de l'honneur pour les vilains et bien des peines pour les nobles hommes, hauts et puissans seigneurs. Ils cessèrent et le titre de sénéchal naquit alors à St.-Pol comme autre part, ** avec cette différence qu'ici on y ajouta celui de gouverneur du pays de Ternois.

Le sénéchal avait connaissance en première instance de tous cas tant civils que criminels échéans dans tout le comté. Une différence qu'il y avait entre lui et le Magistrat, c'est que celui-ci ne connaissait que des cas échéans dans la ville et banlieue. Mais si, le délit une fois porté à la sénéchaussée, les vassaux du comté venaient requérir leur droit de justice en leur bailliage ou seigneurie, toutefois avant que la cause eût été mise en jugement, leurs sujets étaient renvoyés à la condition pour les criminels et délinquans de payer seulement les frais de mise en justice. Le sénéchal avait connaissance de tous les appels faits par les sujets, vassaux et arrières-vassaux.

Il ne pouvait faire arrêter de sa propre autorité civile aucune des personnes soumises à la puissance ecclésiastique, ni en juger.

Le sénéchal jugeait par lui-même ou par son lieutenant, et appointait les causes extraordinaires intentées par-devant lui et la chambre du conseil.—Les conseillers étaient élus par le comte parmi ceux qui étaient expérimentés au fait de judicature, jury qui, selon la loi, devait être quelquefois composé de tous les hommes habiles. Ils avaient pour gages les honoraires, profits et émolumens accoutumés. Les jugemens de plaids ordinaires se faisaient par les pairs et hommes de fiefs.

Il y avait encore à ce tribunal un procureur général pour tout le comté. Il pouvait se nommer un ou plusieurs substituts

* Ricouart. — ** Philippe-Auguste établit les bailliages et sénéchaussées. Inventaire de France. p. 306.

dans le comté et spécialement dans les châtellenies, excepté à Pernes, où le comte nommait lui-même. — Ensuite, venaient quatre sergens à cheval, ils exploitaient tout le comté.

La justice du comte ou sénéchaussée se composait donc de :

Un Sénéchal; (le sénéchal eut divers noms : vicomte, garde, grand-bailly, gouverneur, capitaine, enfin sénéchal du comté de Ternois ou de St.-Pol.)

Un Lieutenant général; — un Procureur général;

Un Lieutenant particulier (sans gages). Il y a apparence que c'était souvent le même que le Grand Voyer ou Louvetier du comté. Les habitans des villages voisins de la forêt étaient obligés de l'assister à sa première réquisition pour faire le harraut, sous peine d'amende;

Un Greffier; — cette charge, si elle n'a pas toujours été vénale, l'est devenue depuis qu'un comte l'a vendue 250 livres de rente annuelle à un nommé Robert de Boulogne, fermier général des revenus de St.-Pol;

Dix-neuf procureurs postulans;

Quatre sergens à cheval, — le sénéchal pouvait en augmenter le nombre selon le besoin; il y en avait en 1569 quatorze résidans à St.-Pol. Il y en avait d'autres à Heuchin, Pernes, Pas, Frévent, Fruges, Beaurains.

Deux gardes ou gruyers de la forêt de St.-Pol.

Un nombre indéterminés de conseillers;

Et, pour clore notre nomenclature de juges et employés de la justice et de la sénéchaussée, un geôlier de la sénéchaussée.

Vers 1720, Louis de Melun réduisit à douze le nombre des procureurs postulans et à sept ou huit celui des sergens.

§. III.

JURIDICTION DU COMTÉ. — BANLIEUE DE LA VILLE.

La juridiction du comté de St.-Pol était partagée en quatre prévôtés : de Doullens, de Beauquesne, non loin de Doullens, de Montreuil; la quatrième, sous le siége royal de Beauquesne,

siégeait en la citadelle d'Arras. Ces quatre prévôtés étaient du bailliage d'Amiens.

Ainsi, le comté de St.-Pol formé d'un fief détaché du comté de Boulogne et mouvant de Boulogne, ressortit ensuite pour la juridiction royale, en son tout, en tous cas, en toute causes et matières, par devant le baillif d'Amiens ou son lieutenant *. Nous voyons dans la suite qu'en 1707, Louis XIV, à la prière de Louis de Melun, détacha la mouvance du comté de tout chef-lieu dont il pût avoir été mouvant, soit du comté de Boulogne, soit de celui d'Artois ou autres, et l'attacha à sa personne et à celle de ses successeurs, sauf la sujétion à la gouvernance d'Arras pour les causes et l'appel au conseil d'Artois *.

Le comté de St-Pol renfermait plus de 165 endroits, et d'iceux voyez : Pernes, Frévent, Pas, Epinoy, Blangy, Carvin, Fruges, Fressin, Heuchin, Lisbourg, etc., tous importans encore par leur population et par un air de ville plus ou moins coquet; importans autrefois par les mêmes causes outre leurs monastères considérables, châteaux et seigneuries. Ce qui reste de quelques uns pour faire conjecturer encore de ce qu'ils furent et relever ainsi à nos yeux du 19e siècle la valeur du St-Pol d'avant le 16e.

Epinoy était une principauté à Louis duc de Melun, devenu comte de St-Pol en 1705. — Blangy était un comté à l'abbé du monastère de ce nom. Ce fut aussi une pairie du comté de St-Pol appartenante à la famille de Croy. — Frévent, chatellenie au comte de St-Pol. — Fruges, à la famille de Fiennes. — Pernes, au sieur de Vignacourt. — Fressin à la maison de Créquy. — Heuchin au monastère de St-Bertin à St-Omer, etc.

Il y avait sept chatellenies, trois seigneuries; le nombre des pairies était dans les derniers siècles de 34, dont les chefs étaient tenus de faire un stage, c'est-à-dire séjour, au château de St-Pol, tous les ans. Eux-mêmes par leur déclaration ou adresse en réponse à une lettre de Hugues IV de Campdavaine, nous apprennent à quel stage ils étaient tenus. La voici :

* Arrêts de 1291, 1440, etc. Registres du bailliage d'Amiens. — Dupuy, traité de la mouvance du comté de St.-Pol. — ** Turpin.

— « Déclaration des pairs du comté de St-Paul :

» A tous présens et à venir, savoir faisons : Noble homme » Hugues, comte de St.Paul demandant aux pairs du Château, » de St-Paul, quel stage ils doivent faire en ce château, eux-» mêmes s'étant assemblés pour délibérer attentivement à ce » sujet, répondirent unanimement de cette manière :

» Si ledit comte et sa dame font leur résidence au Château, » eux et leurs femmes y doivent faire stage pendant 40 jours, et » si la dame comtesse n'y est pas présente, leurs femmes ne sont » pas tenues d'y être.

» Le jour de leur arrivée, lorsqu'ils viennent pour faire stage » au château susnommé, eux et leurs femmes, avec tout ce qu'ils » amènent de famille pour faire le stage, doivent prendre leur » premier repas au palais du comte. Mais les jours suivans jus-» qu'à 40, s'ils y restent aussi long-temps, chacun d'eux est obli-» gé de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille. Le dernier » des 40 jours, comme le premier, ledit comte est tenu de leur » donner un repas, et ensuite de les licencier ; et, pendant un an » à dater de ce jour, lesdits pairs ne sont pas tenus de faire de » stage au susdit château.

» Si le stage ne durait pas autant, mais seulement trois ou » quatre jours plus ou moins, et que besoin d'eux ne fût pas, ils » se retireraient, toutefois avec le congé du comte; et ils reste-» raient tranquilles et libres de stage pendant un an.

» Il est à savoir que si l'épouse du comte était présente dans » les 40 jours au susdit château et qu'elle vint à se retirer dudit » stage pour cause de veuvage ou quelqu'autre motif, les épou-» ses des pairs pourraient aussi se retirer; de même que si le » comte se retirait sans cause, lesdits pairs pourraient aussi se » retirer.

» Si ledit comte faisait quelque chose de mal à l'égard d'un » pair pendant le stage, et que plainte en fut portée, les pairs » rendraient leur jugement, et le comte serait tenu à réparer » son tort.

» Il faut noter que, pendant tout le tems que les pairs seront

» au stage, ils pourront et devront chasser dans sa forêt et dans » ses garennes les bêtes et les oiseaux, ils pourront envoyer » leur intendant couper le bois dans la forêt pour ce tems.

» Aussi, le comte ayant demandé aux pairs quels services ils » lui devaient pour la défense du comté, ils ont répondu en » commun que : s'ils voyaient que le comte eût besoin de dé- » fense, chacun d'eux devrait le défendre à ses propres dépens » pendant 40 jours; et, à dater du quarantième jour, le comte » ne pourrait, durant un an, réclamer d'eux aucun service de » ce genre; et, s'il suffisait d'un espace de tems moins long pour » la défense dudit comté, néanmoins ils resteraient tranquilles » et libres pendant un an.

» Et ont protesté lesdits pairs, que, s'ils se peuveut enquérir » d'hommes probes et d'anciens ce qu'ils devraient faire de plus » pour le service du comte, ils le feraient aussi diligemment*. »

— Signé de 12 noms. —

Cette déclaration n'était signée que de 12 noms parce qu'alors le nombre des pairs n'était que de douze.

La juridiction du comté de St-Pol s'étendait à l'ouest jusqu'à Royon, Offin, Rollincourt; à l'est jusqu'à Auchel, Marest, Tincques, Penin ; au nord jusqu'à Audincthun, Hézèques, Heuchin, Febvin, Bailleul; au sud jusqu'à Bouret, Ivregny, Canteleu, Humbercourt.

— Passons du grand au petit, et voyons ce que comprenait la banlieue de la ville :

« Savoir faisons, — dit l'ordonnance d'Elisabeth, fille de » Hugues VI, — que Hugues de Campdavaine, comte de St- » Paul, notre père, a donné et concédé à la commune de St- » Paul une banlieue, à savoir : — aux haies de Jehan, fils de » Harluin (Herlin), jusqu'à l'épine de Pronay;

» Item à quatre arbres plantés devant le temple de Wavrans » jusqu'à la croix devant Belval;

» Item au creux de Benet ou Bevet et à l'épine devant Croix;

* Gloss. de Du Cange.

» Item à l'épine de Bristel et au frêne d'Ostreville, et au » Cauvelet d'Epinchain. »

Ratifié et signé du sceau de la comtesse Elisabeth, au mois de juillet 1221.

Chacun de ces endroits est éloigné du centre d'environ 3/4 de lieue ou un peu plus. Il est possible de retrouver ainsi l'étendue de la banlieue et d'expliquer la croyance répandue parmi le peuple de St-Pol que l'ancienne ville s'étendait jusqu'à Croix, etc. — On sait que le mot épine a signifié un bois, à telles enseignes qu'un beau jour les jésuites d'Hesdin avaient adressé au roi la demande d'une épine, sise au voisinage de la ville; ce que le roi allait accorder, quand on lui fit observer que cette épine était trop peu de chose pour les bons pères: puisqu'elle ne couvrait que quelque 2,200 arpens.

§. IV.

ÉLECTION DU MAYEUR. — MATHIEU DE LA VACQUERIE.

C'était une bien belle et digne solennité que la proclamation du mayeur ou préteur élu.

Le 26ᵉ de décembre 1624, le sénéchal, son vice-sénéchal, le fiscal, le questeur, se réunirent vers neuf heures du matin au palais du sénat, en chambre échevinale, où, avec le chapitre des chanoines, les curés et le magistrat (le mayeur et les échevins en charge), ils convoquèrent les mayeurs des six bannières (corps de métier), savoir : de St-Eloy, St-Crépin, Ste-Marie-Magdeleine, St-Honoré, St-Arnould, et St-Michel. En leur présence et par leurs conseils furent nommés pour électeurs les habitans et citoyens les plus propres et les plus dignes par la probité de leur vie et mœurs, qui professaient la foi catholique, apostolique et romaine, lesquels devaient recueillir les voix et suffrages des habitans pour l'élection du mayeur.

Cela fait et lesdits mayeurs des bannières s'étant retirés, les officiaux, c'est-à-dire les sénéchal, vice-sénéchal et autres que

dessus, avec le clergé des chanoines et de la paroisse et le sénat d'alors, choisirent, parmi les dénommés propres à élire, huit qui devaient être électeurs pour une année, et d'iceux le premier fut appelé le mayeur de l'élection. On ne peut l'être qu'une fois; pour cela il faut qu'on soit le plus ancien en loi. L'élection des électeurs faite, ils prêtèrent serment entre les mains du magistrat, c'est-à-dire du mayeur de l'année précédente, de procéder fidèlement et secrètement au recueillement des voix et suffrages des habitans et peuple de la ville, et à l'élection du mayeur. Ensuite, depuis le jour 26e de décembre jusqu'au 31e inclusivement, ils recueillirent cesdits suffrages dans les maisons, au foyer et dans la causerie des habitans et citoyens. Le 1er de janvier 1625, quand le magistrat encore en charge fut sorti de la chambre échevinale avec les échevins en charge encore comme lui pour aller à la messe paroissiale, le corps des électeurs entra dans ladite chambre-échevinale, afin de compter toutes les voix et de connaître celui qui en avait réuni le plus.

Et quand la messe était à la fin, après la communion, le premier sergent s'en alla à l'hôtel de ville. La grande-porte était fermée, il frappa avec son bâton et dit : « Hâtez-vous, Messieurs, de venir faire Mayeur de par Dieu! » Alors le corps des électeurs descendit, et s'en alla gravement et silencieusement à travers la place du Palais, et par la rue des Carmes, celle des Cordonniers et le petit-marché, à l'église paroissiale.

Y arrivés, ils se rangèrent en haie dans la nef de l'église, et le corps du sénat de l'année précédente se rangea en haie aussi vis-à-vis. Lesdits électeurs toute fois, il est bon de le remarquer, tournés vers le peuple lui remirent les clefs et sceaux, dans un bassin que tenait le syndic des bourgeois, manans et habitans de la ville de St.-Pol. Alors le mayeur leur adressa un petit discours dans lequel il se félicitait d'avoir eu à administrer les affaires de la ville de St.-Pol, et faisait ses adieux à sa charge; puis il demanda pardon à Dieu, au roi, et à la justice, des fautes qu'il avait pû commettre dans ses fonctions.

Quand il eut fini, le mayeur d'élection passa en silence entre les deux haies formées par les échevins anciens et les électeurs, et il repassa. Puis s'avançant avec beaucoup de gravité, il dit à haute voix comme qui eût prononcé une sentence:

« Entendez, Sieurs,

« Messieurs les mayeur et échevins nous mandèrent pour » faire le mayeur de prud'homme loyal à notre escient, pour » garder l'honneur et profit de la ville, parlé en avons au com- » mun d'icelle, à grand'plantée; sommes d'accord et avons fait » mayeur de par Dieu..... »

Et il fit un moment silence pour mieux appeler l'attention. Puis il reprit:

» Si vous disons, Sieurs, qu'en cet échevinage ne peuvent » être le père, le fils, l'oncle, le neveu, ni qu'aussi près soient » d'affinité ou d'alliance. »

Il se tut encore un instant, et puis :

» Si entendez, sieurs, que le mayeur de cette année se pren- » dra au ban de l'année passée ou au commun de la ville, faire » le pouvons...... M'en suivez-vous, sieurs? »

Après ces mots, il se promena comme d'abord, et les deux corps des échevins anciens et des électeurs lui firent de la tête un signe d'assentiment.

Alors s'approchant du mayeur élu, lequel était un homme placé dans la foule, il lui frappa sur l'épaule en proclamant :

« Mathieu de la Vaquery *, je te fais mayeur de par Dieu! »

Tous acclamèrent; et aussitôt le procureur de la ville conduisit le nouvel élu sur le marchepied de l'autel où il prêta ce serment : « Je jure de faire les fonctions de mayeur justement et » fidèlement. »

Ce serment une fois prêté, la cérémonie publique était terminée; la foule s'écoula et suivit jusqu'au palais civil les élus et les électeurs. Là on forma le nouveau sénat, et voici comme :

Le mayeur et les officiaux encore en charge entrèrent dans la

* Ferry de Locre.

chambre échevinale, et là ils élirent et nommèrent ensemble les deux premiers échevins, puis lesdits officiaux avec les deux premiers échevins nommèrent le troisième et le quatrième. Là finissent tous les droits et devoirs des anciens officiaux; ils sont dès lors simples bourgeois. Alors le mayeur avec les quatre premiers élus nomma le cinquième et le sixième; puis ces six avec le mayeur nommèrent le septième et le huitième. Cela fini, tout le corps du magistrat, composé du mayeur et des huit échevins, nomma les suppôts du magistrat; c'est à savoir: un procureur-syndic, un greffier, un prévot d'arrêt, son sergent d'arrêt.

Dès le lendemain, les échevins présidés par le mayeur, s'assemblèrent et nommèrent la révision des actes de leurs prédécesseurs, et les délibérations sur ce qui concerne l'administration des biens dominiaux de la ville de St.-Pol, les octrois, les divers droits des citoyens, la police de la commune, et en icelle tout ce qui est de justice haute, moyenne et basse. Sur ce dernier point, ils devaient déférer aux appels par-devant le sénéchal, en matière civile, et par-devant le conseil d'Artois en matière criminelle.

Nous n'avons plus cette grandeur dans la cérémonie des élections et des proclamations d'élus: Dans nôtre siècle de civilisation, de progrès, etc., qu'est-ce que le conseil des échevins ou conseil municipal? Comment est créé le mayeur? Quelques hommes sont les plus imposés, selon les termes de la loi, et partant, les plus capables; ils sont conseillers municipaux; ils élisent trois d'entre eux qu'ils appellent candidats, et un beau matin les citoyens apprennent par ouï-dire que M. un tel, choisi par le roi dans le sein toutefois et sur la présentation du conseil municipal, a été la veille proclamé et installé mayeur ou maire. Voilà tout. Et voilà nos élections libres. Mensonge! — Ah! bien mieux plait le grandiose du: — *Je te fais mayeur de par Dieu!* — ou de par le peuple!

La population du vieux St-Pol crut toujours se donner une tête à elle-même. Qu'elle ait été trompée par une influence invisible et d'autant plus puissante, cela n'est pas impossible.

Toujours est-il qu'il ne faisait pas facile de mordre à sa chère prérogative. Si ces comtés voulaient seulement tenter quelque innovation ou réforme dans le mode de l'élection, elle protestait non pas par un cri tout inutile comme un coup de sabre dans l'eau, mais en refusant obéissance à l'autorité émanée de l'illégalité, et en traînant les entrepreneurs de rapines ès-droits humains aux pieds du conseil supérieur d'Artois. A preuve que le comte Henri II d'Orléans, voulant faire un nouveau réglement * sur les élections, s'émoussa les dents à force de ronger ses ongles. Voire!

Le comte Henri d'Orléans fit un prétendu réglement pour l'élection du magistrat de St-Pol et imposa un candidat. Auquel réglement le magistrat en charge ayant fait opposition, la cause fut portée sur ce à l'audience du conseil d'Artois, le 23 avril 1664. Elle fut appointée en droit; et l'on ordonna que par provision ledit réglement serait exécuté : jugement provisionnel qui n'a pu être altéré que par jugement définitif. Cependant Henri de Savoie donna un autre réglement le 12 décembre 1688; il fut annulé par le conseil d'Artois le 27 juin 1689. Indépendamment de ce, Marie d'Orléans, veuve de Henri de Savoie duc de Nemours, comtesse de St-Pol, fit un autre réglement pour l'élection du magistrat, mais il fut aussi annulé le 16 décembre 1694. Appel fut interjeté par la comtesse. Le procès était pendant, lorsqu'elle vendit son comté. Le nouveau comte fit un autre réglement au mois d'octobre 1706 **. Nous avons vu que les procès entre les comtes et les bourgeois furent prolongés jusqu'en 1765. Les bourgeois perdirent.

Depuis quand y eut-il chez nos pères mayeur et échevins? Il a fallu des gérans dès qu'il y a eu à gérer. Or, Hugues VI, Campdavaine accorda et définit une banlieue de St.-Pol à la commune ou communauté des habitans, comme on disait. Il fallut donc dès lors un conseil pour gérer ces affaires de la commune, et un président dudit conseil. La justice pour le roi

* Turpin. — ** Mémoires de Cardon, avocat.

fut alors créée ou bien complettée. Nous ne faisons pas difficulté de rapporter l'établissement définitif de l'échevinage de Saint-Pol au tems de Hugues VI qui régna chez nous de 1174 à 1205 *. —

§. V.

LISTE DE QUELQUES MAYEURS.

Jean de Locre.
Antoine de Nove,
[Fondateur des Capucins de Béthune en 159]
Julien de Vaux.
Dupuis.
Luc Duchoquel.
Pierre Pruvost, 1618.
Mathieu de la Vacquerie, 1625.
Draelne.
Decroix.
Louis Legrand.
Garçon.
Blery, (plusieurs fois).
Moncheaux, *idem*.
Louis Caron, 1658.
Berger.
De Cocq.
De Lattre.
De Naüe.
Georges de Moncheaux.
Delforge.
Lambert-Poulain.
Decoubronne.
De Croix.
Lambert-Poulain.
De St.-Amour.
J.-B. Delehelle-Matringhem.
[40 ans de suite jusqu'en 179.]
Herman.
V. Debret, 1794, commissaire du gouvernement.
Graux, 1804.
Daverdoing.
D'Humerœuille père.
Decorbehem.
Daverdoing.
Bornay, 1830, — 31, — 32, — 33.

§. VI.

LA SÉNÉCHAUSSÉE. — GRAND-GUILLAUME.

En l'année 1569 **, — ne saurais dire le jour, — la foule se pressait sur les longs degrés et sur la place de la Sénéchaussée, et c'était des cris de plaisir et de souffrance de tous côtés; car les jeunes camarades, éparpillés dans la foule, se rejoignaient en

* Voir sur l'élection du mayeur, Mém. de Turpin, etc. — ** Turpin.

se glissant, se faufilant, se dressant, sifflant, coulouvrant de toutes manières; et ils se contaient toutes leurs prouesses, toutes les affiches * qu'ils avaient bien affiquées au jupon de deux femmes qui, séparées rudement par la foule, s'en allaient l'une perdant un morceau de sa belle calmande de St.-Pol, et l'autre emportant ledit morceau en cocarde et falbalas bien et dûment affiqué au bouracan de son jupon, ou bien à sa jupe de tirtaine d'Amiens **, ou à ses belles poches de toiles grises. Les mauvais garnemens! ce genre de plaisir a été hérité de génération en génération : nous avons vu des bambins se le donner il y a peu d'années encore au pélérinage du St.-Esprit; et, de même que là de nos jours, on entendait devant la sénéchaussée, en 1569, de bons gros jurons, de solides coups de poings; et les épaules, et les hanches, et les coudes s'enfonçaient à chaque instant dans les poitrines et dans les flancs. Car ce jour là, voyez-vous, c'était marché, comme il arrivait tous les lundis, mercredis et vendredis *** ; et de plus on devait juger à la sénéchaussée une grande affaire : on avait pris quelques jours auparavant Grand Guillaume.

Et pour contenir le populaire, deux sergens armées de la hallebarde ou du bâton ferré **** étaient plantés raides comme piquets sur le seuil de la porte, et deux autres à cheval allaient et venaient se croisant au bas des degrés, tandis que d'autres encore étaient placés immobiles en différens points de la place pour veiller à l'ordre et à la police.

Cependant le sergent d'arrêts se multipliait; on voyait sa barbe et sa canne à côté de toutes les barbes et de toutes les jambes à la fois. Et son chef de file, le prévôt d'arrêts parcourait dans le même tems la place de la sénéchaussée, la place de l'hôtel-de-ville et le petit marché. De tems en tems aussi, il était appuyé du trôt bien connu de deux autres sergens à cheval, qui faisaient leur ronde tout comme les gardes municipaux

* Nom primitif des épingles. — ** P.-L. Jacob, la Danse Macabre, 1838. — *** Ferry de Locre. — **** P.-L. Jacob, bibliophile.

de Paris. Outre ces dix sergens, on savait que deux encore étaient dans la salle d'audience et d'autres peut-être à la porte de Grand Guillaume; car toute la police était en mouvement ce jour-là.

Eh bien! de toute cette multitude bien peu devaient le voir et l'entendre, car la salle était trop petite; c'est égal; on faisait queue et l'on se bousculait, et les espiègles des Carmes et tous les petits camarades faisaient la nique au sergent d'arrêts et à tous les autres; et ils savaient disparaître au besoin. Si un des leurs se laissait prendre, il s'élevait un haro contre l'ennemi. — « Ouh! ouh! l'homme à barbe! veux-tu bien lâcher le disciple » des pères Carmes! Ouh! ouh! l'homme roux! veux-tu bien » laisser celui qui ne doit être obédient qu'à gens d'église? Ouh! » ouh! Grand Guillaume! veux-tu nous gripper nos droits? tu » n'en a pas sur gens d'église.... Holà hé! les autres! à la pous» sée!!! » Et une vague énorme allait, allait, roulait, refluait et enveloppait le pauvre sergent qui tâchait de ramasser son chapeau tombé par hasard, et qui en se redressant ne voyait plus un seul garnement. Tous étaient entrés dans la salle des pas perdus, et puis dans la salle d'audience.

Là, bientôt ils ne firent plus que chuchotter. C'est que sur le trône de présidence apparaissait M. le sénéchal Christophe de Refuge, chevalier, seigneur de Mesnier, Tingry et Hucquelier, baron de Hesdigneul, gentilhomme de la maison du roi, gouverneur de Ternois; et M. le sénéchal avait jeté l'œil parmi eux. Mais les chuchottemens revinrent plus vifs et plus sifflans, quand ils entendirent le nazillard greffier lire la sentence d'un petit bonhomme : « En esgard à l'article 51 des coutumes gé» nérales du comté de St.-Pol, lequel article dit : — Si aucuns à » garde faisaient pasturer leurs bestes en aucuns ablais croissans » ils encourraient en amende de soixante sols parisis, de laquelle » amende, etc.; — En esgard aussi à l'article 63 desdites cou» tumes, qui dit : — Quand aucun fiert ou touche par félonie » autruy, s'il le blesse à sang courant et playe ouverte, il es» chet en amende de soixante sols parisis envers le seigneur sous » qui le débat est fait, et sans sang vingt sols parisis; — En es-

» gard auxdits articles et aussi que Jérôme Clinquinot *, âgé
» de quinze ans, a été surpris par le sergent Couraupot * et deux
» témoins en flagrant délit prévu par l'article 51; et aussi, que
» ledit Jérôme a féri par félonie et à sang son camarade Martin
» Miochette *, qui voulait l'empêcher de se sauver : ledit Jé-
» rôme Clinquinot est condamné à 60 sols parisis d'une part et
» 60 sols parisis d'autre part; qui fait six-vingts sols parisis *.»

Et puis nos jeunes gaillards ne rirent plus tout-à-coup. Mais ce n'était point par peur des sergens ; ce n'était point parce qu'ils examinaient malicieusement de côté tour à tour la contenance comiquement grave du lieutenant-général, le nez semblable au tuyau des lavoirs du lieutenant particulier; l'horrible égratignure qu'il portait, comme insigne de son autre dignité de louvetier, depuis le milieu de son crâne dejà pelé jusqu'au dessous de l'œil gauche; ce n'était point parce qu'ils méditaient le mordant distique sur l'obésité corporelle et pécuniaire du procureur-général, ni les baillemens préliminaires des hommes de fiefs choisis par le comte parmi les plus expérimentés en judicature; non. Et ce n'était point non plus tout cela réuni qui les fit ne plus rire tout-à-coup.

Par une porte du fond venait d'entrer un homme d'une taille remarquable, paraissant doué d'une force un tant soit peu sans doute au-dessus de la leur; visage rude et dessiné à grands traits, front à proéminences frappantes ; avec cela des cheveux d'un noir comme il n'y en a pas, une barbe sâle et hérissée sur la poitrine, des mains larges comme trois des leurs, enchaînées pourtant, mais qu'il n'eût pas été prudent de délier; et puis un regard..... Ah! c'était bien ce regard qui leur disait : — « Silence! » —

Un frisson qui n'était ni d'effroi, ni d'indignation, ni de pitié, ni d'autre chose, courut dans la salle. Grand-Guillaume était bien pris, garrotté, dans une impuissance absolue de s'é-

* Trois noms supposés. — Affaires supposées pour signaler ces articles des coutumes.

chapper; mais il était là. Pas n'était besoin de formuler une accusation : il était criminel. Pas ne l'était non plus de procéder selon les formes juridiques; on savait bien que c'était Grand-Guillaume; il devait être pendu..... il sera pendu. Il avait tant commis de crimes; on ne pouvait les compter; on n'aurait pu en dire un; inutile d'ailleurs de les raconter; tant tout le monde les connaissait et en était rempli. Un crime se commettait-il? un houspillage, un incendie, un meurtre ou toutes choses semblables? on disait : — Allez, ne m'en parlez pas; c'est cet enragé scélérat de Grand-Guillaume... — Et il était là.

Le sénéchal fit les questions ordinaires :

— Votre nom?

— On m'appelle Grand-Guillaume.

— Votre profession?

— Le ciel me fit homme; la fortune, vilain; la société, brigand. Je.....

— Silence! dit le sénéchal. Brigand, tu n'as pas la parole.

– Pourquoi m'interroges-tu donc?

— Greffier, lisez.

Et le greffier lut tout au long un interminable acte d'accusation dans lequel on pouvait démêler ce sens :

Il y a à quatre lieues de St.-Pol, à deux lieues de Béthune, un château avec deux fortes tours, remparts, pont-levis et fossés bien remplis d'eaux. Ce château s'appelle Olhain; il est environné de grands bois. Un homme qui s'est fait appeler Grand-Guillaume, après avoir, dès l'âge de 15 ans, abandonné son père et sa mère qu'on a trouvés poignardés quelque tems après dans leur lit, a ramassé des brigands comme lui dans la forêt d'Olhain. Après qu'il y eut commis toutes sortes de méfaits, pillant et tuant tous les nobles hommes qu'il rencontrait, donnant une partie de leur argent aux serviteurs et serfs qui les accompagnaient, et attachant aux arbres des chemins et aux murs des châteaux leurs nobles têtes ou leurs vénérables membres en lambeaux par des machinations diaboliques, il a su s'introduire dans les souterrains du château d'Olhain. De là en-

suite, par des maléfices, dont Dieu nous garde! il a fait que la fille du châtelain devînt enceinte, par on ne sait qu'elle opération infernale, et qu'elle a disparu. Alors on cessa d'entendre dans diverses parties des coups sourds et fréquens *. Bientôt les incendies des maisons seigneuriales, et le meurtre même de leurs serfs, firent soupçonner que le brigand d'Olhain était dans notre voisinage. Il y était, là, dans notre forêt, à la vue même de nos murs, sur les terres de très haut, très puissant et très excellent prince Léonord d'Orléans, duc de Longueville et comte de St.-Pol, et de très haute, très puissante et très excellente princesse Marie de Bourbon, comtesse de St.-Pol.... — La justice demande sa tête.

— Avocat, dit le sénéchal, parlez.

Un avocat se leva et dit : « Messieurs!.... » — et il continua jusqu'à ce qu'il lui plût de finir, et l'on condamna Grand-Guillaume qui rit et voulut se donner le plaisir d'appeler au conseil d'Artois. *Ma cio niente fa*; il le savait bien d'avance. On le conduisit dans la forêt, à une lieue de la ville, à l'endroit même où il avait été pris, dans cette forêt témoin de ses hauts faits, et il y fut pendu par ordre et en présence de l'inquisiteur d'Artois **.

Dans les années qui suivirent le sac de St.-Pol et les guerres de François I[er], une bande de voleurs s'établit dans le pays d'Artois. Parmi eux se distingue un nommé Grand-Guillaume, qui devint leur chef, et on ne les appela plus que la bande de Grand-Guillaume. Il n'y eut plus alors de sûreté dans l'Artois; ce nom se répandit partout, terrible comme une peste qui attaque sans être vue et emporte toujours sa victime. Jamais non plus on n'avait vu ce chef; mais tout ce qu'on apprenait d'horrible venait de sa troupe, était fait par ses ordres, dirigé par son irrésistible adresse. Le comté n'avait point réellement de chef, depuis que François I[er] avait traité avec François de Bourbon de l'échange de ce comté contre celui de Montfort-La-

* Croyance populaire à Olhain : qu'il y eut là un faux monnayeur.

** Turpin. — De Locre. — Devienne.

maury. Ce pays était toujours en litige de fait, malgré la paix de Cambray. Et, quoique par cette paix il fût rendu à ses anciens possesseurs, comme partie intégrante de France, le comté n'y résidait guère plus. Et puis vint la comtesse Marie, qui fut veuve deux fois de suite. Tout cela faisait languir tous les pouvoirs bien peu renaissans du pauvre St.-Pol. Grand-Guillaume comprit que l'impunité lui serait assurée de ce côté; il s'établit dans la forêt de St.-Pol; il y régna; il y périt.

Tout ce qui a été dit à son sujet est tiré de traditions et de croyances bien vivantes à Olhain et aux environs. Une légende, qu'on assure avoir existé il y a peu d'années encore chez de pauvres habitans du pays, a été vainement recherchée.

§. VII.

LA PRÉVOTÉ.

Le prévôt des fermes ou prévôt-fermier, nommé pour trois ans, connaissait de toutes matières d'arrêts; jugeait par avis des mayeur et échevins; était présent à faire les inventaires de ceux qui descendaient dans la ville et banlieue.

Le prévôt des fermes recueillait les travers, péages et tonlieux par la ville et le comté. Le droit de travers se levait sur tous les passans et repassans du comté, menant denrées et marchandises taxées au prix de la charge du cheval, de la charrette ou du chariot, ou des épaules de la personne; le droit de tonlieu, sur toutes les marchandises vendues dans la ville et la banlieue. Ce nom fut donné à ce genre d'impositions, parce que ceux qui l'exerçaient demandaient au vendeur ou arrivant : Ton lieu, c'est-à-dire, ton pays quel est-il? *

A cause de cette prévôté ou vicomté, il y avait 36 manoirs francs, dont 16 ou 20 dans les faubourgs et les autres aux villages de Croix et Fruges, dont les habitans étaient francs et exempts par tout le comté des subsides et impôts qu'ils pour-

* à Devienne.

raient devoir pour achat ou vente des denrées et autres marchandises. Les propriétaires de ces manoirs avaient le droit de prendre dans la forêt de St.-Pol des cerisiers ou plantes d'épines pour les planter sur leurs manoirs. De plus, ils pouvaient encore couper dans la même forêt des arcelles pour couvrir les amazemens desdits manoirs. Moyennant quoi lesdits propriétaires étaient tenus aux charges suivantes :

1° Dans la vente desdits manoirs, ils devaient au comte le quint du fort principal que ces manoirs étaient vendus;

2° Ils devaient à toute mutation de comte un agneau d'herbage à son gruyer;

3° Au renouvellement dudit comte, ils étaient obligés de faire le guet au château de St.-Pol à leurs dépens, l'espace de six semaines, quand le comte y résidait;

4° Ils étaient encore tenus d'aller veiller le premier jour de mai dans la forêt par chaque quartier ordonné par le gruyer (garde), pour empêcher qu'il ne s'enlevât aucun *mai*, sur peine de perdre leurs privilèges pour l'année.

A cause encore de cette prévôté, il y avait douze francs étaux héréditaires en la ville de St.-Pol, lesquels ne pouvaient être vendus, ni mis de main à autre sans le consentement du comte; les possesseurs desquels étaient francs de ce qu'ils pourraient devoir de tous subsides et impôts mis sur toutes marchandises tant vendues qu'achetées dans leur comté. Néanmoins à raison de tous ces privilège et franchise, chaque propriétaire desdits étaux devait trois deniers parisis à la ferme du prévôt, payables le jour des rois, sur peine de privation de leur droit pour l'année seulement.

§. VIII.

RÉCEPTION DU COMTE DE St.-POL A LILLE.

Le premier comte de St.-Pol qu'on trouve avec le titre de châtelain de Lille est Pierre de Luxembourg qui succéda dans le comté à Jeanne sa sœur en 1430.

Quand il allait à Lille, et il y devait aller dès qu'il avait revêtu le titre de comte de St.-Pol, châtelain de Lille, il y était reçu avec grande pompe. Tout le sénat, c'est-à-dire, les mayeurs, échevins et officiaux de la commune sortaient de la ville au-devant de lui et allaient à sa rencontre jusqu'à Haut-Bourdin, où ils lui offraient une coupe de vin rouge et cinq livres de Flandre. Philippe II, à son débarquement en Angleterre, but solennellement un verre de bierre *. Ensuite le châtelain faisait serment sur l'image de Jésus-Christ et sur les évangiles d'être fidèle et loyal envers les bourgeois de ladite ville, de secourir et garder selon son pouvoir leurs droits et franchises, leurs personnes et leur château; si on faisait tort aux bourgeois dans la châtellenie, si on les arrêtait ou qu'on attaquait le château, de venir avec toute sa force et puissanee se joindre à la ville et de ne les quitter que quand il aurait redressé les torts faits à icelle; si le bailli voulait agir contrairement à la loi, de s'opposer à lui, s'il en était requis; et d'aller trois fois prier lui-même ou par ses amis leur seigneur de conduire la ville selon la loi; si les forces de la ville sortaient contre un ennemi, il devait venir avec son châtelain et ses forces dans la ville, et en sortir avec ses bannières et celles de ladite ville, et revenir également avec la commune. S'il lui était impossible de venir lui-même, il devait envoyer un homme capable de commander, conduire et ramener la commune ; et faire à ses frais, avec ses gens, si besoin était, stage au château, tant que le désireraient les échevins **.

Les citoyens faisaient ensuite serment d'aider de leur côté le comte, s'il avait besoin de leur secours, de lui fournir toutes les armes qu'ils auraient, sauf celles dont le bourgeois devrait demeurer muni pour sa propre défense et celle de sa maison; de lui fournir toutes sortes de denrées; et de lui donner librement entrée dans leur ville et sortie à sa guise. Et si le suzerain du châtelain voulait agir envers lui contrairement aux lois, ils

* Michelet. — ** Turpin.

s'engageaient à envoyer à leurs frais audit suzerain, pour le prier d'agir envers le châtelain selon les lois.

§. IX.

HOMMAGE A LA PRINCIPAUTÉ D'ÉPINOY.

La principauté d'Epinoy dépendant du comte de St.-Pol en sa personne, et non pas du comté, il avait été réglé que l'hommage étant dû au comte, celui-ci sortirait de la ville et irait au-devant du prince d'Epinoy, venant lui faire hommage jusqu'au Bosquet Caillimont. (Une ferme placée à l'extrémité du faubourg de Béthune, à l'entrée même d'un fossé qui fut sans doute la route de Béthune, et qui est à présent presque comblé s'appelle encore la Ferme de Caillimont). Là le prince d'Epinoy offrait au comte un fust de lance de bois blanc et sans fer; et le comte tirait de son doigt un anneau et le passait au doigt du prince.

Louis de Melun, prince d'Epinoy, étant devenu comte de St.-Pol, en 1707, Louis XIV attira à lui l'hommage de cette principauté.

C'est dans le même tems 1707 que, Arras et Boulogne se disputant au sujet de notre comté, ce même roi l'attacha à la dépendance de sa personne et de sa Grosse Tour du Louvre.

§. X.

REVENU TIRÉS DU CHATEAU PAR LE COMTE.

Il est possible de calculer approximativement les revenus des comtes par cet extrait de la déposition des nobles hommes Jean Despré, écuyer, seigneur de Neuville-au-Cornet, procureur général de St.-Pol, et Simon Broque, lieutenant général de la Sénéchaussée, déposition faite lors de l'évaluation du comté, en 1537.

« Le comté est composé de 7 châtellenies : St.-Paul, Frévent,

Lisbourg, Ervigny, Orville, Pernes, Pas-en-Artois qui a été acheté au seigneur de Heilly ou Damechy par Louis de Luxembourg, etc.

» *Item* : De trois seigneuries réunies au comté, savoir : Celers, Walhuon, Siracourt, esquelles le Comte a juridiction et lieutenant commis par le sénéchal.

» De plus, il y a plusieurs vassaux tenant dudit comté, à cause des chastel et chastellenie de St.-Paul, et en diverses qualités et en divers reliefs savoir : les pairies à 10 livres, autant d'aides et moitié de cambellage, et les vicomtés, les unes à 60 sols, selon la charge qu'il a plû au comte de leur donner en créant et érigeant lesdits fiefs comme les autres fiefs qu'on appelle communément plats-fiefs, parce qu'ils n'ont aucune seigneurie, etc.

» Du château de St.-Pol est tenule comté, à présent la principauté d'Epinoy, située au-delà du Pont-à-Vendin, dans le pays de Caremban, appartenant à M. François de Melun, comte dudit lieu, tenu à un fust de lance de relief, et a oui dire le sieur Simon Broque aux officiers de St.-Pol, que ledit seigneur de Melun le releva ou offrit de le relever à madame Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendômois, comtesse de St.-Paul, elle étant dans sa terre de Lucheu, l'an 1520, et a affirmé que madame Marie de Melun, sœur dudit François, releva le quint dudit comté, l'an 1531, et en paya pour relief un fust de lance, ayant été présent et le relief étant fait par-devant lui Simon Broque, licencié ès loix, lieutenant dudit comté de St.-Pol.

» Quant aux fiefs tenus de pairies, on en compte 31 de reliefs, les bris à 10 livres et les autres à 5 livres qui sont les demi-pairies, et deux autres pairies, chacune à un fust de lance. Les voici avec les seigneurs propriétaires d'icelles en l'an 1536 :

» 1°. Rollencourt au sieur d'Estang par sa femme, à 10 livres de relief, dont sont tenus 7 à 8 vingts fiefs et plusieurs arrière-fiefs.....;

» 2°. et 3°. Créquy et Fressin, au chevalier Jean de Créquy,

tenus en pairies à 10 livres de relief chacune, dont sont tenus 80 à 100 hommages;

» 4°. et 5°. Beaurains à Adrien de Croy, chevalier, sieur de Rœux et Beauvanulle, en deux pairies, chacune à 10 livres de relief, dont sont tenus 30 ou 36 hommages;

» 6°. et 7°. Bomy à... de Wissac, sieur de Tannay et Bomy, tenu en deux pairies, chacune à 10 liv. parisis, dont 24 fiefs;

» 8°. Gauchin-le-Gal à François de Bailleul, seigneur du lieu, tenu en pairie à 10 livres;

» 9°. Bailleul-lez-Pernes, audit François, aussi à 10 l. parisis;

» 10°. Camblain, à Jean de Recourt, à 10 liv. parisis de relief, avec 50 hommages;

» 11°. St.-Martin, au sieur de Bailleul, à 10 liv.

» 12°. Monchy-Cayeu, au sieur de Siembrone, à 10 liv.

» 13°. Aubin ou Auvin, au seigneur de Mansuers, à 10 liv. dont 59 ou 60 hommages;

» 14°. Pierremont, au seigneur de Bailleul, à 10 liv. parisis, dont sont tenus 7 ou 8 hommages;

» 15°. Ocoche, au sieur de Bailleul, à 10 liv.

16°. Sains, au seigneur de Fressoy-la-Vieuville, tenu en pairie à 20 liv. de relief, parce qu'avec ladite pairie ont été réunis trois fiefs que ledit seigneur avait achetés;

» 17°. Conteville, audit sieur du Fresnoy, à 10 liv. parisis, dont 8 à 10 fiefs;

» 18°. Blangy, audit sieur du Fressoy, à 10 livres parisis, dont 58 à 59 fiefs;

19°. Bailleul-au-Cornailles, au même, à 10 liv.

20°. Sus-St.-Leger, au sieur de Yvregny, à 10 liv. dont 20 ou 30 hommages;

21°. Hézèques, à Antoine Dubois, de la maison de Dubois de Fiennes, évêque de Béziers, deux demi-pairies, chacune à 5 liv. parisis, dont sont tenus 20 ou 30 hommages;

22° *Item*, Hézèques, une demi-pairie au sieur d'Outreléau, à 5 livres;

23°. Meidanchon, à la dame de Couldung, à 10 liv. parisis;

» 24°. Moriaucourt, à Nicolas de la Personne, à cause de sa femme, Marie de Cunchy, et sans enfans, à 10 livres parisis, dont 9 à 10 fiefs;

25°. Valhuon et ès environs, à Jean Blassel ou de Cambrone; en est héritier.... seigneur de Ramecourt ou de Raucourt, à 10 liv. parisis, dont 20 hommages;

» 26°. Brias, à Jacques de Brias, à 10 liv. parisis, dont 20 ou 24 hommages;

» 27°. Esquires, à Jean de Verloing, à 10 liv. dont 5 ou 6 hommages;

» 28°. Canthraine-lez-St.-Paul, au vicomte de Boursonne, sieur de Cappendu et Pronay, à 10 liv. parisis;

» 29°. Lamothe, au sieur du Fressoy, tenu en un fief de lance;

» 30°. Oignies, à Jean d'Oignies, seigneur du lieu et de Hauste, tenu en un fief de lance, dont 20 hommages de reliefs;

» 31°. et 32° Duisans, terre et seigneurie, au sieur d'Aimery, en Hainault, tenu en deux pairies, chacune à 10 liv. parisis, dont 24 fiefs;

» 33°. *Item*, Fruges, bourg érigé en pairie par François d'Orléans, comte de St.-Pol, l'an 1601.

» Il y a encore 100 liv. de rentes inféodées sur la seigneurie de Jean Blassel, appartenante à Charles de Bours, seigneur d'Antigneulle, qui est de pareille tenure à 10 liv. de relief. »

Les produits qui revenaient de la justice de la Sénéchaussée tant en amendes, frais et demi-frais, qu'en confiscations, etc., montaient à 50 liv. par an.

D'ancuns ne seront pas fâchés peut-être de connaître aussi les revenus particuliers du domaine du château de St.-Pol-en-Ternois. Les voici tels qu'ils étaient en 1620, au temps du comte François IV d'Orléans :

1° Un ancien impôt appelé droit de tiers, de 13 sols sur chaque muid de vin, et 6 sols sur chaque muid de bierre qui se vendaient et débitaient dans la ville et dans la banlieue, affermé par an. . . . . 400 liv.

2° Les censives de ladite ville et de la banlieue, par an. . . . . 300 liv.

3° Plusieurs menues fermes, telles que les droits de poids, travers, chaussées, issues et autres, environ. 400

4° Les avoines gâves pris sur le domaine de la ville, les droits d'ouvertures d'huis et fenêtres. . . 500

5° Les moulins de la ville et château (le moulin du Vieux-Château), affermés à 7 septiers de blé par semaine; mesure de St.-Pol qui est égale à celle de Paris, par an 364 septiers. Le septiers ne se vendant que 5 liv. cette année, 1620, les 364 septiers sont pour cette année. 1,800

En 1617 et 1618, le septier se vendit 15 à 16 l.

6° La forêt de St.-Pol consiste en 35 mesures de bois à pied et à coupe ordinaire, à 80 liv. la mesure, porte. 2,800

7° Le gref de la Sénéchaussée de St.-Pol était à rente annuelle de. 200

8° Les habitans de Monchy-Breton devaient au château de St.-Pol quinze septiers d'avoine, évalués à 4 liv. le septier. 60

9° Les habitans de Gouy-en-Ternois, doivent aussi douze septiers de blé, douze septiers d'avoine et 10 liv. d'argent, ensemble, par an. 130

10° Le bois de Caillemont. 100

Ainsi le total du revenu particulier du château de St.-Pol est, par an, de. . . . . 6,380 liv.

Sur quoi il faut déduire sur les renvois de blé et autres. 775

Restent de revenu net. . . . . 5,606 liv.

Cela sans toucher aux droits seigneuriaux, amendes, confisca-

tions et autres casuels, ni aux reliefs que nous avons énumérés plus haut. —

§. XI.

TRAITEMENT DES OFFICIERS DU COMTE.

Nous connaissons la composition de la sénéchaussée, nous allons rechercher quels étaient les traitemens de chacun des fonctionnaires. Il est peut-être impossible de retrouver des indications sur tous; car la plupart de ceux qui ont écrit sur notre ville nous ont donné une foule de détails vraiment inutiles sur certains établissemens et se sont tûs sur des choses beaucoup plus importantes. Nul, par exemple, ne peint les mœurs de nos ancêtres; nul ne peint notre ville; il faut la deviner par morceaux dans leurs récits du siège de 1537 ou des processions religieuses. Mais trève à ces complaintes en forme de réflexions, et revenons.

Le sénéchal avait pour gages ou traitement 150 liv. payées par le receveur du comte; et de plus 7 septiers de blé payés par le meûnier de Frévent.

Le lieutenant général, deux portions de bois de 50 verges, fournies par le receveur du comté dans les 35 mesures de bois qui se coupaient dans la forêt de St.-Pol;

Le procureur général, aussi deux portions de bois;

Le Grand Voyer ou Louvetier, 200 liv. payées par le receveur. En outre on lui payait 13 sous 4 deniers par an pour un cent de moutons, dans tout leur comté. En revenant de la chasse il pouvait prendre un mouton dans le premier troupeau qu'il rencontrait, mais pour cela il fallait qu'il mît la patte gauche d'un loup dans la main du berger *.

Les deux gardes ou gruyers de la forêt de St.-Pol, chacun soixante livres par an.

* Ricouart.

§ XII.

LISTE DE QUELQUES CHATELAINS ET SÉNÉCHAUX.

Le premier châtelain qui se trouve dans l'histoire des Pays-Bas, fut Hugues d'Avesnes. Il commandait la forteresse de St.-Paul comme châtelain, en 1119. Ainsi :

1er. Hugues d'Avesnes, 1119.

2e. Raoul Corbet, originaire de Normandie, 1162.

3e. Robert Corbet.

4e. Hugues Corbet, fils de Robert, chevalier célèbre sous Louis IX, marié en Orient à Stéphanie d'Ibelin, sœur d'Emengarde *, femme de Hugues de Bures, prince de Tartarie.

5e Hugues Corbet, son fils; il vendit sa chatellenie afin d'avoir plus d'argent pour suivre Louis IX en Afrique, en 1270.

6e. Jean d'Etraines, seigneur d'Achicourt, 1300.

7e. Mathieu Gaude, seigneur de St.-Ellier, conseiller du roi, son bailli et Mayeur d'Abbeville, 1324.

8e Thomas de Prouvins, 1330.

9e . . . .

10e . . . .

11e. Enguerrand de Bournonville, baron de Longueval, écuyer du roi Charles VI, chambellan de Jean de Bourgogne, capitaine de gardes du Dauphin, 1400.

12e. Pierre Quiéret, chevalier, seigneur de Ramecourt et Massicourt, prisonnier à Azincourt en 1415; se trouva à la défaite de Mons en Vimeux en 1420, épousa Marguerite de Laval, dame de Pipemont, etc.

13e. Mathieu d'Humières, mari de Marguerite de Villerval, en 1437.

14e. Collart de Mailly, chevalier, seigneur de Conty et Blangy, en 1437.

* André Duchesne.

15°. Philippe d'Inchy, revêtu le premier du titre de sénéchal, le 15 juillet 1454.

16° Hugues de Neuville, chevalier, seigneur d'Harly, 1460.

17°. Pierre de Bailleul, seigneur de Bailleul, St.-Martin et Gauchin, chevalier et chambellan du roi Louis XI, 1468.

18°. Charles de La Viéville (ou Vieille-Ville), chevalier, seigneur de Frestoy, Flers, Flammermont, Sains et Lamotte, chambellan du roi, 1501.

19°. Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, 1520.

20°. Bauduin de Poix, seigneur de Lignereuilles, sénéchal de St.-Pol et président du conseil d'Artois, par Charles-Quint. 1537.

21°. Jean de Longueval, seigneur de Vaux, gouverneur d'Arras, établi par Charles-Quint sénéchal de St.-Pol, 1548.

22°. Christophe de Refuge, chevalier, seigneur de Mesnier, Tingry, Hucqueliers en Boulonpais, baron d'Hesdigneul, gentilhomme de la maison du roi, 1569.

23°. . . . . . d'Azincourt.

24°. . . . .

25°. . . . .

26°. . . . .

27°. François d'Augsbourg, chevalier, seigneur de Cresne, sénéchal, grand baillif, grand louvier, et gouverneur du comté de St.-Pol, en 1656.

28°. Jean Barbier, 1672.

29°. Charles-Alexandre Levert, seigneur de la Vassolerie.

30°. Michel-Ange, baron de Werden, mort à Paris en 1730.

31°. Jean-Philippe du Beron, seigneur de La Chapelle-en-Pevelle, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres dans le département de Flandre, 1730.

32°. Barbaut, gentilhomme, chevalier de St.-Louis, institué sénéchal au mois de décembre 1734.

33°. Messire Louis-César-François-Désiré de Raulin, de Belval, seigneur de Belval, Belvalet, Orlencourt, lieutenant des maréchaux de France, sénéchal des ville, terres, comté, et sénéchaussée de St.-Pol.

Le lieutenant-général à l'arrivée de la Révolution Française était : Mr Jacques-Jean-Baptiste-Eloi [illegible], avocat en parlement, lieutenant-général des terres, comté, et sénéchaussée de la ville de St-Pol. (Ord. du 16 avril 1789.)

Quelques années après, viennent Lebon, les commissaires du gouvernement, le district; — Valentin Delaet, commissaire du gouvernement; — Petit de Monchy, président du district; — Ricmainil, vice-président. —

Quelques autres années après, arrivèrent les sous-préfets :

Garnier, 1802.
Deslorides, 1814.
Godeau d'Entraigues, 1814.
Gengoult, 1815.
Thieulen, 182..
D'Hunecourt fils, 182..
Pellene, 1830.
Février, 1831.
Gosse de Gorre, 1832.

TROISIÈME PARTIE.

HISTOIRE DES COMTES DE S^T.-POL.

CHAPITRE PREMIER.

Depuis 511 jusqu'à 858.

§. I.

ÉTABLISSEMENT DES COMTES.

Pas n'est besoin d'entamer une discussion sur l'établissement des comtes, qui n'étaient d'abord que des hommes chargés par Constantin de commander une province, de défendre une frontière, de l'accompagner quand il allait visiter leurs gouvernemens, ainsi que les ducs ou généraux (duces), et les marquis (marchiones) qu'il établit aussi. Pas n'est besoin non plus de faire remarquer que le titre et la puissance de comte n'étaient pas d'abord héréditaires. Vu le désir ordinaire d'agrandissement, il n'est pas étonnant que les possesseurs de ces avantages s'en soient servi pour s'élever toujours, et qu'ils soient parvenus à se faire remplacer quelquefois par leurs fils, et puis, que

le-chauve et fils de Hannequin et de Berthe; laquelle Berthe, était fille aînée de Helgot, comte de Boulogne, et sœur aînée de Florence, notre quatrième comtesse.

Quatre comtes passèrent ainsi sans pouvoir aucun dans leur comté. Ce n'est que le cinquième, Hugues ou Hermès, fils de Guillaume de Ponthieu, qui en redevint le maître.

Nous n'avons rien de plus à dire sur nos trois premiers comtes, et quoique nous puissions compter nos suzerains depuis Léodogond de Meaux, nous commencerons à Florence, à cause de l'interruption qu'il y eut dans notre existence en comté, interruption pendant laquelle nous demeurâmes réincorporés dans celui de Boulogne.

CHAPITRE II.

Florence; — les Maisons de Ponthieu et de Campdavaine.

§. I.

FLORENCE.

Ainsi qu'il a été dit, Florence, fille d'Helgot, comte de Boulogne, etc., apporta en dot à son mari, Pépin, fils de Louis Ier roi de France *, le château de Montreuil, le Ponthieu et le comté de Ternois, vers 858.

C'est tandis qu'elle était notre comtesse, que les Danois, et après eux, les Normands vinrent ravager le pays; que ces derniers saccagèrent encore Blangy, en 884; et que Tervana prit le nom de Saint-Paul.

Florence eut plusieurs fils qui moururent avant elle, et une fille qui épousa Huguesde Ponthieu, comte des deux Ponthieu, successeur de Florence. Dès-lors s'éteignit à St.-Pol la famille Carlovingienne. — Rodolphe, roi de Bourgogne, vint battre

* Turpin.

les Normands au mois de [illegible]. Il était allé [illegible] [illegible] [illegible] et ceux-ci usurpèrent notre comté.

§. II.

PENDANT L'USURPATION DES COMTES DE FLANDRE.

Il est inutile sans doute de justifier le titre de ce paragraphe. Si on a eu la patience de lire le chapitre sur la mouvance du comté de St-Pol, on peut se rappeler qu'il tend à établir que les comtes de Flandre n'ont joui de la possession des comtés de Boulogne et St-Pol que par usurpation. Nous continuerons en passant vite sur tout ce qui a passé vite aussi, et sans se faire remarquer ou par un bienfait au peuple ou par un de ces gestes d'admiration qui arrêtent les regards et les jugements.

Après Florent devaient régner sur St-Pol Hilgaud de Ponthieu, son fils. Il était seigneur de Montreuil et de Ponthieu. Il fut obligé de demeurer tel, et de se pourvoir que [illegible] de plus hauts titres sans puissance. Quoique ce soit bien les Flamands qui régnèrent alors sur nous, il est juste pourtant que nous devions inscrire, parce que c'est sa lignée qui régnait dans sa noble vigueur parmi nous, et que les autres ne furent sur les bords de la Ternoise qu'une apparition illégitime, à moins qu'on ne soutienne que la force est la loi. Et d'ailleurs gardons-nous de ne pas le revendiquer : il était un brave : il vainquit les Normands au siège d'Arras en 926, et, comme Épaminondas, il mourut au sein de la victoire.

Hilgaud de Montreuil eut pour fils Herluin de Montreuil et Ponthieu, qui aussi resta sans comté. Louis d'Outremer, roi de France, lui donna le comté d'Amiens, afin de le mettre entre lui et les Normands, comme bouclier. Aussi se jeta-t-il au-devant de leurs coups. Il périt en les combattant vaillamment au passage du Gué-Herluin, laissant un fils, Roger ou Rotger, qui perdit le comté d'Amiens pour la plus juste de toutes les raisons. Les Amiennois, ayant à se plaindre de son gouvernement, ne

se contentèrent pas de protester contre par des signatures jetées au bas d'un pamphlet. Ils trouvèrent sans doute aussi de fort bon aloi l'or de la Flandre et ils se donnèrent à Arnolphe ou Arnould-le-Jeune. Celui-ci, fier de ses possessions et de cette acquisition nouvelle qui achevait de donner à ses états un air de royaume, prit le titre de roi, et il étendit sa domination sur le Ponthieu.

§. III.

SAINT-POL! A LA RESCOUSSE!

Nous étions donc bien soumis aux comtes ou rois de Flandre, et, trop faibles pour résister, nous n'avions rien à dire; il fallait obéir et marcher. Mais celui qui naquit de Roger avait le front haut et l'ame plus haute. Quoique Turpin ne le compte pas dans sa nomenclature des comtes, on ne sait trop pourquoi, puisqu'il était bien fils de Roger et descendant de Walbert *, comte de Ponthieu et Ternois, il se fâcha de voir le comte Arnould s'agrandir à ses dépens; et, sans s'amuser à intriguer et à perdre le tems en préparatifs, il vint, alluma des feux de paille dans nos plaines, et, le soir, se levant du milieu de ces feux, il cria par trois fois : « Ponthieu et St-Pol! » Et on lui répondit : — « St-Pol et France! St-Pol à la Rescousse! »

Alors parut sur les côtes de Flandre ou peut-être seulement en vue des côtes, Athelstan, roi des Anglais **, et sur les frontières surgit une troupe de Polois avec son cri de grand vouloir : « St-Pol et France! » En même tems l'autorité royale de Lothaire et les prières maternelles de Mehault disaient autour du jeune Arnould : — « Renonce à un droit que tu n'as pas ; rends au peuple Polois ce qui appartient au peuple Polois! » — Arnould écouta, et rendit à un peuple le plaisir d'avoir ses coutumes à part, son comté à part. C'était à cette époque un bien pour quelques villes. Et puis, s'il ne l'avait pas fait, que de dépendances pour nous! C'était une filière infinie : St-Pol

* Généalogies. — ** Lingard, Piers, Turpin.

dépendait de Boulogne; Boulogne de Flandre; Flandre de France; et France dépendait alors de ses rois!

§. IV.

RÉINTÉGRATION DE LA MAISON DE PONTHIEU.

Pour la troisième fois, St-Pol eut ses comtes particuliers. La première, ce fut quand Léodegond de Meaux épousa la fille du comte de Boulogne, etc.; la 2e, quand Florence épousa Pepin; et la 3e, quand nous criâmes : St.-Pol à la rescousse!

Si Arnould était forcé de consentir à ce qu'il ne pouvait empêcher, Lothaire, roi de France, qu'il eût droit ou non, voulut se donner une apparence de pouvoir que nous nous garderons bien de lui disputer. Il voulut qu'on dît, lorsque le fils du vaillant Guillaume eut obtenu l'acte de la réintégration de sa famille : « Hermès, fils de Guillaume de Ponthieu, est réintégré dans le comté de Tervane ou St-Pol en 970 du *consentement* de Lothaire, roi de France. » — Il avait aussi des velléités d'ambition, ce bon Lothaire empoisonné par sa femme *, et père de Louis-le-Fainéant. Quoiqu'il en soit, nous reconquîmes nos véritables comtes.

Hermès eut un fils nommé Arnolphe ou Anselme, qui fut père de Roger. Celui-ci fit élever dans le château une église qu'il appela la Collégiale, au service de laquelle il attacha des chanoines qui plus tard descendirent avec leur église dans la rue Vascogne ou Vascongne. Roger se fit moine de Blangy, et mourut le 13 juin 1067.

§. V.

LES CAMPDAVAINE.

Après Roger se présente Hugues, 3e du nom, surnommé l'Ancien. Il ajouta à son nom le titre de Campdavaine ou Candavène, c'est-à-dire Champ d'Avoine, sans doute à cause du

* Daniel.

nom même que les Romains donnèrent à notre pays : — Terre d'Avoine. — Ses armes étaient une gerbe d'argent en champ d'azur.

On ne sait s'il est fils de Roger, ni à quelle époque il arriva au comté. Il est probable qu'il y arriva lorsque Roger se fit moine ; et ce ne fut pas avant 1060, année à laquelle une remontrance de l'évêque de Thérouenne aux chanoines de St-Pol rapporte la fondation par ce même Roger de la Collégiale. Les historiens le jettent là sans pouvoir dire comment ni d'où il est venu; ils disent seulement : — « Hugues épousa Clémence. » Et quelle est cette Clémence? peut-être la fille de Roger. Nous verrons les Chatillon et les Luxembourg et autres familles arriver au comté de St-Pol par des mariages avec les héritières de ce comté. De quelque manière qu'il soit monté là il en descendit en passant de vie à trépas * l'an 1070. Il laissait trois enfans; sa femme se remaria avec un nommé Arnolphe d'Ardres, que les historiens ne mettent pas au nombre de nos comtes ; et ils ont raison. Si d'ailleurs nous voulions le ranger parmi eux, en adoptant l'hypotèse que Hugues ne devint comte de St-Pol que par sa femme, nous trouverions bien des personnages en comptant plusieurs fois les mêmes individus qui reviendraient par l'ordre de succession. Clémence, étant fille de Roger, serait vraiment l'héritière du comté, et ses fils ne pourraient l'hériter que d'elle. Ainsi nous aurions 1° Clémence, héritière de son père ; 2° Hugues, comte par elle ; 3° Clémence, veuve ; 4° Arnolphe d'Ardres, comte par mariage ; 5° Clémence, veuve encore; et ce n'est qu'alors que nous arriverions au fils de Hugues et de Clémence. On peut simplifier cette suite de noms en admettant Hugues, comte par sa femme, si l'on veut, mais marié avant que Roger se fit moine, et le fils de Hugues en âge, à la mort de son père, de gouverner le comté. Ainsi Guy de Campdavaine, fils aîné de Hugues, étant héritier de son père et de sa mère, le second époux de Clémence ne pouvait prendre le titre.

* Ferry de Locre.

de comte de St-Pol. C'est pourquoi aucun ne met Arnolphe d'Ardres au nombre de nos maîtres; et avec raison.

Donc le véritable successeur de Hugues-l'Ancien fut Guy Ier, qui assista en 1071 à la bataille de Bavinchoven, et mourut sans enfans en 1083. Il fut remplacé par Hugues IV, son frère.

Hugues IV se croisa avec son fils et accompagna Godefroy en Palestine. Enguerrand, son fils, fut tué au siége de Marrah, en Syrie. Anselme de Ripemond, son ami, châtelain de Valenciennes, raconta qu'il lui avait apparu en songe, bien beau, plein de majesté et de gloire, et qu'il lui avait dit : — « Tu mourras demain; je viendrai au-devant de toi et nous serons réunis dans un palais magnifique. » — Le lendemain les Sarrasins fondirent sur le camp, y pénétrèrent, et le pauvre Anselme alla joindre son ami *. Pourquoi le faire attendre? — Habitué à guerroyer, Hugues, de retour de la Palestine, eut peine à supporter la domination des Flamands sur le comté de St-Pol; car les comtes de Flandre prétendaient toujours à l'hommage de ce comté. Il se jeta donc sur les terres de Flandre, et attira sur nous les armes de Bauduin, qui heureusement s'apaisa. Mais celui-ci étant mort, Campdavaine recommença; une deuxième fois notre ville fut assiégée, et le nouveau comte de Flandre, Charles-le-Bon, n'écouta plus le comte de Boulogne, qui s'était fait d'abord médiateur, et la ville de St-Pol fut détruite en 1119 ou 1120 **. Dans la suite le vainqueur fit entrer le vaincu dans sa cour de justice. Hugues IV Campdavaine fit rebâtir la ville; c'est pour cela sans doute qu'on l'a cru auteur des fortifications de St.-Pol et du château. Il mourut en 1026.

Hugues V son fils ne dégénéra point, ce fut comme son père, un grand batailleur. Il lui prend un jour fantaisie d'attaquer St.-Riquier, ville du Ponthieu à Robert de Ponthieu son parent. Balistes, béliers, catapultes, tout marche; brèche faite, on vient à l'assaut; mais des archers et des frondeurs postés dans les

* Turpin. — ** Oudegherst. Meyer. Walterus, archid. Morin. Iperius.

brèches forcent les assaillans à se retirer avec perte *. Des feux grégeois sont alors lancés et dévorent un prêtre à l'autel **. Le comte pourtant fut obligé de renoncer à son entreprise. Il y revint comme s'il se fût cru prédestiné à brûler la ville : ce qu'il fit. Certes, il fallait qu'il eût bien de la haine pour son pauvre parent, ou qu'il fût dévoué au mal. En effet : Robert aimait la chasse ; Hugues, le sachant, plaça trois ou quatre hommes à chaque issue du bois où chassait Robert ; celui-ci fut retrouvé et rapporté chez lui assassiné. Quelques tems après, Hugues alla à Beauvois, village entre Doullens et Auxi-le-Château, pour trouver un prêtre qui avait blâmé sa conduite. Fallait-il pas louer messire ? Dieu merci ! Le prêtre disait sa messe, et le meurtrier sacrilège Hugues V de Campdavaine, ne l'ayant pas joint chez lui, alla le tuer dans l'église même. — Le pape Innocent II connut ses crimes et l'excommunia en 1132. On sait combien était terrible alors l'anathème lancé du haut de la chaire de Rome ; Hugues revint à résipiscence, il fut absout en 1137, et il eut pour pénitence de fonder trois abbayes : de là, Cercamp ***, Claircamp et Orcamp. — Il mourut en 1141, et fut enterré à Cercamp.

Ferry de Locre ne compte pas ce Hugues V. Il fait Hugues IV vivre comte en 1083 ; c'est le supposer âgé d'environ 20 ans, et il ne le dit mort qu'en 1142. Espace assez long sans doute ; mais il n'y a là rien d'impossible, ni même de trop surprenant. Ce qu'il faut remarquer pourtant, c'est qu'il prend pour successeur de Hugues IV, Enguerrand son fils aîné, sans plus se souvenir que cet Enguerrand est mort en Palestine, où il apparut à son ami le châtelain de Valenciennes. D'ailleurs, Ferry de Locre avoue souvent qu'il se perd dans les successions de comtes ; et il faut pour s'y retrouver raisonner suivant des conjectures en plusieurs endroits ; il doit y avoir mérite à commettre le moins d'erreurs en ce genre ; et ce mérite est un devoir du chroniqueur.

* Turpin. — ** Ferry de Locre. — *** Voir quatrième partie.

Enguerrand que Ferry de Locre donne pour successeur à Hugues IV est le fils et le successeur de Hugues V. On trouve qu'il fit en 1149 une donation religieuse, dont un des signataires s'appelait Gaultier d'Averdoing. Ce nom est vivant encore.

Enguerrand eut un fils nommé Enselme, qui aussi eut un fils, nommé Hugues VI, et donna le dernier adieu au monde *, en 1174.

Hugues VI était brave et religieux : il donna aux chanoines des revenus parmi lesquels deux dîmes sur la paroisse de St-Pol; puis il se croisa et partit pour la Palestine. Mais une chose est pénible à signaler ; c'est qu'à côté des souvenirs laissés par Hugues, on trouve qu'un chevalier saint-polois se dégrade par l'amour de rapiner. Il avait soustrait quelque chose du butin de Constantinople, malgré les peines décrétées contre ceux qui se seraient rendus coupables de ce délit. Accusé par ceux-mêmes de ses concitoyens qui étaient là indignés de son action, on le crucifia, et, pour marque de dégradation, on lui attacha au cou son bouclier d'où ses armes furent effacées, et tout fut dit; il n'eut plus de nom. — C'est ce Hugues VI qui demanda à ses pairs qu'ils déterminâssent eux-mêmes le stage à faire par eux au Château de St-Pol. Il mourut de la goutte à Constantinople en 1205, ne laissant qu'une fille.

Elisabeth Campdavaine succéda à son père. Elle était mariée depuis 1197 à Gaultier de Chatillon, homme d'une valeur incroyable. Il alla trois fois à la guerre des Albigeois; puis au siége de St-Omer avec Philippe-Auguste, au siége de Tournay, à Bouvines, où il se donna de tels coups qu'on vit Michel de Harmes frappé par un Flamand d'une lance qui lui traversa le bouclier, la cuirasse, la cuisse, le cloua à la selle et au cheval, et jeta par terre le tout, homme et cheval. Mais il n'y avait que les Flamands qui frapassent bien et fort. Gaultier, comte de St-Pol, dit Rigordus chronographe du roi qui vit la bataille,

* Ferry de Lecre.

avec ses hommes d'élite passa au milieu des ennemis en les enfonçant, frappant indistinctement hommes et chevaux, renversant, faisant prisonniers. Puis il venait les attaquer d'un autre côté, comme faisant la roue autour d'eux..... Gaultier s'était retiré pour respirer de sa fatigue et de ses blessures, lorsqu'il vît un de ses soldats entouré de manière à ne pouvoir se dégager malgré toute sa force et son courage. Quoiqu'il n'eût pas encore repris haleine, il se coucha sur son cheval, tenant son cou dans ses bras et le poussa au milieu des ennemis; et là il se redressa, renversa tout et sauva le soldat. Au moment qu'il s'était élancé, une douzaine de lances avaient été baissées contre lui, mais n'avaient pu le faire tomber ni lui ni son cheval. — Voilà ce que raconte Rigordus. — Parmi les hommes qui se distinguèrent à Bouvines, on trouve Gilbert d'Averdoing et Bauduin de Crequy. — Gaultier de Chatillon gouverna pour sa femme le comté de St-Pol jusqu'en 1225 qu'il mourût. Elisabeth avait signé de son propre nōm et ratifié en 1221 la banlieue accordée aux bourgeois par Hugues, son prédécesseur. Les fils de Gaultier de Chatillon ne devaient être comtes de St-Pol que par héritage de leur mère; en effet, elle conserva le seing aux actes ordinaires et son titre de comtesse jusqu'en 1240, époque de sa mort; néanmoins son fils aîné avait le titre de comte et gouvernait avec elle.

CHAPITRE III.

Maison de Châtillon.

§. I.

LES HÉRITIERS D'ÉLISABETH.

Gaultier de Chatillon, comte de St-Pol par sa femme, et gouverneur de St-Omer *, était mort, laissant deux fils, Guy et Hugues. Le premier lui succéda ou plutôt succéda à sa mère. Guy II de Chatillon alla à la guerre des Albigeois. Au siége d'Avignon en 1232, comme il était allé à cheval examiner les machines des ennemis, méditant de les détruire, il fut tué d'un coup de pierre qui lui fendit la tête. Nous avons un acte de l'année précédente signé par lui, lequel donne aux bourgeois le droit de couper leur provision de bois dans la forêt; sont exceptés de ce privilège les grands consommateurs, comme boulangers, brasseurs, etc. Guy avait un fils nommé Gaultier, qu'on ne doit pas trouver rangé parmi les comtes, parce que, Guy étant mort avant sa mère, selon nos coutumes l'héritier

* Piers.

d'Elisabeth n'était pas son petit-fils, mais bien Hugues, son propre fils et frère cadet de Guy II. Ce Gaultier donc ne fut pas comte de St-Pol ; il fut fait chevalier par Louis IX, avec lequel il se croisa et alla en Palestine, où il commanda l'arrière-garde, et fut tué en combattant vaillamment. *

Les historiens le passent sous silence ou le confondent avec le frère de Guy ; car ils disent que Guy II eut un fils nommé Hugues qui lui succéda. Mais Joinville a bien dû le connaître, lui qui fut de l'expédition, qui était l'ami de Louis IX et de tous les grands. Nos chroniqueurs ont oublié de nous signaler le petit-fils de notre comtesse jugé digne de commander la moitié d'une grande armée. Ils disent seulement qu'Elisabeth eut deux fils, Guy et Hugues. Et l'aîné étant mort en 1232 du vivant de sa mère, ce n'était pas de lui que le comté devait être hérité, mais bien d'elle, comme il vient d'être dit plus haut ; et le plus proche héritier d'Elisabeth était bien Hugues, son fils. Ainsi celui qui a été appelé Hugues, fils de Guy, est son frère, et Gaultier, le brave mort en Palestine, est bien le fils de Guy.

§. II.

HUGUES VII. — GUY III. — HUGUES VIII.

Comme nous ne comptons pas le mari d'Elisabeth, puisqu'il ne pouvait être comte que par sa femme, le 1er comte de St-Pol de la maison de Chatillon fut Guy II, et le second fut Hugues VII. C'est celui-ci qui fit entourer de murailles la ville et le château. Ils avaient été pris et détruits en 1219 ; ils l'avaient encore été, au rapport de quelques auteurs, en 1229 par les comtes de Flandre et de Champagne. C'est après ces deux ruines que Hugues voulut les mettre en état de résister. On ne sait en quelle année les travaux furent achevés ; ce n'est qu'en 1251 que les chanoines, dont l'église était auparavant dans le châ-

* Joinville.

teau, reçurent les lettres qui les autorisaient à vivre au nouveau lieu où ils avaient été transportés. Peut-être Hugues n'acheva-t-il pas ce qu'il avait entrepris. On le voit se croiser en 1248 et mourir de suite, comme pour ne point partir.

Guy III, son fils, lui succéda. Il se croisa aussi avec Louis IX et alla à Tunis en 1270. Il avait fondé à St-Pol en 1265 un hospice que nous avons conservé. Il établit un consul à Frévent en 1280. Méhault, fille de Henri de Brabant et veuve de Robert 1er, comte d'Artois, lui donna plusieurs enfans.

Hugues VIII, qui succéda à son père, était marié à Béatrix de Flandre, fort amoureux de sa femme et des belles-lettres, qu'il encouragea les bourgeois à cultiver : plusieurs romans parurent à St-Pol de son tems. Il hérita de Jeanne, comtesse de Blois, le comté de ce nom, et donna alors celui de St-Pol à Guy, son frère, à condition que si celui-ci mourait sans enfans mâles, ledit comté retournerait à Hugues. Toute fois, Guy n'était obligé à hommage qu'au comte de Boulogne, comme il appert d'une lettre postérieure à l'acte de donation. (Voir la fin du parag. 1er, chap. 5e, 1re partie.)

§. III.

GRANDEUR.

Guy IV devint donc notre comte à la place de son frère, en 1289. Le titre de comte de St.-Pol brilla d'un vif éclat, environné qu'il fut par Guy de tous les genres d'honneurs. Ce prince épousa Marie de Bretagne, fille de Jean, duc des Bretons, et de Béatrix, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre. Il fut grand bouteiller de France, sous Philippe-le-Bel, commandant de l'armée française à la bataille de Courtray avec le prince Robert fils du comte d'Artois tué à la Massure, exécuteur testamentaire de Philippe-le-Bel; primat de Philippe-le-Long, le premier après les princes du sang. * La main de ses filles fut recherchée par

* Du Fillet.

des princes : Mathilde de St.-Pol épousa Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, et donna le jour à Philippe VI de Valois, roi de France en 1328; Marie de Chatillon de St.-Pol épousa Aymar de Valence, comte de Pembrock, vice-roi d'Ecosse, descendant de Lusignan. Guy IV avait droit de battre monnaie dans son château, et celui d'amortir les héritages, tous deux droits régaliens *. Il mourut en 1317, et Marie de Bretagne en 1339.

§. IV.

ENCORE DU CLAIR-OBSCUR.

Ici encore la généalogie est embrouillée. Ferry de Locre donne à Guy IV une fille qu'il appelle Mehault, qui lui succéda et se maria à Guy de Luxembourg : celui-ci mourut en 1371 laissant son fils aîné âgé seulement de 16 ans. Turpin nous donne pour successeur de Guy IV Jean qu'il dit être son frère, et que d'autres appellent Jacques. Il expose très bien le mariage de celui-ci avec Jeanne de Fiennes, fille de Jean et d'Isabelle de Luxembourg descendante des comtes de Boulogne, et il donne même la généalogie d'Isabelle; puis il nomme Guy V, fils de Jean ou Jacques de Chatillon, qui lui succéda en 1342 et mourut sans enfans, et sa fille Mathilde ou Mahault qui succéda à son frère vers 1355, et qui était mariée à Guy de Luxembourg. Là les deux historiens se rencontrent. On arrive au même but en faisant remarquer que le successeur de Guy IV devait être son fils, d'abord à cause de cette clause de l'acte de donation faite par Hugues, devenu comte de Blois, à Guy son frère : — que, s'il n'avait pas d'enfant, le comté devait retourner au donateur. Pourquoi cette clause? pour que le comté ne passât point dans une autre famille, et il y passait si une fille l'héritait, mariée ou non, plus tôt ou plus tard; cela pouvait toujours être certain même du vivant de Hugues; il l'aurait repris. Et il entendait

* Turpin.

dire enfant mâle, car il était tout naturel que, si Guy mourait sans enfans, son héritier fût son frère. Même sans cela et si une fille de Guy pouvait hériter du comté de St-Pol, Charles de Valois, mari de Mehault de Chatillon, eût revendiqué ces possessions. Il faut donc que Jean ou Jacques soit le fils de Guy. Si cette Méhault ou Mathilde, à laquelle arrivent nos deux chroniqueurs, est une troisième fille de Guy et de Marie de Bretagne, elle a dû naître au plus tard en 1318, Guy étant mort en 1317, et porter le même nom que sa sœur mariée à Charles de Valois. Marie de Bretagne mourut en 1339, et la jeune comtesse, âgée alors de 21 ans au moins, ne dut pas rester longtems seule dans son château. Ferry de Locre lui donne sept enfans, et l'aîné n'avait que 16 ans, dit-il, quand son père est mort en 1371. C'est que Mehault n'aurait pas eu d'enfans avant 1355, et que tout-à-coup, après quinze ou seize ans de mariage et à l'âge de trente-sept ans, elle se serait mise à l'œuvre avec ardeur, ou bien c'est qu'elle n'était point une troisième fils de Guy IV, mais bien une fille de Jean ou Jacques, fils dudit Guy. Soit!

§. V.

FIN DES CHATILLON.

Jean de Chatillon fut donc fils et successeur de Guy IV de Chatillon en l'an 1317. Il fut mis à la tête de l'administration des finances sous le règne de Philippe-le-Long, et mourut en 1342.

Il eut pour successeur Guy V, son fils, qui épousa Jeanne de Luxembourg, fille de Jean de Luxembourg et d'Alix de Flandre. Voilà donc nos comtes en affinité avec la famille de Luxembourg; nous verrons ces liens se resserrer encore, et ce nom viendra parmi nous bientôt. Pendant la captivité de Jean II, dit Le Bon, en Angleterre, le comte Guy V combattit sous son oncle Robert de Fiennes, connétable de France. En 1355, Edouard III, roi d'Angleterre, fondit sur l'Artois, traversa St-

Pol *, marcha droit sur Hesdin, brûla le Parcq et les bâtimens qui l'environnaient, et se retira à l'approche des Français. Jean-le-Bon, alors délivré de sa captivité, le suivit de près et vint d'abord coucher à St-Pol, puis il alla encore jusqu'à Thérouanne. L'année suivante, le prince de Galles, fils d'Edouard, gagna la bataille de Poitiers. Dans toutes ces tristes circonstances, Guy servit la France avec zèle et amour; il eut souvent de grands commandemens. — Il mourut sans enfans en 1360.

Le comté de St-Pol passa à Mehault, fille de Jean et sœur de Guy V, mort sans héritier. Elle avait épousé Guy de Luxembourg, frère de Jeanne sa belle-sœur. — Guy de Luxembourg se rendit en Angleterre à la place de Guy de Chatillon, son beau-frère, qui y était en ôtage pour le roi Jean-le-Bon. En 1369, devenu comte de St-Pol par sa femme, il se distingua au siége d'Abbeville et dans tout le Ponthieu. Il avait obtenu auparavant de retourner en France jusqu'à un terme fixe, en laissant pour ôtages et gages de son retour ses deux fils Wallerand et Robert, comme on voit par une lettre d'Edouard datée du 21 février 1366 : « Le roi à nostre Guy de Luxembourg, conte de S. Paul nostre hottage, etc., etc.; signé Edouard roi d'Angleterre. — La même année 1369, il passa du Ponthieu dans la Morinie, où il joignit le duc de Bourgogne et se retrancha à Thérouanne **. Ensemble ils battirent et repoussèrent les Anglais qui, sous la conduite du duc de Lancastre, s'étaient jetés sur ce pays. — Une autre guerre survint : le duc de Juliers avait pris aussi les armes contre la France, parce qu'il était ennemi du roi. Guy de Luxembourg alla trouver, avec Wallerand, son fils, Venceslas duc de Brabant, son parent; une bataille fut livrée en 1371 dans les plaines de Juliers, où, après avoir longtems combattu pour la France, il perdit la vie pour elle. Wallerand y perdit sa liberté et fut emmené prisonnier de Gilbert de Viane, officier de l'armée des Gueldrois. Un soldat se

* Piers. — ** Devienne.

vantait d'avoir tué un homme qui avait une riche armure et qui criait souvent dans le combat : « Sampol! Sampol! » Il fut crucifié, le pauvre diable, parce qu'il avait eu assez de bravoure pour attaquer un brave et le vaincre; car lui, c'était un manant.

CHAPITRE IV.

Maison de Luxembourg.

§. 1.

WALLERAND.

Wallerand, fils aîné de Mehault de Chatillon, comtesse de St-Pol, et de Guy de Luxembourg, ayant été dégagé du serment qui le retenait en Angleterre en ôtage pour son père, s'était trouvé avec lui à la bataille de Juliers, et y avait été fait prisonnier sans avoir eu le tems de jouir de la liberté. A la prière de Charles IV, empereur d'Allemagne, il fut renvoyé sans rançon, et il revint dans son comté.

En 1374, il allait s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Boulogne, lorsqu'il rencontra Hugues de Chatillon, son parent, qui lui fit oublier son vœu en lui parlant d'une expédition. Vîte il quitta sa route, se jeta sur les Anglais entre Ardres et Calais pour leur enlever St-Jacques, l'un des douze apôtres, c'est-à-dire l'un des douze canons qu'ils avaient baptisés du nom des apôtres; mais il fut encore une fois fait prisonnier et conduit à Windsor. Il semble qu'il n'ait vécu que pour

se faire enlever sa liberté aussitôt qu'il l'avait recouvrée. Cette fois encore sa prison fut pour lui une voie à l'honneur; il était sorti de celle des Gueldrois par l'intercession d'un empereur; il sortit de celle des Anglais pour épouser une princesse, Mathilde, fille du prince de Galle, et demi-sœur de Richard, roi d'Angleterre *. C'était bien; mais malheur à celui qui s'allie à la fille de notre ennemi! Le roi de France enlèva le comté de St-Pol au mari d'une princesse anglaise, et le roi des Anglais, sous prétexte de le lui rendre, fondit sur l'Artois et y apporta la dévastation. O rois! battez-vous donc corps à corps, mais non en prenant nos poitrines pour boucliers, nos maisons pour lice, et les toits enflammés de nos maisons pour illuminations!

Wallerand s'était d'abord retiré en Angleterre. Il rentra enfin en grâce auprès de Charles VI le Simple. Puis, pour une querelle d'argent avec son parent le roi de Bohême, il porta le ravage dans le Cambrésis et le Luxembourg avec sa fougue accoutumée. Il fut ensuite en rapport avec le célèbre Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui s'intitulait comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne **. A la fin de 1396, Charles VI fit Wallerand gouverneur de Gand et grand-maître des eaux et forêts.

L'Angleterre était agitée de troubles effroyables; partout coulait le sang des princes et le sang des peuples qu'ils se disputaient. Les liaisons du comte avec ce pays étaient brisées. Les Anglais vinrent brûler Pernes en 1389. Il provoqua bientôt après le nouveau roi d'Angleterre, Henri IV de Lancastre, successeur de Richard tué par ses sujets et la maison de Lancastre ***. Tels sont les termes de son cartel : « Très haut et très puissant prince, Henri de Lancastre, moi Wallerand de Luxembourg, comte de Ligny et St-Pol, considérant l'affinité, amour et confédération que j'avais avec très haut et puissant prince Richard d'Angleterre, dont j'ai eu la sœur pour épouse, considérant la destruction dudit roi dont vous êtes notoirement

* Ferry de Locre. Devienne. — ** Barante. — *** Lingard.

coupable et grandement diffamé; de plus la grande honte et dommage que moi et ma génération descendant de lui en pourrons recevoir au temps à venir, et l'indignation de Dieu tout-puissant ainsi que celle de toutes personnes honorables et raisonnables, que je mériterai si je n'emploie pas toute ma puissance à venger la mort dudit roi dont j'étais allié. En conséquence, je vous fais savoir par ces présentes que je vous nuirai en toutes manières que je pourrai; tous les dommages que je pourrai vous faire tant par moi que par mes parens, mes hommes ou mes sujets, je vous les ferai soit par terre soit par mer; toute fois hors du royaume de France.... Donné en mon château de Luxembourg, le dixième jour de février 1403..... etc. *.

On ne répondit point à son cartel. Il alla débarquer à l'île de Wight en 1403, et il en fut repoussé. L'année suivante, le duc de Sommerset vint ravager le comté de St.-Pol. Le comte, malgré les revers qu'il éprouvait presque continuellement, ne continuait pas moins la guerre qu'il avait commencée et vivait dans de fréquens combats avec la garnison de Calais. Il assiégea Mark, près de cette ville, fut repoussé, se retira blessé à Thérouanne. Ses gens vinrent une nuit attacher à la porte de Calais une potence à laquelle ils pendirent en effigie le duc de Sommerset, gouverneur de cette place **. Celui-ci se jeta encore une fois sur les terres de son ennemi. Toutes ces guerres s'apaisèrent enfin.

Wallerand, comte de St.-Pol, avait été revêtu des plus hautes dignités de France : connétable à la place du sir Charles-Albert. en 1412, commissaire du roi, conseiller du roi, grand bouteiller de France, gouverneur de Paris en 1411, dans le tems de la guerre des Armagnacs, ambassadeur, vice-roi de Boulonnais et de Picardie, il avait été tout cela, et il avait rendu les plus grands services au roi Charles VI; en 1413, les intrigues du sire d'Albret lui reprirent le titre de connétable, quand le duc de Bourgogne perdit son influence, et firent qu'il ne fut plus rien.

* Barante. — ** Turpin. — Barante.

Il avait résisté tant qu'il l'avait pu; menacé plusieurs fois par le roi même, il n'avait qu'à l'extrémité rendu l'épée de connétable. Cependant quand le duc de Bourgogne voulut faire la guerre au roi, il refusa de marcher avec lui.

Il mourut en 1486, n'ayant eu qu'une fille, Jeanne de Luxembourg, morte huit ans avant lui. Il avait aussi survécu à sa femme. —

§. II.

DEUX COMTES DE LA MAISON DE BOURGOGNE.

Jeanne de Luxembourg, fille de Walerand, morte avant son père, avait été mariée à Antoine de Bourgogne, comte de Rhétel, duc de Brabant, fils de Philippe-le-Hardi et frère de Jean-le-Bon, tous deux ducs de Bourgogne, et ainsi oncle de Philippe-le-Bon et grand oncle de Charles-le-Téméraire, tous grands noms auxquels s'allie sans en être éclipsé le nom des comtes de St.-Pol. Jeanne laissa deux fils dont l'aîné succéda à son père au duché de Brabant, héritage des aînés du père; et le deuxième, Philippe de Bourgogne, succéda en 1415 pour notre comté à Wallerand, dont il était héritier direct par sa mère. La mort de son frère aîné le fit ensuite duc de Brabant, de Lothier, marquis du St.-Empire, comte de Ligny et de St.-Pol. En 1428, il remporta le premier prix dans les jeux et divertissemens des Bacchanales à Bruxelles, pauvre imitation des jeux d'Olympie. Ce n'était là du reste que jeux de son enfance; et nous le verrons, grâce à ses titres et pères plus qu'à son expérience et à ses capacités peut-être, assez haut pour qu'un exemple nous fasse connaître son siècle et bien des siècles après lui malheureusement, pauvre humanité!

Il fut nommé lieutenant du roi, chargé de conduire toutes les affaires de la guerre dans la Normandie, l'Isle de France, la Picardie, les Bailliages de Senlis, de Meaux, Melun et Chartres. C'était en 1419, et il avait quinze ans! Le 12 septembre de la même année, il fit jurer aux officiers de Paris de vivre et mourir

avec lui dans la poursuite des conspirateurs coupables par la main ou par la tête de l'homicide du feu duc de Bourgogne Jean-le-Bon *, assassiné à Montereau en présence du dauphin Charles. En 1425, il commanda en Hainault et Brabant l'armée du duc de Bourgogne contre le duc de Glocester; dans laquelle armée se trouvait Jean de Luxembourg, son grand oncle **. Il mourut deux ans après sa victoire de Bruxelles.

L'année même de son avènement au comté de St-Pol, le 15 octobre 1415, fut livrée la bataille d'Azincourt, dont le récit et la description se trouvent dans Daniel, et Devienne, Anguetil. Wallerand était mort trop tôt pour y verser son sang, Philippe était enfant, quoique gouverneur de Normandie, etc. Philippe duc de Charolais, son cousin germain, avait été enfermé à Aire par Jean le-Bon son père, qui voulait l'empêcher de combattre.

En 1430, il était mort sans héritiers légitimes autres que son oncle Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui se constitua l'héritier de son neveu pour les biens que celui-ci avait hérités de son père après Jean son frère. Quant au comté de St.-Pol, la génération de Wallerand étant éteinte en son petit-fils, le comté devait revenir à celui des frères et sœurs de Wallerand qui le suivait de plus près par l'âge. Tous étaient morts à l'exception de Jeanne-la-Demoiselle, 7e enfant de Guy de Luxembourg et de Mehault de Châtillon, qui se trouva en même tems la plus proche héritière de Wallerand et de Mehault, ses autres frères et sœurs étant morts ou prêtres. Elle succéda à son petit-neveu.

§. III.

JEANNE ET PIERRE.

Ferry de Locre l'appelle Marguerite et dit qu'elle ne fut pas mariée, ce qui est vrai pour Jeanne. Car Marguerite, la cinquième des enfans de Guy de Luxembourg et de Mehault de Châtillon, fut mariée deux fois, à un duc d'Enghein et à un sénéchal

* Jean-sans-Peur; Devienne. — ** Barante.

de Haiaaut. C'est donc bien Jeanne qui fut la Demoiselle et qui succéda au comté de St.-Pol. L'abbé Riconart, ancien vicaire de la paroisse de St.-Pol, dans quelques notes qui sont aux archives de la mairie, l'appelle aussi Jeanne. Elle était âgée déjà; et à peine comtesse de St.-Pol, elle laissa la place à Pierre de Luxembourg son neveu, fils de Jean, deuxième fils de Mehault.

Ce Pierre était donc le neveu de Wallerand et par conséquent en affinité avec la maison d'Yorck, frère de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, archevêque de Rouen, chancelier en France pour le roi d'Angleterre, que le peuple parisien nomma *le vieux renard* **; neveu de Pierre de Luxembourg, cardinal et saint à 19 ou vingt ans, etc., etc.; frère de Jean comte de Ligny. Au titre de comte de St.-Pol, il joignait ceux de seigneur de Conversan, Brienne, Enghien, et Châtelain de Lille.

Mehault avait donné le comté de Ligny à Jean, frère de Pierre. C'était un des meilleurs capitaines de Philippe-le-Bon duc de Bourgogne, qui combattit d'abord pour ce prince en Hainaut contre le duc de Glocester; ensuite en France contre Charles VII pour les Anglais. Il fut en 1430 au siège de Compiègne, où la Pucelle d'Orléans fut prise et amenée à son quartier. L'inquisiteur lui ayant enjoint de lui amener cette fille pour qu'elle fut jugée, il ne le fit point et l'envoya en son château de Beaurevoir en Picardie, où les dames de Luxembourg lui firent bon accueil. Vaincu par les instances de l'évêque de Beauvais et autres, il la livra enfin pour 10,000 francs, somme pour laquelle il était accoutumé que le preneur livrât son prisonnier, roi ou dauphin ou tout autre prince. C'est encore ce Jean comte de Ligny qui plus tard, à la tête de 4 ou 5,000 combattans, fondit sur la garnison française de Laon, tua beaucoup de monde, prit 60 à 80 hommes, et amenant auprès d'eux le jeune comte de St.-Pol, Louis son neveu, lui fit, pour l'accoutumer à la guerre, tuer de sa propre main quelques-uns de ces prisonniers **. — Revenons à Pierre. —

* P.-L. Jacob. — ** Barante.

C'était une époque bien déplorable. Charles VII en montant sur le trône était appelé le Roi de Bourges, parce qu'il ne possédait que le Berry et quelques autres petites provinces, entre autres le Boulonnais où il était serré de près par les Anglais *. Le reste de la France était au pouvoir de la reine mère, de ses partisans et des Anglais. Pierre, effrayé sans doute du voisinage de ceux-ci, s'était donné à eux, et il combattit contre la France. Arrière, lui aussi! En voilà quatre dans la même famille, qui se lient avec l'étranger, et ils ne sont pas les seuls. L'histoire ne doit point épargner ceux qui aident à démembrer leur mère.

En 1423, Bedfort avait pris sur le général français Jacques d'Harcourt la forteresse de Rue en Ponthieu et celle de Noyelle-sur-la-Somme, près de l'embouchure de cette rivière. En 1424, il avait pris le Crotoy, port sur la baie de Somme, la dernière ville de Picardie. Le même Bedfort avait proclamé Henri VI de Lancastre, encore au berceau, roi d'Angleterre et de France. Il était maître de Paris et il fut secondé par la reine mère Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne: Henri VI fut couronné à Paris en 1430 **. Anathème sur Isabeau de Bavière reine de France!!! — En 1433, Pierre de Luxembourg, comte de St.-Pol, après un siège de sept semaines enlève à la France pour les Anglais St.-Valery-sur-Somme ***. Dieu ait pitié de son âme; il est mort le 31 août 1433. — La sœur du duc de Bourgogne, mariée au duc de Bedfort, était morte; Louis, évêque de Thérouenne, fit en sorte que Bedfort épousât la fille de Pierre, nièce dudit Louis.

* Daniel. — ** Daniel. — Il fut couronné à Notre-Dame de Paris, le 16 décembre 1431; Barante. — *** 1434, Barante.

CHAPITRE V.

Suite de la Maison de Luxembourg.

§. I.

LE CONNÉTABLE LOUIS DE LUXEMBOURG.

Le plus remarquable de nos comtes est sans contredit Louis de Luxembourg fils de Pierre, comte de St.-Pol, de Ligny, de Guise, seigneur de Conversan, Brienne, Beaurevoir, Bohain, etc; Chatelain de Lille, connétable de France. C'est le deuxième de nos comtes qui ait été revêtu de cette dignité; le premier avait été Wallerand en 1411. — Il épousa d'abord Jeanne de Bar, comtesse de Soissons, de Marles, etc., dame de Dunkerque, Varneton, Bourbourg, Gravelines, Rhodes, Ghistelle; vicomtesse de Meaux, etc.; en 1466, il épousa Marguerite de Savoie, sœur de la reine de France Charlotte et de Philippe duc de Savoie.

1449. — Charles VII, ayant rompu la trève conclue avec les Anglais, donna à Louis de Luxembourg et à d'autres capitaines le soin de recouvrer la Neustrie; ils le firent. Louis se trouva à tous les assauts, à tous les combats de cette époque. Il se fit remarquer par sa magnificence dans le cortège du roi, quand il

fit son entrée à Rouen. — Déjà il avait commandé l'avant-garde du duc de Bourgogne contre les Gantois révoltés en 1452, alors que le sire de la Viéville, seigneur de Sains, fut fait chevalier-banneret par Philippe-le-Bon, qui, roulant autour de son bras le pannon du sire, (étendart en pointe) en coupa la pointe avec un couteau pour en faire une bannière.

1453. Nous atteignons une grande époque. L'Europe entière est en convulsion par l'arrivée des Turcs à Constantinople, les guerres de la Rose-Rouge et de la Rose-Blanche en Angleterre, la sape de Louis XI contre la puissance des grands seigneurs en France. L'artifice, la mauvaise foi et la violence l'emportèrent sur tous les points.

Le nom de Louis de Luxembourg se trouve partout : Dans la croisade de Lille contre les Turcs, dans les affaires de Lancastre et d'Yorck, de Louis XI et de Charles-le-Téméraire. Une mort tragique termina une vie éclatante. Louis, roi de France se défit de Louis, comte de St.-Pol, comme il se défit du comte d'Armagnac, de Charles d'Albret, du duc de Nemours, etc. Quelles conjonctures amenèrent ce dévoûment ?

D'abord en 1453, Constantinople en se réveillant un matin, avait vu son port rempli par les vaisseaux Turcs, que Mahomet II y avait transportés en une nuit par terre, en les faisant glisser sur des planches enduites de graisse *. Un cri avait frappé toute la chrétienneté. « Les Mahométans sont dans l'église Ste.-Sophie de Constantinople! » Le pape Nicolas V prêcha une croisade en Italie. A Lille, Philippe-le-Bon fit apparaître dans un banquet l'image de l'église désolée, et, selon les rites de la chevalerie, jura Dieu, la Vierge, les Dames et le Faisan, qu'il irait combattre les infidèles **. Louis de Luxembourg qui se trouvait à ce banquet comme l'un des primats de Bourgogne fit ce serment : — « Je voue aux Dames et au Faisan que, avant qu'il soit six semaines, je soutiendrai une entreprise en inten-

* Cantimir et Saadud-din, hist. Ottomane, citée par Daru, histoire de Venise. — ** Michelet.

bon de faire armer à pied et à cheval; je la soutiendrai et ne l'abandonnerai que si le roi me le commande, ou si une armée marche contre les infidèles; si c'est le bon plaisir du roi, j'irai en belle armée de très bon cœur pour servir la chrétienneté; et prendrai la peine pour plaire à Dieu et serai des premiers qui assembleront avec lesdits infidèles. » — Tout cela fut inutile et bientôt oublié. Charles VII empêcha que la croisade fût prêchée en France; chacun resta chez soi, et les Turcs à Constantinople.

Cependant Louis s'était lié d'amitié avec le comte de Charolais, Charles de Bourgogne, fils de Philippe-le-Bon, connu dans la suite sous le nom de Charles-le-Téméraire. Ils étoient d'ailleurs un peu parens. Mais bientôt le duc de Bourgogne commença à être mécontent du comte de St.-Pol à cause de son attachement au roi dont il avait été ambassadeur, et à cause de son crédit à la cour. En 1457, il arriva une rupture ouverte entre eux, parce que le duc avait fait saisir le comté d'Enghien sur Louis, qui se trouvait son vassal pour ses possessions de Hainaut.

1464. Louis de Luxembourg, quoiqu'il ne fût plus au mieux avec Philippe-le-Bon, n'avait cependant pas rendu hommage à Louis XI à son avènement au trône; il attendit jusqu'en 1464; et encore avait-il été pour cela appelé trois fois par le prince, et il avait répondu trois fois par un refus. C'est qu'il se sentait en état de soutenir la lutte; il possédait un assez grand nombre de places fortes et ses pays étaient voisins des Anglais, et puis on sait que les seigneurs n'étaient rien moins que dévoués au nouveau roi. On sait aussi que Louis XI ne réduisit les grands qu'à force d'artifice; qu'en leur accordant des dignités et de l'or pour leur prendre ce qu'il voulait d'eux, les minant sans qu'ils s'en aperçussent et les surprenant. Le comte à la fin se rendit. La même année Louis XI visitant ses états vint à Amiens, puis à St.-Pol, où il fut traité avec Philippe-le-Bon par le comte Louis.

1465. Mais le moment était venu. Louis XI avait mécontenté tous les grands. La ligue du bien public se forma; le comte en était un des principaux instigateurs; tous devaient réunir leurs

armées; Charles-le-Téméraire, encore appelé Charolais, arriva; son avant-garde était commandée par Louis de Luxembourg qui avait avec lui ses trois fils. Alors se livra la bataille de Montléri. Puis on traita à Conflans et à St.-Maur; et Louis XI, toujours avec ses arrières-pensées, consentit tout ce qu'on voulait. Il avait été stipulé que Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, serait connétable de France; il le fut. Alors aussi, il devint beau-frère de Louis XI même, en épousant Marguerite ou Marie de Savoie. Cette même année, il reçut le gouvernement de toute la Neustrie. En 1469, Louis XI institua l'ordre de St.-Michel, et le comte fut un des premiers chevaliers. En 1470, il prit St.-Quentin pour le roi et en fit détruire la citadelle.

Puis Edouard d'York, fait roi d'Angleterre par le faiseur de rois, le comte de Warwick, et défait ensuite par lui, déchassé de son royaume, vint à St.-Pol demander du secours contre Henri IV de Lancastre, qu'on venait de tirer de la tour de Londres pour le replacer sur le trône. Il n'y avait alors ni en France, ni en Bourgogne aucun seigneur aussi grand et aussi puissant que le comte de St.-Pol, Louis de Luxembourg, connétable, ambassadeur, beau-frère du roi, ami de Charles de Bourgogne, possesseur des forteresses de Ham, Bohain, St.-Pol, etc., et d'un traitement de 45,000 livres, outre ses revenus privés et les grandes sommes qu'il retirait des taxes imposées par lui sur les vins * allant de France en Flandre; maître absolu de 400 hommes d'armes que le roi lui payait, ce qui lui faisait une garde de 2,000 hommes **.

§. II.

A LA BASTILLE!...

1467. Louis XI et Charles-le-Téméraire n'étaient point ennemis déclarés, car il n'y avait pas entre eux guerre ouverte. Mais l'un suscitait des embarras à l'autre pour l'empêcher de rien

* Un écu par pipe de vin.—** Un h. d'armes, 3 arch. 1 coutelier, 1 page.

entreprendre contre lui, pour l'affaiblir, et pour s'emparer ensuite des dépouilles d'un adversaire terrassé par d'autres mains; l'autre sentait bien qu'on le craignait et qu'on devait le craindre, il ne cherchait qu'à agrandir peu-à-peu ses états, à les pacifier, pour ensuite en réunissant toutes ses forces, combattre ouvertement un homme contre les artifices duquel il avait peine à résister quoi qu'il fût toujours sur ses gardes. Louis de Luxembourg ne redoutait rien tant que de voir ces deux princes en venir à une rupture, parce qu'il serait alors contraint de se déclarer pour l'un ou pour l'autre, et que, quelque parti qu'il prît, il souffrirait de la guerre à cause de ses possessions situées dans le domaine de l'un et dans le domaine de l'autre. La division seulement étant toujours prolongée, il se faisait regarder par le roi et par le duc comme nécessaire, et tous deux se le disputaient. Les Liégeois se révoltèrent contre Charles, qui accusa Louis XI de les avoir excités; le connétable fut envoyé comme ambassadeur du roi au duc; il pouvait être appelé plutôt médiateur *. Il s'agissait de faire consentir le duc à une trève d'un an; le connétable avait représenté au roi l'inutilité probable de cette démarche; mais celui-ci voulait gagner du tems.

Le comte ambassadeur arriva; traita d'abord les affaires du roi avec loyauté; puis, voyant le duc décidé à ne pas céder, il se raillait de la commission dont il s'était chargé et faisait compliment à Charles de sa puissance et de sa résistance. Puis comme il pressait le duc de consentir du moins à une trève de six mois. — « Mon cousin, lui dit Charles étonné, prenez garde que le roi ne fasse de vous un jour ainsi qu'il a fait de plusieurs autres: Si vous voulez demeurer de notre côté, vous y serez le très bien venu. » — Puis il ajouta: — « Mon cousin, souvenez-vous qu'encore que vous soyez connétable de France, vous êtes mon sujet. Le comte de Roussi, votre fils, marche dans mon armée. Le plus beau de votre avoir est dans mes pays; s'il me plaisait

* Barante.

de vous sommer de votre devoir de vassal et que vous refusassiez obéissance, je sais ce que j'aurais à faire *. » — Le comte partit, sans avoir rien fait comme il l'avait prévu.

1468. — A quelque tems de là, Charles-le-Téméraire devait épouser Marguerite d'York. Il désirait surtout que le connétable assistât à ses noces. Celui-ci partit de St.-Pol pour Bruges, où, cédant à son amour pour la magnificence, il fit une entrée de triomphateur. Six trompettes à cheval ouvraient la marche; devant lui on portait six bannières et l'épée nue; il était suivi de six pages et d'une foule de gentilshommes. La multitude était accourue et il fut obligé de fendre la presse pour arriver à l'hôtel qu'il s'était choisi **. Le duc informé de cette conduite en fut blessé; il lui fit dire qu'il ne voulait pas le recevoir et qu'il pouvait partir. Louis répondit qu'il avait fait ainsi son entrée comme connétable de France, ainsi qu'il faisait à Paris, même quand le roi y était. Cependant il partit sans bruit le jour même ou le lendemain avant le jour.

Toute fois en 1471, il s'était rapproché du duc, puisque celui-ci vint dans son château de St.-Pol, où il eut une entrevue avec Edouard d'York, roi déchu d'Angleterre. Il combattit encore pour le roi l'année suivante.

1473. — Enfin il remarqua qu'il était négligé par le roi et par le duc, et il craignit l'accord de ces deux princes contre lui; il ne fallait pas moins pour le renverser. Alors il prit un parti décisif. Il était puissant de toutes manières; il avait des partisans dans les deux cours; il était connétable de France, et son fils, le comte de Roussi, était maréchal du duché de Bourgogne: il s'empara de St.-Quentin et attendit. Presqu'aussitôt les deux princes commencèrent à négocier avec lui chacun de son côté; et en même tems ils négocièrent entre eux, se marchandant sa perte; des propositions furent faites et acceptées réciproquement par les deux ennemis du connétable. Le roi changea tout-à-coup; craignant d'être trompé par le duc, il envoya ordre de ne rien

* Barante. — ** Devienne.

faire contre Louis. Il était déjà trop tard; la veille les ambassadeurs avaient échangé leurs scellés et leurs signatures. Il était décidé que le connétable Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, était criminel envers le roi de France et envers le duc de Bourgogne; que celui qui se rendrait maître de sa personne, devait le faire mourir dans les huit jours ou le livrer à l'autre contractant. Les conditions étaient que Ham, Bohain et plusieurs autres parties des possessions du comte seraient donnés au duc et que le reste serait confisqué au profit du roi; celui-ci s'engageait en outre à remettre au duc la ville de Nancy qu'il assiégeait. Ce traité fut nul, parce que Louis XI mit empêchement à son exécution. Il rendit au même comte, en 1474, ce qu'il avait confisqué de ses biens.

Le roi lui avait demandé une entrevue; elle se passa sur une chaussée, près de Ham; une forte barrière les séparait; le comte avait avec lui 300 gentilshommes armés; lui-même portait une cuirasse sous sa robe. Le roi passa le premier la barrière, embrassa le comte et lui dit : — « Il ne sera jamais *question du* passé; mais je puis compter que vous êtes de mon parti ? — « Oui, repondit le comte, je suis pour vous envers et contre tous. » — Le sur-lendemain il recevait un message du duc qui *lui* offrait 10,000 écus par an s'il voulait tenir les promesses qu'il lui avait faites antérieurement. Le comte ne se trouva point embarrassé de répondre : — « Je trouverai bien moyen de saisir le roi au collet et de l'envoyer finir sa vie quelque part, ou de le faire mourir; ensuite on prendra la reine et le dauphin et on les enverra en exil. * » —

Cependant le roi n'oubliait pas son but; il voulait faire table rase; d'Alençon mourut. ** Cela donna l'éveil aux grands. Le duc de Bourgogne voulait attirer les Anglais, auquel le comte offrait d'ouvrir ses places. Sur ces entrefaites, Marguerite de Savoie, comtesse de St.-Pol, mourut. Ce fut pour lui un appui de moins. Alors il commença à craindre; et le roi qui avait tou-

* Doutremont; Pasquier, Rech. de la France. Barante. — ** Michelet.

jours peur d'être trompé, parce qu'il trompait, et qui l'était, par une conséquence toute naturelle de son ambiguité connue, fit cacher dans son appartement, derrière un paravent, un envoyé du duc de Bourgogne au moment que le connétable * arrivait; puis il se mit à causer avec celui-ci de leurs affaires avec Charles. Le connétable parla de ce prince comme il avait coutume d'en parler au roi. Puis il sortit; l'envoyé retourna auprès de son maître, et Louis XI reprit le traité dont il n'avait que retardé l'exécution.

Le comte avait deviné et quittant la cour de France, il s'était retiré à Mons en Hainaut, dont le grand bailly, le sire d'Aimeries, était son ami. Soudain arrive à celui-ci un ordre de Charles de consigner dans son hôtel et de garder à vue le comte de St.-Pol; puis, celui de le conduire à Valenciennes. Aimeries n'osa pas désobéir; et il remit son ami aux mains du chancelier Hugonet et du sire d'Himbercourt, les deux plus acharnés contre lui. Ceux-ci devaient le livrer aux gens du roi le 24 novembre (1475), à moins qu'ils ne reçussent la nouvelle de la prise de Nancy. Ils se gardèrent bien d'attendre un instant de trop; et ils le livrèrent à l'amiral de France, aux sires de St.-Pierre, du Bouchage et à maître Cérisais. Trois heures après arriva un message du duc. —

Le 24 novembre 1675, Louis de Luxembourg, connétable de France, comte de St.-Pol, de Ligny, seigneur de Conversan, Brienne, etc., arriva à la Bastille!

§. III.

A LA GRÈVE!...

Le 4 décembre commença l'interrogatoire, auquel assistèrent l'amiral, le sire de St.- Pierre, le capitaine de la Bastille et un député de la ville de Paris. Il y avait des charges nombreuses, peu d'excuses, pas de dénégations possibles. Le roi d'Angleterre,

* Deux envoyés du connétable, Devienne.

le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le duc Charles de Calabre avaient remis ses lettres et tous les papiers qui faisaient connaître les intelligences qu'il avait eues avec eux et avec la duchesse de Savoie, le comte de Génève, le duc de Milan, le comte de Bresse, le duc de Nemours. Le connétable avoua tout, même son traité du partage de la France avec le roi d'Angleterre, traité dans lequel il demandait pour lui la Brie et la Champagne, et sa promesse au duc de Bourgogne de se saisir du roi.

Il subit deux interrogatoires, et ne fut pas mis à la torture; son procès fut suivi selon toutes les formes de la justice. Louis XI s'impatientait de tant de douceur; mais il n'était pas à Paris. Le tigre avait soif; il tenait prisonnier à Bourges le comte de Roussi, fils du connétable; il le rançonna à 40,000 écus d'or payables dans le terme de deux mois et il espérait que ce jeune homme ne pourrait pas les payer; alors son sang eut été au roi.

Le 19 décembre, le connétable fut conduit de la Bastille au palais du Parlement; on lui ôta son collier de St.-Michel, on lui demanda son épée de connétable; elle lui avait été prise au moment de son arrestation. Alors le chancelier dit à haute voix: — « La cour a déclaré et déclare messire Louis de Luxembourg criminel du crime de lèze majesté; comme tel l'a privé de l'office de connétable de France et de tous les autres offices, honneurs et dignités. En outre ladite cour l'a condamné et condamne à souffrir mort, à être décapité en Place de Grève à Paris, et a déclaré et déclare chacun de ses biens meubles et immeubles être confisqués et appartenir au roi, etc., etc. » —

Le connétable sembla un instant étonné; cependant il demeura ferme. Un confesseur vint; et puis, quand on l'avertit que l'heure était venue, il monta à cheval et se rendit à l'hôtel de ville, où il dicta un article de testament en faveur de son jeune fils Louis, neveu de la reine de France.

Un large échafaud était dressé à la hauteur des fenêtres de l'hôtel de ville; les charpentiers de la *Grand' Cognée* avaient achevé leur ouvrage. Dessus paraissait un *Coupe tête* ou billot

en cœur de chêne; auprès duquel des tuyaux pour recevoir le sang *. A trois heures le condamné s'y rendit, se mit à genoux en se tournant vers Notre Dame, baisa le crucifix. Puis se relevant, il rangea du pied un carreau aux armes de la ville placé sur l'échafaud, s'agenouilla dessus, baisa encore le crucifix, et courba la tête. Du premier coup elle fut abattue. Le bourreau la prit par les cheveux, la lava dans un baquet rempli d'eau et la montra à plus de 200,000 personnes qui assistaient à cette exécution en maudissant la victime. **

* P.-L. Jacob. — ** Barante. Toute l'histoire de Louis est presque dans ses termes, *passim.*

CHAPITRE VI.

Depuis 1475 jusqu'à la Révolution-Française.

§. I.

FIN DE LA MAISON DE LUXEMBOURG.

Jean de Luxembourg, (d'autres disent Louis, mais celui-ci n'était que l'ainé du deuxième mariage), succéda à son père seulement pour le titre de comte. Tous les biens du connétable avaient eté donnés à ses ennemis. C'est un nommé Guy Pot qui eut le comté de St.-Pol. Jacques de Luxembourg, frère du précédent, qui avait été partisan du roi, reçut quelques parties de ces biens, pour les faire retourner à ses neveux. Jean, comte de Marles et de St.-Pol, mourut avec Charles le Téméraire, sous les murs de Nancy, en 1477.

Pierre, frère et successeur de Jean, réunit une partie de la succession de son père par la mort de ses frères et sœurs. Il épousa Marie de Savoie, sœur de sa belle-mère, fille de Louis de Savoie et d'Anne de Chypre. Marie, fille de Charles de Bourbon rendit à Pierre ce que son père avait eu des biens du connétable. Pierre fut pour Henri VII, roi d'Angleterre, parrain de l'archiduc Maximilien, en 1478, et mourut à Enghien, le 15 octobre 1481. — Le 23 décembre suivant, une paix se fit entre Louis XI et

Maximilien ; une des conditions fut que les enfans de Pierre rentreraient en possession des biens de leur aïeul. Les trois fils de Pierre étaient morts en bas âge ; Marie de Luxembourg, sa fille aînée, lui succéda. Elle épousa, en 1483, Jacques de Savoie, comte de Romont, son oncle et son parrain, auquel Maximilien confia la défense de l'Artois ; car cette province, ainsi que la Franche-Comté, avait été cédée aux princes d'Autriche en 1494. Jacques mourut trois ans après Châtelain de Lille comme plusieurs de ses prédécesseurs.

En 1487, une autre famille entra dans celle des Luxembourg pour la remplacer chez nous. Marie de Luxembourg, fille de Pierre, comtesse de St-Pol, épousa François de Bourbon, comte de Vendôme, et fut mère de Charles de Vendôme, aïeule d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et bisaïeule de Henri IV, roi de France. La cour de Paris cassa les donations de Louis XI, et, rejetant Guy Pot et les autres, elle rétablit Marie de Luxembourg dans toutes les possessions du connétable Louis, son aïeul. François mourut en 1495 à Verceil, laissant déjà six enfans. Marie resta veuve jusqu'à sa mort, en 1546, et toujours comtesse de St.-Pol, ses enfans ne devant hériter le comté que d'elle; c'est ce qui fut cause que nous n'eûmes pas pour comtes Antoine de Navarre et Henri IV. Car Charles de Vendôme, fils aîné de Marie, père d'Antoine, était mort environ dix ans avant sa mère; l'héritier de Marie dut être alors François de Bourbon, son second fils. Elle lui donna le comté avant de mourir, c'est ce qui fit que les enfans de François héritèrent du comté plutôt que ceux de Charles l'aîné; car leur père mourut aussi avant leur aïeule; mais alors ils héritèrent de lui immédiatement.

§. II.

MAISON DE BOURBON.

Tous les historiens mettent François, fils de Marie, au nombre des comtes de St.-Pol, nous ferons d'autant moins difficulté de l'y placer aussi que nous sommes convaincus de ce qui a été dit:

que Marie lui laissa le comté après la mort de Charles de Vendôme. D'Ailleurs on voit, par les actes faits au sujets de l'échange que François Ier, roi de France, désirait faire en 1537 du comté de Montfort Lamaury contre celui de St.-Pol, qu'il traitait avec François de Bourbon et non avec Marie de Luxembourg.

François de Bourbon était né à Ham le 6 octobre 1491; il avait donc 23 ans quand il accompagna le roi de France en Italie, 1514. Il força de se retirer Maximilien Sforce qui l'assiégeait dans Milan, que lui-même avait prise sur ce prince.

Cependant Marie demandait au Sénat de Flandre vengeance contre les officiaux d'Espagne qui s'appropriaient des droits sur Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, appartenans aux comtes de St.-Pol. C'était en 1516; la guerre empêcha les débats.

On sait que François Ier jeune et gai aimait tous les genres de parties de plaisir. Le jour des rois de l'an 1520, le comte François de Bourbon avait tiré le roi de la fêve à Amboise. François de Valois. qui aimait à s'amuser et qui s'amusait, était aussi à Amboise, et fantaisie lui prit d'aller attaquer ce roi du jour. On se battit avec des boules de neige, des pommes, des œufs, etc. Les munitions étant épuisées, l'artillerie cessa de jouer; on alla à la sape, et tandis que les aggresseurs enfonçaient les portes, quelqu'un jeta d'en haut par mégarde un morceau de bois qui blessa grièvement à la tête François Ier. Il avait ri, il conserva sa bonne humeur et dit qu'il s'était attiré cette mésaventure. L'autre dut se frotter les mains.

En 1521, François de Bourbon soumet au roi de France Hesdin, Renty, Bailleulmont; en 1522, les petits châteaux de Diéval, Divion, Breuil, etc.; brûle Bapaume; marche vers l'Ecluse, poursuit les ennemis jusqu'à Douai, ravage l'Artois alors aux Autrichiens, retourne à Montreuil, et, chemin faisant, démantelle Doullens pour que cette ville ne soit pas une place de refuge aux ennemis Anglais et Bourguignons alliés de la maison d'Autriche; ceux-ci la brûlent l'automne suivant, ainsi que Fressin. Lui surprend ensuite, avec Charles son frère, les Anglais à Pas et en tue 5 à 600.

1523. — A la bataille de Biagrasse, il commanda la retraite seul avant l'arrivée du seigneur de Lorges.

1524. — L'année suivante, pendant le siège de Ticinum, couvert de treize blessures, il fut dépouillé jusqu'à la chemise et laissé pour mort. Un soldat espagnol, ayant remarqué à son doigt un anneau d'or voulut l'ôter; comme il ne pouvait le faire, il se mit à lui couper une phalange du doigt, quand le comte ramené à lui par la douleur lui dit que, s'il voulait le conduire en sûreté sans qu'on le reconnût, il le récompenserait; sans qu'on le reconnût, car sans cela les généraux vainqueurs retireraient seuls le prix de la rançon, puisqu'il était prince du sang royal de France. Le soldat le transporta à Ticinum, voyant bien à la grosseur de l'anneau que c'était un grand personnage. Quand il fut guéri, il passa avec lui en France. *

En 1525, il fut fait amiral de France; et en 1528, il retourna encore en Italie avec 7 ou 8,000 hommes, soumit le pays entre le Pô et le Tésin jusqu'à Pavie qu'il prit, et il se laissa prendre lui-même l'année suivante.

L'an 1529, la paix des Dames fut conclue à Cambray, dans le palais des comtes de St.-Pol. Les deux François, roi et comte, furent mis en liberté; Charles d'Autriche rendit à Marie de Luxembourg, encore comtesse de St.-Pol, ses possessions de Flandre, Artois, Brabant, Hainaut, etc.

1536. — Charles de Savoie, refusant aux Français un passage vers le Milanais et à Louise de Savoie son héritage, le roi chargea de sa colère Bourbon devenu réellement comte de St.-Pol vers ce tems. Il la satisfit en s'emparant bientôt de la Tarentaise et de la Savoie.

Où était, en 1537, celui qui s'appelait comte de St.-Pol? Peut-être en Italie, tandis que nous aurions eu tant besoin de son habileté et de sa valeur, tandis que la ville de ses aïeux était détruite. Mais si nous avons été négligés dans ce moment suprême, ce n'est pas François de Bourbon qu'il en faut accuser.

* Du Bellay. — Blaise de Montluc.

[illegible] d'Epinoy, qui le paya 375,000 livres; et elle [illegible] à Paris, âgée de 83 ans. — Ainsi finit la [illegible]. —

§. IV.

MELUN ET ROHAN-SOUBISE.

Le nouveau comte fut Louis de Melun, prince d'Épinoy, duc de Joyeuse, pair de France, lieutenant-général du roi dans la province d'Artois, commandant du régiment royal de cavalerie, fils de Louis de Melun, acheteur dudit comté, et d'Elisabeth de Lorraine. — Il fut duc et pair de Joyeuse en 1714, et lieutenant général en 1717. — Louis de Melun, comte de St.-Pol, mourut tué par un cerf qui lui ouvrit le ventre dans le bois de Chantilly où il était à la chasse avec le roi, le 29 juin 1724. Le Duché-pairie de Joyeuse passa à Charles de Lorraine en vertu d'une donation faite par la princesse de Lisbonne.

Louis étant mort sans enfans, son successeur et héritier fut Charles duc de Rohan, prince de Soubise, de Guéméné, comte de Porrohoet et de St.-Pol, lequel était neveu de Louis et né en 1715 d'Anne-Julie-Adélaïde de Melun. Il fut maréchal de France. En 1757, il commandait l'armée française en Prusse, et il eut l'honneur de combattre le grand Frédéric; il fut vaincu par lui à Rosbach (Haute-Saxe), cette année 1757.—Charles de Rohan-Soubise fut un des plus riches propriétaires de son époque. Il mourut vers le commencement de la Révolution Française.

Depuis on n'a plus entendu parler de comtes de St.-Pol. Cependant si la famille du prince de Soubise a laissé là le titre de comte, elle a conservé jusqu'à nos jours encore, dans notre ville et ses environs des propriétés entre lesquelles était l'hôtel de la Sénéchaussée qu'il a vendu. La mairie et la justice-de-paix y furent transportées pendant la Révolution. Plus tard, les propriétaires vinrent réclamer de la ville à cause de cela un loyer de deux ans ou environ; ils en furent payés.

Et maintenant tout est dit!

CHAPITRE VII.

LISTE DES COMTES DE SAINT-POL.

1. Léodegond, 543, marié à la fille de Rodulphe, 3e comte de Boulogne.

2° Léodegonde, fille de Léodegond, mariée à Agneric, comte de Bourgogne et d'Arques.

3° Walbert, fils de Léodegonde.

(Le comté rentre dans la famille aînée de Boulogne.)

4. Florence, 858, fille cadette d'Helgot de Boulogne, mariée à Pépin-Florent, fils de Louis Ier.

5. Hugues Ier, *de Ponthieu*, marié à une fille de Florence.

Viennent les Flamands : Bauduin-le-Chauve, Arnolphe, Adololphe, Bauduin-le-Jeune.

Et en même tems nos vrais comtes :

6. Hilgaut, ou *Helgot*, fils de Hugues de Ponthieu.

7. Herluin, fils d'Hilgaud.

8. Roger Ier, ou *Rotgar*, fils d'Herluin.

9. Guillaume. 964, fils de Roger.

10. Hugues, ou *Hermès*, fils de Guillaume.

11. Arnolphe, ou *Anselme*.

12. Roger II, mort en 167.

LES CAMPDAVAINE.

13. Hugues III, dit *Campdavaine*, fils ou gendre de Roger — mort en 1070.

14. Guy Ier, fils de Hugues III.

15. Hugues IV, 1083, deuxième fils de Hugues III.

16. Hugues V, 1126, fils de Hugues IV.

17. Enguerrand, 1141, fils de Hugues V.

18. Anselme, fils d'Enguerrand.

19. Hugues VI, 1174, fils d'Anselme.

20. Élisabeth, 1205, fille de Hugues VI, mariée à Gaultier de Châtillon.

LES CHATILLON.

21. Guy II, 1225, fils d'Élisabeth et de Gaultier de Châtillon, héritier de sa mère.

22. Hugues VII, 1232, frère de Guy II.

23. Guy III, 1248, fils de Hugues VII.

24. Hugues VIII, 1289, fils de Guy III.

25. Guy IV, 1292, frère de Hugues VIII, marié à Marie de Bretagne, fille de Jean duc des Bretons et de Béatrix sœur d'Arthus comte de Richmond et fille d'Édouard Ier roi d'Angleterre. — De ce mariage :

1° Mathilde de St.-Pol, qui épousa Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, — et d'elle :

— Philippe VI de Valois, roi de France.

2° Marie de Châtillon de St.-Pol, qui fut mariée à Aymar de Valence, comte de Pembrock, vice-roi d'Écosse.

26. Jean Ier, 1317, frère de Guy IV.

27. Guy V, 1342, fils de Jean.

28. Mehault, ou *Mathilde*, 1360, sœur de Guy V, mariée à Guy de Luxembourg. — De ce mariage :

1°. Wallerand, comte de St.-Pol; il épousa Mehault, fille du prince de Galles, dont il eut : — Jeanne de Luxembourg, qui se maria à Antoine de Brabant; de laquelle : — 1°. Jean de Bourgogne, héritier de son père; — 2° Philippe de Bourgogne, comte de St.-Pol, mort sans enfans.

2°. Jean de Luxembourg, etc., marié à Marguerite de Conversan, etc. — De ce mariage : — 1° Pierre, comte de St.-Pol; — 2° Louis, évêque de Thérouanne, archevêque de Rouen, chancelier en France pour le roi d'Angleterre; — 3° Jean; — 4° une fille.

3°. Pierre de Luxembourg, cardinal et saint;

4°. André de Luxembourg, évêque de Cambrai;

5°. Marguerite de Luxembourg, mariée en 1377, au duc d'Enghien, et ensuite à Jean de Verchin, chevalier, sénéchal de Hainaut, etc.;

6° Marie de Luxembourg, mariée au comte de Vandemont;

7° Jeanne de Luxembourg, la Demoiselle, comtesse de St.-Pol.

LES LUXEMBOURG.

29. Wallerand, 1371, fils de Mathilde de Chatillon et de Guy de Luxembourg.

30. Philippe, 1415, de Bourgogne, petit fils de Wallerand.

31. Jeanne, 1430, la demoiselle, 7e enfant de Mehault de Chatillon.

32. Pierre Ier, 1431, fils de Jean et neveu de Jeanne.

33. Louis Ier, 1433, fils de Pierre, marié à Jeanne de Bar, comtesse de Soissons; et en deuxièmes noces à Marguerite de Savoie, sœur de la reine de France Charlotte. Du 1er mariage :

1°. Jean, comte de Marles et de St-Pol;

2°. Pierre; comte de St-Pol;

3°. Antoine, comte de Roussy, marié à Antoinette, comtesse de Charny, et ensuite à Françoise de Croy. De sa 1re femme il eut une fille, Philippote de Luxembourg, mariée à Jean de Châlons, prince d'Orange;

4°. Charles, évêque de Laon;

5°. Jacqueline, mariée à Philippe de Croy, comte de Portian, etc.

Du 2e mariage :

1°. Louis, comte de Ligny, grand chambellan de France, marié à la princesse de Salerne;

2°. Agnès, religieuse de Ste.-Agnès, à Gand.

34. Jean II, 1475, fils aîné de Louis Ier.

35. Pierre II, 1476, frère de Jean II.

36. Marie Ire. 1481, fille de Pierre II, mariée en 1483 à Jacques de Savoie comte de Romont; en 2e noces, à François de Bourbon, comte de Vendôme; — de ce 2e mariage:

1°. Charles duc de Vendôme, marié à Françoise, fille de Réné duc d'Alençon, de laquelle il eut : — 1° Jean duc d'Enghien, tué à St.-Quentin en 1557; — 2° Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, qui épousa Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et fut père de Henri IV, roi de France et de Navarre; — 3° Louis, prince de Condé; — 4° Charles, cardinal et archevêque de Rouen, fait roi de France, par Mayenne, un légat du pape et la Ligue, sous le nom de Charles X; 5° etc., etc.

2°. François de Bourbon, comte de St.-Pol;

3°. Henri, cardinal, etc.;

4°. Antoinette, mariée au duc de Guise.

LES BOURBONS.

37. François Ier, 1534, fils de Marie de Luxembourg et de François de Bourbon; il épousa Adrienne d'Estoutteville.

38. François II, fils de François Ier, mort âgé de 12 ans, en 1546.

39. Marie II, sœur de François II, née en 1539, mariée d'abord à François de Clèves, duc de Nivernais; en 2e noces, à Jean duc d'Enghien fils de Charles de Vendôme et petit-fils de Marie de Luxembourg; en 3e nôces, à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, en 1563. — De ce mariage :

1°. Henri d'Orléans, qui épousa Catherine de Gonzague, de

Clèves, etc., dont il eut un fils, — Henri d'Orléans, héritier du comté de St.-Pol après son oncle.

2°. François d'Orléans, comte de St.-Pol.

LES D'ORLÉANS.

40. François III, d'Orléans, 2ᵉ fils de Marie de Bourbon et de Léonor d'Orléans, marié à Anne de Chaumont, veuve de Charles d'Escars, prince de Carency, fille de Godefroy baron de Chaumont, marquis de Fronsac, et de Louise de Lustrac.

41. Henri, 1631, fils de Henri d'Orléans, petit-fils de Marie de Bourbon, et neveu de François III, filleul et cousin de Henri IV. Il se maria d'abord à Louise de Bourbon, fille de Charles de Soissons, de laquelle il eut deux fils qui moururent enfans, et une fille. Il épousa en 2ᵉ noces Anne-Géneviève de Bourbon, fille de Henri, prince de Condé. — Du 1ᵉʳ mariage :

Marie d'Orléans, héritière du comté de St.-Pol, après les frères du deuxième lit.

Du 2° mariage :

1°. Jean-Louis-Charles d'Orléans, comte de St.-Pol.

2°. Charles Paris d'Orléans, comte de St.-Pol.

42, Jean-Louis-Charles, 1643, fils de Henri.

43. Charles-Paris, 1669, frère de Jean-Louis-Charles.

44. Marie III, fille de Henri, née en 1625 ; mariée en 1959 à Henri de Savoie, duc de Nemours, etc., mort sans enfans.

Le comté fut par elle vendu à Louis de Melun.

MELUN ET ROHAN-SOUBISE.

45. Louis II, 1705, de Melun, prince d'Épinoy, duc de Joyeuse ; fils de Louis de Melun, qui acheta le comté, et d'Elisabeth de Lorraine ; il épousa en 1716, Armande de la Tour d'Albret, fille de Théodose de la Tour d'Auvergne duc d'Albret.

46. Charles II, 1724, duc de Rohan, prince de Soubise, né en 1715 de Louis-François-Jules de Rohan et d'Anne-Julie-Adélaïde de Melun sœur de Louis II mort sans enfans.

— 1789. Révolution-Française.

ESPÉRANCES.*

Or, Polois, ce n'est pas tout que de vous avoir conté le passé et le présent de cette ville, notre mère! Pourquoi son histoire n'embrasserait-elle pas aussi l'avenir? Est-il déplacé, après avoir dit ce qu'elle fut, de rechercher ce qu'elle pourra devenir; ce que je la ferais, si pouvoir égalait vouloir! Donc écoutez mes espérances.... Si ce sont des rêves, ce sont les rêves d'un cœur tout à son pays, et vous les lui laisserez; si ce sont des probabilités, c'est à vous de tâcher à les réaliser.

Bâtir maisons à côté de maisons, sans songer aux agrémens de l'habitation, aux jouissances du luxe, aux émotions de la vie, c'est indifféreuce ou imprévoyance. Voyons s'il n'est pas possible d'améliorer, d'animer St.-Pol; si notre position et notre entourage ne sont pas propres à l'agrandir, à lui donner plus d'importance. La machine ne demande-t-elle qu'un moteur pour marcher? appliquez-y une main vigoureuse et qu'elle marche!

D'abord,—car avant tout c'est aux pauvres qu'il faut songer, à ceux-là que Dieu à faits nos frères pour qu'ils nous donnassent leur travail, et que nous leur rendissions en retour quelque peu des douceurs de la vie; — d'abord serait-il impossible d'imiter l'exemple qui nous est donné par d'autres villes, et de fonder parmi nous une de ces institutions qui doivent assurer à la classe laborieuse le pain et le repos du vieil âge? Mais, dites-vous, des fonds de première mise sont nécessaires pour l'établissement d'une caisse d'épargne où seraient reçues et admises à travailler et à fructifier jusqu'aux moindres économies de l'ouvrier. C'est vrai, et c'est cette considération qui déjà deux fois cette année 1833 a noirci les boules du conseil municipal et fait rejeter la proposition du Mayeur. Mais voyez donc, Polois! Ils fructifieraient aussi les fonds que vous avanceriez pour cet établissement. Tout l'or que vous y consacreriez rapporterait son produit ordinaire, produit légal, légitime, et pur, et béni! Mais encore fut-il perdu, perdu tout-à-fait et à toujours, dites, n'est-ce rien que les bénédictions de l'infortune et le souvenir d'une bonne action; non d'une bonne action incertaine et passagère, mais d'un bienfait permanent et sûr. Allons, St.-Polois, que l'ouvrier notre frère sache où il pourra placer le morceau qu'il coupera à son pain quotidien pour le mettre en reserve.

Puis, après que vous aurez songé aux besoins de sa vie physique, songez un peu aussi aux besoins de sa vie intellectuelle et morale. Créez —et ceci sera plus facile, car la première mise ne va pas à deux cents francs, — créez une bibliothèque cantonnale où l'artisan puisse venir passer les heures que son travail laissera vides, et s'instruire de ses droits comme homme, de ses devoirs comme citoyen, de ses intérêts comme père de famille. Placez à côté de cette bibliothèque, dans une des salles de votre hôtel de ville, le musée commencé dans le silence par un jeune homme obscurément laborieux et utile *; qu'il surgisse

enfin du milieu de vous ces instituteurs dévoués qui consacrent leurs veilles à ajouter quelque chose aux connaissances de ceux que le besoin et le travail manuel ont arrachés trop tôt à l'éducation?

Ce sera bien sans être toute-fois assez, car toutes les classes de la société ont à présent faim et soif d'instruction. — Votre institution communale peut devenir grande et vigoureuse; mais bien jeune encore, levez son enfance, soutenez ses premiers pas, aidez-la à vaincre les préjugés qui l'entraveraient dans l'introduction d'idées nouvelles, d'améliorations utiles, soit pour l'esprit, soit pour le corps. — Et cependant ne négligez pas de tenir l'autre main à cet établissement des Sœurs de la Providence, où vos filles vont se former aux qualités et aux talens de leur sexe. — Efforcez-vous surtout d'attirer et de retenir parmi vous les artistes dont les talens avivent et embellissent la vie; et quand tout cela sera fait, croisez-vous les bras un instant; et, contens de votre ouvrage, vous direz: — « C'est bien. » —

Tournez-vous alors; et, après avoir travaillé aux hommes, travaillez aux pierres.

Pourquoi ces rues tortueuses et inégales? pourquoi ces voies étroites et anguleuses? Que ne traçons-nous un plan d'alignement qui concilie la salubrité, le coup d'œil et l'intérêt des particuliers? L'exécuter sera le fait de ces derniers, et en moins de tems que vous ne le pensez peut-être. — A moi donc, ouvriers, à moi tous! prenez-moi pics et pioches, abattez ce vieux mur qui se penche au fond de la cour du collége, sur la rive gauche de la Ternoise, et prolongez la rue des Bouchers jusqu'à nos délicieuses promenades des fonds. Et d'une...... — C'est la Rue Espérance! D'un autre côté maintenant! renversez cette vieille masure en face de la rue des Monts, et ouvrez là une communication directe avec le marché aux Moutons. De là, et quand ce marché sera bien déblayé, bien nivelé, vous irez à l'extrémité de la rue des Carmes percer une rue et une route en droite ligne sur Cantereine.— Maintenant, administrateurs présens et futurs

et passés aussi, que font ces maisons qui étranglent la rue et le pont d'Hesdin, et en rendent le passage si malpropre et si incommode? Ne trouveriez-vous pas convenable de les égaler au sol? Pourquoi n'en ferait-on pas autant à celles qui là haut gênent l'entrée du côté de Béthune? Et puis, dites encore; est-il bien rationel de laisser votre marché aux chevaux juché sur la pointe d'un mont? Pensez-vous qu'il soit bien placé loin de toute habitation où vendeurs et acheteurs puissent au besoin s'abriter et conclure. M. Daverdoing a-t-il fait planter ces belles rangées de châtaigners pour les exposer à être écorchés par le fer d'un cheval ou la dent d'un mulet? Dans vos marchés d'hiver, d'ailleurs, à votre grande foire de janvier par exemple, croyez-vous que le propriétaire d'une belle monture soit tenté de lui aller casser les jambes sur la neige raboteuse et le verglas de vos accés roides et escarpés? Eh bien donc! descendons. Et tenez: là bas près de la chapelle du St.-Esprit est une belle plaine; faites-y l'acquisition d'un terrain; tous vos marchés se toucheront alors; les abords en seront faciles, l'emplacement commode, et les amateurs pourront à leurs choix lancer leurs coursiers sur l'une des trois routes de Boulogne, de Montreuil et de Paris. Cela serait-il un pire?

— Fort bien, direz-vous; mais l'argent? — Le marché même peut vous le donner; voyez : auparavant les troupeaux abondaient aux foires de Pernes et ne connaissaient point les vôtres; vous leur avez fait place, et ils ont afflué chez vous. Les octrois s'en sont accrus; ils ont payé la place. Il en sera de même de ce qui vous est proposé. L'excédent des recettes servira ou à solder l'emprunt, si vous faites un emprunt, ou à vous dédommager des revenus de vos bois, si vous faites face à la dépense par une coupe forcée. Rejetez-vous ces moyens? Offrez à un particulier, à une compagnie, une partie des droits perçus sur chaque bête, pendant un tems fixé, et un beau jour en se réveillant, la ville se trouvera propriétaire sans emprunt, sans coupe forcée, sans dépense extraordinaire.

Mais, compatriotes, vous avez bien un autre moyen d'attirer

chez vous les étrangers et d'augmenter vos ressources. Ce moyen vous l'avez depuis long-tems sous la main et vous le laissez inutile. Je veux parler de vos eaux minérales. Souventes fois elles ont été examinées, décomposées, analysées; il y a eu des enquêtes d'autorité, des rapports de chimistes : Eh ! qu'importe? était-ce bien là tout ce qu'il fallait faire? peut-être non ! Pourquoi l'un de vous, ou quelques uns de vous n'ont-ils pas élevé, sur l'emplacement même ou près de nos sources ferrugineuses, un édifice élégant, propre, commode, hôtel garni avec table d'hôte et salles de bains et billard ?pourquoi n'en a-t-on pas répandu la renommée dans quelques grandes villes ? pourquoi n'a-t-on pas mis quelques médecins de réputation et étrangers à même d'en apprécier les propriétés et de les faire connaitre ? Le succès eut été lent peut-être dans l'abord, mais infaillible dès le troisième été. En effet qu'y a-t-il en ce genre, à quatre-vingts, à cent lieues de rayon, hors les boues de St.-Amand, où l'espoir de la guérison peut seul surmonter le dégout du malade et lui donner le courage de s'y plonger? Vos environs ne peuvent-ils pas le disputer à ce qu'ont de charmant les alentours des bains les plus renommés ? Où y a-t-il un air plus pur et plus salubre ? Quelle promenade vaut mieux que nos Fonts ? Quel bois est à la fois plus élégant et plus pittoresque que St.-Michel ? Heuchin et Belval n'ont-ils pas leurs sauvageries ? Ramecourt ses sapins et l'ombreuse vallée qui mène à Pronay ? — Vous touchez à Paris, à Amiens, à Lille, à Bruxelles, à Londres même sur la route de laquelle vous êtes placés, sans compter les populeuses villes du Nord et de la Belgique, dont les malades et les amateurs trouveraient, à venir chez vous, utilité, agrément, économie. En faut-il d'avantage pour attirer ?

O Polois, Polois! vivez donc, si vous voulez qu'elle vive, votre petite ville. Remuez-vous, si vous voulez qu'elle se remue. Déjà de vos frères vous ont ouvert la route. Voyez-vous la fumée que vomit cette cheminée géante à un quart de lieue de vos habitations; c'est une usine au sucre. Regardez ces maisons qui montrent autour de vous leurs rouges chaperons; les pannes qui les

couvrent sont sorties de la manufacture de M. Duchemin. Le savon qui blanchit votre linge est pris à la fabrique de M. Roussel. C'est quelque chose que tout cela sans doute; mais votre position vous permet, vous ordonne de faire plus. Quoi! Roubaix, Tourcoing embourbés dans des marais, sans abords, sans issues, ont pu en peu d'années pousser leur population au-delà de vingt mille âmes, percer des routes, élever des monumens; et vous, vous ne le pourriez pas? Ouvrez donc cette carte et regardez: Saint-Pol est là au point milieu du département; Arras, Béthune, St-Omer, Boulogne, Amiens y descendent par cinq belles routes, qui font d'elle comme le rayon d'une étoile. Eh bien! que ces cinq routes deviennent à la fois comme des suçoirs et des débouchés: que notre cité soit tout ensemble un entrepôt et un centre de production. Supprimez les jachères; encouragez la culture des plantes oléagineuses, du colzat, de l'œillette, nos olives à nous, et les vents de vos collines agiteront les bras des cordoirs qui s'élèveront nombreux dans le voisinage des moulins de Callimont. Utilisez les riches toisons que vous fournit l'arrondissement: établissez des filatures, des fabriques de tissus; vous en avez bien eu autrefois; une de vos rues en a même long-temps retenu le nom de Calendre et les bâtimens existent encore; pourquoi n'en auriez-vous plus aujourd'hui? Osez, et le succès couronnera vos efforts. Car ici les transports sont faciles, la main-d'œuvre peu coûteuse, les moteurs abondans de toutes parts; la terre demande à faire jaillir des sources: le courant qui glisse inutile sous le pont du Brûle se réjouirait des services qu'il rendrait; et la Ternoise, dans sa course rapide, semble l'ouvrier qui se précipite au-devant du travail. N'avez-vous pas remarqué que la pente de sa vallée est tellement inclinée qu'à chaque six cents pas on pourrait se ménager une chûte suffisante pour faire agir une roue. Mettez donc à profit et ce que vous donne votre terre et ce que vous promettent vos vents, vos eaux et vos routes. Avec le travail s'introduira l'aisance, avec l'aisance de nouveaux moyens de vous agrandir.

Puis, vienne le jour où l'état fera l'abandon du monopole, et

laissera à chaque particulier la libre culture de ses terres. Alors ce ne sera pas seulement l'ouvrier des campagnes que le tabac occupera, mais celui de la ville : alors sur les flancs de vos collines s'élèveront non pas seulement des magasins, mais des usines de manutention qui occuperont des bras nombreux.

Amis, le ciel a fait pour vous ce qu'il a fait pour peu d'autres.

Car à tout ce que je viens de dire, ajoutez encore des possibilités probables.

D'abord l'ouverture des mines de houilles que M. Garnier, ingénieur en chef du département, a déclaré exister entre Pernes et St.-Pol. Elles fourniront de nouvelles ressources à vos établissemens industriels, accroîtront vos richesses, vivifieront vos alentours, comme des travaux du même genre ont presque transformé en une cité régulière le misérable village d'Anzin, près de Valenciennes.

Ajoutez-y le creusement d'un canal de la Scarpe à la mer, vieux projet enfanté par les Etats d'Artois, remis en question plus d'une fois depuis lors, dont l'exécution aura probablement à vaincre moins de difficultés qu'on ne pense, et qui finira par se réaliser un jour. Que ce canal passe près de vous ou chez vous, il donnera de nouvelles issues à vos produits.

Voyez enfin des débouchés plus rapides encore ouverts par la création d'un chemin de fer qui vous liera d'un côté à Amiens, Paris, Lyon et Bordeaux, et de l'autre à l'Angleterre par Calais et Thérouenne afin d'accourcir la distance et aussi de révivifier cette autre victime des fureurs d'un potentat.

Amis, je le répète, le ciel a fait pour vous ce qu'il a fait pour peu d'autres.

Et maintenant, Polois, que je vous ai dit les moyens, laissez-moi rêver les résultats. Je vous ai ressuscité la ville du passé, permettez-moi d'évoquer la ville de l'avenir. Franchissez avec moi par la pensée un siècle ou deux au plus, et voyons ce qu'est devenue notre demeure et qu'elle population s'agite dans son sein et autour d'elle.

Nous arrivons du côté du Nord; les coups retentissans de

mille moulins, leurs ailes rouges qui tournoient, la fumée qui tourbillonne au-dessus de la vallée, nous annoncent l'approche d'une ville de vie et de travail. A notre gauche nous apercevons les hauts marronniers du Mont qui élancent dans l'air leurs cônes blancs. Près d'eux, sur le Château à Croix, un télégraphe écrit dans le ciel les ordres du gouvernement ou les besoins du commerce. Dirigeons-nous de ce côté et remarquons en passant que le vieux Mont a comblé les ravins qui le déchiraient en trois lambeaux. Maintenant, sur sa large plaine bien unie sont les appareils de jeux gymnastiques qui appellent l'enfance à y venir développer ses forces et la jeunesse à étaler les siennes. A l'entour et à l'aide d'emprunts qu'il a faits à son voisinage, nous trouvons cours et promenades, jardin des plantes, amphithéâtre pour les cours publics et les assemblées de sociétés savantes et laborieuses *, et nombreuses constructions, modestes de front et de formes, mais propres, agréables à l'œil et engageantes.

Une allée spacieuse, qui traverse la route d'Arras, conduit de ce Mont aux bords de la rivière des Fonds et de là à Cantereine imitant ambitieusement un boulevard parisien. St.-Pol allonge de ce côté un bras plein de sève et de vie vers Herlin, et notre boulevard continue d'étaler aux regards ses usines, ses étaux en plein air sous les ormes et ses gentils magasins où sont mis en vente les produits de la ville; puis il visite le bruyant et populeux quartier des manufactures aux roues puissantes qui bordent la Ternoise, au lieu où fut jadis une fabrique de calmande. Il monte ensuite et courant le long du rempart des Canonniers, faisant toute fois une halte pour contempler les ruines de l'antique muraille, le fossé profond, les deux tours précieusement conservées, et, en bas, tout en bas et au loin, la gravissante route de Paris aux bandes ferrées droites et lisses, et

* Une ville de Normandie, fort sâle, fort malsaine, qui ne renferme pas plus de 10,000 habitans, sans commerce, et sans autre vie que celle qu'elle reçoit des routes de Rouen à Paris, et de Paris à Caen, possède tout cela. — C'est Evreux.

la Ville-Nouvelle avec ses bruits d'ateliers, de voitures, de roues industrielles, et les noirs vomissemens des volcaniques fournaises.

Dans tout ce circuit, c'est un mouvement qui ne saurait guère se reposer et faire silence. Négocians, administrateurs, commis de magasins, ouvriers se rendant au travail, ouvriers quittant les ateliers pour un instant de repos ; jolies promeneuses, hommes affairés et flaneurs, tout cela fourmille. Le lord Anglais que vous ont amené le paquebot ou le chemin de fer par Thérouenne, ou la route de Boulogne par Fruges, et le banquier dont la santé s'est usée aux voluptés qui tuent ou au calcul des hasardeux coupons de la Bourse, frisent de la roue de leurs calèches la longue amazone bleue de la blanche lady au voile vert, qui est venue comme eux prendre les eaux, et qui s'en va par le boulevard bercer une douce et longue rêverie au bois, sous vos allées des soupirs et des souvenirs; tandis que de bilieux Flamands et Belges fumant le tabac polois, cherchent dans le Faro et le Louvain fabriqués à St.-Pol une distraction aux potions sanitaires, mais sans saveur, que fournit la Fontaine Henri Lemaitre.

Puis tout ce monde, lord Anglais, banquier, lady, Belges et Flamands, naturaliste chargé de pirites de fer et de cuivre sulfuré, de papillons, de cristallisations et de plantes, tout ce monde se rend au bel hôtel garni avec deux étages et balcon au 2e, qui les attend au-dessus même de vos sources tant précieuses, et qui occupe tout un côté de votre Place de la Santé. Et le soir les amateurs de musique, de drames, de tragédies, de vaudevillles, de décors, iront en face au Théâtre de la Gaîté autour duquel bruissent journellement les halles où jamais il n'est vacances.

Mais nous qui arrivons après deux siècles d'exil, — ainsi que l'amant imprudent qui veut tout voir d'abord, et qui effeuille son bonheur sous un froissement unique de ses doigts en délire, — nous sommes avides de connaitre tous les charmes nouveaux de notre jeune mère, pour ainsi dire née aprés nous.

Nous courons visiter les élégantes fontaines de la rue d'Arras et des Lavoirs; la marchande et riche rue de Paris qui va droite et animée de l'Hôtel des Eaux à Cantereine. Entre cette rue, celle des marchands, la Ruelle et la petite Place, nons nous plaisons à regarder un bel Hôtel-de-Ville en face duquel apparait démasqué et débarrassé des nippes. qu'on avait jetées autrefois au hasard en avant de lui, l'édifice fondé il y a huit siècles par Guy de Chatillon pour le soulagement de l'humanité souffrante et misérable; ce qui du reste ne veut pas dire que le gouvernement de l'an 2000 envoie ses fonctionnaires directement à l'hôpital.

Après que nous nous sommes arrêtés devant tout cela; que nous avons visité ce qu'on peut en visiter à l'intérieur, nous voulons jouir d'un coucher de soleil sur notre demeure tant coquette; nous voulons voir s'il est plus beau que jadis; et nous courons à l'ancienne Place de la Sénéchaussée. L'antique rue des Comtes a retrouvé passage et nous mêne au belvédêre du Château-Neuf, à un Kiosk malignement à demi caché entre les arbres et le feuillage, sur la base de la Tour-Plombée, au milieu d'un jardin anglais beau au 21ᵉ siècle comme au 19ᵉ, où il était l'un des plus remarquables qu'on pût voir dans tout le Nord de la France. De là nous pourrions contempler à notre aise et mieux que du boulevard, la ville de 1800 et la Nouvelle Ville. Mais nous nous trouvons au milieu de ce qu'a de plus exquis, de plus fashionnable, de plus opulent, de plus aimable, la société du département et des pays étrangers nos voisins. Car de riches malades sont venus demander la santé à nos eaux, à nos campagnes, à nos bois; les pouvoirs qui nous environnaient, ont cherché dans notre situation géographique, dans le centre de l'étoile formée par nos routes et notre canal, des correspondances plus faciles, plus rapides. Ce jardin, c'est le temple de la beauté; cette base de grés et de cîment éternel qui soutint le donjon féodal, c'est le piédestal du plaisir et de l'amour. Là règnent sur leurs concitoyens et sur leurs hôtes charmés nos aimables Poloises, heureuses et dignes de leur doux empire.

— O ma petite ville, que j'aime tant à rêver heureuse et belle! j'ai voulu vous rendre vos vieux habits de puissance et de gloire. Oh! dites à votre fils : « Merci! » et vous ferez un homme bien content. Que de fois en me promenant le soir, au clair d'une douce lune, sur votre Château-à-Croix, j'ai cru vous voir sommeillante incliner pour me caresser la noire chevelure du bosquet du Châteaux-Neuf! et je rentrais paisible et satisfait de vous avoir cru sourire, et ma nuit était bonne, allez, ma petite ville.....

C'est qu'alors, dans mon repos, je vous voyais comme autrefois, reine des cités qui vous environnèrent et défendant de vos flancs et de votre sang le nom de France qu'on vous disputait. Ou bien je lisais dans l'avenir ce que vous serez; car vous redeviendrez grande au moins!

Et vous, Polois mes frères, et vous aussi mes compatriotes et étrangers nos voisins, vous profiteriez tous de l'agrandissement de mon petit St.-Pol.

O ma petite ville, j'ai voulu vous rendre vos vieux habits de puissance et de gloire; je vous ai rêvée heureuse et belle; Oh! dites à votre fils qui s'en va, — car il le faut, — dites-lui bien : « Merci! » et vous ferez un homme content, et sa nuit sera bonne, allez, ma bonne petite ville!

Adieu, Saint-Pol!!!....

Advienne que pourra. — Mais, Dieu, oh! veille sur elle!!

NOTES.

(Causes et suites du siége de St.-Pol, tirées des notes de l'abbé Ricouart.)

Par le traité de Madrid confirmé en 1529 par celui de Cambrai, François Ier céda la souveraineté de l'Artois à Charles-Quint, qui en avait déjà la propriété comme héritier des ducs de Bourgogne.

Charles voulant affermir sa domination, exigea le serment des vassaux; même celui du comte François de Bourbon, dans la persuasion que le comté de St.-Pol relevait de celui d'Artois; il fût refusé. Charles-Quint ordonna le siége de St.-Pol. Le roi François Ier y fit mettre 4,500 hommes, et le sieur

de la Paletière eut le commandement du château avec 1,000 fantassins. Le siège se fit en 1737 et dura un mois. Puis une trève fut conclue entre les deux rois; St-Pol revint à François 1er, à condition qu'il ne le ferait pas rétablir. — La condition ne fut pas exécutée; car la guerre ayant repris en Artois après le raité de Crespy en 1544, St-Pol se trouva de nouveau soumis à Charles Quint, ptuis à Philippe II, son fils, malgré même le traité de Câteau-Cambrésis (1559).

Le traité de Vervins (1598) laisse entrevoir que cette ville avait été remise à scs vrais comtes; car il n'y est question que de la mouvance et teneur féodale. Les ducs de Longueville (Orléans) en jouissaient à l'exception de la Chatellenie dé Frévent encore aux mains de l'Espagne, comme il résulte d'un acte de 1603.

La guerre recommença en 1635 entre la France et l'Espagne. Un officier espagnol brû!a St-Pol, et les habitans furent dispersés et ne revinrent qu'en 1640, après la paix d'Arras et la conquête d'une partie de l'Artois. Alors seulement ils purent couvrir de paille et de chaume leurs débris.

Par le traité des Pyrénées en 1659, St-Pol fut définitivement à la France.

Vers l'an 1620, des commissaires des deux rois de France et d'Espagne avaient examiné les pièces et jugé que le comté de St-Pol mouvait de celui de Boulogne, et par conséquent appartenait au roi de France.

En 1707, au mois de janvier la mouvance du comté de St-Pol fut par Louis XIV attachée à sa personne et à celle de ses successeurs, à cause de sa couronne et de sa grosse tour du Louvre, à la charge pour les propriétaires du comté de payer 10 fr. de relief dans les cas échéans.

Recherches de l'Abbé Ricouart.

Il y a depuis quelques années une manufacture considérable de calmande, prunelles et autres étoffes de soie et de laine, une calandre et teinturerie. La ville doit aux bienfaits des états de la province d'Artois cette nouvelle branche de commerce.

Le comté de St-Pol a en sa justice, garde et ressort les abbayes de Blangy, Auchy, Clairmaret, St-Jean de Theroanne, Ste-Marie-au-Bois-les-Ruisseauville, St-Crépin-en-Haye de Soissons, Notre-Dame de Boulogne, Messonnel-en-Flandre, le mont St-Eloy, etc.

La sénéchaussée est une juridiction féodale et supérieure qui a le même exercice que les grands baillages de l'Artois.

Sa juridiction s'étend sur 280 et tant de villages, bourgs et hameaux, relevans en fiefs et arrière-fiefs du comté de St-Pol.

PERSONNAGES REMARQUABLES.

Parmi les hommes cités comme célèbres par Turpins et nés à St.-Pol ou dans le comté, nous citons :

1° Philippe Bellevalet, Polois, chanoine à Béthune, qui traduisit en vers lyriques les psaumes de David, imprimés en 1565;

2° Hugues Froideval, médecin, qui écrivit sur l'art de conserver la santé, imprimé en 1568; sur les bains et l'usage des des bains, 1565;

3° Pierre de Croix, né à St.-Pol, 1540, grand théologien, frère prêcheur à St.-Omer;

4° Ferréole ou Ferry de Locre, pasteur de St.-Nicolas à Arras, auteur de la Chronique Anacephalæasis, 1606, — Chronique belge, — Catalogue des écrits d'Artois, — Histoire des comtes de St.-Pol, — Miscellanées épigrammatiques; anagrammes, chronologie, vers, etc. ; — Paraphrase des proverbes de Salomon, — Eloge funèbre de Mathieu Mouillart, évêque d'Arras, 1600, — Ferréole mourut en 1616;

5° Philippe de Caverel, Polois, bénédictin, abbé de St.-Waast, fondateur du collége de St.-Waast à Douai, et des jésuites d'Arras;

6° Nicolas-Joseph Laverdure, vice-chancelier de l'université de Douai, né à Fruges. Il fut soixante ans professeur; auteur d'un traité de la probabilité, de la récidive et de la contrition, etc. ; mort en 1717;

7° Vincent Nicolle, né à Rollencourt, professeur au collége de St.-Thomas à Douai, au collége royal; traducteur de St.-Thomas, — auteur de la synopse de diverses questions résolues pour l'histoire sacrée de l'ancien et du nouveau testament, 1725;

Auxquels nous ajouterons :

8° Lamiot, lazariste, missionnaire, né à Autigneul près St.-Pol, en 1765, mort à Macao (Chine) le 5 juin 1831. Il jouit d'une assez grande considération à la cour de Chine, il y fut assez influent pour opérer dans l'empire des changemens favorables à l'instruction du peuple. Il envoya entre autres choses à ses frères de St.-Lazare la statistique de la Chine, et un livre sacré que les initiés de Confutzée ont seuls le droit de lire;

9° Dominique-François Hannon, né à St.-Pol le 4 août 1757, prêtre, vicaire-général de la Congrégation de la Mission, supérieur-général des filles de la Charité; auparavant professeur de philosophie, puis de théologie à Metz; prisonnier ensuite avec le cardinal Pacca et autres dans la forteresse de Fenestrelle; mort à Paris en 1816, 24 avril;

10° Bénoît-Joseph Labre, né à Amettes, mort en odeur de sainteté;

Et encore :

11° Bacler d'Albe, originaire de St.-Pol, colonel du génie, qui se distingua dans la campagne d'Egypte : on a donné dernièrement (1833) son nom à l'ancienne rue des Chanoines, auparavant rue Bethghaget;

Pour notre époque :

12° Decorbehem, juge de paix, fils du dernier lieutenant général de la Sénéchaussée, auteur d'un ouvrage intitulé *dix années de ma vie*

Et, puisque Turpin a bien consigné, dans sa liste d'hommes qu'il appelle célèbres, les noms d'auteurs d'écrits perdus ou tout au moins inconnus, nous espérons qu'on ne nous fera point un reproche de *camaraderie*, si nous citons le nom de notre ami d'enfance :

13° Bruno Dauvin, né à St.-Pol en 1808, docteur en médecine, auteur, avant l'âge de 23 ans, de plusieurs mémoires sur sa spécialité, mémoires qui ont obtenu les éloges des docteurs Louis et Andral.

QUATRIÈME PARTIE.

QUELQUES ENDROITS VOISINS DE SAINT-POL.

Presque tous les endroits dont il va être parlé dans cette quatrième partie doivent l'antique auréole, dont ils furent ceints au front, à des monumens réligieux; d'autres à quelque donjon féodal. Leurs noms viendront se placer ici selon que les renseignemens arriveront et sans classification aucune.

LE CHATEAU DE SAINT-MARTIN.

C'est une charmante promenade que le bord de la Ternoise, irrégulier, tortueux, large, étroit, morcelé comme le pain d'un enfant; charmante promenade que celle des Fonts. Par fois vous pouvez voir refléter au fond de l'eau le bois de St.-Michel avec son église et sa grosse tour blanche; et, quand vous l'avez remontée jusqu'à sa source, vous trouvez là encore plaisir des yeux et plaisir de l'âme. A côté de la niche de marbre où fut sans doute jadis un saint ou un chevalier en guise de nymphe de Ternoise, se dessine un fossé bien ancien qui cache maintenant sa laideur sous des ronces. Au-dessus de la source, sur une pelouse fraiche entourée de bois, qui s'étend devant une maison dont les formes extérieures accusent par quelques parcelles une certaine vétusté, des Polois vont à une demi lieue de chez eux faire tournoyer d'épais nuages de fumée et rafraichir d'un peu de bierre leur gosier altéré par la pipe. Vous ne sauriez rien trouver de mieux aux bois de Fleury et de Meudon. En face de cette maison et le long du vieux fossé, court un mur chancelant, laissant de tems en tems s'en aller sous lui quelques parties de

lui-même. Derrière ce mur, à une très petite distance, au milieu de cours, de prairies et de jardins enfermés par le fossé et la rivière, un corps de bâtimens assez considérable et rajeuni par une couche de jaune et de vert regarde le midi; et défendu qu'il est du nord par les monts et les bois, ayant un peu l'œil sur le lever et le coucher du soleil, il se recueille silencieux dans sa volupté; son enveloppe de verdure et de bocages lui donnent mille harmonieuses musiques, chatouillant les feuillages et branches des bois qui mollement tressaillent aux aubades de leurs zéphirs. Aux échos et résonnances de quoi vous y oyez les oiselets concerter de mille fredons voltigeans que de çà que de là, et sans cesse aiguiser leur ramage, et, en danses de Machabées et satires, badizer, sauter, tourner, retourner, et rien observer plus constamment qu'une inconstante cadence. Voilà de grands plaisirs (*)

Eh bien ! ce corps de bâtimens, c'est le château de St.-Michel; c'était l'habitation de l'intendant des sires de Bailleul, qui avaient la leur, eux, vis-à-vis la source de Ternoise et ces deux réunies formaientle château de St.-Martin. Il naquit on ne sait quand, ni de qui. Son antiquité toutefois n'est point contestée. Celui qui le possédait en 1283, se nommait Hues d'Ocoche, lequel on trouve achetant alors de Godefroy, chanoine et gardien de St.-Sauveur à St.-Pol, le moulin d'Asnel au château de St.-Martin. (**) Ce même Hue fortifia le château et l'habita en 1292; le comte de St.-Pol lui donna droit de chasse dans ses forêts, droit conservé par les seigneurs de Bailleul qui devinrent dans la suite possesseurs de ce domaine. En 1460, Gauvain de Bailleul et Gillette de Saveuse, sa femme, restaurèrent de nouveau leur demeure: il y avait alors quatre tours, aux coins du corps de logis appuyé presque contre le mur extérieur et dont la façade s'étendait le long de la cour avec l'entrée au milieu et deux beaux vergers vis-à-vis. (***)

* F. de Locre, hist. chronol. de St.-Paul en Ternois, p. 66. — ** Turpin. — *** F. de Locre; cet auteur n'est point d'accord avec la tradition qui fait des bâtimens tournés vers la route d'Arras l'habitation de l'intendant, comme il a été dit.

Au mois de mai de l'an 1537, un parti de l'armée flamande-bourguignonne campée à Aubigny surprit ce fort, enleva les hommes qui le gardaient. La garnison poloise lui courut sus et reprit ses frères. Mais bientôt autre chose survint. Le 10 juin même année, par un dimanche matin, on vit à travers les arbres et le feuillage des armes étinceler; on entendit des chevaux hennir; et cinq hommes, qui avaient été laissés là pour fermer les portes le soir et les ouvrir le matin, furent cernés et pris d'emblée et sans avoir eu le tems de penser à capituler. L'armée impériale commandée par le comte de Bures ne s'arrêta point, elle allait assiéger St.-Pol. Bures établit ce jour là son quartier général au château de St.-Martin, où, quelques semaines auparavant, François Ier avait eu le sien.

Puis, après la prise de St.-Pol encore, il ne fut pas sans voir des armes et sans recevoir de tems en tems quelques chiquenaudes, le pauvre petit château, compagnon de la petite ville en proie aux ongles de deux batailleurs dont les fils héritèrent de leur acharnement sur ce pays. Enfin en 1638, les Français, qui venaient conquérir Béthune et Pernes, reprirent aussi définitivement St.-Martin.

Une dame de Hormes (car le château devint propriété de la famille de Hormes) l'incendia parce que, dit l'indulgence, elle ne le trouvait pas à sa guise; parce que, dit la chronique scandaleuse, il y avait brouille entre M. de Hormes et Mme de Hormes, au sujet d'affaires de ménage, de secrets enfin, de choses qui ne se passent guères qu'entre le coucher et le lever du soleil.

Eugène Beauharnais et Hortense sa sœur habitèrent ce château pendant environ trois mois à l'époque de l'acte ci-après : « Ernestine-Anna-Eugénie-Hortense Bailly, née le 20 octobre 1792 (an 1er de la république française) à 3 heures du soir en légitime mariage de Raymond, cuisinier, et de Jeanne-Baptiste Goubau, de la paroisse de St-Thomas-d'Aquin, y demeurant habituellement, a été baptisée le lendemain par moi, vicaire de St-Pol soussigné; elle a eu pour parrain *Ernest de Salm Hyrbourg*, représenté par *Eugène Beauharnais*, et pour mar-

..ame *Anna Roche*, représentée par *Hortense Beauharnais*, l'un et l'autre de la ville de Paris, libres et soussignés, avec le père de l'enfant. — Signé: Eugène Beauharnais. Hortense Beauharnais. Raymond Bailly. Turlutte, vicaire. (Extrait des registres de St-Michel.)

Maintenant il est toujours là, le Château, témoignant d'une certaine grandeur; il a toujours son fossé, quelque pan de mur, la Ternoise à ses pieds, le bocage qui halène des murmures et des odeurs si suaves et qui chante de si harmonieuses musiques autour de lui; mais il a perdu son pont-levis, ses tours, sa féodale puissance, sa vie; il est inhabité, et, si quelque fois un bruit se fait entendre dans ses cours désertes, c'est le meuglement d'une vache, et une fois par an, la voix des enchérisseurs qui achètent des portions de la coupe du bois, et qui peuvent aller se rafraichir ensuite au cabaret, près de la source, ancienne demeure du garde de St.-Martin.

A quelques centaines de pas de lui, il avait une sœur, l'église de St.-Michel, perchée au haut d'un côteau, à l'entrée du bois; elle eut pour bienfaiteurs les seigneurs dudit château. Cette église fut fondée, disent les traditions populaires, à l'entrée du bois et au bord de l'ancienne route de St.-Pol à Arras, en l'honneur de la Vierge Marie. Car un soldat revenu de fort loin et rapportant une petite image de la Vierge, à laquelle il avait grande dévotion, lui éleva en cet endroit une pauvre chapelle. Des miracles opérés par cette image firent qu'on voulût lui bâtir une église. Mais on la commença de l'autre côté de la rivière, et jamais on ne put l'y achever, parce que le travail du jour disparaissait chaque nuit. On prit le parti de consacrer à la Vierge une demeure au lieu où son protégé l'avait placée d'abord. Il y a peu d'années la foule y abondait encore de près et de loin en pelérinage, le jour de Notre Dame de Mars. Il est une autre tradition sur l'origine de ce pélérinage, origine beaucoup moins reculée que l'autre. Dans les vingt premières années du dix-huitième siècle, un nommé Lane, attaché à la maison du sire de Bailleul, étant allé en Brabant avec son maitre qui alors y

avait sa demeure, en rapporta pour l'église de St.-Michel une petite madone qui opéra sans doute quelques miracles, et que chaque année, le 25 mars, on exposait sur un autel à la vénération générale. Cette exposition a lieu encore, quoique les pelérinages soient bien moins nombreux. Mais l'image n'est plus l'ancienne; elle a été détruite vers 1793, ainsi que la grosse cloche, présent des sires de Bailleul, et la table d'albâtre que Maximilien de Bailleul fit mettre il y a un peu plus de deux siècles sur l'autel de la Vierge. Mais tout cela *jà piéça* est évanoui par les guerres et révolutions.

Au pied de l'église et du côteau est une fontaine qui porte ses petits flots limpides et vifs à la Ternoise qui les reçoit en passant à mille pas environ. C'est la fontaine de l'ermitage. La tradition ne dit plus rien qui explique l'origine de cette dénomination. Un petit nombre des anciens du peuple ont connu une habitation au haut du faubourg d'Arras, sur la droite de la grande route, un peu au-delà de la ligne du cimetière. Là, vivaient deux hommes qu'on appelait les Ermites. A certains jours de l'année, ils assistaient à des processions et portaient la croix. Ils recevaient pour cela une quantité déterminée de pots de bierre, qu'ils avaient soin de boire avant de retourner chez eux pour n'être pas contraints à la taxe de l'octroi et parce que pauvres ils n'avaient pas de baril, et que d'ailleurs leur cabane était trop petite pour en contenir, et que leurs vœux de pauvreté et de mendicité leur défendaient d'avoir des provisions en réserve. L'ivrognerie héréditaire et la luxure reconnues par tout le monde de chacun des habitans de la sainte cellule, firent qu'elle fut détruite plusieurs années avant la Révolution Française, et que les Ermites furent privés de la vénération accordée à leur demeure par bien des malheureuses jeunes filles; et des moyens d'étancher leur soif, et de l'espoir d'avoir des successeurs peut-être de leurs œuvres. Ainsi, il y eut bien ermitage, mais ce ne fut pas au bois de St-Michel. Toutefois nous autres jeunes gens, nous nous rappelons avoir vu et enjambé dans notre enfance, au-dessus même de la source de l'Ermitage, en travers

du ravin, un arbre peut-être jeté là et noirci par le tems, mais qui avait certainement beaucoup de ressemblance avec une poutre de charpente.

Le bois de St-Michel offre des promenades charmantes, des endroits très agréables pour les haltes et les déjeûners ou collations, des sîtes variés et de fort jolies vues. Il touche aux bois de Raucourt, Roillecourt, Averdoing d'un côté, et de l'autre au bois de la ville donné aux habitans par une comtesse de St-Pol, et à ce qu'on appelle actuellement la forêt. C'est encore un plaisir de voir, au sortir de cette forêt vers le nord, apparaître brillant de sa robe blanche toute neuve le joli château de Bryas, bâti il y a quelques années par un descendant des anciens comtes de ce nom. M[me] la comtesse de Bryas a eu la bonté de me témoigner le regret de n'avoir plus sous la main des pierres retrouvées dans un vieux château démoli depuis peu. «Des inscriptions qu'elles portaient prouvaient que l'habitation de la famille des comtes de Bryas avait été réédifiée quatre fois sans compter l'érection d'un château par un ancêtre dont le nom n'est pas connu: 1° une Jeanne de Bryas rebâtit l'ancien château; 2° il le fut encore par un Bryas, archevêque de Cambrai, en 1765; 3° le nouveau fut bâti par le père du dernier comte un peu avant la révolution de 1792 et détruit presqu'aussitôt qu'achevé; 4° le dernier comte le réédifia en 1823. » * C'est celui-ci qu'on aperçoit du bord de la forêt et de plusieurs lieux assez éloignés autour de St-Pól. Les armes des comtes de Bryas sont à faces sablées, surmontées de trois cormorans couronnés **.

LA TERNOISE.

Petite Ternoise, ton nom doit suivre celui du chateau de St. Michel, puisque tes eaux lui font une si jolie petite ceinture verte, claire ou cressonneuse, et que tu fus avec lui Française ou Espagnole. Est-il vrai que tu sois de noble origine, toi aussi?

* Lettre de madame de Bryas.
** Idem.

qu'il t'ait fallu, pour berceau, fort et donjon? et que tu aies laissé une première source obscure dans la bourbe de Terna pour qu'on oubliât ta naissance au sein de la fange et qu'on ne te vît plus que sortant du sein de la splendeur? Ou bien serait-il vrai que jamais la boue de Terna ne salit tes eaux; et que toujours tu jaillis de là où nous te voyons apparaître, et qu'un château s'éleva près de toi parce que ton destin était de refléter les puissances du moyen âge, en te faisant contempler par elles?

Quelle que soit la poésie de notre Ternoise, le positif est qu'un assez grand nombre de personnes pensent, à cause de son nom, qu'elle eut sa source à Terna, village à environ deux lieues de St.-Pol, d'où en effet un ravin court jusqu'au château même de St.-Michel. Cette croyance n'a cependant pas été anciennement partagée par tous; et telle ne parait pas avoir été la pensée de Ferry de Locre quand il écrivait dans son hist. chronol. de St.-Paul en Ternois, p. 4: « Après la fontaine de Lisbourg, peut se vanter le surjon qui gazouille au pied du château de St.-Martin, lequel donnant de son coulant parmi bois et prairies et faisant tourner un moulin *à deux jets d'arc du lieu de sa naissance*, (le moulin d'Asnel), va déjà formé en rivière ondoyant à travers la ville St.-Paul, sans se faire quasi voir, roulant ses eaux au-dessous du Grand-Marché à l'ombre des voûtes qui la couvrent; et de là, prenant toujours de nouveaux accroissemens, salue et bénéficie plusieurs villages (qu'il énumère) jusqu'à ce que, quelque peu par de-là Hesdin, au pont St.-Loup (St.-Leu), elle se plonge au sein de la rivière de Canche, y perdant quant et quant son nom qui est Ternois. » Elle est très féconde en truites, ajoute le chroniqueur, et nous dirons aussi qu'au mois d'août 1333, on en prit une sous la voûte de l'Hôtel-de-Ville, pesant 5 livres 1/2 ou 6 livres.

La source du château de St.-Martin est presque continuellement couverte de cresson, comme elle l'était autre fois au point que, au dire de F. de Locre, « le village que premier elle rencontre, portait encore, en 1613, le nom de Cressonnière. »

PERNES.

La petite ville de Pernes est située à trois lieues N.-E. de St.-Pol, trois S.-O. de Béthune, au pied d'une colline qui s'élève rapidement ver Lillers, et sur la Clarance, entre Bailleul et Camblain deux des forts principaux du comté de St.-Pol. C'était la plus forte et la plus ancienne place dudit comte, ayant trois portes pont-levis, dont une reste tremblottante et menaçante; une ceinture de murailles et de fossés remplis d'eau; un château bâti en pierres de tailles, avec fossés pleins d'eau et pont-levis, contre la ville *, sur une élévation qu'on remarque sur la gauche à l'entrée de la route de Paris dans Pernes. Le Capitaine commandant le château avait droit de guet sur les villages voisins, et percevait quatre deniers sur les héritiers de chaque décédé **. Nous avons vu qu'une amende était imposée à ceux des villageois voisins de St.-Pol, qui manquaient à venir faire le guet sur la Tour plombée; il parait que la même coutume existait dans tout le comté et pour tous les châteaux.

Cette ville assise au milieu d'un charmant paysage varié par des fontaines, des vallons, des prairies, des collines ornées d'une verdure vigoureuse, contenait, au dire de Salomon-le-Sage environ 200 maisons; elle avait dans ses murs un couvent de religieuses Francisquines; hors des murs et presque appuyé contre, un couvent de Récollets; et sur une colline, son église paroissiale.

La police de la ville et les biens communaux étaient administrés par un sénat composé de : un mayeur et six échevins élus par les bourgeois selon la coutume du comté, un procureur, un greffier; le sénat avait pour suppôts deux sergens à verges. Il y avait plaids chaque semaine, avec sceaux aux causes au profit du Mayeur; les appels se faisaient par-devant le lieutenant commis par le comte, assisté des hommes de fiefs de la châtellenie; ce tribunal avait un sergent à cheval pour les exploits. La maltotte, c'est-à-dire les deniers communs provenant de la vente

* Ferry de Locre. — ** Turpin.

en détail des boissons et ceux provenant des fiefs de la châtellenie, étaient employés aux travaux publics, comme l'entretien des édifices et des murailles de la ville.

Les revenus de la ville et de la châtellenie de Pernes étaient en 1620 affermés à 1,300 livres; les prés flottés valaient par an 400 livres; la *Cense* de Sachin et les terres qui en dépendaient, lesquelles touchaient à la ville, rapportaient par an 1,000 livres. Le tout montait donc à 2,700 livres, sans toucher aux droits seigneuriaux, amendes, confiscations et autres casuels.

Pernes avait un marché chaque semaine, le Samedi. Son franc-marché de chaque mois n'est pas d'ancienne date. Il s'y tenait par an deux foires d'un jour; l'une à St-Nicolas de mai, l'autre à *St.-Luc*, 18 octobre *. Il s'y vendait une grande quantité de bestiaux et surtout de moutons, comme encore. Il se faisait en outre journellement à Pernes un petit commerce de *sayettes* et de fil, et un plus considérable d'une espèce de petites étoffes qu'on appelait *rotures* employées alors à des doublures et à des ciels de lit.

Pernes essuya bien des calamités et de bien des genres :

— En 1369, la guerre. — Le comté de St.-Pol ayant été confisqué par le roi de France au détriment de Wallerand de Luxembourg marié à une princesse anglaise, les Anglais, sous prétexte de rétablir le comte dans ses domaines, fondirent sur l'Artois et incendièrent Pernes.

— En 1459, la fortune mauvaise. — Le feu ayant pris dans un des faubourgs, le vent porta sur la ville l'incendie qu'il fut impossible d'arrêter; furieux, il se répandit partout et il consuma la plus grande partie des maisons.

— En 1593, le mépris des hommes. — Pernes fut notre Sibérie. Les Espagnols, maitres de St.-Pol qu'ils pressuraient de mille manières, y exilaient les mécontens.

— En 1724, un incendie encore. — Toutes les maisons qui entouraient la place et le couvent des religieuses furent la proie des flammes.

* Turpin.

Maintenant Pernes est un endroit petit, assez mal bâti, rarement propre, et toujours au milieu de son beau paysage.

Il y a quelque tems Pernes avait espéré une vie nouvelle. On avait cru qu'une veine de houille existait au voisinage. Cet espoir des Pernois a été détruit par les conclusions des ingénieurs, et leurs actions sont demeurées inutiles.

PAS.

Pas, à deux lieues et demie de Doulens, six Sud-Ouest d'Arras, était anciennement une petite ville cachée comme aujourd'hui au fond d'une vallée étroite. Comme toutes les places situées sur les frontières des états, elle eut à souffrir horriblement des guerres continuelles de la France contre les princes voisins. Elle était défendue par un château fort et superbe, à la place duquel il s'en est élevé un tout jeune et élancé, le vaniteux ! sur la vieille base pour se faire admirer.

La châtellenie de Pas, achetée au seigneur d'Heilly ou d'Amchy par le comte Louis de Luxembourg qui l'incorpora à son comté, mouvait en premier chef du comté de St.-Pol. Il y avait justice et officiers comme dans les autres châtellenies et de plus un bailly commis par le comte de St.-Pol, avec dix livres de gage *; un prévôt; une juridiction; un mayeur, six échevins, un greffier; des sergens; marchés et foires. Salomon-le-Sage, huissier de la chambre d'Artois, y a compté, avant 1600, plus de 200 maisons **.

La seigneurie de Pas était une des principales baronies du comté de St.-Pol ; elle avait douze pairies et plusieurs vassaux considérables, parmi lesquels des vicomtes. Son bailliage fut réuni à la couronne de France par les articles 35 et 41 du traité de paix des Pyrénées en 1659..

Les revenus en étaient de 6,662 livres; mais des parties avaient été aliénées, d'autres chargées et hypothéquées, de sorte qu'il faut supposer une assez forte déduction.

* Turpin. — ** Ferry de Locre, hist. chronol. des comtes, pays et ville de Saint-Paul-en-Ternois, édit. de 1613, page 17.

Pas est situé dans une vallée profonde, bâti sur un fond bourbeux, dans des marais qu'il était impossible de traverser, ce qui, dit-on, fit donner à cet endroit le nom de Mauvais-Pas, d'où le baptême de la petite ville. Pas est sur les bords de la rivière d'Authie, qui prend sa source dans l'ancienne baronnie et près du château du Rossignol, — et, après avoir *rafreschy* de ses petits flots les lisières dudit Pas, passe à Doulens; et de là ayant *tracassé* Auxi-le-Château, — va *plus superbe* saluer les magnifiques ruines de l'abbaye de Dommartin fondée en 1175 par Milon, évêque de Thérouanne; — fait, à une lieue de là, tourner les moulins à l'huile, au blé et au papier gris de Dourier, endroit tout aussi coquet qu'une vieille femme, moitié pavé, moitié boue, moitié bourg, huitième de ville, trois quarts de village, conservant son château au bord de l'eau et l'enceinte de son chapitre de chanoines; — et se plonge ensuite au *Grand Rendez-vous d'Angleterre*, comme l'appelle Ferry de Locre.

Pas est maintenant chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arras; population 1,000 ames.

Avant la Révolution Française, il y avait à Pas un usage assez plaisant : Quand une femme prenait à son mari *les culottes*, c'est-à-dire qu'elle dominait, toute la population se rassemblait devant la maison; un des beaux parleurs, monté sur un tonneau ou tout autre tribunal analogue, adressait à la foule une allocution qu'il terminait par une espèce de sentence contre le mari *déculotté*; puis il arrachait un plet de chaume au toit de *l'homme femelle*, et bientôt toute l'assemblée délibérante et exécutive sanctionnait le décret en se ruant sur le misérable toit qui n'en pouvait mais, et dont il ne restait rien un instant après. — En Egypte le peuple s'assemblait et jugeait les rois après leur mort. — Histoire du peuple.

FRÉVENT.

On écrivait autrefois Frévench. C'était une châtellenie du comté de St-Pol à 3 lieues de cette ville et 3 de Doullens. Son château était en-deçà, à droite de la route actuelle de St-Pol,

sur une éminence qui en est le seul reste. Le châtelain avait droit de guet comme celui de Pernes sur les villages environnans que dominait son donjon. On y compta trois ou quatre cents maisons bâties en briques et en bois. Il y avait mayeur et échevins élus par les bourgeois, justice dont on appelait au tribunal du châtelain, — marché chaque vendredi de la semaine; franc-marché le premier vendredi de chaque mois; — foires d'un jour le 3 juillet et le 2 ou 3 novembre.

Gaultier de Chatillon accorda en 1218 à Frévent les franchises, lois et coutumes établies à St-Pol. En 1280 fut érigée la mairie ou le palais civil de Frévent *.

Parmi les priviléges accordés par la charte de 1218, dont l'original était encore dans les archives de la ville le 14 mars 1597, se trouvait exprimé celui-ci : — Pour chaque nuit que le comte logera à Frévent, il devra payer un denier; il en sera de même pour ses envoyés, à moins que les mayeur et échevins ne les exemptent. —

Dans les hôtelleries on ne pouvait demander pour une nuit qu'un denier, et, pour l'exiger des vassaux du comte, il fallait l'autorisation des mayeur et échevins.

On payait au comte, pour les franchises et priviléges par lui accordés en 1218, quatre boisseaux d'avoine à la grande mesure de St-Pol, chaque année, le 29 décembre, outre les redevances, qu'il tirait déjà avant cette charte, en argent, chapons et avoine, et les revenus en même nature que lui payaient les étrangers qui venaient demeurer à Frévent.

Le comte pouvait lever, dans la ville et dans la châtellenie, des troupes, infanterie et cavalerie; mais il ne pouvait emmener ses vassaux de Frévent que pour ses propres affaires.

Les vassaux habitans de Frévent ne pouvaient construire ni fours ni moulins; les comtes avaient là, comme dans toute l'étendue de leurs domaines, le monopole de l'eau et des farines.

* Duchesne, preuves de Chatillon, p. 58.

Il y avait à Frévent un moulin au drap affermé à trois cent seize livres par an.

Les gros revenus de la châtellenie, sans le casuel de rotures, amendes, etc., étaient d'environ 5,111 livres.

La châtellenie de Frévent est celle qui demeura la dernière en propriété aux comtes de St-Pol; ce qu'on voit par le jugement rendu le 8 mai 1690 par le conseil d'Artois dans le procès survenu à ce sujet entre le comte Charles-Paris d'Orléans et le sieur de Thibauville.

Frévent n'a plus maintenant le nom de ville; mais, grâce aux manufactures de Cercamp et de Rollepot, ses voisines, et au passage des voitures de Calais à Paris, il en a la vie au moins autant que Pernes; et peut-être, si St.-Pol demeure engourdi dans l'inaction, le commerce enrichissant, embellissant et peuplant Frévent, l'élévera de beaucoup au-dessus de son antique métropole.

NOTE.

Les mêmes constitutions avaient été données aux autres châtetellenies ainsi qu'aux seigneuries de Celers, Valhuon, Siracourt. Les quatre autres seigneuries étaient : 1° Camblain, près de Pernes; 2° Risbourg à 4 lieues de St.-Pol et 3 de Thérouanne; 3° Ergny-St.-Julien, à une lieue de Thérouanne; 4° Arville, entre Doullens et Beauquesne, sur l'Authie. — Arville était autrefois fermé de murailles; Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue y vinrent souvent et y séjournèrent, pour se livrer au plaisir de la chasse dans les bois environnans *.

* Turpin.

CERCAMP.

Hugues V de Campdavaine, comte de St.-Pol, batailleur, hargneux et violent à ce qu'il parait, ayant assassiné Robert, comte de Ponthieu son parent, brûlé par ses feux grégeois un prêtre à l'autel dans la ville de St.-Riquier, tué de sa propre main un autre prêtre offrant le sacrifice de la messe, parce que celui-ci avait osé blâmer la conduite au moins blamable dudit comte Hugues, fut enfin pour tout cela excommunié en 1131. On voit que l'anathême ne fit pas d'abord sur lui grand effet, puisqu'il ne vint à résipiscence et qu'il ne fut absout qu'après plusieurs années, en 1137. Sa pénitence fut d'élever trois monastères, l'un desquels à Cercamp, primitivement Chercamp (Carus Campus), et de donner pour chacun un terrain propre et suffisant, situé sur une rivière.

Cercamp est dans le comté de St.-Pol, à dix minutes au-delà de Frévent, sur la route d'Albert.

« Il est assis, dit Ferry de Locre, sur le fleuve de Canche qui lui sert de très-grande commodité, remplissant ses très-larges viviers vers le midy, pour l'entretenement et rafréchisment des poissons, et comme par droit de passe-port, lui donnant de ses délicieuses truictes. Ses bois lui sont au diamètre vers le nort, desquels annuellement on tire très ample prouision. » (Hist. chronol. des comtes, pays et villes de St.-Paul en Ternois, p. 27.)

Hugues alla chercher un abbé et des moines en l'abbaye de Citeaux, * comme on le voit par ces vers trouvés et copiés dans la bibliothèque de ce monastère par Ferry de Locre :

L'an mil cent trente-quatre et trois,
Pour auoir gloire souueraine,
Régnant Louys sur les François,
Et Innocent en cour romaine,
Le noble comte Hues Campdavaine

* Citeaux dont relevaient 3600 couvents, et propriétaires du clos Vougeot. — Masselin.

Alla quérir en Auxerrois
Abbé et couvent qu'il amaine
Cy servir Dieu, le roy des roys.

L'abbaye de Cercamp possédait 12,000 arpens de terre labourable, 2,000 de pâturages, des bois, etc.; et, dans son église, entre autres richesses, une moitié du manteau de Charles-Quint, donné par ce prince à l'église paroissiale de St.-Pol. (Voir 1re partie, — chap. 4, — § VI.

Ces immenses possessions ne suffirent pas toujours, puisqu'on voit qu'en 1262, il y eut lieu à une restauration de Cercamp, dont les moines s'étaient dispersés pour une disette à laquelle on ne sait quelle cause attribuer *.

Campdavaine ne se contenta point d'avoir donné le terrain, il construit logement et église pour les moines; il répandit dans tout ce monastère la magnificence; des bâtimens vastes, extérieurement beaux, riches à l'intérieur, attirèrent les regards d'un grand nombre de hauts personnages, excitèrent en eux le désir de dormir leur sommeil éternel sous ce monument superbe. Plusieurs comtes de St.-Pol y furent enterrés, entre autres le fondateur Hugues V et Béatrix de Flandre, son épouse; Guy de Chatillon et Mehault de Brabant, son épouse. Le tombeau de ces derniers était au milieu de la nef de l'église, haut de deux pieds, recouvert en cuivre doré et orné d'azur et de gueule, armes de St-Pol et Chatillon. Cet écusson était environné de pierreries; sur le tombeau apparaissaient en bronze les statues dorées du comte et de la comtesse **. Le tombeau de Béatrix était d'un marbre très simple. Des messes annuelles étaient ordinairement fondées en l'église de Cercamp par les princes qui voulaient y avoir sépulture et prières; et le prix de chacune de ces messes était un lot de vin ***.

Ce qui nous reste de cette abbaye, déchirée et broyée par la marche de la civilisation, et par l'art manufacturier destructeur des beaux arts, témoigne encore de ce qu'elle fut au tems de sa splendeur.

* Turpin. — ** Ferry de Locre. — *** Ferry de Locre.

En 1559, Henri II, roi de France et Philippe II, roi d'Espagne, eurent à Cercamp une entrevue pour traiter de la paix; une trève de deux mois y fut conclue et précéda le paix de Cambray.

L'abbaye de Cercamp eut, dans un espace de 592 ans depuis sa fondation jusqu'à 1729, quarante huit abbés parmi lesquels:

— Jean, 32e abbé, 9e du nom, qui éleva un superbe clocher en aiguille, tailladé et découpé comme tous les édifices du moyen-âge ou de la renaissance *. Le clocher et le toit de l'église furent, en 1558, brûlés par la foudre. **

— Antoine Géry et Louis Lelièvre, 44e et 45e abbés. — Ceux-ci ayant été nommés par le roi d'Espagne, le roi de France, au pouvoir duquel était alors Cercamp, y nomma ensuite un de ses aumoniers, l'abbé Picot, à qui le pape refusa les bulles. Picot céda alors l'abbaye au cardinal Mazarin, qui remplaça l'autorité que devaient lui conférer les bulles du pape par les piques et les mains des soldats qu'il y envoya pour piller la maison et se faire payer les revenus de l'abbaye. Le ministre d'Etat de Lionne, ambassadeur à Rome, obtint les bulles pour son fils, — Juste-Paul de Lionne, 46e abbé.

— Guillaume-Dubois, cardinal, ministre de France, nommé 47e abbé par le régent duc d'Orléans.

Le 15 juillet 1729 fut nommé 48e abbé de Cercamp Louis de Bourbon-Condé, comme de Clermont, prince du sang, etc. etc. — Il était âgé de 15 ans. *** Les revenus étaient si beaux!

Mais tout cela s'effaça quand le Peuple Frençais fit disparaître dans son épouvantable colère tout ce qui avait eu richesse et puissance. Les plus beaux monumens mêmes éprouvèrent les effets de ce frénétique amour d'égalité qui moissonnait, impitoyable faucheur, tout ce qui présentait un front au-dessus du niveau de Marat. Une puissance nouvelle s'éleva pyramidale sur le simoûn de 93 et l'affaissa, et lui dit : = Tu t'arrêteras là. — Et le peuple français s'accoutuma à marcher grave et digne dans sa route de magnanimité et de sagesse.

* Balzac. — ** Ferry de Locre. — *** Ferry de Locre; Artois.

Alors ce qui restait des monumens antiques, religieux ou autres, fut utilisé de mille manières. De vastes bâtimens subsistaient a Cercamp, solides et se mirant dans une eau abondante; cette eau jaillit sous des roues qui la comprimèrent et auxquelles elle imprima le mouvement qui se communiqua dans l'intérieur de toutes ses chambres, salles, cours, etc.

En 1824 ou 1825 le baron Fourment, propriétaire de Cercamp, y établit une filature de laine; et pour cela il fit disparaître tout ce qui restait d'antique; des pans de murs de l'église et de l'abbaye moururent quand naquit la filature. Aujourd'hui 907 ouvriers y sont employés, dont 356 enfans, 194 femmes, 357 hommes, gagnant par journée de travail 45 centimes, 75 centimes et 1 franc 50 centimes. La perfection des produits de la filature l'a élevée, surtout depuis trois ans, au premier rang. — Le moteur est une roue hydraulique. — Le mécanisme des métiers est cité comme l'une des plus belles inventions du siècle, ainsi que celui d'Auchy. — Un appareil à vapeur, au moyen d'une chaudière à haute pression, sert à conduire de l'eau dans tout l'établissement, afin d'arrêter les progrès des incendies qui pourraient s'y manifester.

BLANGY.

Blangy est un gros village situé à 3 lieues à l'ouest de St-Pol, sur les bords de la Ternoise. Une femme religieuse, Ste-Berthe, y fonda un couvent de filles en 682; il fut détruit par les Normands en 884, et restauré seulement à la fin du 10e siècle, ou au commencement du 11e. Des auteurs attribuent cette restauration, qu'ils placent en 1032, à une dame nommée Hersenne, et à Roger, comte de St-Pol. L'année précédente 1031, deux clercs étaient allés chercher en Allemagne le corps de Ste-Berthe; ils se firent ensuite moines réguliers de St-Benoit; et depuis, cette maison fut habitée toujours par des Bénédictins*.

* Ferry de Locre. Chron. Belge.

Il y avait eu en 1730 quarante-cinq abbés ; celui d'alors s'appelait François de Lafosse, natif de Béthune. Longtems les abbés de Blangy furent élus parmi les moines de Fécamp en Normandie. Depuis 1600, ils portèrent crosse et mitre, et conférèrent les ordres dans leur maison. Ils avaient, bien avant ce tems, le titre de comtes de Blangy.

Les fondateurs et bienfaiteurs furent Ste-Berthe, Arnauld comte de Boulogne, Ide sa fille, Bauduin Boutin, la dame de Scurque, Jacques et Isabelle de Labroie, Bauduin de Griboval, Gille de Roult, dame Jeanne de Framecourt, Robert d'Ambercourt.

On raconte un nombre infini de miracles opérés par la sainteté de la fondatrice. Maintenant encore on court à Blangy en pélerinage, en partie de plaisir, en promenade de curiosité, (ce qui de nos jours est tout un) à la fête de Ste-Berthe et pendant toute la neuvaine. D'aucuns prétendent voir encore l'ornière faite pas la roue du chariot qui portait le corps de la sainte. Quand on a terminé les labours dans ce champ, l'ornière reparait, disent-ils.

RUISSEAUVILLE.

On voit sur la gauche de la route d'Hesdin à Fruges, à 4 lieues d'Hesdin, les ruines d'une abbaye qui fut très riche et très célèbre. Locrius dit dans sa Chronique Belge que l'origine en est inconnue, qu'elle fut rétablie en 1099, après les incursions des Normands, dans la forêt de Créquy, par Ramelin de Créquy né de Ricchilde, fille de Hugues, l'ancien comte de St-Pol, premier des Campdavaine. Turpin pense qu'elle fut fondée par ce Ramelin de Créquy, et il s'appuie de l'épithaphe de celui-ci, qu'il a lue dans le cœur de l'église de Ruisseauville. Elle fut établie en l'honneur de la vierge Marie, et s'appella Ste-Marie-au-Bois.

Les chanoines réguliers qui l'habitaient possédaient 377 arpens de terre labourable; 20 arpens de paturages. * Un cha-

noine de cette maison écrivait en 1541 que les biens étaient diminués de beaucoup; qu'on en avait mesuré l'*enclos* et qu'on avait trouvé seulement 15 arpens.

D'abord nous savons bien que cette maison a été plusieurs fois détruite; le mur d'enclos a été déplacé; mais qu'importe que les campagnes soient en-deça ou au-delà d'un mur; elles n'existaient pas moins, quoiqu'en exprime la complainte du pauvre chanoine. Et puis, voyons le reste : la ferme de Sar, 300 mesures de terre labourable; — une à Planques, 60 mesures; — une à Beaurain, 112 mesures; — une au Boulonnais, 200 mesures de terre labourable et 50 de bois; — une autre au même pays, 180 arpens cultivés, 200 non cultivés, 20 de bois. ** Il n'y avait certes pas de quoi craindre famine et besoin de mendier; combien ne vivraient pas, n'étant pas chanoines, avec 1067 arpens de terre et 70 de bois?

Outre Ramelin de Créquy, cette maison eut pour bienfaiteurs: Galon de Pas, Arnauld de Renty, Galon de Bergueheneuse, Hugues d'Azincourt, Adellide épouse du seigneur d'Alembon, Jean de Chatillon comte de St-Pol, et son épouse Jeanne de Fienne.

De 1099 à 1725, il y eut 42 abbés, l'un desquels Adrien Harlin (1596) était né à St-Pol. Le 42[e] obtint du pape Benoit XIII le droit de porter la mitre et les autres ornemens pontificaux.

AUCHY.

En 654 un homme de famille distinguée, nommé Adroald, riche et sans enfans, afin d'acheter des prières pour son âme et de gagner le ciel, donna la campagne de Sithieu à St-Bertin, en présence de St-Omer, évêque de Thérouanne. Puis, il lui donna aussi la campagne d'Auchy, située à une lieue au nord de l'ancien Hesdin, sur la Ternoise. St Bertin commença bientôt à

* Extrait de la chambre de Paris le 12 juillet de l'an 1522. — ** Turpin. Mém.

bâtir au bord de cette rivière une maison de prière. Un autre personnage riche et puissant aussi lui épargna ce soin : c'était Adalsguar, fils de Vagon comte de Ponthieu et de Robressa comtesse d'Hesdin, fille de Robert ou Robrès comte de Boulogne. Cet Adalsaguar fit construire en 673 * l'église d'Auchy et quelques céllules et donna à cette fondation le nom d'Auchy-au-Bois. Sa nièce Sicchedis, fille de Batcfroid et de Frameuse s'y fit religieuse avec plusieurs autres jeunes filles. Plus tard cet établissement s'accrut et fut habité par des moines de St-Sylvain. ** L'église fut détruite par les Danois en 881, et longtems après encore par Guermond et Isembart en 1067, et rétablie en 1072 par Enguerrand, comte d'Hesdin, l'un des Bannerets Atrébates de Philippe I[er], lequel Enguerrand fonda dans le même tems le prieuré de St-Georges sur la Canche, aux portes de l'ancien Hesdin. Le monastère d'Auchy-au-Bois, dabord consacré à la B. V. Marie et à St-Pierre apôtre, habité par des vierges, ensuite habité par les moines de St-Sylvain et dénommé Auchy-les-Moines, souffrit comme tous ses voisins des incursions des Normands, puis des guerres entre la France et la Flandre et l'Espagne, et enfin de la dévastation de 1793. Après cette époque, le village porta bien encore le nom d'Auchy-les-Moines, à cause du tems passé, mais il fut quelquefois et il est bien plus régulièrement appelé Auchy-les-Hesdin.

Ensuite lorsque le commerce et l'industrie s'établirent travailleurs et infatiguables sur les débris des cellules et dans les réfectoires de l'oisiveté, alors, à Auchy-les-Hesdin, prit naissance en 1804, et marcha et grandit une filature. Depuis 1819 ou 20, c'est le coton qui y est travaillé par 500 ou 600 ouvriers recevant par journée de 25 centimes à 3 francs, sur lesquels sont retenues les amendes imposées aux inattentifs. De cette maison dépend, entre autres établissemens de ce genre, une manufacture de calicot, située à Hesdin, dans les bâtimens d'un ancien couvent de récollets. M. Grivel, chef, directeur et propriétaire

* Ferry de Locre, Chron. belge. — ** Turpin.

associé de la maison d'Auchy manque encore d'ouvriers; il en attire des environs et de lieux éloignés, et leur donne de l'emploi; et pour qu'ils pussent se loger, trente ou quarante petites maisons au toit de pannes rouges, au foyer propre, ont été bâties par lui depuis deux ou trois ans au-dessus du village, en un endroit appelé Belle-Vue. C'est lui aussi qui a habillé à ses frais la plus grande partie des trois cents hommes de la garde nationale rurale d'Auchy.

Le moteur est une roue hydraulique comme à Cercamp. La force motrice est égale à celle de 40 ou 50 chevaux. Le mécanisme des métiers est tout-à-fait remarquable.

Il ne reste plus rien du monastère que l'église avec deux petites tourelles et les caves.

ROLLEPOT, BOUBERS, ETC.

Puisque nous avons parlé de plusieurs endroits où se trouvent établies depuis un plus ou un moins grand nombre d'années des manufactures plus ou moins considérables, nous avons ainsi pris peut-être l'engagement de dire quelques mots d'autres maisons dont l'importance n'a pas encore atteint ou ne doit pas atteindre celle des maisons dont nous venons de parler. — Ainsi Boubers, Rollepot, Ramecourt, etc......... =

Boubers était un village sans importance, inconnu parmi ses frères, si ce n'est qu'il possédait dans sa boue située à 3 lieues de St-Pol et sur la droite de la route de Paris, un château appartenant au comte de Lasteyrie du Saillant, chambellan de l'empire et préfet de Munster. Le peuple fit aussi son irruption dans ce domicile de la grande propriété et y intronisa le travail, ayant pour signe de ralliement en étendard le nom de M. Ternaux, celui qui, pour fonder une fortune colossale, emprunta, dit-on, un ou deux écus de six francs. M. Ternaux établit donc une filature de lin dans ce qui avait été le Château de Boubers, où on faisait même travailler des enfans, dont une moitié dormait depuis une certaine heure jusqu'à une autre

heure, où des ateliers ils passaient aux leçons d'instituteurs capables de leur enseigner au moins l'écriture et la lecture; l'autre moitié les remplaçait à tour de rôle. La mort est venue s'opposer aux développemens que M. Ternaux voulait donner à sa filature; l'activité est morte aussi, le village de Boubers a perdu peut-être ainsi toute sa vie.

Rollepot est un hameau appartenant et attenant à Frévent. Il y a une filature de lin, appartenant à MM. Garnier et Çie, donnant du travail à 300 ou 400 personnes. Le moteur est une roue hydraulique. Les ouvriers y sont salariés à l'équivalent des ouvriers de Cercamp.

D'autres endroits sont ou doivent être occupés par l'industrie, soit à cause de leur situation auprès des grandes routes, comme Ramecourt près de St-Pol, soit à cause de leur position sur des rivières, comme l'ancien prieuré de St-Georges et l'ancien couvent des Récollets à Wail, sur la rivière de Canche.

Une fabrique de sucre a été établie tout contre le château de Ramecourt, il y a peu d'années, et marche maintenant.

Le prieuré de St-Georges attend depuis plusieurs années l'activité qu'on lui promet tous les jours.

Les Récollets de Wail, sis à côté d'une vieille et misérable masure qu'on appelle quelquefois encore avec une certaine pitié le Château du Valentin, transformé en habitation particulière depuis nombre d'années, n'attend qu'un propriétaire industrieux pour lui fournir son eau miraculeuse de St.- Fiacre, qui pourrait être utilisée par une bonne roue motrice, quoiqu'elle n'ait pas long cours, mais aussi devant être réellement propriété de l'acheteur de la maison même. Presque tous les anciens bâtimens existent avec leurs bases et construction simpiternelles comme savaient les faire ceux qui voulaient durer toujours.

LES PRIORÉS OU PRIEURÉS.

Maintenant que nous avons fait connaitre les grandes maisons religieuses dont les débris donnèrent le jour aux grandes

maisons travailleuses, nous ferons plaisir à quelques uns peut-être en parlant de maisons religieuses secondaires.

Tous les grands monastères avaient un nombre plus ou moins grand de succursales. C'était quelquefois des abbayes moins riches ou d'un ordre inférieur, souvent des couvens de femmes, et souvent aussi des Prieurés, nom dont l'étymologie n'est pas le mot français prières, mais bien le mot latin *prior*, premier, attendu qu'au bon tems jadis on ne donnait à rien en France des noms français. Il exista dans le comté de St.-Pol, au voisinage de la ville, beaucoup de ces maisons; voire :

Ligny-sur-Canche, à trois lieues vers l'Ouest de St.-Pol, fondé vers 1095. On voyait encore en 1613 au chœur de l'église* le tombeau en marbre de Jacques de Brimeux, seigneur de Ligny et Grigny, fait chevalier de la toison d'or, en 1429, par Philippe-le-Bon, comte de Flandre, quand ce prince épousa Elisabeth de Portugal.

Framecourt à une lieue et demie de St-Pol, au sud, à quelque pas et à droite de la route actuelle de Paris. Cette maison a été conservée en entier; on l'appelle le château de Framecourt; son nom fut jadis Vulfraimcourt. ** Elle fut fondée en 1084, du consentement de Gérard, évêque des Morins, cédant à la prière d'un *soldat* *** nommé Achard.

Les moines devaient payer 12 deniers par an le Jeudi-Saint à la métropole des Morins. Gérard leur donna à desservir, en en recueillant les revenus, la chapelle de Hautecloque située à un bon quart de lieue de là aussi à droite de la route de St.-Pol à Paris sur laquelle route a vue, par une avenue qui pourrait être belle, un misérable petit château se délabrant chaque jour, inhabité, sans souvenir, appelé le château de Hautecloque. Achard donna séjour aux moines de Vulfraimcourt dans sa maison ou ville de Sains, c'est-à-dire village de Sains situé de l'autre côté de la grande route et où se voit un ancien château, avec le quart de cette Villa (village).

* Ferry de Locre. — ** F. de Locre; Turpin. — *** Turpin.

Aubigny. — On ne connait ni le fondateur ni l'époque fixe de la fondation du prieuré d'Aubigny. Il fut habité d'abord par des chanoines réguliers. Alvisius, évêque d'Arras, donna cette maison aux moines de St.-Eloi, qui en étaient fort peu éloignés. C'est depuis lors qu'elle fut appelée prieuré. Aubigny est chef-lieu de canton à cinq lieues de St.-Pol, trois et demie d'Arras.

Pas. — Le prieuré de Pas, anciennement collégial de chanoines réguliers, fut fondé par Anselo de Pas, ne sais quand. En 1138, Alvisius transforma cette collégiale en prieuré qu'il donna au monastère de St.-Martin des champs, sis à Paris. *

Bailleulet, fondé vers 1120 par Godefroy de Roillecourt, à deux lieues au midi de St.-Pol; — Sarton; — Œuf, à une lieue et demie vers le Sud-Ouest **; il y a environ quinze ans, le lundi de la carmesse ou fête du village, Œuf éprouva un terrible incendie qui dévora un tiers des maisons; — Framecourt; — et autres que *je loge soubs le toict du silence*, à l'exemple de Ferry de Locre, et pour 5, 301 raisons: la première c'est que ne saurais rien dire de plus; la deuxième, c'est qu'inutilité est mère d'ennui.

* Turpin. — ** Fery de Locre.

HISTOIRE NATURELLE.

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE,

(EXTRAIT D'UN RECUEIL D'OBSERVATIONS ET RECHERCHES FAITES PAR AUG. SAUVAGE DE ST.-POL.)

Les terrains qui avoisinent St.-Pol, considérés sous le rapport de l'agriculture, sont d'une qualité médiocre, rarement supérieurs, mais au moins aussi rarement stériles. Dans les endroits les plus élevés (et il en est beaucoup dans ce sol inégal) on ne trouve qu'une terre rocailleuse qui ne peut-être percée que par de fortes racines. Aussi presque tous ces lieux sont boisés. Ce genre de productions est d'une consistance dure et serrée; et, quoique tous les arbres soient sarmenteux, le charronnage et la construction en général en tirent des matériaux d'une grande solidité. Sur le penchant des côteaux, les prairies artificielles sont généralement répandues..... Le blé est cultivé dans presque tous les terrains, ainsi que toutes les espèces de céréales. Mais ici, comme partout, les chaumes sont plus forts et plus beaux dans les lieux bas; la graine y vient en plus grande quantité. — Les terres basses sont en grande partie employées à la culture du tabac; néanmoins cette plante, obtenue sur les hauteurs,

a pour certains amateurs un goût plus agréable et aussi plus sec. C'est ce qu'on appelle *tabac de Marnettes*.

— ..... La couche superficielle est partout à peu près la même : le terrain appelé *Marnettes*, sur les hauteurs au Nord-Est de St.-Pol, doit cette dénomination à sa composition d'*humus* en petite partie et de beaucoup de débris de *marne* (qu'on appelle *moëlon*) qui rendent cette terre légère et poreuse donnant facilement passage aux sucs nourriciers absorbés par les plantes.—Dans ces terrains il n'y a point d'intermédiaire entre la surface du sol et la craie.

Dans les lieux bas la terre a une couleur noirâtre due à la grande quantité de *détritus* dont elle est remplie. C'est aussi ce grand amas de matières nutritives qui lui fait donner de si beaux produits.

...... Sur le penchant des côteaux, terre argilleuse et d'une pàte tenue, et malgré cela d'une consistance poreuse ; l'argile est quelquefois jaune ou rouge, quelquefois noirâtre. Cette dernière couleur est probablement due à quantité de *pyrites martiales* ou de *fer sulfuré* qu'on y trouve.

...... Dans les parties les plus élevées : terre rocailleuse, peu d'*humus*. — Les hauteurs de St.-Michel, Walhuons, Bours ; et au Sud-Ouest, Ramecourt, Œuf, Willemans ; à l'ouest, le Parcq, Auchy-lez-Hesdin, etc., peuvent être rangées dans cette catégorie. — Belval, au Nord de St.-Pol, possède beaucoup de débris de grés ; il en est de même de Siracourt au sud-ouest. On y ouvrirait peut-être avec succès quelques carrières, comme on l'a fait pour Ricametz et Roillecourt.

..... La seconde couche est souvent de la *craie* ou *marne*. Dans quelques localités pourtant, après l'*humus* vient une espèce d'*argile sablonneuse* dont la couche a quelquefois une profondeur de plus de 20 pieds. Elle précède immédiatement la craie, qui dans d'autres endroits est presque à la surface du sol. En général, on la rencontre de 4 à 10 pieds de profondeur.

—..... Dans l'argile se trouvent quelquefois des *pétrifications* ou des *empreintes*. Elles sont néanmoins plus communes dans les

cailloutis. Les plus remarquables sont : du *bois*, des *pachytes* des *annelides* et des *oursins* qu'on trouve aussi comme *fossiles* dans la *marne*.

..... Le chimiste peut trouver dans les environs de St.-Pol, bien des terres et plusieurs sels, des acides. Nos fontaines minérales sont encore un vaste sujet d'études.

Le minéraliste, amateur de cristallographie, trouve là aussi : 1.° dans les *métalloïdes solides infusibles fixes*, des *quarz* à cristaux fortement exprimés, des *tufs* avec cristallisations quelquefois bien nettes; des *agathes*; des *géodes siliceuses*, *terreuses*, *mousseuses*, etc., très curieuses; des *dendrites* ou *pierres figurées* et *bulbeuses*; — 2° dans les *oxides* un peu solubles, des *spath* et autres accidens calcaires, des *stalactites*; — 3° dans les métaux *autopsides (électro-positifs)*, le *fer en pyrites* : quelquefois on le trouve mêlé à des cristaux de *quarz*; il leur donne alors une belle teinte violette; quelquefois aussi le *fer en pyrite* forme une *géode* dans laquelle une *coquille fossible* et aussi *ferrugineuse* présente un noyau mobile; d'autres pyrites de fer portent des empreintes de différens coquillages, tels que *pecten*, *coq-et-poule*, etc.; — le *fer hydroxidé* ou *limoneux*; — 4° dans les bitumes, la *houille*; — 5° dans les charbons, des *lignites*; — 6° dans les roches tendres, la *marne* (qui renferme quantité de fossiles tels que : *oursins*, *ananchites*, *galérites*, *planorbes*, *vis*, *limes-écaileuses*, *coq-et-poules*, *térébratules*, *cardinm*, *pectinites*, *tellines*, *pachytes*, etc., etc.); des *schistes*; — 7° dans les roches hétérogènes, des *pouddhings* qui peuvent aussi être classés dans les *quarz*.

Parmi les *pétrifications* les plus communes se voient des *seiches*, des *oursins*, des *spatanghes*, *(stellérides)*, plusieurs autres coquillages, du *bois*, des *polypiaires*, tels que *fongie*, *agarice*, *turbinolopse*, *lichenopore*, *ocellaires*, *dactylopore cylindracé*, quelques *actinozoaires madréporés*....

Pour l'*entomologiste*, il y a des *lépidoptères* très curieux et rares; on y prend le *paon*, l'*io*, des *bombices*, le *miroir*, des *argus*, des *sphinx* : parmi les *coléoptères*, on trouve le *cerf-*

volant, l'un des plus gros insectes ; enfin on y recueille parmi toutes les classes d'insectes des raretés propres à enrichir même de belles collections.

..... Le botaniste peut dans un herbier renfermer plus de *quatre mille* plantes seulement des environs de St.-Pol.

..... Enfin, l'amateur d'histoire naturelle en général, trouve dans le voisinage de St.-Pol, avec quelques recherches, beaucoup plus d'objets à faire une collection, qu'on ne le croirait d'abord : — Des *oiseaux* à robe éclatante, tels que le *Loriot*, le *Chardonneret*, le *Martin-Pêcheur*, etc. ; parmi les *quadrupèdes* outre les plus communs, on rencontre le *Renard*, des *Loups* en petit nombre, il est vrai ; la *Loutre* au moins aussi rare ; des *Belettes* en bon nombre, des *Loirs* ou *Croque-Noisettes*, qui nous représentent en petit les formes gracieuses et la gentillesse des écureuils qui nous manquent. — Parmi les *reptiles malfaisans*, il n'y a guère que la *vipère* heureusement assez rare et dont probablement le venin n'a guère de force dans un climat aussi tempéré. —

LE PUITS DE BOYAVAL. — L'ARBRE DE FLERS.

Parmi les curiosités naturelles du pays, on peut citer le *puits de Boyaval*, qui a cela d'extraordinaire, que sans humidité extraordinaire il déborde, ou qu'on n'y atteint pas l'eau au contraire sans grande sécheresse. Il y a dans le pays croyance populaire que quand il déborde à former des ruisseaux dans les rues du village, cela présage un été très sec ; et que quand l'eau est tout à fait basse, cela présage au contraire des pluies trop abondantes. Or, le fait est que :

La sonde donne 100 pieds de profondeur à ce puits, qui a son ouverture en forme d'entonnoir renversé. Peut-être est-ce le cratère d'un ancien volcan. Il serait intéressant pour cette raison d'étudier la terre des environs. Tous les objets qu'on y a jetés n'ont reparu dans aucune des fontaines d'alentour. Au fond doivent se trouver des ouvertures latérales qui, si elles

n'ont pas une sortie sous-marine, l'ont du moins très éloignée du puits. Ce qui appuierait cette opinion—que ces eaux ont une sortie sous-marine—c'est qu'on remarque que les dégorgemens arrivent par un vent de nord-ouest, position géographique de la Mer du Nord. Par rapport à cet endroit. Toutefois l'eau n'est pas salée; il serait possible que, dans un tel voyage, il y eût distillation......

— Boyaval est un village situé à deux lieues Nord-Ouest de St.-Pol.

— *L'Arbre de Flers.*— Il y a à deux lieues Sud-Sud-Ouest de St.-Pol un village sur la place duquel s'élève un tilleul remarquable par sa grosseur. Son âge est inconnu; peut-être date-il de l'ordonnance de Sully de planter un arbre sur la place principale du lieu. Sa circonférence est de 17 à 20 pieds au collet de la racine; le tronc, à une hauteur de 12 à 15 pieds, a une divergence ou gerbe magnifique, dont une des principales ramifications a été coupée il y a quelques années, parce qu'on prétendit qu'elle endommageait une partie avancée des bâtimens du château, en face duquel l'arbre est planté. Les branches couvrent une superficie de plus de 21 ares; on assure qu'il contient au moins 75 stères de bois. — Cet arbre semble être la réunion de plusieurs qui se seront comme soudés en poussant. Ce qui appuie cette opinion, ce sont des enfoncemens dans tout le pourtour du colosse. Ces enfoncemens sont si bien marqués (et on ne pourrait dire que ce sont des trous ou creux; l'arbre est en pleine végétation;) qu'au jour de la fête du village, les ménestrels s'y logent pour économiser encore une place aux *bons villageois dansans* qui viennent former bien des quadrilles sous les épaisses et immenses branches........

TEMPÉRATURE. — MOEURS.

A ces observations géologiques, zoologiques et minérales, nous n'ajouterons que quelques mots.

St.-Pol jouit d'un air pur, léger, assez vif. Les vents y sont très inconstans et d'effets variés, sans doute à cause de la dis-

position des hauteurs qui l'environnent; jamais ils ne sont malsains; les pluies fréquentes, peut-être causées par le voisinage de la mer et les immenses marais de la partie Ouest-Sud-Ouest du Pas-de-Calais, même de la Picardie et de la Normandie. Mais l'humidité disparaît rapidement et ne pénètre que bien rarement dans les bâtimens, dans les hivers sans gélées par exemple et dans les dégels, absence complète de toute exhalaison malfaisante. Les orages n'y sont point très fréquens et durent peu; la foudre y est tombée une fois de mémoire d'homme, elle a incendié la ferme de Caillimont, à l'extrémité du faubourg de Béthune; les pluies d'orage y causent quelquefois des dégats, entrainant les jeunes plantes de tabac le long des coteaux jusque sur le bord de la Ternoise. Mais on n'a que bien rarement à déplorer ces accidens. Quelle que soit la pureté de l'air, le choléra, ce monstre qui apparaissait amené par on ne sait quel conducteur, rendu plus terrible par on ne sait quelle cause, a emporté 34 victimes sur 64 qu'il attaqua.

— Les Saint-Polois sont généralement fiers avec les leurs, caressans auprès de tous les étrangers venant remplir des places dans leur ville; extrêmement peu ou point du tout entreprenans par manque de moyens, ou par crainte de la non réussite, crainte qui s'invétère chaque jour parce qu'aucun ne tente et par conséquent ne peut réussir; c'est peut-être pour cela que les améliorations en tout genre s'y feraient si difficilement; grands parleurs, et du moins en apparence, apathiques. Se levant le matin, vaquant à leurs affaires en bourgeois paisibles et terminant la journée à l'estaminet auprès d'une pinte (1/2 litre) de bierre et d'un jeu de carte, quelque fois auprès du *Constitutionnel*, et fumant du tabac. La vie manque à St.-Pol; et c'est ce qui fait que les jeunes gens vont de bien bonne heure chercher une distraction à la monotonie de leurs jours, dans la fumée du tabac de contrebande Polois et dans le verre de bierre de Louvain fabriquée à St.-Pol, et n'aiment guère, après avoir bâillé tout un long soleil, à s'emprisonner auprès de leur lampe, étudiant littérature, histoire, sciences exactes,

politique et toutes autres minuties plus ou moins peu divertissantes. Autant vaut d'ailleurs aller écouter les récits des vieilles moustaches que frisèrent les canons Russes et Prussiens et Autrichiens et..... et..... enfin n'importe.

Nous avons vu un côté de la médaille; et nous semblons l'avoir montré avec une certaine complaisance. Mais hâtons-nous de la retourner, car ce n'est pas à nous qu'il appartient de médire de nos concitoyens; ce n'est pas à nous, non certes, pas à nous qui avons trouvé parmi eux amitié, franchise, cordialité, sentiment de nos peines quand un souffle malfaisant nous flétrissait au cœur, bienveillance générale qui nous donna le courage de persévérer, de nous roidir contre les misérables entraves qu'on nous jetait aux pieds de bien haut, pour broyer notre ame et arrêter là notre existence, ce n'est pas à nous qui avons vu que pour faire sortir les Saint-Polois d'une espèce de sommeil léthargique qui jeta son suaire sur notre petite ville en 1537, il suffit qu'un danger imminent saisisse un compatriote pour éveiller leur ame en frappant vivement la vue, pour que se montre tout d'un coup le courage le plus intrépide et la générosité la plus vraie et la moins calculée. Non, nous ne devions pas négliger de retourner la médaille, et si nous avions montré d'abord le côté qui n'était pas le plus beau, c'est qu'on aime à se débarrasser plus vite d'un fardeau incommode qu'à jeter à la mer ses trésors. Ce qui manque à St.-Pol, c'est le commerce, l'industrie; c'est la vivacité, l'activité; c'est la vie. Oh! tu l'auras, va, ma petite ville, cette vie que je te rève, mais une vie... vivante, au moins; une vie de bonheur, une vie splendide, bruyante, joyeuse; une vie de feu! Que j'en voie l'aurore, seulement! Adieu! Adieu, te crie encore ton fils devenu Normand!

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

Arras. — J. DEGEORGE, imprimeur, rue du Bloc, N° 88.

